This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

UNS 158 b. 25

UNS 158 b. 25

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ŒUVRES
COMPLETTES
DE
M. DE SAINT-FOIX.

Digitized by Google

Digitized by Google

ŒUVRES
COMPLETTES
DE
M. DE SAINT-FOIX,
Hiſtoriographe des Ordres du Roi.

TOME CINQUIEME.

A PARIS.

Chez la Veuve DUCHESNE, Libraire, rue Saint-Jacques, au Temple-du-Goût.

M. DCC. LXXVIII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

Digitized by Google

Digitized by Google

PRÉFACE

PARMI tant d'hommes utiles & d'un mérite distingué, que la révocation de l'Edit de Nantes obligea de sortir du Royaume, on citera toujours Larrey & Rapin de Toiras : l'un & l'autre ont écrit l'Histoire d'Angleterre ; la prémiere est à présent peu estimée ; celle de Rapin de Toiras a eu un grand succès, & le mérite à bien des égards ; mais on voit clairement que c'est en partie le chagrin, l'aigreur & la haîne qui lui ont mis, comme à Larrey, la plume à la main ; & qu'il s'est orgueilleusement flatté de faire repentir sa Patrie de l'avoir contraint à s'exiler. Tous nos Rois, selon cet Historien, ont été des Princes injustes, toujours occupés des moyens de dépouiller leurs grands vassaux de leurs possessions (1), & ne

(1) Les Rois d'Angleterre écrivoient à nos

Digitized by Google

ſe faiſant aucun ſcrupule d'enfreindre les Traités les plus ſolemnels, dès qu'ils entrevoyoient quelques avantages à les violer. Ses réflexions ſur le caractere de la Nation en général, ne ſont pas moins outrageantes & moins odieuſes.

Depuis 1727 que ſon ouvrage a paru, & qu'on le lit dans toute l'Europe, il eſt étonnant qu'en France perſonne n'ait penſé à lui répondre : *Un peuple*, dit Plutarque, *doit s'intéreſſer à la gloire & à la réputation de ſes ancêtres, non-ſeulement par un ſentiment naturel, mais encore parce que les préjugés pour ou contre le caractere d'une Nation, ſont de la plus grande conſéquence.*

Dans l'Hiſtoire des guerres que je traite, il y a quatre époques principales ; la confiſcation faite par Philippe-Auguſte, ſur Jean *ſans terre*, en 1203 ; le Traité de S. Louis avec Henri III,

---

Rois : *Illuſtri Domino Noſtro, Regi Franciæ.* Nos Rois leur répondoient, *Fideli noſtro & amico, Regi Anglia.*

Digitized by Google

en 1259; les prétentions d'Edouard III à la couronne de France, en 1339; le Traité de Brétigni en 1360. Rapin de Toiras a fait des dissertations, ou de longues réflexions sur ces quatre points principaux : je crois que j'y ai répondu d'une façon convaincante, & qui ne laisse aucuns moyens à la réplique. Dans le cours des autres événemens, c'est presque toujours par ses garans mêmes & par les Actes publics d'Angleterre, que je fais voir ses fréquentes prévarications & la tournure infidele de sa narration.

On a dit dans un Journal, en parlant de la troisieme partie de ces Essais, que je donnois *une face nouvelle à l'Histoire.* L'expression est équivoque; est-ce une louange? est-ce une critique? Je me contenterai de répondre que, lorsque je suis en contradiction avec nos Historiens, & par conséquent avec ceux qui les ont copiés sans réflexion & sans examen, je dis mes raisons; que c'est au Lecteur à juger si elles sont bonnes; que nous avons

Digitized by Google

aujourd'hui, ſur-tout depuis la publication (1) des Actes d'Angleterre, des ſecours & des éclairciſſemens que ces Hiſtoriens n'avoient pas ; & qu'enfin quiconque n'aura pas lu & relu ces Actes avec beaucoup d'attention, ne pourra jamais donner qu'un tableau peu fidele de ce qui s'eſt paſſé ſous les regnes de Philippe-Auguſte, de Louis VIII, de Louis IX, de Philippe-de-Valois, du Roi Jean, de Charles V, de Charles VI, & de Charles VII.

---

(1) En 1717.

Digitized by Google

ESSAIS
HISTORIQUES
SUR PARIS.

GUERRES ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE.

QUELQUES Auteurs à ſyſtême exaltent beaucoup le gouvernement féodal ; on peut juger de la juſteſſe de leurs idées, par les diſſentions continuelles & les guerres que cette forme de gouvernement occaſionna. J'ai dit, au commencement de ces Eſſais, que mon principal objet étoit de faire connoître les anciennes coutumes, les uſages, & ſur-tout les mœurs & le fond du caractere des François. Juſqu'ici je les ai peints entr'eux & dans la vie civile ; à préſent on va les voir à la guerre, & dans une guerre de près de trois cents ans contre un ennemi qu'ils chaſſerent enfin, mais dont ils ne vaincront jamais la haine & l'orgueilleuſe jalouſie. Cette partie ſi conſidérable

Digitized by Google

de notre hiſtoire n'a jamais été particuliérement traitée. J'ai cru que le lecteur me ſauroit gré de lui préſenter de ſuite, & ſous un même coup-d'œil, des événemens qui ont une intime liaiſon les uns avec les autres, & dont le fil, dans les hiſtoires générales, eſt ſans ceſſe interrompu par d'autres événemens qui leur ſont étrangers. On ſera en même-tems étonné des fautes que la pareſſe, l'inattention, & des guides très-ſuſpects, ont fait faire à nos Hiſtoriens; elles attaquoient l'honneur & la gloire de la Nation. J'ai travaillé avec ſoin; j'ai dit la vérité : je cite ſans ceſſe les Hiſtoriens Anglois mêmes; je ne ſuis que narrateur; les faits dépoſent. On verra que Rapin de Toiras, avec beaucoup de talent pour écrire l'hiſtoire, l'altere ſouvent, ou la déguiſe. A l'égard de la collection des Actes publics d'Angleterre par Thomas Rymer, il n'y a qu'à la parcourir, pour être convaincu qu'il a mis beaucoup de pieces à l'écart.

Rollon étoit un des Chefs de ces bandes de Normands qui ravagerent la France ſous la ſeconde race; Charles-le-Simple, en 911, lui céda la Neuſtrie, appellée depuis Normandie, pour la tenir comme fief relevant de la Couronne : à l'égard de la ſuzeraineté ſur la Haute-Bretagne qu'il obtint auſſi, à ce qu'on prétend, c'étoit lui donner un titre à conquérir; & l'on ne fut pas ſans doute fâché de le mettre aux priſes avec les Bretons. Il

Digitized by Google

régna avec beaucoup d'équité ; il eſt vrai qu'à l'heure de la mort, flottant toujours entre l'idolâtrie & le chriſtianiſme qu'il avoit embraſſé, il légua cent livres d'or pur aux principales Egliſes de Normandie, & fit en même tems couper la tête à cent de ſes anciens captifs en l'honneur des Dieux du pays de ſa naiſſance ; mais apparemment que tout le monde fut content, & que cette précaution ne parut aux Moines de ce tems-là, qu'une fineſſe de Normand, puiſque dans leurs annales & leurs chroniques, ils ne lui en ont pas moins donné le titre de Prince très-dévot & très-pieux. Il eut pour ſucceſſeur ſon fils Guillaume *longue-épée* ; à Guillaume *longue-épée* ſuccéda Richard *ſans peur* ; à Richard *ſans peur*, Richard *le bon* ; à Richard *le bon*, Richard III, à Richard III, Robert ſon frere, dit *le diable*, qui ne ſe maria point, & qui deſtina pour ſon héritier un enfant qu'il avoit eu de la fille (1) d'un Pelletier de Falaiſe. Il l'amena à Paris ; Henri I, qui lui avoit des obligations, voulut bien donner à cet enfant l'inveſtiture de la Normandie, & ſe chargea de veiller ſur ſon

(1) Elle s'appelloit *Harlotte* ; ce mot en Anglois ſignifie *fille de joie*. Elle danſoit dans la rue, lorſque le Duc, qui la regardoit d'une fenêtre, la fit appeller.

Digitized by Google

éducation. Robert partit quelque temps après pour un pélérinage à Jérusalem, & mourut en revenant, à Nicée en Bythinie. Le jeune Guillaume, qu'on avoit surnommé *le Bâtard*, devint un grand Prince, & mérita dans la suite le surnom de *Conquérant*. Il prétendit que S. Edouard *le Confesseur* l'avoit désigné pour lui succéder au trône d'Angleterre (1). Si l'on en croit la plupart des Historiens, Saint Edouard avoit fait vœu de chasteté, & n'avoit épousé une des plus belles personnes de son Royaume, que pour mieux exercer cette vertu par une tentation continuelle. Il est bien singulier qu'un Prince qui s'étoit privé, par un pareil motif, du plaisir d'avoir des enfans, jetât les yeux précisément sur un bâtard pour en faire son héritier. Guillaume reçut du Pape un étendard béni, un cheveu de Saint Pierre, & une bulle d'excommunication contre quiconque s'opposeroit à son entreprise. Les Comtes de Bretagne & de Flandres l'aiderent de troupes & d'argent ; & une partie de la Noblesse de Normandie le suivit. Il s'embarqua au port de Saint-Valeri le 22 Septembre 1066, aborda sur les côtes de Sussex le 28, conquit l'Angleterre par une seule bataille, traita d'abord les Anglois avec beaucoup de douceur ; mais, il crut bientôt reconnoître qu'un Roi ne pouvoit ja-

(1) *Larrey. Hist. d'Anglet. T. 1. p. 211.*

Digitized by Google

mais eſpérer de s'en faire aimer, parce qu'une mélancolie naturelle les rendoit inquiets & toujours mécontens : il réfléchit ſur la facilité qu'il avoit trouvée à les conquérir, & ſe perſuada que tout autre les auroit conquis auſſi aiſément ; qu'ils avoient moins de force que d'apreté dans l'eſprit ; plus d'arrogance que d'élévation dans l'ame ; que leur courage tenoit moins à la vraie valeur qu'à la préſomptueuſe rudeſſe de leur caractere ; que leur orgueil étoit étonné, quand ils voyoient qu'on ne les craignoit point ; qu'alors ils commençoient à craindre, & qu'il falloit donc paroître ne pas même les eſtimer aſſez pour les traiter avec ſévérité. Il ne daigna donc plus châtier leurs révoltes par des ſupplices & l'effuſion de leur ſang ; il ſe contenta de les accabler d'impôts, & de leur faire eſſuyer de tems en tems quelques-uns de ces caprices d'autorité, d'autant plus humilians, qu'ils marquent à une nation le peu de cas qu'on fait d'elle. Ils s'en vengeoient d'une façon lâche : *il ne ſe paſſoit preſque point de jour*, dit Rapin de Toiras (1), *qu'on ne trouvât dans les bois, ou dans les grands chemins, des Normands aſſaſſinés, ſans qu'il fût poſſible de découvrir les auteurs de ces meurtres, tant les Anglois ſe favoriſoient les uns les autres.* Guillaume *le*

(1) *Hiſt. d'Angleterre, T. 2. pag. 27 & 28.*

Digitized by Google

Conquérant laiſſa trois fils, Robert, Guillaume dit *le Roux*, & Henri. Jamais cœur ne fut plus franc, plus généreux, plus humain (1) que celui de Robert; jamais Prince n'en eut un plus dur & plus féroce que Guillaume; leur pere régla leurs partages ſur la différence de leurs caracteres; il haïſſoit les Anglois, il leur deſtina Guillaume, quoiqu'il ne fût que le cadet; il aimoit les Normands, il donna la Normandie à Robert.

Guillaume *le Roux*, tué par mégarde à la chaſſe la treizieme année de ſon regne, ne laiſſa point d'enfans; Henri, ſon frere cadet, s'empara de ſon trône: le bon Duc Robert, à qui il appartenoit, avoit pris la croix, & par ſa valeur avoit même beaucoup contribué à la priſe de Jéruſalem. Il voulut à ſon retour revendiquer ſes droits; mais ſa facile bonté les lui fit bientôt abandonner. Henri, loin d'être touché de reconnoiſſance, l'attaqua quelques années après, & l'ayant vaincu dans une ba-

(1) Ayant été bleſſé d'une flèche empoiſonnée, les Médecins lui déclarerent qu'il ne pouvoit guérir qu'en faiſant promptement ſucer ſa bleſſure *mourons donc*, dit-il; *je ne ſerai jamais aſſez cruel & aſſez injuſte, pour ſouffrir que quelqu'un s'expoſe à mourir pour moi.* La Princeſſe Sybille, ſa femme, prit le tems de ſon ſommeil, ſuça la plaie, & perdit la vie, en la ſauvant à ſon mari.

Digitized by Google

taille, envahit la Normandie, l'envoya prisonnier au Château de Cardiff, & lui fit perdre la vue, en lui faisant passer devant les yeux un bassin de cuivre ardent. Telle fut la destinée du malheureux Robert. Quinze ou seize ans auparavant, ce même Henri qu'il tenoit assiégé dans le Mont Saint-Michel, y manquant d'eau, & lui en ayant fait demander, il lui en envoya avec un tonneau de vin, & répondit à Guillaume *le Roux* qui se moquoit de cette générosité : *eh! quoi? quelque tort que notre frere ait avec nous, devons-nous souhaiter qu'il meure de soif? Il s'y obstineroit peut-être, plutôt que de se rendre. Nous pouvons dans la suite avoir besoin d'un frere; où en retrouverons-nous un autre, quand nous aurons perdu celui-ci?*

La politique seule auroit dû déterminer Philippe I, qui régnoit alors en France, à s'opposer aux progrès de l'Anglois; mais malheureusement sa concubine Bertrade s'étoit laissée gagner par les présens de Henri : je me sers du mot de Concubine, parce que l'indolent Philippe n'avoit ni le cœur ni l'esprit assez délicats, pour se faire l'idée d'une Maitresse, & qu'il épousa cette Bertrade par habitude, à-peu-près comme se marioient la plupart des Chanoines & des Curés de ce tems-là.

Louis-le-Gros, son successeur, entreprit de faire rendre la Normandie à Guillaume *Cliton*, fils de l'infortuné Robert. Henri, pour se sou-

Digitized by Google

tenir dans son usurpation, passa la mer avec des troupes Angloises; il est aisé de juger de quel côté étoit le bon droit. Les deux Rois se rencontrerent auprès de Gisors; Louis-le-Gros fit proposer à Henri de terminer cette guerre par un combat singulier (1) : *les deux armées applaudissoient à ce défi; mais Henri, loin de l'accepter, n'y répondit que par des railleries* (2); *on en vint à une bataille où les Anglois furent défaits.* La fortune leur fut plus favorable dans une autre occasion : les François essuyerent un échec près d'Andeli. Guillaume *Cliton* fut dans la suite tué devant la ville d'Alost en Flandres. Henri, par cette mort, étant devenu l'héritier de son frere Robert qui étoit aveugle, & qu'il tenoit toujours en prison, Louis-le-Gros consentit enfin à lui donner l'investiture de la Normandie, & à le recevoir à la foi & hommage.

Parmi les chartes recueillies par Thomas Rymer, on trouve un acte de convention, qui fait voir combien nos Rois étoient ordinairement mal secourus par leurs grands vassaux; cet acte porte que, moyennant une pension de quatre-cents marcs d'argent, que le Roi d'Angleterre promet de payer tous les ans à Robert,

(1) *Le Gendre.*

(2) *Larrey.*

Digitized by Google

Comte de Flandres (1), *ledit Comte a fait ſerment de défendre, contre tous les hommes qui peuvent naître ou mourir, la vie, la liberté & tous les membres de Henri Roi d'Angleterre, & de l'aider à conſerver ſon Royaume, ſauf la foi que ledit Comte a promiſe à Louis Roi de France; en ſorte que, ſi ledit Roi Louis veut attaquer le Royaume d'Angleterre, lui Robert, Comte de Flandres, tâchera par conſeils & prieres de l'en empêcher; & ſi ledit Roi Louis s'obſtine à paſſer en Angleterre & emmene avec lui ledit Comte, alors ledit Comte ne menera audit Roi Louis que le moins d'hommes qu'il pourra, & cependant de façon que ledit Roi de France ne ſoit pas en droit (2) de lui ôter ſon fief.*

Louis-le-Jeune, ſucceſſeur de Louis-le-Gros, répudia (3) Léonor d'Aquitaine, & lui rendit ſa dot, quoiqu'il en eût eu deux filles. Elle ſe remaria peu de tems après avec Henri II, fils de Geoffroy Comte d'Anjou, & de Mathilde fille de Henri I, Roi d'Angleterre; ainſi du côté de ſon pere, Henri II eut l'Anjou, la

(1) *Rimer. acta. public. Reg. Anglia. T. 1, p. 2. p. 7.*

(2) *Ità tamen nec inde feodum ſuum erga regem Franciæ foris faciat.*

(3) Eléonor, Léonor, ou Aliénor, eſt le même nom.

Digitized by Google

Touraine & le Maine; du côté de sa mere, il eut l'Angleterre & la Normandie; & par la dot que lui porta Léonor d'Aquitaine, il joignit à toutes ces possessions, le Poitou & toute la Guyenne jusqu'aux Pyrénées; il se vit encore dans la suite maître de la Bretagne, par le mariage de son fils Geoffroy avec l'héritiere de ce Comté.

L'imprudent Louis le jeune ne pouvoit qu'être effrayé à la vue d'un vassal qui possédoit plus de la moitié du Royaume, & qui n'étoit pas moins à craindre par ses intrigues secrettes, que lorsqu'il attaquoit ouvertement & à la tête d'une armée. L'Irlande en étoit une preuve; il l'avoit subjuguée sans sieges, sans combats, sans y avoir aucun droit & uniquement par ses sourdes pratiques & son adresse à semer la discorde entre les petits Souverains qui la gouvernoient. Il disoit ordinairement *que le monde entier suffisoit à peine à un grand-homme*: c'étoit se déclarer un ennemi public. Heureusement les embarras que lui suscita Léonor d'Aquitaine, l'obligerent de mettre un frein à son ambition. Ils vivoient fort mal ensemble, parce qu'il avoit des Maîtresses, & que toute femme qui a été galante & qui vieillit, devient presque toujours jalouse d'un mari plus jeune qu'elle. Léonor sçut qu'il étoit éperduement amoureux de Rosemonde de Cliffort & qu'obligé de partir pour l'Irlande, il l'avoit cachée, près de Woodstrock, dans un petit Palais qu'il

Digitized by Google

avoit fait bâtir & entourer d'un labyrinthe, dont les détours sembloient impénétrables. Elle se fit conduire à Woodstrock, entra dans le labyrinthe, s'y égara tant de fois & si longtems, qu'elle y passa la nuit; le lendemain elle découvrit enfin l'issue, parvint jusqu'à sa Rivale, l'empoisonna; & pour achever de se venger de son infidele Epoux, elle anima & souleva ses enfans contre lui, en leur conseillant de le forcer à leur donner des apanages. Tandis que les deux cadets (Richard & Geoffroy) entraînoient dans leur révolte la Guyenne, l'Anjou & la Bretagne, l'Aîné vint à Paris. Louis-le-jeune, dont il avoit épousé la fille, crut ne rien faire que de juste, en écoutant les plaintes de ce jeune Prince contre son pere, & en promettant de lui faire céder la Normandie, attendu que, lorsqu'il lui avoit accordé sa fille, Henri étoit convenu qu'il céderoit cette province à ces jeunes époux pour soutenir leur *rang*, quand ils auroient atteint un certain âge; d'ailleurs, le pere & le fils étoient ses vassaux; & comme leur Seigneur, il étoit le juge de leurs conventions par rapport aux fiefs qu'ils possédoient dans son Royaume. L'activité, le courage & l'habileté du Monarque Anglois, le firent triompher de tous côtés des Ligues qui s'étoient formées contre lui; mais l'heureux succès de ses armes ne l'éblouit point; le caractere fougueux & rebelle de ses enfans, & les avantages que la France pouvoit en ti-

Digitized by Google

rer, l'avoient trop frappé : ainſi quoique vainqueur, quoiqu'il eût obligé Louis-le-jeune à lever le ſiege de Rouen & à retirer ſes troupes de la Normandie, il lui fit demander une entrevue, en le priant de n'être pas le protecteur des révoltes de ſes fils, mais le médiateur entr'eux & lui. Louis-le-jeune avoit plus de bonne foi que de politique; il ſe mêla de cet accommodement, & la paix ſe fit.

Un des articles du traité portoit que Richard, ſecond fils de Henri, épouſeroit la ſeconde fille de Louis-le-jeune, Alix de France; cette Princeſſe, qui n'avoit que ſix ans, fut remiſe à ſon beau-pere pour être élevée en Angleterre. Lorſqu'elle fut en âge, Richard qui étoit devenu l'ainé, ſon frere étant mort ſans enfans, ſouhaita de conſommer ſon mariage. Henri s'y oppoſa; Philippe-Auguſte, qui avoit ſuccédé à Louis le-jeune, envoya ſommer Henri de laiſſer accomplir le mariage de ſa ſœur, ou de la lui renvoyer, & de lui rendre en même-tems Giſors & la partie du Vexin qu'elle avoit eue en dot. Henri ne voulut ni renvoyer Alix, ni rendre la dot, ni laiſſer conſommer le mariage. Philippe indigné, & auquel Richard ſe joignit, lui déclara la guerre, le battit par-tout, & le pourſuivit ſi vivement, qu'il l'obligea de demander humblement la paix. Une des premieres conditions de cette paix, fut que Richard, qui s'étoit croiſé, épouſeroit Alix à ſon retour de la Paleſtine, & qu'en attendant, elle

Digitized by Google

ſeroit remiſe à une des cinq perſonnes qu'il nommeroit. On ne ſçavoit pas encore que Henri, qui retenoit depuis plus de douze ans Léonor d'Aquitaine dans une étroite priſon, étoit devenu amoureux de la jeune Alix; qu'il l'avoit déshonorée; qu'elle étoit groſſe, & que c'étoient-là les raiſons ſecrettes de ſes refus. On peut juger de la probité, de l'honneur & des mœurs de ce Monarque, âgé de cinquante-cinq ans, lorſqu'il commit cette abominable action. Il ne ſurvécut que de quelques jours au Traité qu'il venoit de ſigner.

Le premier ſoin de Richard, cœur-de-lion, *ſon fils, à ſon avenement à la Couronne d'Angleterre, fut de venir à Paris rendre hommage à Philippe-Auguſte; & cette viſite*, ajoûte Rapin de Toiras (1), *lui procura la reſtitution des places que Philippe avoit conquiſes ſur Henri pendant la derniere guerre.* Philippe & Richard (2) ſembloient unis de l'amitié la plus étroite, mangeant & couchant preſque toujours enſemble: ils partirent pour la croiſade, commencerent à ſe brouiller en Sicile; & leurs animoſités ne firent qu'augmenter pendant le ſiege d'Acre. Philippe, après qu'ils eurent pris cette ville, conſidéra que leur inimitié les porteroit peut-être tôt ou tard à quelque coup

(1) *T. 2. p. 249.*

(2) *Le Gendre.*

Digitized by Google

d'éclat auſſi funeſte pour l'un & pour l'autre, que favorable à Saladin; qu'ils n'étoient pas même d'accord ſur le Roi (1) qu'ils donneroient aux Chrétiens de l'Orient, lorſqu'ils auroient conquis Jéruſalem; que pluſieurs des principaux chefs de ſon armée étoient morts du flux de ſang; qu'elle dépériſſoit tous les jours; qu'il avoit été lui-même à l'extrémité; & que, malgré toute la force de ſon tempérament, il ſe reſſentoit encore des ſuites d'une maladie que quelques-uns attribuoient au poiſon, & qui lui avoit fait tomber les cheveux, la barbe, les ongles & les ſourcils. Il ſe détermina donc à revenir en France; mais, en partant, il laiſſa dix mille fantaſſins & cinq cens hommes d'armes, ſoudoyés pour trois ans, ſous la conduite du Duc de Bourgogne, lui ordonnant d'obéir en toute occaſion au Roi d'Angleterre comme à lui-même : *ſelon les apparences*, dit Rapin de Toiras (2), *il lui donna des ordres contraires en particulier.* Cet Hiſtorien partial n'a pas fait attention que, dans la page ſuivante, en parlant de la bataille d'Aſcalon, il rapporte *que le Duc de Bourgogne attaqua avec impétuoſité l'aile droite des Sarraſins qui ſe battirent en*

(1) Philippe ſoutenoit les droits du Marquis de Montferrat : Richard ſoutenoit ceux de Guy de Luſignan.

(2) *T. 2. pag.* 268, 269 & 270.

Digitized by Google

retraite, & lui donnerent lieu d'avancer avec plus de réſolution que de prudence, bien au-delà du corps de bataille; & qu'alors des troupes cachées & qui fondirent tout-à-coup en très-grand nombre du haut des collines, enveloppèrent de tous côtés le corps qu'il commandoit, & en firent un grand carnage. Des hommes qui attaquent & combattent de la ſorte, paroiſſent-ils avoir eu des ordres ſecrets de faire échouer les opérations du Général en chef? Le Duc de Bourgogne mourut à Acre du flux de ſang. Les François s'embarquerent pour revenir dans leur patrie; les Allemans & les Italiens étoient déjà partis, ne pouvant plus ſupporter les hauteurs féroces de Richard. D'ailleurs, tous étoient très-perſuadés qu'il n'avoit pas voulu prendre Jéruſalem, & qu'il avoit fait ſecrettement avec Saladin un traité auſſi lucratif que honteux. S'il en tira des ſommes immenſes, comme le prétendent pluſieurs Hiſtoriens, elles ne lui profiterent pas; en revenant, il fit naufrage dans la mer Adriatique. Il crut que, déguiſé en pélerin, il pouvoit riſquer de traverſer les Etats de Léopold, Marquis d'Autriche; mais il fut reconnu & arrêté tournant la broche dans la cuiſine d'une auberge. Léopold, à qui il avoit fait une inſulte au ſiége d'Acre, le vendit à l'Empereur Henri IV, qui le retint quinze mois en priſon.

Philippe, en quittant la Syrie, avoit promis de n'attaquer aucunes des poſſeſſions de Richard

Digitized by Google

en France, que quarante jours après que ce Prince seroit revenu dans ses Etats; il manqua, dit-on, à sa parole, & voulut profiter de l'absence de son ennemi pour attaquer la Normandie. On a vu qu'Alix, sœur de Philippe, avoit été fiancée à Richard, & qu'elle avoit eu en dot Gisors & une partie du Vexin. Lorsque ces deux Princes se brouillerent en Sicile, Richard dit au Comte de Flandres qui tâchoit de les réconcilier, qu'il étoit prêt à faire les premieres démarches; mais que (1), pour éviter d'avance un nouveau sujet de rupture, il étoit obligé de déclarer à Philippe, qu'il n'épouseroit jamais sa sœur par des raisons qu'il tairoit toujours, mais que Philippe, s'il vouloit absolument les sçavoir, pourroit les apprendre de personnes qu'il lui indiqueroit. Philippe interrogea ces personnes qui ne pouvoient pas lui être suspectes, & sçut qu'Alix avoit eu un enfant de Henri (2). Il n'insista donc plus sur le mariage; mais de retour en France, il envoya chercher sa sœur qui étoit toujours demeurée à Rouen. Rapin de Toiras convient que le Sénéchal de Normandie refusa de la renvoyer. C'est au lecteur à juger si Philippe dut être indigné, & si c'étoit attaquer les Etats de Richard, en marchant à Rouen pour se faire rendre cette Princesse, & en même-

(1) *Daniel T. 4. pag.* 58.

(2) *Rapin de Toiras, T. 2. pag.* 285.

Digitized by Google

temps sa dot. Elle épousa dans la suite le Comte de Ponthieu.

Philippe montroit des lettres, où on lui marquoit que Richard avoit voulu le faire assassiner par des émissaires (1) du *vieux de la Montagne.* Richard accusoit Philippe d'avoir offert des sommes considérables à l'Empereur, pour le retenir en prison; *& ce lion rugissant*, disent les Historiens Anglois, *dès qu'il fut libre, ne respira que vengeance.* Que fit ce lion rugissant? Il remporta deux avantages sur Philippe, & fut battu dans dix autres occasions. Rapin de Toiras (2) prétend *que ces deux Princes voyant que leurs forces étoient trop égales, pour que l'un ou l'autre pût espérer de faire de grands progrès dans cette guerre, ils désirerent enfin de faire la paix.* Cette égalité de force méritoit une explication de la part de cet Historien. Ce qu'il y a de certain, c'est que la Provence & le

(1) *Henri*, Comte de Champagne, contemporain de Philippe-Auguste, passant dans les Etats du Prince *des Assassins*, ce prince lui demanda s'il avoit des sujets aussi obéissans que les siens, & sans attendre sa réponse, il fit signe à trois jeunes gens qui monterent aussi-tôt au haut d'une Tour très-élevée d'où ils se précipiterent, & se tuerent. Tout le monde sçait que *les Assassins* croyoient que la mort à laquelle ils s'exposoient en exécutant les ordres de leur chef, les conduisoit tout droit en paradis.

(2) *Pag.* 287.

Digitized by Google

Dauphiné n'étoient point encore du Royaume de France; & que Richard, outre l'Angleterre & l'Irlande, poſſédoit la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine, une partie du Berri & de l'Auvergne, le Poitou, le Limouſin, l'Angoumois, le Périgord, la Saintonge & généralement toute la Guyenne.

Rigord & Guillaume le Breton, Hiſtoriens contemporains, rapportent que les deux armées étoient en préſence près d'Iſſoudun en Berri, que tout ſembloit annoncer la plus ſanglante bataille, lorſque Richard paſſa tout-à-coup dans le camp de Philippe, &, paroiſſant touché de tant de maux, que leur haîne cauſoit à leurs ſujets, lui demanda ſon amitié : ces deux Monarques, ajoûtent-ils, s'embraſſerent & s'aſſirent à l'écart au pied d'un vieux arbre. On les vit quelques momens après ſe lever & mettre l'épée à la main; on crut qu'ils venoient de s'aigrir de nouveau par quelque reproche : c'étoit un ſerpent d'une groſſeur monſtrueuſe, qui ſortoit de l'arbre, & qu'ils avoient heureuſement apperçu prêt à s'élancer ſur eux; ils le tuerent, continuerent leur conférence, & convinrent d'un traité par lequel Philippe conſentit à ne conſerver, des Places qu'il avoit priſes, que Vernon & Evreux, & celles du Vexin Normand.

Aimar, Vicomte de Limoges, ayant trouvé dans ſes terres un tréſor (1), Richard prétendit

(1) On prétend que ce tréſor conſiſtoit dans une

Digitized by Google

qu'il devoit lui appartenir comme Seigneur du Limousin, & alla mettre le siége devant le Château de Chalus, où Aimar s'étoit retiré; il y fut blessé & mourut de sa blessure le 6 Avril 1199. *Son courage qui approchoit*, dit Rapin de Toiras (1), *de la férocité, lui fit donner le surnom de cœur-de-lion.* Les lions ne sont pas traîtres; il l'étoit (2) avec ses alliés comme avec ses ennemis, & de la plus mauvaise foi avec ses Sujets. On l'accusa d'avoir voulu faire assassiner Philippe-Auguste, & d'avoir fait assassiner le Marquis de Monferrat : le trait que je vais rapporter, prouvera, je crois, qu'on pouvoit sans injustice le soupçonner de pareils crimes. Jean *sans terre*, son frere, brouillé avec lui, s'étant réfugié en France où Philippe lui permettoit d'entretenir un corps de troupes pour sa garde dans la ville d'Evreux (3), l'invite un jour à dîner tous les Officiers de la garnison, les fait égorger à table lorsqu'ils ne pensoient qu'à se réjouir, fait exposer (4) leurs têtes toutes sanglantes sur les murailles, & part ensuite pour

table, autour de laquelle étoient assis ce Empereur, sa femme & plusieurs enfans; que ces figures étoient de grandeur naturelle, & que le tout étoit d'or massif.

(1) *Tom. 2. pag.* 289.

(2) *Ibidem.*

(3) *Larrey.*

(4) *Philippe.* *Lir.*

aller offrir cette place à son frere qui le reçut en grace. Cette horrible perfidie fut le sceau de leur raccommodement ; mais ils n'en recueillirent que les fruits inséparables des forfaits, l'indignation & la honte. Philippe, à la nouvelle de cette abominable action, marcha sur le champ à Evreux, reprit cette ville d'assaut, & l'abandonna à toutes les horreurs de la guerre, comme complice du perfide Jean. A l'égard du cartel qu'il avoit en même-tems envoyé à Richard, il fut généralement désapprouvé. Les François pouvoient-ils permettre que leur Roi hasardât sa personne contre un Prince, qui venoit de se déshonorer en s'associant à la plus noire trahison, & qui d'ailleurs étoit son vassal ?

Richard étant mort sans enfans, Jean *sans terre* s'empara de ses trésors, les prodigua pour gagner ceux dont le crédit pouvoit appuyer ses prétentions, & se plaça sur un trône, où il ne tarda pas à tâcher de s'affermir par un crime. Les droits du jeune Artur son neveu, Comte de Bretagne & fils de Geoffroy (1) son frere aîné, lui causoient sans cesse de trop vives alarmes ; il le poignarda, dit-on, de sa propre main dans la Tour de Rouen, après l'avoir fait prisonnier dans un combat. Philippe-Auguste étoit

(1) Il y avoit près de quatorze ans que Geoffroy, cadet de Richard & l'aîné de Jean, étoit mort ; il avoit épousé Constance, fille & héritiere de Conan le petit, Comte de Bretagne.

Seigneur

Digitized by Google

Seigneur ſuzerain du mort, de l'aſſaſſin, & du lieu où l'aſſaſſinat avoit été commis. Les Bretons lui demanderent juſtice; il aſſembla la Cour des *Pairs*; Jean fut ajourné à comparoître, & la citation lui fut ſignifiée à Londres. Il envoya des Ambaſſadeurs pour demander un ſauf-conduit: *il peut venir*, leur dit Philippe; & ſur ce qu'ils demanderent s'il y auroit ſûreté pour le retour, *cela dépendra*, répondit-il, *du jugement que prononcera la Cour de Pairs*. Jean, n'ayant point comparu, fut déclaré rebelle & fauſſant la foi qu'il avoit promiſe à ſon Seigneur; de plus coupable de félonie & de trahiſon pour l'attentat commis, dans la Seigneurie de France, ſur la perſonne d'Artur ſon neveu, gendre (1) de ſon Souverain, & homme-lige de la Couronne; qu'en conſéquence, toutes les Terres & Seigneuries qu'il tenoit dans le Royaume à la charge d'hommage, étoient confiſquées, & qu'on en pourſuivroit la repriſe de poſſeſſion par la voie des armes, autant que beſoin ſeroit.

Philippe commença donc par attaquer la Normandie, en chaſſa les Anglois; & portant enſuite ſes armes victorieuſes dans le Maine, l'Anjou, la Touraine & le Poitou, il remit ces provinces ſous l'autorité immédiate de leurs

(1) Artur avoit épouſé une fille de Philippe-Auguſte, & d'Agnès de Méranie.

Digitized by Google

anciens Maîtres. Le droit de les réunir à son domaine, fondé sur l'esprit des loix féodales, étoit légitime; au-lieu que le projet qu'il forma quelques années après, d'envahir l'Angleterre à la sollicitation d'Innocent III, parut très-injuste. Ce Pape avoit fait élire à Rome en sa présence, Guillaume de Langton à l'Archevêché de Cantorbéri. Jean soutint les droits de sa couronne, protesta contre cette élection faite hors du Royaume, & d'ailleurs extorquée, disoit-il, en faveur d'un Sujet qui ne pouvoit que lui être désagréable. Innocent III le traita de rebelle à l'Eglise, l'excommunia, délia ses Sujets du serment de fidélité, déclara son trône vacant, & promit à Philippe-Auguste la rémission de tous ses péchés, s'il vouloit attaquer l'Angleterre & unir ce Royaume à la France. Philippe assembla la Cour des Pairs (1) qui lui déclara nettement que la conduite du Pape offensoit tous les Souverains; qu'il ne pouvoit ôter ni donner les couronnes, & qu'il seroit aussi honteux que dangereux, d'en recevoir une de sa main.

Philippe haïssoit trop le Roi d'Angleterre, pour suivre de si sages conseils; d'ailleurs il étoit obsédé par le Cardinal Pandolphe, Légat du Saint-Siege, qui le flattoit, l'aduloit, l'appelloit *le pieux & redoutable champion de*

(1) *Le Gendre.*

Digitized by Google

S. Pierre, & lui préſentoit ſans ceſſe le tableau de l'Angleterre conquiſe, & ce Jean, ſon ennemi, renverſé du trône. Lorſque l'armement fut prêt, ce Cardinal, ſous prétexte d'aller, par ſa préſence & ſes diſcours, achever d'échauffer les eſprits contre un excommunié, paſſa à Douvres où Jean aſſembloit des troupes; il lui fit demander une audience; &, l'abordant avec l'air triſte & benin d'un Miniſtre de paix, qui *gémit* & voudroit écarter l'orage : *Vous êtes perdu*, lui dit-il : *une partie de votre nobleſſe traite avec Philippe; il va mettre à la voile à la tête d'une armée formidable; la vôtre vous abandonnera; & vos Barons ſeront peut-être les premiers à vous faire tomber entre les mains des François.* Jean ne pouvoit pas ignorer qu'il avoit entiérement aliéné l'affection de ſon peuple; & ces avis étoient ſi conformes à ceux qu'il recevoit de tous côtés, qu'il ne fut pas difficile à l'artificieux Légat, de s'appercevoir de ſon trouble, & de l'amener à lui demander des conſeils, en augmentant ſes frayeurs. Les caracteres arrogans deviennent les plus foibles au moindre revers; ce Prince jura & fit jurer pour lui, *& ſur ſon ame*, ſeize de ſes Barons, qu'il ſe ſoumettroit à tout ce qu'exigeoit le Saint-Siége; & quelques ſemaines après, en exécution d'un des plus ſinguliers & des plus honteux traités qu'ait jamais fait une tête couronnée, il ſe rendit dans la principale Egliſe de Douvres,

Digitized by Google

accompagné de Seigneurs & d'Officiers de ſon armée; & là, en préſence d'un peuple nombreux, il déclara que, de ſa franche & libre volonté, & de l'avis de ſes Barons, pour expier les fautes qu'il avoit commiſes contre les Miniſtres du Seigneur (1), il ſe reconnoiſſoit déſormais vaſſal du Saint-Siége, & s'obligeoit, en cette qualité, de lui payer tous les ans une redevance de mille marcs, ſçavoir ſept cents pour l'Angleterre & trois cents pour l'Irlande; enſuite il ôta la couronne de deſſus ſa tête, la mit aux pieds du Légat comme repréſentant le Pape, lui rendit hommage & lui préſenta quelques pieces d'or pour arrhes du tribut auquel il ſe ſoumettoit. Pandolphe foula l'or aux pieds, emporta le ſceptre & la couronne, & ne les rendit qu'au bout de cinq jours à ce vil Monarque.

Cependant l'armée Françoiſe n'attendoit que le retour de ce Cardinal pour mettre à la voile. Il revint, ſe préſenta hardiment devant Philippe, lui dit qu'il falloit congédier ſes troupes, & ne plus penſer à la conquête de l'Angleterre;

(1) Il avoit maltraité les Eccléſiaſtiques qui s'étoient le plus hautement déclarés pour le Pape, entr'autres l'Archidiacre de Norwick; il le fit mettre en priſon, & l'obligeoit de porter une chappe de plomb qu'il avoit fait faire exprès; ce pauvre Archidiacre, au bout de quelques ſemaines, ſuccomba ſous la fatigue du poids de cet étrange vêtement.

Digitized by Google

que Dieu avoit changé le cœur de Jean; que ce n'étoit plus un Prince rebelle à l'Eglise, *un Satan endurci*, mais *une ouaille bénigne & dévote*, que le Pape, comme un pere toujours clément & miséricordieux, lui ayant tendu les bras, ne pourroit pas se dispenser de le couvrir de son aîle apostolique, & de lancer ses foudres sur quiconque oseroit attaquer ce fils repentant, & dont les Etats faisoient désormais partie du patrimoine de S. Pierre. Philippe, aussi surpris qu'indigné d'un pareil discours, lui répondit qu'après l'avoir engagé, par les motifs les plus saints, dans des frais immenses pour un armement par terre & par mer, il étoit bien étrange que le Pape prétendît tout-à-coup *lui lier* les mains, & qu'il osât jouer un roi de France & en même-tems le menacer: *il n'est pas aussi aisé*, ajouta-t-il, *de me faire la loi que de me tromper; retirez-vous.*

Il auroit sans doute poursuivi son entreprise; il y auroit eu trop de honte à s'en désister; mais les avis qu'il reçut d'une ligue qui se formoit contre lui dans les Pays-Bas, l'obligerent de porter ses armes de ce côté. L'empereur Othon IV, plusieurs Princes d'Allemagne, les Ducs de Lorraine, de Brabant & de Limbourg, les Comtes de Hollande, de Namur, de Boulogne & de Flandres, se préparoient à l'attaquer. Le Comte de Salisburi les joignit, après avoir surpris, brûlé, coulé à fond ou dispersé presque toute notre flotte, dont les Officiers

Digitized by Google

(1) étoient allés se divertir à terre. Les confédérés, dit un Historien contemporain (2), fiers de leur nombre & de ce commencement de succès, avoient déjà fait entr'eux le partage de la France; leur armée grossissoit tous les jours; elle étoit, avec les troupes Angloises, de près de cent-cinquante mille hommes; Philippe, qui n'en avoit que cinquante mille, terrassa leur orgueil à Bouvines (3): jamais victoire ne fut plus complette ni plus glorieuse.

Tandis que nos forces sembloient occupées en Flandres, le Roi d'Angleterre avoit fait une descente à la Rochelle. Après s'être rendu maître de plusieurs Places dans le Poitou & dans l'Anjou (4), il avoit assiégé la *Roche-aux-Moines*; mais à l'approche du jeune Louis, fils de Philippe, il leva ce siége avec tant de précipitation, qu'il y laissa (5) ses tentes, ses malades, toutes ses machines de guerre & ses gros bagages. On prétend qu'il fit ce jour-là dix-huit lieues tout d'une traite; son arriere-garde (6) fut taillée en pieces. *Malgré cet échec*,

---

(1) *Larrey.*

(2) *Rigord.*

(3) Village entre Lille & Tournai.

(4) *Vignier.*

(5) *Guielm. Brito. Liv.* 10.

(2) *Infra unius mensis spatium, filius in Pictonia & rege Anglia & Pictonibus sine conflictu, pater in Flan-*

Digitized by Google

dit Rapin de Toiras (1), *il avoit encore assez de troupes, pour espérer un heureux succès dans cette guerre, si elle eût continué; mais la victoire que Philippe venoit de remporter à Bouvines, lui faisant craindre que tout le fardeau n'en retombât sur lui, il demanda une treve par l'entremise du Pape. Quoique Mezerai assûre*, ajoûte-t-il, *que ce ne fut qu'aux pressantes instances du souverain Pontife, que Philippe accorda cette treve, on peut cependant présumer qu'il n'eut pas beaucoup de peine à y consentir; en effet, il ne pouvoit rien souhaiter de plus avantageux, que de voir repasser la mer aux Anglois, puisqu'il n'avoit que peu de chose à gagner sur eux, & qu'au contraire il avoit beaucoup à perdre.* La partialité peut-elle séduire un Historien au point de faire de pareils raisonnemens? Jean avoit fui devant Louis qui n'avoit que sept mille hommes d'infanterie & deux mille chevaux. Les Seigneurs Poitevins, qui avoient favorisé sa descente à la Rochelle, l'avoient abandonné; ses troupes étoient mécontentes & découragées; la Ligue sur laquelle il fondoit toutes ses espérances, venoit d'être écrasée en Flandres; n'osant paroître en campagne, il se tenoit renfermé dans Parthe-

drid de Othone & Flandrensibus triumphavit. Rigord. Guielm. Brit. Liv. 1.

(1) *Tom. 2. pag.* 342.

Digitized by Google

nay (1). Philippe alloit l'attaquer avec une armée victorieuse. Il étoit presqu'impossible qu'il échappât; mais Philippe, qui paroissoit quelquefois mépriser les menaces de Rome, connoissoit cependant trop bien les effets de la maladie épidémique dont les esprits de ces tems-là étoient agités à la moindre excommunication, pour n'avoir pas de très-grandes déférences pour le Pape; il ne le prouva que trop dans la suite; d'ailleurs il aimoit l'argent; il céda donc aux vives sollicitations de Sa Sainteté (2), & à l'appas des sommes considérables qu'on lui offroit. Soixante mille livres sterling qui lui furent payées comptant, le firent consentir à une treve, lorsqu'il pouvoit très-aisément chasser les Anglois (3) de la Guyenne & de tout ce qu'ils possédoient encore en-deçà de la mer. Il eût été bien plus prudent & bien moins chimérique de s'attacher à cette conquête, que d'accepter, comme il fit deux ans après, la Couronne d'Angleterre pour son fils.

Le regne d'un Prince foible & mépriſable procure quelquefois un bien. Le peuple reprend ses droits & ses franchises, qui ne sont que trop souvent de nulle considération sous les regnes

(1) Ville du Poitou.

(2) *Rigord. pag.* 66. *Duchesne. Tom.* 5.

(3) *Larrey.*

Digitized by Google

glorieux & pleins de succès. La Noblesse Angloise profita du mépris général où Jean étoit tombé, pour l'obliger de renouveller & de confirmer, par un nouveau serment, les priviléges dont elle avoit joui sous les Rois Saxons, & dans lesquels Henri I l'avoit rétablie par la fameuse charte des *communes libertés*. A peine Jean eut-il signé cette charte, que, pour se mettre en état de la révoquer, il fit enrôler, le plus secrettement qu'il lui fut possible, en Hollande, en Flandres, dans la Guyenne & dans le Poitou, toutes sortes de bandits & de scélérats, dont il alla recevoir les différentes troupes à Douvres; il leur promit une partie des dépouilles de sa Noblesse, & commença par saccager les terres des principaux Seigneurs, de la façon la plus barbare. Le Pape, quelques années auparavant, parce que ce Prince ne vouloit pas recevoir de sa main un Archevêque de Cantorbéri, l'avoit excommunié, l'avoit déclaré indigne du trône, & avoit délié ses Sujets du serment de fidélité; ce même Pape le délia avec la même facilité de tous les sermens qu'il avoit faits à ses Sujets, & les excommunia, parce qu'ils vouloient défendre leurs vies, leurs biens & *leurs libertés*: c'étoit toujours cet Innocent III, ce Pontife si hardi, si violent, si dur, *mais qui devenoit* (1) *de cire à la vue de l'or*, dit le Moine,

(1) *Ad omnia scelera pro præmiis datis cereus.*

Digitized by Google

Mathieu Paris. Lorſqu'il apprit par ſes Légats, que Louis (1) avoit accepté la couronne d'Angleterre, il monta en chaire, & tenant une épée (2) : *glaive, glaive*, dit-il, *ſors du fourreau, aiguiſe-toi pour tuer & pour briller.* Ce n'étoit pas ainſi que prêchoient les Apôtres. Il finit ce ſermon (3) *par faire jouer toute ſon artillerie, & tuer l'ame de Louis & celle de Philippe en ricochet, s'il laiſſoit partir ſon fils.* Mézeray dit *que ces foudres, quand elles ſont injuſtes, ne ſont que des foudres de Salmonée.* Philippe n'oſa pas ſe flatter que les Eccléſiaſtiques de ſon Royaume les regarderoient comme telles ; il ne donna que ſecrettement des ſecours pour faire réuſſir l'entrepriſe ; il la blâmoit publiquement : *Monſieur*, lui dit Louis, qu'il feignoit de vouloir retenir, *je ſuis votre homme lige pour les fiefs que vous m'avez donnés en France ; mais il ne vous appartient pas de décider touchant le thrône d'Angleterre ; & ſi vous entreprenez de me faire quelque violence à cet égard, je me pourvoirai devant la Cour des Pairs ; elle a entendu comme vous, ce qu'ont dit les députés qui ſont venus m'offrir ce thrône de la part des Barons & de la Nobleſſe ; mes droits ſont inconteſtables ; & je*

(1) Depuis Louis VIII.

(2) *Le P. Daniel. Mezeray.*

(3) *Jean de Serres. André Ducheſne.*

Digitized by Google

les soutiendrai jusqu'à la mort. Ces députés avoient dit que Jean n'avoit obtenu la Couronne que par élection; qu'il l'avoit publiquement abdiquée; qu'il étoit vrai que le Pape la lui avoit rendue au bout de cinq jours; mais que le Pape n'avoit pu rendre ce que Jean n'avoit pu donner; que ce Prince (1), à son couronnement, avoit promis d'observer inviolablement la charte de *leurs libertés*; qu'ils ne l'avoient reconnu pour Roi, qu'à cette condition; que, loin de tenir sa parole, il avoit fait venir des troupes étrangeres, pour mettre la Nation dans les fers; qu'en violant ses sermens, il les avoit déliés de ceux qu'ils lui avoient faits; qu'un Roi, & sur-tout quand il ne l'étoit que par élection, se rendoit coupable comme un autre homme, dès qu'il devenoit traître à la patrie; qu'il n'y avoit point de plus haute trahison, que d'avoir voulu jetter une Noblesse libre dans l'esclavage, & la rendre tributaire d'un Prince (2) étranger; que sous les Rois Saxons, & depuis Guillaume le Conquérant, il y avoit plusieurs exemples, qu'on n'avoit pas suivi (3) l'ordre de la succession; que le discours de l'Archevêque de Cantorbéri, lors de l'élection de Jean au préjudice d'Artur, en étoit

(1) *Rapin de Toiras*, *T.* 2. *pag.* 305.

(2) Le Pape.

(3) *Mathieu Paris*, *pag.* 264.

Digitized by Google

une preuve (1) : *s'il se trouve*, avoit dit ce Prélat, *quelqu'un de la famille du dernier Roi, qui surpasse les autres en excellence, nous ne devons pas faire difficulté de nous soumettre à sa domination*; que le Prince Louis étoit non-seulement un des plus proches héritiers par la Princesse Blanche sa femme, fille d'Eléonor, sœur de Richard *cœur-de-lion*, mort sans enfans, mais qu'il étoit encore le seul en état de les secourir; qu'ils venoient donc le prier d'accepter une Couronne qu'ils avoient autrefois confiée à Jean, & qui étoit vacante, indépendamment de tous leurs griefs, depuis l'abdication solemnelle qu'en avoit fait cet indigne Prince. Telles étoient les raisons qu'avoient alléguées les Députés de la Noblesse d'Angleterre: tous nos Historiens les ont affoiblies & tronquées, parce qu'ils n'ont fait que copier le Moine Anglois, Mathieu Paris.

Louis (2) aborda au port de Sandwick le 23 de Mai 1216, fut couronné dans Londres, y reçut l'hommage des Barons, & celui d'Alexandre I, Roi d'Ecosse, pour les fiefs que ce Prince possédoit en Angleterre. Jean, qui n'avoit pas osé risquer une bataille en s'opposant au débarquement des troupes Françoises, fuyoit devant elles de province en province; il pensa

(1) *Rapin de Thoiras*, T. 2. pag. 295, 296.
(2) *Larrey*.

Digitized by Google

périr avec ſon armée, en traverſant un marais qui ſépare le Comté de Lincoln de celui de Nordfolk ; il y perdit tous ſes bagages & ſes tréſors. Rapin de Toiras dit que cette perte, irréparable dans les circonſtances où il ſe trouvoit (1), lui cauſa une fievre violente dont il mourut au bout de quelques jours, le 28 d'Octobre 1216. D'autres Hiſtoriens rapportent qu'étant arrivé avec beaucoup de peine à l'Abbaye de Suines-Head, il y fut empoiſonné par les Moines, parce qu'il n'étoit plus, diſoient-ils, qu'un Tyran. Quelques années auparavant, lorſqu'à la tête des troupes étrangeres il ravageoit, de la façon la plus barbare, les terres de ſes Barons, Guillaume d'Albinet, Gouverneur de Rocheſter, & qui s'étoit renfermé dans le Château avec ſa famille, vit un Arbalêtrier qui viſoit à ce Prince & qui alloit le tuer : *Malheureux*, lui dit-il, en détournant le coup, *ſonges-tu que c'eſt le Roi? Je ſais que nous ſommes réduits aux dernieres extrémités ; que nous manquons de tout ; que nous n'avons aucun eſpoir de ſecours ; qu'il va donner l'aſſaut ; qu'il fut toujours ſans miſéricorde ; qu'il nous fera tous maſſacrer ; & que ma famille & moi ſerons les premieres victimes qu'il ſacrifiera à ſon implacable cruauté ; mais c'eſt le Roi.*

(1) *Tom. 2. pag.* 356.

Digitized by Google

On l'avoit surnommé Jean *sans terre* parce que Henri II, son pere, ne lui avoit rien désigné dans un premier partage qu'il fit de ses Etats entre ses enfans. On raconte que ce surnom lui fut confirmé après sa mort. Les Moines de Wincester répandirent, parmi le peuple, qu'on entendoit un bruit continuel sur son tombeau, & qu'il en sortoit de tems en tems des cris épouvantables ; ils jetterent son corps dans un champ.

Il laissa deux fils ; Henri, le plus âgé, n'avoit que dix ans. La plupart des Barons commencerent à réfléchir qu'en le reconnoissant pour Roi, il y auroit une minorité : c'est une perspective bien flatteuse pour des esprits, dont l'inquiétude flegmatique aime à se repaître de nouveaux arrangemens dans l'Etat, de factions, de brigues & de cabales ; d'ailleurs, dans la situation où étoient les affaires de ce jeune Prince, chacun espéra de pouvoir se vendre au prix qu'il voudroit. Ils avoient reçu Louis comme leur libérateur, & il l'étoit ; mais dès qu'on pense à violer ses sermens, on a bientôt imaginé des prétextes pour colorer sa trahison. Il s'étoit défié d'eux, disoient-ils, & leur avoit fait l'injustice & l'affront de donner le gouvernement de quelques Places importantes à des François. Quelques-uns furent assez lâches pour continuer de paroître dans ses intérêts, afin de trouver les occasions de le trahir par des perfides conseils. Le Comte du

Digitized by Google

Perche (1) le leur reprocha au combat de Lincoln, où les troupes Françoises, dans la position la plus désavantageuse, se firent hacher en pieces sans pouvoir presque attaquer ni se défendre. Cette perte fut suivie d'une autre sur mer ; un petit secours qui venoit de Calais fut battu ; *& ce qui contribua le plus à notre victoire*, dit un Historien Anglois (2), *c'est que nous avions sur nos vaisseaux une très-grande quantité de chaux vive ; nous la jettions en l'air ; le vent favorable la poussoit dans les yeux des François & les aveugloit.*

Louis se vit bloqué dans Londres ; *il faut s'en défaire*, crioit une populace arrogante & lâche ; *c'est un Prince François.* Il en eut tout le courage & la dignité ; il avoit connu les Anglois ; il parut moins irrité de s'en voir indignement abandonné, qu'empressé de les céder ; il envoya dire au Comte de Pembrok, tuteur du jeune Henri & dont l'armée approchoit, qu'il étoit prêt à traiter, *mais en lui déclarant en même-tems*, dit Rapin de Toiras (3), *qu'il ne consentiroit jamais qu'à une paix honorable, & qui mît à couvert de toute poursuite ceux qui l'avoient appellé en Angleterre.* Ce soin généreux, s'ils ne le méritoient

(1) *Rapin de Toiras, Tom. 2. pag.* 384.
(2) *Ibid. Note.*
(3) *Tom. 2. pag.* 385.

Digitized by Google

pas, étoit digne de lui. La plupart de nos Historiens, Mézerai, le Gendre, Daniel, &c., disent que ce Prince, par un des articles du traité, promit qu'il tâcheroit d'engager son pere à restituer toutes les provinces en-deçà de la mer, confisquées sur le Roi Jean, ou qu'il les rendroit, lorsqu'il seroit sur le trône. Dans ce traité qui contient dix-huit articles (1), il n'y en a pas un seul, qui fasse mention de cette restitution. Rapin de Toiras & Jean le Clerc (2) conviennent que, si Louis entra dans un pareil engagement, ce ne fut apparemment (3) que *verbalement* ou par *des articles secrets*; ils auroient dû convenir franchement, & comme ils le pensoient, que la prétendue promesse de cette restitution est un fait indignement & faussement avancé par le Moine (4) Mathieu Paris; & que, loin d'en trouver quelqu'indice dans les actes d'Angleterre, on y voit des preuves du contraire, puisqu'il n'est pas douteux que Henri n'au-

(1) *Rymer. Acta publica, T. 1. pag. 74.*

(2) *Tom. 2. pag. 385.*

(3) *Extrait des actes publics de Rymer, pag. 668.*

(4) Mathieu Paris étoit Anglois & Moine de Saint-Alban; son histoire commence à la conquête de l'Angleterre par Guillaume *le Conquérant*, & finit en 1259. Henri III, fils de Jean *sans terre*, l'honoroit de son amitié.

Digitized by Google

roit pas manqué de parler ſouvent de cette promeſſe, & du manquement de parole, dans les diſcuſſions qu'il eut dans la ſuite avec la France (1), dans ſes déclarations de guerre, ou de treve, & dans ſes plaintes au Pape qui étoit le garant du Traité entre Louis & lui ; or (2) il n'en fait jamais mention. D'ail-

(1) *Acta publica*, T. 1. *pag.* 98.

(2) Lorſque la Reine Blanche apprit que S. Louis, ſon fils, étoit priſonnier des Sarraſins, elle écrivit à Henri qui avoit auſſi pris la Croix, pour le ſolliciter d'accomplir ſon vœu, & d'aller au ſecours des Chrétiens. Henri lui écrivit, & à Saint-Louis, *qu'il preſſeroit ſon départ, ſi on vouloit lui rendre les provinces confiſquées ſur Jean* ſans terre *ſon pere* ; il n'auroit pas manqué d'ajouter, *conformément à la promeſſe qui m'en fut faite par le feu Roi Louis VIII.* Il n'en dit pas un mot ; donc Louis VIII ne s'étoit jamais engagé à cette reſtitution, ni par des articles ſecrets, ni verbalement.

Littera Henrici III Regis Angliæ, Ludovico IX Regi Franciæ.

Requiſiti (*) *dudùm per Litteras veſtras quòd adventum noſtrum acceleremus in ſuccurſum Terræ ſanctæ, recolimus ſerenitati veſtræ reſcripſiſſe quòd* (**), *ſi Terras noſtras per vos & progenitores veſtros occupatas fretì ſalubri conſilio nobis redderetis, paſſagium noſtrum acceleraremus, & perſonam & res noſtras exponeremus in ob-*

(*) *Anno* 1252.

(**) *Acta publica*, T. 1. *pag.* 167.

Digitized by Google

leurs, la lecture seule de ce Traité ôte toute vraisemblance à cette promesse ; Louis n'y parle point en Prince à qui l'on fait la loi ; au contraire, il impose des conditions en faveur de ses adhérens & de ses alliés ; il exige qu'on

---

sequium crucifixi ad honoris vestri incrementum. Et licet jam passagium nostrum sit juratum, & certo tempore statutum, idem tamen passagium anticipabimus, potenter nos accingendo ad prædictæ Terræ succursum, dùm tamen occupata prædicta nobis benignè restituatis ; quod vestræ Regiæ dignitati ad salutem cedet perpetuam, & laudem famæ temporalis.

La Reine Blanche paroissoit disposée à rendre la Normandie à Henri ; mais les Barons François s'y opposerent. Si la Reine Régente, disoient-ils, par une affection naturelle à une mere qui désire d'arracher son fils des mains des Sarrasins, veut faire une pareille chose, elle ne doit pas s'attendre que nous y consentions jamais, & que nous approuvions qu'on regarde comme nul & frivole le jugement des Pairs, qui a condamné Jean *sans terre*, & qui l'a justement privé de la Normandie ; il seroit bien étonnant, ajoutoient-ils, que le Roi même présumât qu'il peut entreprendre de telles choses sans notre consentement (*) ; *absit enim ut duodecim Parium judicium quo justè adjudicatur Rex Anglorum & privatur Normandiâ, cassetur & pro frivolo habeatur.... factum est murmur horribile inter Magnates Francorum, quòd, sine consensu universalis Bernagii, talia præsumeret Rex Franciæ præmeditari.*

(*) *Mathieu Paris, pages* 581, 604 & 605.

Digitized by Google

lui paiera les rançons qui lui ſont dûes ; & on le lui promet. On voit par tous les articles, qu'il ſent qu'on doit lui faire un pont d'or ; & en effet, outre cinq mille marcs d'argent que la ville de Londres lui avoit prêtés, on lui en donna (1) encore quinze mille, qu'il toucha comptant, à condition qu'il ne reviendroit plus en Angleterre *à mauvais deſſein.* Nos Hiſtoriens, toujours pareſſeux, & qui ſouvent ne font que ſe copier les uns les autres, n'ont point cherché, ou n'ont pas connu la piece originale ; ils s'en ſont rapportés imprudemment à Mathieu Paris. Le caractere ſeul & toute la vie de Louis VIII, s'ils avoient voulu y réfléchir, dépoſoient contre le récit du Moine Anglois ; jamais Prince n'eut plus de courage & ne fut plus éloigné de toute action indigne d'un François. D'ailleurs, *dès qu'il offrit de ſe retirer*, dit Rapin de Toiras (2), *le Comte de Pembrock ne balança pas à y conſentir, conſidérant que le Roi de France n'étoit pas ſi épuiſé de troupes & d'argent, qu'il ne pût faire encore de très-grands efforts* (3) *pour dégager le Prince ſon fils.* Cette Hiſtorien devoit ajoûter que le Roi de France avoit à Compié-

(1) *Mathieu Paris*, *Larrey*.

(2) *Tom. 2. pag.* 385.

(3) *Rapin de Toiras*, *T. 2. pag.* 353, *Daniel. T. 4. pag.* 235, *Larrey*, *T. 1. pag.* 469.

Digitized by Google

gne vingt-cinq ôtages que les Barons Anglois lui avoient donnés, & qui sans doute étoient des plus illustres familles d'Angleterre.

Le jeune Henri, immédiatement après avoir été proclamé Roi par les Seigneurs de son parti, avoit rendu hommage de sa Couronne au Pape, entre les mains du Légat, confirmant ainsi le don que son pere en avoit fait au Saint-Siége; voilà pourquoi Sa Sainteté s'intéressoit si vivement en sa faveur, tandis que par estime elle excommunioit pontificalement Louis tous les Dimanches, le connoissant incapable de vouloir jamais se soumettre à ce honteux hommage; & c'est ce qui mit en même-temps le comble à l'opprobre des Barons Anglois. Non-seulement ils trahirent un Prince qu'ils avoient appellé, mais encore l'honneur & les droits de leur Nation, puisqu'en se rangeant sous la domination de Henri, ils reconnoissoient que l'Angleterre étoit un fief & un fief tributaire de Rome. Quelques-uns tâchoient de s'excuser en disant que Philippe, ou n'auroit pas dû leur envoyer son fils, ou qu'en le leur envoyant, il devoit l'aider ouvertement de toutes les forces de son Royaume. Il est vrai que la conduite de ce Monarque fut très-singuliere; il n'envoya que de foibles secours en comparaison de ceux qu'il pouvoit donner; il souffrit que les Evêques de France publiassent l'excommunication contre Louis; il confisqua ses terres, & disoit tous les jours qu'il ne vouloit

Digitized by Google

ni le voir ni lui parler, pour ne pas s'exposer à la contagion d'un excommunié : n'étoit-ce pas lui-même fournir aux Ecclésiastiques d'Angleterre, des raisons propres à contenir le peuple dans le parti que le Pape favorisoit ?

Philippe-Auguste mourut le 14 Juillet 1223. Nos Historiens, entr'autres le Pere Daniel, continuant toujours de copier Mathieu Paris, disent qu'à l'avenement de Louis VIII à la Couronne, Henri lui envoya demander la restitution de la Normandie, de l'Anjou, du Maine & du Poitou, *conformément au Traité fait entr'eux à Londres*; que Louis répondit qu'il possédoit ces Provinces par le droit de la guerre, par celui du Souverain sur ses vassaux rebelles, & en conséquence du jugement rendu contre Jean *sans terre* par la Cour des Pairs; que d'ailleurs il ne se croyoit pas obligé à l'observation d'un Traité que Henri avoit lui-même violé le premier dans plusieurs articles. J'ai prouvé que Louis ne s'étoit jamais engagé à rendre ces Provinces; & il ne tarda pas à faire connoître qu'il avoit au contraire résolu de chasser entiérement les Anglois de son Royaume. Il déclara que, Henri ayant manqué à son devoir de vassal en ne comparoissant pas à son sacre comme Duc de Guyenne, il confisquoit de nouveau tous les fiefs mouvans de la Couronne, qui avoient appartenu aux Rois d'Angleterre. Il assembla son armée près de Tours, passa la Loire, battit les Anglois dans le pays

Digitized by Google

d'Aunis, se rendit maître de Niort, de Saint-Jean d'Angeli, de la Rochelle, du Limousin, du Périgord, & généralement de tout ce qu'ils possédoient en-deçà de la Garonne. Il ne restoit plus qu'à les chasser de Bordeaux & de la Gascogne, lorsque malheureusement, à la priere du Pape & des Ecclésiastiques, il abandonna son objet pour tourner ses armes contre le Comte de Toulouse & les hérétiques du Languedoc; *il accorda*, dit le Gendre (1), *une treve à Henri, moyennant une somme de trente mille marcs d'argent.*

Mathieu Paris fait mourir Louis VIII au siége d'Avignon, empoisonné par le Comte de Champagne: il est très-certain qu'il prit cette ville le 12 Septembre 1226, & qu'il ne mourut que deux mois après, le 8 Novembre, à Montpensier en Auvergne. Si l'on en croit Guillaume de Puilaurens, auteur contemporain, les Médecins (2) ayant déclaré à ce Prince

(1) *Tom. 3. pag. 270.*

(2) *Sentiens Arçambaldus de Borbonio posse juvari Regem amplexu fœminæ, quæsitam virginem speciosam ac generosam, atque edoctam qualiter Regi se offeret & loqueretur, quòd non libidinis desiderio, sed auditæ infirmitatis auxilio advenisset, dormiente rege, à cubicularibus ejus, de die fecit in thalamum introduci; quam Rex erigilans, cum vidisset aspernantem, quæsivit quæ esset & qualiter introisset? Quæ, sicut edocta erat, ad quid admissa esset, cui gratiatus rei ait: non*

Digitized by Google

que sa maladie venoit d'un excès de continence & de santé, ses *chambriers* introduisirent auprès de son lit, tandis qu'il dormoit, une jeune fille d'une rare beauté, à qui ils recommanderent bien de dire qu'elle ne venoit pas le trouver *pressée par d'impudiques desirs; mais uniquement par le motif généreux d'une Sujette, qui seroit charmée de conserver une vie si précieuse à l'Etat.* Louis, en s'éveillant, demanda d'un air gracieux à cette jeune personne ce qu'elle vouloit; elle le lui fit entendre par sa rougeur, son embarras & quelques mots foiblement articulés : *non, non*, dit-il, *j'aime mieux mourir que de commettre un péché mortel.* Il fit éloigner le remede, mais en recommandant à Archembaud de Bourbon de récompenser la bonne volonté, & de marier honorablement la gentille Pucelle.

S. Louis, son Successeur, donna l'investiture du Comté de Poitou à son frere Alphonse. Hugues, Comte de la Marche, assembla des troupes, se fortifia dans ses Villes & Châteaux, osa déclarer à Alphonse, qu'il ne le reconnoissoit point pour son Seigneur, & envoya demander du secours au Roi d'Angle-

---

ità erit, puella; non enim peccarem mortaliter ullo modo, & convocato Dom. Archimbaldo de Borbonio, mandavit eam honorificè maritari. Guill. de Podio Laurentii. cap. 36.

Digitized by Google

terre. Henri ne ſe piquoit pas d'être fidele à ſes ſermens : ainſi, quoique la treve avec la France ne fût pas expirée, il ſe mit en mer, & vint débarquer au port de Royan. La grande Chronique (1) rapporte que la Comteſſe de la Marche, la plus belle, la plus hautaine & la plus méchante (2) femme de ſon ſiécle, *alla à ſa rencontre, & lui dit : Biau cher fils, vous êtes de bonne nature, d'être venu ainſi ſecourir vos freres* (3), *que les fils de Blanche de Caſtille veulent trop mallement défouler & tenir ſous pieds.* Ces fils de Blanche de Caſtille deſcendoient de Robert *le fort*, & les Rois d'Angleterre, de Torquat (4), ſimple Gentilhomme Breton; mais laiſſant à part l'origine des deux Maiſons, cette Comteſſe, quoique veuve de Jean *ſans terre* & mere de Henri, ayant d'ailleurs quitté ſon rang pour épouſer un Comte de la Marche, ne devoit pas s'énorgueillir au point de dire qu'elle ſe tueroit plutôt, *que de ployer le genou devant la femme d'Alphonſe*, un fils de France.

S. Louis marcha aux Anglois, les trouva campés de l'autre côté de la Charente, mit

(1) *Chron. de S. Denys.*

(2) Elle voulut faire empoiſonner Saint Louis.

(3) Ils n'étoient qu'utérins de Henri.

(4) Pere d'Angelger, tige des Comtes d'Anjou, devenus Rois d'Angleterre.

pied

pied à terre, & le sabre à la main, à la tête de sa garde, força toutes les barricades du pont de Taillebourg; en même-temps une partie de son armée, passant à la nage, ou en batteau, fit abandonner à l'ennemi le bord de la riviere, & gagna assez de terrein, pour se mettre en bataille. Henri, consterné des prodiges de valeur qu'il voyoit faire à Saint Louis, chargea son frere Richard de tâcher de l'amuser par des propositions de paix. Richard quitta son casque & sa cuirasse, *prit un bâton blanc à la main*, s'approcha des nôtres, se fit conduire au Roi, & en obtint une suspension d'armes jusqu'au lendemain. C'étoit au mois de Juillet; on découvrit à la pointe du jour que les Anglois avoient décampé; on les suivit; on ne put les atteindre que vers les dix heures. Le terrein, sur une hauteur entre deux collines & coupé par des vignes, leur étoit avantageux. Le Prince Richard, les Comtes de la Marche & de Leicester, les rangerent en bataille, & tâcherent de les animer par leurs discours & leur exemple. Le combat fut long & sanglant; mais enfin ils furent enfoncés de toutes parts; & Louis les poursuivit, moins pour achever leur défaite, que pour arrêter le carnage & l'emportement du soldat au sein de la victoire. Henri craignit d'être investi dans Xaintes, s'enfuit jusqu'à Blaye, &, ne s'y croyant pas encore en sûreté, alla se renfermer dans Bordeaux.

Digitized by Google

Les propositions de paix qu'il fit faire, furent d'abord rejettées : on n'étoit qu'au commencement du mois d'Août ; & l'on ne vouloit pas perdre, comme avoient fait Philippe-Auguste & Louis VIII, le moment d'achever de chasser les Anglois du Royaume. Malheureusement Saint Louis parut incommodé ; il mouroit beaucoup de monde dans nos troupes, d'une espece de maladie pestilentielle ; on craignit qu'il n'en fût attaqué ; on le connoissoit ; on sçavoit que si l'on continuoit la campagne, il ne voudroit pas quitter l'armée ; ses Barons consentirent d'accorder une treve de cinq ans à Henri, à condition qu'il paieroit (1) chaque année une somme de cinq mille livres sterling, & que les Places conquises resteroient au vainqueur. On a pu remarquer qu'en accordant une paix ou une treve, nos Rois avoient toujours attention de se faire payer une certaine somme ; ils ne faisoient encore la guerre, dans ces tems-là, que sur leurs épargnes & les revenus de leurs terres & domaines ; leurs Ministres n'avoient pas encore imaginé de les engager.

Depuis le jugement rendu contre Jean *sans terre*, il n'y avoit eu que des treves entre les deux Couronnes ; Saint Louis, en 1259, fit un Traité de paix, par lequel laissant à Henri

(1) *Rapin de Toiras*, T. 2. pag. 444.

Digitized by Google

non-seulement ce qui lui restoit au-delà de la Garonne, il lui rendit encore des provinces entieres, le Périgord, le Limousin, le Querci, l'Agenois & la partie de la Saintonge au-delà de la Charente, à la charge d'en faire hommage-lige, & de renoncer à toutes ses prétentions sur la Normandie, l'Anjou, le Maine, la Touraine & le Poitou. *Cette paix*, dit Mézerai, *dans un tems où rien n'étoit plus aisé que de renvoyer enfin ces anciens ennemis dans leur Isle, fit bien mal au cœur à tous les bons François; le scrupuleux Monarque voulut la faire malgré les remontrances de tout son conseil; & c'est la seule fois; car il ne lui arrivoit jamais de choquer la volonté de ses Barons.*

On lira toujours avec plaisir l'Histoire de Rapin de Toiras; son style, quoique souvent peu châtié, est agréable; l'ordre, la netteté de sa narration & d'heureuses transitions entraînent & attachent sans cesse le lecteur; il égale les meilleurs historiens de l'antiquité par la façon de préparer, d'arranger, de présenter les événemens & d'en faire voir les causes; mais il étoit né François; la révocation de l'Edit de Nantes l'obligea de sortir de sa patrie; il la haïssoit, peut-être parce qu'il la regrettoit; on remarque fréquemment son animosité contr'elle, & la partialité la plus marquée pour la nation dont il écrivoit l'histoire. Tout ce qu'il dit à l'occasion du Traité de 1259, est

Digitized by Google

de la plus insigne mauvaise foi. Je conviens avec lui, que Henri *avoit appauvri* l'Angleterre, en envoyant sans cesse de l'argent en Allemagne & à Rome, pour faire nommer Roi des Romains, son frere Richard, & son second fils, Roi de Sicile; que son Parlement s'en plaignit, & en même-tems de plusieurs infractions à la grande Chartre; que Henri consentit de nommer douze Commissaires, & que son Parlement en nommeroit aussi douze, qui travailleroient de concert à la réformation des abus; *Que ces vingt-quatre, Commissaires, dans la crainte qu'une guerre étrangere ne détruisît l'ouvrage qu'ils avoient si heureusement commencé, & que Saint Louis* (1), *pour achever de conquérir la Guyenne, ne se prévalût du mauvais état où se trouvoit l'Angleterre, prirent la résolution de conclure une paix ferme & durable avec la France.* Je conviens de ces faits; mais cet Historien entasse ensuite fausſetés sur fausſetés, lorsqu'il ajoûte que le Comte de Leicester se chargea de venir à Paris pour faire la proposition de cette paix, & que la Cour de France, trouvant des avantages considérables dans ce que les Anglois lui offroient, *voulut bien regarder ce Comte comme ducment autorisé*, & conclut avec lui un Traité *que Henri fut*

(1) *Tom. 2. pag. 592.*

Digitized by Google

obligé de signer. Je ne citerai que les actes mêmes d'Angleterre (1); ils prouvent qu'outre la crainte de perdre la Guyenne, Henri vouloit absolument faire la paix avec la France, parce qu'elle étoit nécessaire à ses projets sur le Royaume de Sicile; que, pour négocier cette paix, il envoya à Paris (2), des l'année 1257, le Comte de Leicester & trois autres Ambassadeurs; qu'alors il n'étoit point encore brouillé avec son Parlement; que ces brouilleries ne commencerent qu'en 1258; qu'il vint à Paris (3), en 1259, pour conférer & terminer avec Saint Louis; qu'ils eurent plusieurs conférences, & que, puisqu'il négocia de bouche & par lui-même, il y a donc bien de la mauvaise foi à dire *que la Cour de France, voulant bien regarder le Comte de Leicester comme duement autorisé, quoiqu'elle n'ignorât pas la situation des affaires d'Angleterre, conclut un Traité que Henri fut obligé de signer.* Il le signa à Abbeville, & le trouvoit si avantageux, qu'il exigea qu'il fût signé par les fils de Saint Louis; les siens, son frere Richard & les vingt-quatre Commissaires le signerent (4). Il

(1) *Rimer. acta. publica Tom. 1. part. 2. pp.* 25 & 44.

(2) *Ibid. pag.* 27.

(3) *Ibid. pag.* 52.

(4) *Ibid. pag.* 42.

Digitized by Google

écrivit au Pape pour le remercier de sa médiation, & lui marquer combien il étoit content d'avoir terminé cette grande affaire. D'ailleurs, lorsqu'en 1265 il eut vaincu ses Barons & le Comte de Leicester, & qu'il se vit, pendant le reste de son regne, aussi maître en Angleterre qu'il l'avoit jamais été, il continua toujours d'entretenir la paix avec la France, & ne pensa point à réclamer contre le Traité d'Abbeville. Ses successeurs (Edouard I & Edouard II) le confirmerent & le ratifierent encore par de nouveaux actes; & s'ils eurent quelques démêlés avec nos Rois, ce ne fut que pour quelques (1) terres qu'ils prétendoient être des dépendances de la Guyenne. Croiroit-on que, malgré ces actes & tout ce qu'il y a de plus constant dans l'histoire, Rapin de Toiras a la hardiesse d'avancer *que les Rois d'Angleterre, successeurs de Henri, ne se crurent point liés par un Traité* (2) *fait dans une telle conjoncture, & par lequel la France acquéroit sur la Normandie, l'Anjou, le Maine, la Touraine & le Poitou, un droit qu'elle ne tiroit auparavant que de la force des armes; car*, ajoûte-t-il (3), *si ces provinces avoient fait*

(1) Voyez les Traités de paix entre les Rois de France & d'Angleterre, & les Actes de Rymer. T. 1. part. 3. pp. 14 & 15.

(2) *Tom. 2. pag.* 502.

(3) *Tom. 3. pag.* 228.

Digitized by Google

partie de la Monarchie sous la seconde race, Hugues-Capet les avoit données en fiefs à des Seigneurs de qui elles étoient venues aux Rois d'Angleterre par une succession légitime; & il est plus aisé de dire que de prouver, que Philippe-Auguste avoit eu de justes raisons pour les confisquer ? N'est-il pas singulier que cet Historien paroisse douter que les membres d'un Etat soient assujettis aux Loix qui sont établies, & aux conventions qu'eux-mêmes ont faites & desirées ? Les grands fiefs de la Couronne n'étoient que des donations que nos Rois, à la mort du feudataire, renouvelloient en faveur du fils, ou du plus proche parent, en le recevant à la foi & hommage : ces donations étoient sujettes à révocation & confiscation pour causes d'ingratitude, de désobéissance, de félonie, d'injustices & de torts faits au Souverain, ou à ceux qui lui appartenoient. Il étoit de droit commun que les feudataires qui tomboient dans quelques-uns de ces cas, perdoient leurs fiefs à perpétuité & sans retour, d'autant plus que ces feudataires (les Ducs de Bourgogne, de Normandie, de Guyenne, les Comtes de Champagne, de Toulouse & (1) de Flan-

(1) On voit dans les actes de Rymer, (*) que les Comtes de Flandres, dans les Traités secrets qu'ils faisoient avec le Roi d'Angleterre, promet-

(*) *Pages* 1, 2 & 3.

Digitized by Google

dres) n'étoient originairement que les administrateurs amovibles de ces provinces, dont ils avoient obtenu la propriété & l'hérédité. Jean *sans terre*, accusé d'avoir assassiné son neveu Artur, fut cité devant la Cour des Pairs. Il envoya des Ambassadeurs à Paris pour demander un sauf-conduit. La réponse que leur fit Philippe-Auguste étoit simple, juste, naturelle. Ils voulurent objecter que leur Maître n'étoit pas seulement Duc de Normandie, mais en même-tems Roi d'Angleterre, & que quand même il voudroit s'exposer à comparoître, les Barons de son Royaume s'y opposeroient. *Eh ! que m'importe*, repliqua Philippe ? *Le Duc de Normandie* (1) *n'est-il pas mon vassal ? N'est-il*

---

toient, moyennant une certaine somme, que, s'ils avoient guerre avec le Roi de France, ils ne meneroient que le moins d'hommes qu'ils pourroient au secours du Roi de France, leur Seigneur ; *mais cependant de façon, qu'il ne pût pas être en droit de les dépouiller de leur fief* : donc les Rois de France pouvoient confisquer les fiefs de leurs grands & petits Vassaux dans les cas de félonie, de rébellion, &c.

(1) La Normandie étoit un fief lige comme les autres. L'Historien contemporain de la vie de Louis-le-Jeune, dit : *Normaniam... Henrico, filio comitis Andegavorum, reddidit, & eum pro eâdem terrâ in hominem ligium accepit.* Hist. glorioſi Regis Ludovici, Duchesne. T. 4.

Le Roi de France, dans les Traités qu'il faisoit

Digitized by Google

pas juſticiable de ſes Pairs par un attentat commis en France ſur un autre de mes vaſſaux

---

avec les Rois d'Angleterre, les appeloit *ſes féaux* ; & ils l'appelloient *leur Seigneur*.

(*) *Nous, Henri, Roi d'Angleterre, aiderons Philippe, Roi de France*, notre Seigneur, *de tout notre pouvoir : nous Philippe, Roi de France, aiderons Henri, Roi d'Angleterre*, notre homme & notre fidele, *de tout notre pouvoir.*

(**) *Voici ce que nous, Philippe, Roi de France, avons promis à Richard, Roi d'Angleterre*, notre féal ami : *voici ce que nous, Richard, Roi d'Angleterre, avons promis à Philippe, Roi de France*, notre Seigneur & ami.

(***) *Voici la forme de paix conclue entre nous* & notre cher & féal *Jean, Roi d'Angleterre ; voici la forme de paix conclue entre Philippe, illuſtre Roi de France*, notre Seigneur, & *nous, Jean, Roi d'Angleterre.*

(****) *A l'illuſtre Roi de France*, notre parent & notre Seigneur, *Henri, Roi d'Angleterre ; &c.*

(*****) *A Philippe, Roi de France*, notre couſin & notre Seigneur, *Edouard, Roi d'Angleterre, &c.*

(******) Pareilles Lettres d'Edouard II & d'Edouard III.

(*) *Acta publica Angliæ, Tom. I, pag. 17. ann.* 1180.

(**) *Ibid. pag.* 20. *ann.* 1139.

(***) *Ibidem. ann.* 1200.

(****) *Ibidem. ann.* 1259.

(*****) *Ibidem. anno* 1272.

(******) *Ibidem. ann.* 1329.

Digitized by Google

& mon gendre ? S'il a jugé à propos d'acquérir un plus grand titre, je ne dois pas pour cela perdre les droits de ma souveraineté. Jean n'ayant point comparu, fut donc juridiquement condamné à mort; & les fiefs qu'il tenoit de la Couronne, furent très-légitimement confisqués. D'ailleurs, les Rois d'Angleterre, devenus poſſeſſeurs de plus de la moitié du Royaume, avoient toujours tenté d'envahir le reſte : ils excitoient ſans ceſſe les autres vaſſaux à la révolte, les ſoutenoient dans leur rebellion, & étoient le refuge de tous les mécontens : c'étoit une félonie continuelle de leur part; & je demande ſi, indépendamment de de toutes raiſons politiques, l'amour ſeul que les Princes doivent à leur peuple, n'exigeoit pas de nos Rois qu'ils uſaſſent du droit que leur donnoient les loix féodales, pour chaſſer des vaſſaux toujours inquiets & rebelles, ſouvent perfides, & qui, de pere en fils, cauſoient depuis ſi long tems le malheur & la déſolation de la France.

Nos Hiſtoriens, après avoir fauſſement avancé, ſur la parole de Mathieu Paris, que Louis VIII, bloqué dans Londres, avoit promis de rendre les provinces confiſquées ſur Jean *ſans terre*, diſent que Saint Louis, par délicateſſe de conſcience, & pour le repos de l'ame de ſon pere, fit le Traité de 1259; il y en a même qui adoptent une autre impoſture de ce Moine; il dit que Louis VIII avoit recommandé à ſa

Digitized by Google

mort de restituer ces provinces; nous avons le Testament de ce Prince, dans lequel, loin d'ordonner cette restitution, il donne à son troisieme fils l'Anjou & le Maine, & au quatrieme, l'Auvergne & le Poitou.

Tout ce que je viens de dire prouve que *Saint Louis* ne pouvoit avoir aucun scrupule sur la confiscation faite par son ayeul, & renouvellée par son pere; il déclara lui-même à ses Barons, qu'il la croyoit juste. Pourquoi donc rendit-il quatre provinces (1)? Par l'impatience de retourner dans l'Orient accomplir le vœu qu'il avoit fait de délivrer le Saint Sépulchre; parce qu'il avoit horreur de répandre le sang Chrétien, & que son héroïsme ne le portoit qu'à combattre les infideles; d'ailleurs, Henri venoit le voir à Paris, étoit son courtisan, s'en étoit fait aimer: *nous sommes beaux-freres* (2), disoit le saint Roi; *ses enfans sont cousins-germains des miens; je veux établir la paix entre les deux Royaumes.* La suite ne prouva pas que le Ciel eût béni ses bonnes intentions.

Son fils, Philippe-le-Hardi, & Edouard I, fils de Henri III, commencerent à régner à-peu-près en même-tems. Il est bon de connoître Edouard I, dont la mémoire est aussi chere

(1) *Joinville.*

(2) *Mathieu Paris.*

Digitized by Google

aux Anglois, que l'eſt aux François celle de Charles V, ou de Louis XII. Je ne prétends pas en conclure que ſon caractere eſt en général celui de la Nation Angloiſe; mais il eſt malheureux pour elle, que l'on remarque toujours un fond de férocité, même dans ceux de ſes Rois qu'elle admire le plus.

Edouard, après avoir obligé Léolyn, Prince de Galles, à ſe ſoumettre à l'hommage, lui rendit le joug de la vaſſalité ſi peſant, qu'il le força à reprendre les armes. Léolyn fut tué dans une bataille; Edouard lui fit couper la tête, & par une dériſion indigne & barbare (1), la fit expoſer, couronnée de lierre, ſur la porte de la Tour de Londres. Le pays de Galles (2) n'étoit point un démembrement de la Monarchie Angloiſe; il n'en avoit jamais fait partie, & n'étoit donc pas ſujet à confiſcation. David (3), frere & héritier de Léolyn, voulut revendiquer ſes droits; des traîtres le vendirent à Edouard, qui le fit condamner par ſon Parlement à être écartelé; &

(1) *Larrey.*

(2) *Rapin de Toiras, Tom. 2. pag. 427.*

(3) C'eſt ainſi qu'un Monarque Anglois puniſſoit la rebellion de ſes vaſſaux, en ſuppoſant que Léolyn & David le fuſſent. Jean *ſans Terre* l'étoit certainement de Philippe Auguſte; & ſon crime étoit bien différent.

Digitized by Google

l'on n'épargna aucunes des horreurs du plus injuste & du plus affreux supplice, à un Prince qui descendoit de Roderic-le-Grand, & d'une des plus anciennes Maisons Souveraines de l'Europe.

Quelques années après, Edouard fut choisi pour arbitre entre les Prétendans au trône d'Ecosse ; il décida en faveur de Jean Bailleul, & profita de la circonstance pour soutenir que ce Royaume étoit un fief dépendant de la couronne d'Angleterre, Jean Bailleul lui rendit hommage, & ne tarda pas à en essuyer les hauteurs les plus mortifiantes : *je prétends*, lui disoit le Monarque Anglois, *vous faire venir à Londres, vous faire comparoître devant moi, & vous tenir même à la barre de mon tribunal, quand bon me semblera.* Une suzeraineté exercée avec tant d'orgueil, & dont les droits étoient si peu légitimes, indigna les Ecossois ; ils se soulevèrent. Edouard entra trois fois dans leur pays, & pour les soumettre, tâcha trois fois de le dévaster. Timide & cruel, il falloit couler le sang Royal (1) sur des échafauds ; il inventoit des supplices même contre des Femmes (2), tandis que, dans la crainte de déplaire, il n'osoit punir des Evêques pris les armes à la main & avec des cuirasses sous leurs habits.

(1) Les frères de Robert Brus.

(2) La Comtesse de Bogham & sa fille.

Voyons à préſent de quelle façon ce Prince, ſi fier & ſi terrible avec ſes prétendus Vaſſaux, ſe conduiſit avec le Roi de France, ſon Seigneur. Deux Matelots, l'un Anglois & l'autre Normand, ſe battoient à coups de poing ſur le port de Bayonne; l'Anglois tira ſon couteau & tua le Normand. Cette querelle en occaſionna pluſieurs autres entre les Mariniers de ces deux Nations. Une flotte marchande, ſortie des ports de Normandie, rencontre une pareille flotte Angloiſe; on s'injuria, on en vint aux mains; les Anglois furent très-maltraités. Ce n'étoit juſques-là qu'une petite guerre privée & de particuliers à particuliers; mais des vaiſſeaux de guerre Anglois s'en mêlerent, prirent ou coulerent à fond près de deux cents barques Normandes, s'approcherent enſuite de la Rochelle, & tacherent de ſurprendre cette ville, tandis que des Armateurs de Bayonne faiſoient le dégât aux environs.

Philippe-le-Bel envoya des Ambaſſadeurs à Edouard, pour demander raiſon de ces hoſtilités, & lui déclarer qu'il le citeroit à la Cour des Pairs, s'il n'en recevoit pas une prompte ſatisfaction. Edouard répondit qu'il ſeroit toujours charmé d'entretenir la paix qui ſubſiſtoit entre les deux Royaumes depuis le Traité d'Abbeville; mais que d'ailleurs il n'étoit ſoumis à perſonne; que, ſi quelques-uns des Sujets du Roi de France ſe plaignoient d'avoir été volés par les ſiens, ils pouvoient ve-

Digitized by Google

nir à Londres en toute confiance ; qu'il y tenoit son tribunal, & qu'il leur rendroit une prompte justice. Cette réponse, qui étoit une déclaration de toute indépendance, acheva d'irriter Philippe. Edouard, comme Duc de Guyenne, fut cité à la Cour des Pairs pour y répondre de la conduite des Armateurs de Bayonne & autres de ses vassaux. Il paroît qu'il étoit de ces hommes avantageux, dont l'air d'audace se démonte, & qui commencent à plier, dès qu'on les regarde fièrement. Ce vassal qui n'étoit soumis à personne, envoya le Prince Edmond, son frere, pour l'excuser & répondre en son nom, disant *que sa santé ne lui permettoit pas de se commettre à l'air de la mer.* Philippe s'obstina à vouloir qu'il comparût lui-même, & dès que les délais de la citation furent expirés, il confisqua la Guyenne, & y fit marcher des troupes sous le commandement du Connétable Raoul de Nesle.

Les historiens Anglois prétendent que la Reine, belle-mere de Philippe, & la Reine, sa femme, signerent, avec le Prince Edmond, un Traité par lequel, pour appaiser le Roi de France sur ses plaintes contre certains Commandans, Juges & Armateurs du Duché de Guyenne, & pour lui faire une réparation publique, le Roi d'Angleterre lui livreroit les personnes dont il se plaignoit, & toutes les villes de ce Duché ; que Philippe, au bout de quelques jours, à la priere des deux Reines, fen-

Digitized by Google

droit le tout, révoqueroit la citation prononcée contre Edouard à la Cour des Pairs, & lui donneroit un sauf-conduit pour venir à Amiens, où il le recevroit de nouveau à la foi & hommage. Ces historiens ajoûtent qu'en exécution de ce Traité, les villes de Guyenne ayant été remises au Connétable de Nesle, Philippe manqua de parole & les garda. La vérité de ce fait est que, par ce Traité, on ne devoit lui remettre & qu'on ne lui remit que six Places, & qu'il prétendit n'avoir promis de les rendre, qu'après qu'on l'auroit indemnisé des frais de la guerre, & des déprédations faites sur ses Sujets.

Edouard envoya à Paris un Jacobin & un Cordelier pour faire des reproches à Philippe, & lui déclarer qu'il ne le reconnoissoit plus pour son Seigneur; il fit une ligue avec l'Empereur Adolphe de Nassau, le Duc d'Autriche, plusieurs autres Princes d'Allemagne, l'Archevêque de Cologne, le Comte de Flandres, le Duc de Brabant, les Comtes de Hollande, de Juliers, de Luxembourg, & de Bar; mais cette nuée de Confédérés, après bien des menaces, des bravades, & avoir coûté beaucoup d'argent aux Anglois, fut dissipée en moins de tems qu'il n'en avoit fallu pour la former. Quelques-uns manquerent à leurs engagemens. Les troupes qu'envoyoit l'Empereur, furent rencontrées & taillées en pieces près de Comines, par le Comte de S. Pol & le Connétable de

Neſle. Le comte de Bar qui avoit fait une irruption en Champagne, fut battu & fait priſonnier par la Reine (1) qui commanda elle-même, diſent quelques Hiſtoriens, & donna tous les ordres pendant le combat. Un gros détachement que conduiſoit le Comte d'Artois, attaqué par les Flamands près de Furnes, les repouſſa, & les chargea enſuite ſi vigoureuſement, qu'il en reſta ſeize mille ſur le champ de bataille, Philippe prit Lille, Courtray, Douay, Caſſel & Furnes. Sur la nouvelle que le Roi d'Angleterre étoit enfin arrivé au ſecours de ſes alliés avec quelques renforts, & qu'il étoit à Bruges avec le Comte de Flandres, il marcha vers cette Ville; ils n'oſerent l'attendre, & ſe retirerent à Gand. Les Anglois n'avoient pas été plus heureux en Guyenne où il ne leur reſtoit que Bayonne; ils y avoient perdu deux batailles; le Comte de Valois avoit gagné la premiere contre le Prince Edmond qui y fut bleſſé & qui mourut de ſa bleſſure; le Comte d'Artois gagna la ſeconde contre le Comte de Lincoln.

Edouard, voyant que notre armée s'avançoit vers Gand, demanda une ſuſpenſion d'armes : *je l'accorde*, répondit Philippe à ſon Envoyé; *&, malgré mes victoires & mes*

(1) Jeanne de Navarre, femme de Philippe-le-Bel. *Mézerai, Tom. 2. pag.* 350.

Digitized by Google

conquêtes, je ne ſerai jamais éloigné de la paix, quand je remarquerai de la ſincérité dans le procédé de mes ennemis, & de la ſoumiſſion dans mes vaſſaux. La ſuſpenſion d'armes fut ſuivie d'une treve que l'Anglois humilié *n'obtint*, avoue Rapin de Toiras (1), *qu'à la conſidération du Roi de Sicile & du Comte de Savoie qui s'employerent pour lui.* Cette treve, par laquelle Philippe demeuroit en poſſeſſion de tout ce qu'il avoit conquis, n'étoit que pour quelques mois; elle fut prolongée pour deux ans, & aboutit enfin à un Traité de paix. Edouard épouſa la ſœur, & ſon fils fut fiancé avec la fille (2) de Philippe; il promit d'abandonner le malheureux Comte de Flandres qu'il avoit engagé à ſe révolter; on lui rendit la Guyenne (3), *qu'il n'eſpéroit plus de recouvrer par la voie des armes*, à condition qu'il viendroit en faire hommage-lige & ſans reſtriction dans la ville d'Amiens.

La guerre entre les deux Couronnes recommença ſous les regnes de Charles-le-Bel & d'Edouard II, à l'occaſion du Château que le Seigneur de Montpeſat faiſoient bâtir à trois lieues d'Agen, dans une terre qui dépendoit inconteſtablement du Domaine de France. L'Of-

(1) *Tom. 3, pag. 71.*

(2) Elle n'avoit que ſept ans.

(3) *Ibid. pag. 74 & 80.*

Digitized by Google

ficier qui commandoit sur cette frontiere, reçut ordre de Charles-le-Bel de saisir cette forteresse. Le Seigneur de Montpesat imagina de déclarer que sa terre relevoit du Duché de Guyenne; & malgré l'Arrêt qui le condamna sur les aveux mêmes qu'il avoit rendus, le Commandant Anglois de la garnison d'Agen, se joignit à lui, l'aida à reprendre son Château, passa tous les soldats au fil de l'épée, & fit pendre les Officiers. Charles-le-Bel, à la nouvelle de cette insolente férocité, conserva assez de modération pour envoyer demander justice au Roi d'Angleterre. Apparemment que dans ces tems-là, le crime cessoit de l'être à la Cour de Londres quand il n'avoit versé que du sang François. Edouard eut l'iniquité de vouloir protéger cet horrible attentat. Tandis qu'il levoit secrettement des troupes en Guyenne, & qu'il fortifioit & munissoit ses Places, le Comte de Kent, son frere, étoit à Paris, où il tâchoit d'amuser le Roi par de belles promesses. Mézerai rapporte que, Charles ayant enfin déclaré qu'il étoit surpris qu'on tardât si long-tems à lui faire la satisfaction & la réparation qu'il avoit demandée, *le Comte de Kent partit, emmenant avec lui le Chevalier Pierre d'Arrablay, à qui l'on devoit remettre les Coupables; mais qu'à la moitié du chemin il renvoya ce Chevalier, se moquant de lui, & menaçant de le tuer, s'il passoit outre.* Le Comte de Valois entra dans la Guyenne, & se rendit maître,

Digitized by Google

en moins de quatre mois, de tout le pays entre la Garonne & la Dordogne. Iſabelle de France (1), femme d'Edouard & ſœur de Charles, vint à Paris demander la paix & l'obtint. Charles garda l'Agénois pour s'indemniſer des frais de la guerre, & ne le rendit que trois ans après, moyennant une ſomme de cinquante mille livres ſterling. Il mourut le 1 Février 1328; & ſous le regne de Philippe-de-Valois, ſon Succeſſeur, nous allons voir l'ambition de l'Anglois prendre une nouvelle forme.

Le fond du caractere d'une nation ne change point. Tous les Hiſtoriens qui ont parlé des commencemens de notre Monarchie, peignent le François vif, fier, colere, fondant avec impétuoſité ſur tout ce qui lui réſiſte, mais généreux, confiant, magnanime : dès qu'il a vaincu, il fait aſſeoir, diſent-ils, ſon Priſonnier à ſa table; il lui donne place dans ſa tente; ſouvent il lui rend ſes armes, & dort à côté de lui d'un ſommeil tranquille; il a déſarmé ſe bras, il croit avoir dompté le cœur & la haîne. Nous avions rendu la Guienne & le Ponthieu aux Anglois; nous les laiſſions parmi nous; nous dormions ſur la foi des alliances & des Traités; le reveil fut terrible. Nos

(1) *Du Tillet. Recueil des Traités, &c.*

Digitized by Google

Rois avoient toujours fermé les yeux sur la nécessité d'assurer le repos de leur peuple; ils avoient épargné trop de fois un ennemi arrogant & inquiet; le Ciel permit enfin qu'il ébranlât leur trône.

Avant que de rapporter les événemens de la guerre qu'Edouard III déclara à Philippe-de-Valois, il faut examiner si ses prétentions à la Couronne de France étoient bien fondées.

Les femmes (1), chez les anciens peuples de la Germanie, n'apportoient point de dot à leurs maris; elles n'héritoient point de leurs peres; & la succession de leurs freres, s'ils mouroient sans enfans mâles, passoit à l'oncle paternel ou à ses fils. Il n'est pas douteux que les Loix Saliques furent rédigées (sous le regne de Pharamond ou de Clovis) sur les usages & coutumes des Germains. L'article 62 de ces Loix, rappellées dans les capitulaires de Charlemagne (2), porte qu'*à l'égard de la Terre Salique, il n'en peut venir aucune portion aux filles, mais que toute l'hérédité doit aller au sexe viril.* Marculphe, qui écrivoit vers l'an 660, fait parler un pere qui dit à sa fille (3): *nous observons une Loi barbare, qui ne souffre pas que les sœurs partagent*

(1) *Tacite de Morib. Germ. c.* 18.

(2) *Lex Salica Caroli Mag. Tit.* 62, *part.* 6.

(3) *Marculp. L.* 2. *fol.* 12.

Digitized by Google

avec leurs freres. L'objet de cette Loi étoit d'empêcher que le bien ne sortît des familles Françoises, c'est-à-dire, des familles nobles, des familles des Conquérans, & ne passât à des étrangeres. On voit au même article 62, que les filles étoient admises à partager dans les terres (1) que les Vainqueurs n'avoient point retenues pour eux, & qu'ils avoient laissées aux Gaulois.

Childebert, fils de Clovis, n'eut que des filles; son frere, Clotaire I, lui succéda. Après la mort de Charibert, qui ne laissa point d'enfans mâles, Berthe, sa fille aînée, mariée à

---

[1] Il y avoit deux sortes d'*aleuds*, ou terres héréditaires; les *aleuds* saliques & les *aleuds* non saliques. Les premiers ne pouvoient être possédés que par les Conquérans & même par les mâles. Les *aleuds* non saliques étoient les terres qu'on avoit laissées aux Naturels du pays en toute propriété, & indépendantes de toute mouvance particuliere : les filles y partageoient avec leurs freres. La succession d'un Gaulois, ou d'un Romain, pouvoit passer à un François qui épousoit sa fille; au-lieu qu'un Gaulois, ou un Romain, qui épousoit une Françoise, n'avoit rien à espérer dans la succession du pere, des freres & des parens François de sa femme, du moins à l'égard des terres Saliques. L'Abbé du Bos, pour soutenir son abominable systéme, tâche toujours de confondre les terres Saliques avec les benéfices militaires.

Digitized by Google

Ethelbert, Roi de Ken, ne prétendit point au trône. Grégoire de Tours rapporte (1) que Chilpéric I, Roi de Soiſſons, répondit aux Ambaſſadeurs de ſon neveu Childebert II, Roi d'Auſtraſie : *la mort m'a enlevé mes fils ; je n'ai plus que des filles ; Childebert, fils de mon frere, eſt donc préſentement mon héritier.* Quelque-temps après, Chilpéric ayant arrêté le mariage de Rigonthe, ſa fille, avec Récarede, Roi des Viſigoths (2), Childebert lui envoya encore des Ambaſſadeurs pour le ſommer de ne rien démembrer de la Monarchie, en faveur de ce mariage ; Chilpéric le promit ; & Frédegonde, ſa femme, ajoûte Grégoire de Tours, en montrant aux Seigneurs François ce qu'elle donnoit à Rigonthe, les aſſura que toutes ces richeſſes ne venoient que de ſes épargnes, & qu'elle n'avoit rien pris ſur le tréſor Royal. Gontran, Roi d'Orléans & de Bourgogne, n'ayant point auſſi d'enfans mâles, ſe contenta de recommander (3) ſa fille Clotilde à ce même Childebert, ſon neveu, qu'il reconnoiſſoit pour ſon héritier, & de lui faire promettre qu'elle ne ſeroit point troublée dans la joniſſance des biens qu'il lui laiſſeroit par ſon teſtament. La Reine Bathilde, femme

(1) *Liv. 6. c. 3.*

(2) *Ibid. c. 45.*

(3) *Ibidem. L. 9. c. 20*

Digitized by Google

de Clovis II (1), craignoit, pendant sa grossesse, de n'accoucher que d'une fille, & que cela ne dégoûtât son mari, voyant qu'elle ne lui donnoit pas un enfant mâle qui pût lui succéder. Tous nos Historiens ont oublié de citer l'exemple de Judith, fille de Charles-le-Chauve : ni elle, ni son fils Baudouin, Comte de Flandres, ne réclamerent point la couronne, lorsque les Grands du Royaume y appellerent Charles-le-Gros, son cousin. Enfin, dans toute notre histoire, sous la premiere, la seconde & la troisieme race, pendant près de neuf cents ans, jusqu'en 1316, on ne voit aucune Princesse qui ait prétendu succéder à son pere.

Louis Hutin mourut le 3 de Juin 1316, & ne laissa qu'une fille ; mais la Reine sa veuve étoit enceinte. Le Prince dont elle accoucha le 14 de Novembre, n'ayant vécu que huit jours, Philippe-le-Long, qui avoit été déclaré Régent à la mort de son frere Louis Hutin (2) & pendant la grossesse de la Reine, passa de la Régence à la Royauté, & fut sacré à Reims le 9 de Janvier 1317. Le Duc de Bourgogne & le Comte de la Marche protesterent contre son sacre, disant qu'il falloit auparavant examiner si la fille de Louis Hutin n'avoit pas de justes

(1) *Vita S. Elig. Spicil. T. 1. pag.* 510.

(2) *Nangii cont.*

(3) *Tom. 3. pag.* 269.

préten-

Digitized by Google

prétentions à la couronne. *On peut inférer*, dit Rapin de Toiras, *de la réſiſtance de ces Princes du Sang, & contre leurs propres intérêts, que la Loi Salique ne paſſoit pas alors pour inconteſtable.* Un hiſtorien impartial & de bonne foi auroit dit qu'on pouvoit inférer de la conduite ſinguliere de ces Princes (1), que de petits intérêts particuliers, & des inimitiés perſonnelles les animoit contre Philippe-le-Long; il auroit ajouté que ce n'étoit pas certainement l'eſprit de juſtice qui guidoit leurs démarches, puiſque cinq mois auparavant, le 17 de Juillet 1316, de leur conſentement, de l'avis de tout le Conſeil, de celui des autres Princes du Sang & des Barons, il avoit été arrêté & ſigné que, ſi la Reine n'accouchoit que (2) d'une fille, la couronne de France iroit de droit à Philippe-le-Long; mais que celle de Navarre appartiendroit à la fille de Louis-Hutin, parce que les filles ne ſont point excluſes de cette couronne.

Philippe-le-Long, pour ôter tous prétextes aux mécontens, convoqua une aſſemblée des Grands de l'Etat; elle ſe tint le 2 de Février 1317 (3). Preſque tous les Evêques du Royau-

(1) *Nangii cont.*

(2) *Si autem famina oriretur* (*), *Comes ex tunc pro rege ab omnibus haberetur.*

(3) *Papire Maſſon.*

(*) *Vita Joann. XXII. Vit. P. Avenionenſ. Tom. 1.*

Digitized by Google

me s'y trouverent; l'Université y fut appellée. On décida unanimement *que les loix & la coutume inviolablement observée parmi les François, excluoient les filles de la Couronne.* Le Comte de la Marche & le Duc de Bourgogne souscrivirent à cette décision.

Philippe-le-Long, n'ayant point laissé d'enfans mâles, Charles-le-Bel, son frere, lui succéda sans nulle opposition; & ce fut une nouvelle confirmation de la Loi Salique. Charles-le-Bel ne laissa aussi qu'une fille, & la Reine sa veuve, enceinte: il fut donc question, comme à la mort de Louis-Hutin, de nommer un Régent, & de choisir, selon l'usage, celui des Princes du Sang que la loi appelloit à la couronne, si la Reine n'accouchoit pas d'un garçon. Edouard III prétendit qu'il étoit ce Prince, & qu'on devoit par conséquent lui déférer la Régence. Il envoya des Ambassadeurs à Paris, qui plaiderent sa cause *à la Cour des Pairs, & devant tout le Baronnage de France assemblé*; ils n'avoient pas négligé, disent les chroniques, de tâcher d'appuyer leurs raisons par de magnifiques présens & de belles promesses, faisant d'ailleurs entendre aux Seigneurs, que plus le Souverain est éloigné, moins le vassal est dans la dépendance. Malgré leur éloquence & leurs intrigues, malgré tout l'or qu'ils répandirent, la Régence fut adjugée à Philippe-de-Valois, comme présomptif héritier du trône. Edouard se plaignit ame-

Digitized by Google

rement de cet arrêt dans une assemblée du Parlement d'Angleterre ; il y exposa fort au long son prétendu droit à la Couronne de France. Il paroît, à la façon dont s'expliquent les Historiens Anglois (1), que son Parlement même n'eut pas la complaisance de trouver ses raisons valables. Je vais les rapporter, & les réponses de Philippe-de-Valois, en exposant l'état de la question.

Philippe-le-Bel, & Charles, Comte de Valois, étoient fils de Philippe-le-Hardi. Philippe-le-Bel eut trois fils & une fille (Louis Hutin, Philippe-le-Long, Charles-le-Bel, & Isabelle, mariée à Edouard II, & mere d'Edouard III). Louis Hutin, Philippe-le-Long & Charles-le-Bel, ne laisserent que des filles ; ainsi Philippe-de-Valois, leur cousin germain, fils de Charles-de-Valois, étoit l'héritier le plus proche en ligne masculine. *Il ne s'agissoit pas*, dit Rapin de Toiras, *entre Edouard III & Philippe-de-Valois, de savoir s'il y avoit une loi, qu'on appelloit Salique, qui excluoit les femmes de la succession à la Couronne : soit que cette loi fût réelle, ou que ce ne fût qu'une chimere, Edouard & Philippe avoient également intérêt à la faire valoir, puisqu'elle étoit l'unique fondement des prétentions de l'un & de l'autre : sans cette loi, la Cou-*

(1) *Rapin de Toiras, T. 3. pag.* 138.

Digitized by Google

ronne auroit incontestablement appartenu à Jeanne, *fille de Louis Hutin.... Philippe-le-Long & Charles-le-Bel n'y auroient pas eu de droit, & par conséquent Isabelle, leur sœur, n'auroit pas pu y prétendre; d'ailleurs, si la Loi Salique n'avoit pas eu lieu, Edouard n'auroit eu lui-même aucun droit à la Couronne, puisqu'il auroit été précédé par les filles de Philippe-le-Long & de Charles-le-Bel; il n'avoit donc garde de contester l'autorité de cette loi.*

Elle porte, disoit Edouard (1), que le plus prochain hoir mâle doit succéder; elle exclut les femmes, *à cause de la foiblesse de leur sexe*; mais son intention n'a pas été d'exclure les mâles issus des femmes. Je conviens, ajoutoit-il (2), que ma mere n'a aucun droit à la couronne en qualité de femme; mais je soutiens qu'elle me rend habile à succéder en qualité de mâle; je suis plus proche des derniers Rois morts, étant leur neveu, que Philippe-de-Valois, qui n'est que leur cousin germain; c'est donc à moi que la couronne appartient.

(1) *Leibnitz. Cod. diplo. T. 2. pag. 66.*
(2) *Rob. de Avesbury.*

Digitized by Google

PHILIPPE-le-Hardi, Roi de France.

PHILIPPE-le-Bel, Roi de France,

CHARLES, Comte de Valois, *son frere.*

LOUIS HUTIN, Roi de France, mourut en 1316.

JEANNE, *qui épousa Philippe*, Comte d'Evreux.

CHARLES, *le-Mauvais, Roi de Navarre, né en* 1332.

PHILIPPE-le-Long, Roi de France, mourut en 1321.

JEANNE, *qui épousa Eudes IV, Duc de Bourgogne.*

PHILIPPE, *Comte d'Artois, né en* 1332.

MARGUERITE, *qui épousa Louis, Comte de Flandres.*

LOUIS *le Mâle.*

CHARLES-le-Bel, Roi de France, mourut en 1328, & ne laissa que des filles qui n'eurent point de postérité.

ISABELLE, mere d'Edouard III.

PHILIPPE-de-Valois, Roi de France.

Digitized by Google

La réponse de Philippe consistoit à faire voir que, depuis le commencement de la Monarchie, il y avoit plusieurs exemples de Reines à qui l'on avoit déféré la Régence; que ce n'étoit donc pas *à cause de la prétendue foiblesse de leur sexe*, que les filles n'étoient point admises à succéder; que l'intention de la loi avoit été d'empêcher que le sceptre ne passât à un Prince d'une autre nation, ou même d'une autre maison, que celle à laquelle on s'étoit soumis, la Noblesse Françoise n'ayant point entendu se dépouiller de son droit originaire à la Couronne, ou à l'élection d'un Roi, en cas d'extinction de la famille régnante; que les fils des Monarques étrangers & des filles de nos Rois n'avoient jamais été qualifiés Princes du Sang de France; & qu'enfin une mere ne pouvoit transmettre à son fils (1) un droit qu'elle n'avoit pas, & qu'elle ne pouvoit jamais avoir.

Je ne suis pas étonné que Rapin de Toiras n'ait point cité une raison que l'on ne manqua pas sans doute d'opposer encore aux chimériques prétentions d'Edouard; mais il est bien singulier que Mézerai, le Gendre, Daniel, Choisi, & autres de nos Historiens ne l'aient pas rapportée; elle acheve de mettre (2) dans tout son jour l'extravagante injustice du Mo-

(1) *Baldus.*

(2) *Acta publica. Tom. 2, pars 4, pag. 70.*

Digitized by Google

marque Anglois. Lorſque Charles-le-Bel mourut en 1328, les filles de Philippe-le-Long avoient des enfans mâles (1). Les petits-fils de Philippe-le-Long n'excluoient-ils pas ſon neveu Edouard, en ſuppoſant qu'on eût admis l'interprétation que ce neveu vouloit donner à la Loi ſalique ? D'ailleurs, Charles le-Bel avoit laiſſé des filles qui pouvoient être mariées & avoir des fils.

Philippe-de-Valois, ſix mois après ſon ſacre, envoya ſommer Edouard de venir lui rendre hommage pour le Duché de Guyenne & le Comté de Ponthieu. Edouard lui écrivit, le 14 Avril 1329, qu'*il avoit deſſein* (2) *depuis longtems de s'acquitter de ce devoir ; mais que diverſes affaires qui lui étoient ſurvenues, l'en avoient empêché.* Il rendit ſolemnellement cet hommage dans la ville d'Amiens le 6 Juin (3) ; il ratifia *l'hommage-lige* par ſes Lettres-Patentes du 30 Mars 1331 (4). La même année, il revint en France, fit un nouveau traité au ſujet des affaires de Guyenne, parut très-ſenſible au procédé de Philippe qui voulut bien lui accorder une diminution de trente mille livres

(1) Philippe né en 1323, fils de Jeanne, fille de Philippe-le-Long, & d'Eudes IV, Duc de Bourgogne.

(2) *Rimer. acta publica. Tom.* 2. *pars* 3. *pag.* 23.

(3) *Ibid. pag.* 61.

(4) *Ibid. pag.* 27.

Digitized by Google

Tournois sur la somme dont on étoit convenu dans le traité précédent. Au commencement de l'année 1332, (1), il fit proposer le double mariage de son fils avec la fille, & celui de sa sœur avec le fils de Philippe; cette proposition prouve qu'il avoit renoncé à ses vaines idées sur la couronne de France, ou qu'il étoit le plus perfide & le plus méchant de tous les hommes. Il employa (2) les années 1333, 34, 35 & 36, à dépouiller du Royaume d'Ecosse, par les manœuvres les plus fourbes & les plus noires, David Brus, un enfant & qui étoit son beau-frere. En 1337, excité par Robert d'Artois qui s'étoit réfugié en Angleterre, il feignit de nouveau d'être persuadé (3) qu'il avoit eu raison de réclamer la Couronne de France. Il fit des alliances avec l'Empereur & plusieurs Princes d'Allemagne : il soudoya des troupes de tous pays, & lorsqu'il se crut en état de

(1) *Ibid. pars* 4. *pag.* 63.

(2) *Rapin de Toiras*, *Tom.* 3, *pag.* 166.

(3) Il en étoit si peu persuadé, que dans sa lettre au Pape, en date du 30 de Janvier 1340, il dit que (*), *si Philippe-de-Valois lui avoit fait les moindres offres, il s'en seroit contenté* : & reverà, si nobis oblationem, etiàm mediocrem, tunc feciffet, ad vitandum guerrarum discrimina & expensarum profluvia, super ea responsionem rationabilem feciffemus.

(*) *Rimer. Acta publica. Tom.* 3, *pars* 4, *pag.* 64.

Digitized by Google

commencer la guerre, il écrivit au Pape, *qu'après la mort de Charles-le-Bel, son oncle, la Couronne de France lui étoit dévolue, comme au plus proche héritier; qu'il en avoit été privé par un jugement injuste & précipité; que les Ambassadeurs qu'il avoit envoyés à Paris, n'avoient pas été écoutés; qu'en ôtant à un mineur une couronne qui lui appartenoit légitimement, les Grands du Royaume avoient agi moins en juges qu'en scélérats & en brigands, & qu'il protestoit contre tout ce qui s'étoit fait pendant sa minorité.* Qu'auroit dit Guillaume-*le-Bâtard*, le Conquérant de l'Angleterre, si, du fond de son tombeau, il avoit pu entendre un de ses descendans traiter ainsi la Noblesse de France?

Il étoit de notoriété publique, que les Ambassadeurs (1) d'Edouard avoient plaidé sa cause devant la Cour des Pairs, quand il envoya demander la Régence après la mort de Charles-le-Bel; il le dit lui-même (2) dans l'af-

(1) Le Pape, dans la réponse à Edouard (*), après lui avoir prouvé, dans tous les points, que ses raisons sont fausses & que ses prétentions ne sont pas soutenables, finit par lui conseiller *de quitter au plutôt le titre de Roi de France, titre qui ne pourroit que le faire passer pour un Prince très-injuste, & lui attirer à jamais, & à sa postérité, la haine implacable de tous les François.*

(*) *Acta publica. Tom. 2, pars 4, p. 70.*

(2) *Rapin de Toiras, Tom. 3, pag. 158.*

Digitized by Google

ſemblée de ſon Parlement à Northampton, à la fin de Février 1328. Les Hiſtoriens Anglois ajoûtent que la veuve de Charles-le-Bel n'ayant accouché que d'une fille, il donna (1) à d'autres Ambaſſadeurs un plein pouvoir, en date du 16 Mai 1328, pour demander la Couronne en ſon nom; il ne s'étoit pas preſſé, puiſqu'il y avoit un mois & demi que la Reine (2) étoit accouchée. Ces Ambaſſadeurs, s'ils paſſerent en France, n'arriverent vraiſemblablement qu'après le ſacre (3) de Philippe-de-Valois; d'ailleurs, s'ils demanderent à être écoutés, ils ne dûrent pas l'être, puiſque le jugement de la Cour des Pairs portoit, comme celui qui avoit été rendu à l'égard de Philippe-le-Long, *que ſi la Reine n'accouchoit que d'une fille, dès l'inſtant Philippe ſeroit reconnu Roi.*

Philippe ayant eu communication de la Lettre d'Edouard au Pape, répondit: „ ni moi, ni le Roi d'Angleterre ne pouvions être juges dans notre propre cauſe; elle fut plaidée à la Cour des Pairs & devant tous les Barons aſſemblés; ils déciderent unanimement que mon droit étoit inconteſtable. Jamais Edouard, même dans ſon Parlement, n'a fait de proteſtations contre cette déciſion; il y a acquieſcé pendant

(1) *Acta publica. T. 2, part 3, pag.* 13.

(2) Elle accoucha le premier d'Avril.

(3) Il fut ſacré à Reims le 28 Mai.

Digitized by Google

plus de neuf ans, comme tous les autres Potentats de l'Europe. L'allégation de sa minorité est ridicule & frivole; mais en supposant qu'elle fût admissible (1), son Parlement l'avoit déclaré majeur; & il gouvernoit par lui-même en 1331, lorsqu'il m'envoya ses Lettres-Patentes, par lesquelles il déclaroit & faisoit serment qu'il étoit mon homme-lige, & qu'il me serviroit envers & contre tous. Cet acte a été suivi de plusieurs autres, & nommément d'un plein pouvoir que ses Ambassadeurs m'ont présenté cette année 1337, par lequel il les autorise (2) *à transiger sur toutes sortes de demandes, procès, débats, questions & contestations, entre nos Sujets & les siens, & entre lui & nous Roi de France, & son Seigneur, par rapport à ses Terres dans le Duché d'Aquitaine & autres dans notre Royaume, & sur tous ajournemens pendans en notre Cour*".

Croiroit-on qu'Edouard n'eut pas honte de répliquer que, s'il n'avoit point fait de protestations publiques, il en avoit fait de secrettes dans son Conseil privé, par lesquelles il avoit déclaré que (3) *par l'hommage qu'il alloit rendre, il ne prétendoit pas porter préjudice*

(1) *Rapin de Toiras, Tom. 3, pag. 163.*

(2) *Acta public. Tom. 2, pars 3, pag. 190.*

(3) *Rapin de Toiras, Tom. 3, pag. 159.*

Digitized by Google

à ſes droits ſur la Couronne de France, quand même il viendroit à ratifier cet hommage par ſes Lettres Patentes, & que ce n'étoit que la crainte de perdre ſes terres en France, qui l'obligeoit à faire cette démarche. Ainſi, aucune Puiſſance ne peut compter ſur les ſermens d'un Roi d'Angleterre & ſur les traités qu'elle fait avec lui; il aura toujours proteſté ſecrettement, dans ſon Conſeil privé, contre la paix qu'il ſignoit, dès qu'il croira voir quelque avantage à recommencer la guerre.

Il ſeroit naturel de croire qu'Edouard ayant pris la qualité de *Roi de France*, quelqu'un de nos Rois a exigé par un traité, que les Succeſſeurs de ce Prince unique continueroient de la prendre, comme une note perpétuelle de ſa mauvaiſe foi, & de la honte des Anglois chaſſés du Royaume, quoique ſecondés par tant de Villes & de Provinces mécontentes & rebelles. Voici à quelle occaſion il prit ce titre, dont ſes Succeſſeurs ont continué de ſe décorer, *uniquement*, diſoit le ſatyrique Comte de Rocheſter, *pour ſe conſerver le privilége* (1) *de guérir des écrouelles.* Les Flamands s'étoient de nouveau révoltés. Leur Comte s'étoit réfugié en France. Ils avoient pour Chef Jacques Artevelle, Braſſeur de bierre. Edouard & ce

(1) Collier, écrivain Anglois, dit que ce don vient de S. Edouard *le Confeſſeur.*

Digitized by Google

Brasseur avoient besoin l'un de l'autre ; ils furent bientôt amis ; mais les Flamands refusoient de se déclarer contre Philippe, parce qu'ils avoient promis avec serment, par le dernier traité, de ne point porter les armes contre le Roi de France, leur Seigneur souverain, & qu'ils s'étoient même soumis à remettre deux millions de florins à la Chambre Apostolique, s'il contrevenoient à leur promesse.

Artevelle leur persuada qu'il étoit aisé de lever le scrupule qui les retenoit, en engageant Edouard à prendre le titre (1) de Roi de Fran-

(1) Il avoit pris ce titre dans une commission adressée au Duc de Brabant (*), en date du 7 Octobre 1337 ; mais il l'avoit aussitôt quitté, voyant qu'aucun Prince de l'Europe, même de ses alliés, ne vouloit le lui donner. Il paroît par une Lettre qu'il écrivit à l'Archevêque de Cantorbéri, le 21 Février 1340, qu'il sentoit le ridicule d'avoir pris cette qualité, & qu'il craignoit que son Parlement n'approuvât pas cette usurpation. *Qu'on ne soit point surpris*, dit-il, *que nous ayons changé notre style ordinaire, & que nous nous fassions nommer* Roi de France ; *des raisons essentielles nous ont nécessairement obligés à cette démarche, nous vous les exposerons, aux autres Prélats, aux Seigneurs & aux Communes, dans le prochain Parlement.* (**). Non mirantes ex hoc quòd stilum nostrum consuetum mutavimus, & Re-

(*) *Rymer. Acta publica, Tom. 2, pars 3, pag. 190.*

(**) *Ibid. pars 4, pag. 69.*

Digitized by Google

ce. Ils s'applaudirent d'avoir choisi un Chef qui avoit tant d'esprit, & proposerent cet expédient au Roi d'Angleterre, qui le trouva d'abord ridicule : *mais son Conseil*, dit Rapin de Toiras (1), *après y avoir bien réfléchi, approuva ce moyen de faire entrer les Flamands dans la ligue.* On voit qu'Edouard, s'il avoit eu besoin des Juifs, auroit pris de même le titre de Messie. Il fit publier un Manifeste par lequel il déclaroit à tous bons François que, *pour ne pas sembler négliger les faveurs du Ciel & s'opposer à la volonté de Dieu, il s'étoit déterminé à prendre le gouvernement du Royaume de France, qui lui étoit dévolu par la mort de Charles-le-Bel son oncle, promettant sa protection à tous ceux qui, à l'exemple des Flamands, le reconnoîtroient pour leur Souverain.*

Voilà l'époque de la jonction des fleurs-de-lys & des léopards. Il faut remarquer qu'Edouard se qualifioit *Roi de France, d'Angleterre & d'Irlande*, & qu'il mettoit les fleurs-de-lys au 1 & 4 quartiers qui sont les plus honorables, &

---

gem Franciæ nos facimus nominari ; non diversæ subsunt causæ per quas hoc facere necessariò nos oportet, & quas vobis & aliis Prælatis & Magnatibus, necnon communitatibus ejusdem regni Angliæ, ad dictum Parlamentum plenius exponemus, &c.

(1) *Pag.* 280 & 495.

Digitized by Google

que tous (1) ſes Succeſſeurs ont continué d'écarteler de même juſqu'à George I, Electeur d'Hanovre. Je ne ſais pas ſi ce Prince, à ſon avenement au trône d'Angleterre, déclara qu'il ne demeureroit point à Paris; ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il eſt le premier qui a commencé à écarteler au I & IV parti, au 1 d'Angleterre; au 2 d'Ecoſſe; au II de France; au III d'Irlande.

Pluſieurs Princes d'Allemagne, le Duc de Brabant, les Comtes de Hollande, de Zélande, de Gueldre, de Hainault, de Juliers, de Limbourg, & généralement tous les Seigneurs des Pays-Bas, amenerent des troupes à Edouard; ſon argent & la qualité de Vicaire de l'Empire qu'il avoit obtenue de l'Empereur Louis de Baviere, les avoient mis dans ſon parti. Il commença la guerre par le ſiége de Cambray, qu'il fut obligé de lever. Il s'avança vers Saint-Quentin. Le continuateur de Nangis dit que les deux armées ſe trouverent vis-à-vis l'une de l'autre le Vendredi 22 Octobre 1339; que la nôtre, ayant fait une marche de cinq lieues, on jugea à propos de la laiſſer repoſer; qu'Edouard profita de la nuit pour décamper, & ſe retira dans

(1) La Reine Anne continua toujours de porter les mêmes armes juſqu'à ſa mort, quoiqu'on eût réſolu, dit-on, de changer le grand ſceau d'Angleterre, en 1706, lors de l'union de ce Royaume & de celui d'Ecoſſe.

Digitized by Google

le Hainault. Froiſſard (1) prétend qu'on ſe défia réciproquement, & que l'on convint d'un jour pour ſe livrer bataille ; que, ce jour venu, Philippe ne voulut point ſortir de ſon camp, parce que ſon Conſeil lui repréſenta que le Roi d'Angleterre, en perdant une bataille en Picardie, ne riſquoit que des hommes, & que d'être obligé de ſe retirer ſous les places de Flandres ; au-lieu que, s'il la gagnoit, il pourroit porter le fer & le feu dans le ſein du Royaume. De quelque façon que la choſe ſe ſoit paſſée, il eſt certain qu'Edouard rentra dans le pays de ſes Alliés ; que la campagne fut finie en Flandres ; qu'en Gaſcogne, on lui avoit enlevé Bourg, Blaye, & quelques autres places ; que notre flotte battit la ſienne, prit deux de ſes plus gros vaiſſeaux, & pluſieurs autres moins conſidérables ; que l'on fit des deſcentes ſur les côtes d'Angleterre, & qu'on pilla Hamptoncourt, Portſmouth, & l'Iſle de Grenezey.

La fortune lui fut plus favorable au commencement de la campagne ſuivante (2). Notre flotte l'attendoit vis-à-vis de l'Ecluſe, pour l'empêcher de repaſſer en Flandres : nous

(1) Il étoit de Valencienne ; la Reine d'Angleterre, fille du Comte de Hainault, & Edouard ſon mari, l'honoroient de leur bienveillance ; il n'en étoit pas ingrat ; ſon inclination pour les Anglois ſe manifeſta en toute occaſion.

(2) 1340.

Digitized by Google

avions plus de vaisseaux; mais les siens étoient chargés de ses meilleures troupes : d'ailleurs, la jalousie qui régnoit entre Kieret & Bahuchet, nos deux Amiraux, les portoit à se contrarier sans cesse sur toutes les manœuvres. Edouard gagna l'avantage du vent, & leur mit le soleil dans les yeux. On jetta les grapins; on s'accrocha; on se battoit comme si l'on eût été sur la terre; le carnage étoit affreux; Kieret fut tué; Edouard eut la cuisse percée d'une fleche : il étoit cinq heures du soir; l'action duroit depuis huit heures du matin. La victoire commençoit à se déclarer pour nous, lorsqu'une escadre Flamande parut, se rangea du côté d'Edouard, & lui fit gagner la bataille. Il ordonna, pour insulter à Philippe, dit le continuateur de Nangis (1), que l'on pendît l'Amiral Bahuchet au grand mât de son vaisseau. Faut-il donc que les Fastes d'Angleterre ne puissent étaler un triomphe, qu'il ne soit en même-tems souillé par quelque action féroce?

Vainqueur sur la mer, & à la tête de cent-cinquante-mille hommes en Flandres, Edouard se livroit à l'espoir de la plus glorieuse campagne. Il détacha un tiers de son armée sous les ordres de Robert d'Artois, qui pénétra jusqu'à Saint-Omer, & ravagea la frontiere pendant

(1) *Nangii cont.*

Digitized by Google

près d'un mois. Eudes IV, Duc de Bourgogne, ayant enfin rassemblé des troupes, quoiqu'elles fussent bien inférieures en nombre, attaqua Robert d'Artois, le battit, lui tua neuf ou dix-mille hommes, & le poursuivit jusqu'à Montcassel. Cet échec augmenta l'embarras du Monarque Anglois : il avoit entrepris le siége de Tournay; aucune de ses attaques n'avoit réussi; les assiégés faisoient la plus vigoureuse résistance : notre armée, campée à deux lieues de la sienne, la harceloit sans cesse, battoit tous ses détachemens, & lui coupoit les vivres. Il envoya proposer à Philippe de vuider leur querelle par un combat seul à seul, ou de cent contre cent, ou par une bataille générale : la suscription de la lettre étoit *à Philippe-de-Valois*, sans autre titre. Philippe lui récrivit (1) : *on a apporté à notre camp une Lettre adressée* à Philippe-de-Valois; *comme elle n'est pas pour nous, nous n'y répondons point; mais nous nous servons de l'occasion de votre Hérault, pour vous dire que vous êtes notre homme-lige; qu'en nous attaquant & en soulevant les villes de Flandres contre leur Comte & contre nous leur Souverain & le vôtre, vous vous êtes rendu coupable de rebellion, de parjure & de félonie, & qu'avec l'aide de Dieu, nous espérons de vous soumettre & de vous punir.* Quelques

(1) *Rimer. acta public. Tom. 2, pars 4, pag. 80.*

Digitized by Google

Hiſtoriens, entr'autres Daniel & Choiſi, ont voulu ridiculement enjoliver cette réponſe : *Philippe*, diſent-ils, *ajouta que, dans le duel propoſé, il falloit que le riſque fût égal de part & d'autre, & qu'il acceptoit le défi, ſi Edouard* (1) *vouloit mettre au jeu le Royaume d'Angleterre contre le Royaume de France.* Voici mes réflexions ſur ce cartel d'Edouard : il n'avoit pas encore conquis un pouce de terre dans le Royaume (2); il ſe voyoit dans le cas de lever honteuſement le ſiége de Tournay : les convois n'arrivoient que difficilement à ſon camp; il manquoit d'argent pour payer ſes troupes; elles murmuroient : d'ailleurs il n'ignoroit pas que quelques-uns de ſes alliés, commençant à mal augurer de cette guerre, penſoient à ſe détacher de la Ligue, & traitoient ſecrettement avec Philippe : c'eſt dans ces circonſtances qu'il envoie le défier; il ſavoit que ce Prince étoit trop ſenſé, pour expoſer à l'incertitude d'un duel, une Couronne qu'il poſſédoit depuis douze ans : or quel nom donne-t-on à un homme qui envoie un cartel, quand il eſt intimement perſuadé que celui à qui il

(1) Il n'en eſt pas dit un ſeul mot dans la réponſe de Philippe : elle eſt toute entiere dans le Recueil des Actes publics d'Angleterre, Tom. 2, part. 4, pag. 80.

(2) *Rapin de Toiras, T. 3. pag.* 183.

Digitized by Google

l'adreſſe, ne peut pas être aſſez extravagant pour l'accepter ? Ajoutons que ce défi eſt de 1340 ; qu'en 1347, lorſque la malheureuſe bataille de Créci, la priſe preſque certaine de Calais, & le feu de la révolte dans pluſieurs Provinces, ſembloient promettre à Edouard des conquêtes aiſées dans le Royaume (1), Philippe lui fit propoſer de ſe battre ſix contre ſix pour décider à qui le tout appartiendroit ; qu'il refuſa 2). Il étoit un fanfaron en 1340 ; qu'étoit-il en 1347 ?

Revenons à ſa poſition devant Tournay ; & voyons comment il s'en tira. Jeanne-de-Valois, Comteſſe douairiere de Hainault, ſa belle-mere & ſœur de Philippe, avoit pris le voile, après la mort de ſon mari, dans l'Abbaye de Fontenelles. Il lui fit inſinuer adroitement qu'il n'étoit point éloigné de la paix, & qu'il ſeroit bien glorieux pour elle, de l'avoir procurée entre deux Princes qui devoient lui être ſi chers. La bonne Princeſſe ſortit de ſon Couvent, vint d'abord au camp de ſon frere, paſſa le lendemain à celui de ſon gendre, & leur fit à l'un & à l'autre des repréſentations très-chrétiennes. Philippe, à qui l'occaſion d'écraſer ſon ennemi ſe préſenta toujours, & qui ne ſut jamais en profiter, conſentit à une treve de dix mois ; elle

(1) *Ibidem. pag.* 203.

(2) *Recueil des Cartels, &c.*

Digitized by Google

fut ensuite prolongée pour deux ans. L'Anglois ne manqua pas de la rompre, dès que les conjonctures lui parurent favorables pour recommencer la guerre.

Jean III, Duc de Bretagne, mourut sans enfans en 1341. Le Duché appartenoit à Jeanne-de-Penthievre, femme de Charles-de-Blois. Jean, Comte de Montfort, le lui disputa, & passa secrettement à Londres pour s'appuyer d'un protecteur dans son injuste prétention. Robert (1) d'Artois, ne respirant toujours que haine & que vengeance, après avoir conféré avec lui, alla trouver Edouard. Enfin, lui dit-il, le moment d'arracher la Couronne à Philippe, est venu, le Comte de Montfort est ici; il peut vous livrer des ports & des villes en Bretagne; ces ports & ces villes vous serviront de places d'armes, & vous ouvriront l'entrée

(1) Robert d'Artois étoit Prince du Sang & beau-frere de Philippe-de-Valois, à qui il avoit rendu des services signalés. Ils se brouillerent au sujet du procès pour le Comte d'Artois. Robert se déshonora en faisant fabriquer & en produisant de faux titres; malgré cela, sa valeur, son esprit, la figure la plus prévenante, ses malheurs intéressoient pour lui, & l'on ne pardonnoit point à Philippe de le poursuivre par-tout & de ne vouloir pas qu'il eût un asyle en aucun pays. Le Comte de Montfort étoit aussi de la Maison de France; Philippe protégeoit Charles-de-Blois.

Digitized by Google

du Maine & de l'Anjou ; vous poſſédez la Guyenne & le Ponthieu qui vous ont toujours fourni de bons ſoldats. Geoffroi d'Harcourt, ſi puiſſant en Normandie par ſes terres, ſes parens & ſes amis, vous a promis de faire ſoulever cette Province, dès que vous y paroîtrez ; l'eſprit de révolte ne tardera pas à ſe communiquer aux autres parties d'un Royaume, où le peuple gémit ſous le poids des impôts : Philippe a mécontenté ſa Nobleſſe, en négligeant les remontrances qu'elle lui faiſoit ſur les uſurpations du Clergé ; il a voulu ménager les Evêques, & n'a fait que des orgueilleux & des (1) ingrats ; le moindre échec peut ébranler ſon trône. Tout ce que diſoit Robert d'Artois n'étoit malheureuſement que trop vrai ; Edouard promit des ſecours au Comte de Montfort, qui le reconnut pour Roi de France, & lui rendit hommage.

Les troupes Angloiſes, qui débarquerent en Bretagne, n'y cueillirent pas de lauriers. Quelques Seigneurs Bretons, à la tête de leurs payſans qu'ils armerent, reprirent d'aſſaut la ville de Vannes dont Robert d'Artois s'étoit

(1) Robert d'Artois ſe trompoit (*) ; il eſt vrai qu'ils ne voulurent pas payer des Décimes (**) ; mais ils donnerent à Philippe le ſurnom de *bon Catholique*.

(*) *Daniel.*

(**) *Le Gendre.*

Digitized by Google

emparé ; la garniſon Angloiſe fut taillée en pieces : Robert d'Artois, dangereuſement bleſſé, s'enfuit à Hennebond, où il s'embarqua pour repaſſer en Angleterre ; il mourut ſur mer de ſes bleſſures.

Edouard jura de venger ſa mort d'une façon terrible, & dont les Bretons ſe ſouviendroient à jamais. Il deſcendit lui-même au Morbian (1), & crut jetter l'épouvante dans le pays, en s'annonçant en conquérans, dont les troupes étoient aſſez nombreuſes pour attaquer trois villes à la fois ; il aſſiégea Vannes, Nantes & Rennes. Le pays ne s'épouvanta point ; on n'y avoit de temps immémorial, qu'une eſtime aſſez légere pour la valeur Angloiſe : Edouard fut obligé de lever le ſiége de Rennes & de Nantes (2) ; il eſpéra que du moins il réuſſiroit à celui de Vannes, en y raſſemblant toutes ſes forces ; il ſe trompa. Le Duc de Normandie (3) arriva avec cinquante-mille hommes, & ſe campa vis-à-vis de lui. *Les deux armées*, dit Rapin de Toiras (4), *demeurerent pendant une grande partie de l'hyver à une petite diſtance l'une de l'autre, mais bien retranchées, ſans qu'il parût qu'aucun des*

(1) Proche de Vannes.

(2) *Larrey.*

(3) Depuis le Roi Jean.

(4) *Pag.* 188.

Digitized by Google

deux Chefs eût envie de combattre, Edouard n'étoit pas disposé à risquer une bataille contre une armée bien plus forte que la sienne; & le Duc de Normandie ne vouloit rien hazarder, espérant d'affamer son ennemi. Il l'auroit en effet affamé, il l'auroit obligé de se rendre à discrétion : notre flotte, après avoir chassé la flotte Angloise du Morbian, tenoit la mer, & prenoit ou couloit à fond tous les convois qui venoient d'Angleterre. Edouard étoit encore plus embarrassé qu'il ne l'avoit été devant Tournay. Deux Légats du S. Siége, au commencement du mois de Janvier, arriverent au camp du Duc de Normandie, & négocierent une treve de trois ans (1). Toute la Nation ne fut pas moins surprise qu'indignée à la nouvelle de cette treve : les murmures contre le Gouvernement éclaterent de toutes parts; & le dépit & le mépris commencerent à succéder dans le cœur de la Noblesse à cette ardeur, avec laquelle elle avoit jusqu'alors prodigué son sang & ses biens pour terminer cette guerre.

Philippe fit publier un tournoi (2) à l'occasion du mariage de son second fils. Toute la Noblesse de France & des Royaumes voisins y fut invitée selon l'usage & avec les cérémonies ordinaires : cette invitation étoit un sauf-con-

(1) 1343.
(2) 1344.

duit

Digitized by Google

duit général. Au milieu de la fête il ordonna qu'on arrêtât Olivier (1) de Cliſſon & treize autres Seigneurs Bretons; ils furent décapités quelques jours après aux Halles à Paris (2). Il eſt certain qu'ils avoient toujours tenu, & qu'ils paroiſſoient tenir encore le parti de Charles-de-Blois (3). On prétend qu'ils avoient traité ſecrettement depuis quelques mois avec Edouard & le Comte de Montfort, & que le mari de la belle Comteſſe de Salisburi, cherchant à ſe venger du Roi d'Angleterre, & ſachant les meſures qu'il prenoit avec ces Gentilshommes & pluſieurs autres de Normandie, en avertit le Roi de France, & lui donna même les moyens d'intercepter quelques-unes de leurs lettres. J'avoue que Philippe, en les envoyant au ſupplice ſans leur avoir fait faire leur procès, ſe conduiſit moins en Roi qu'en Tyran; mais ne falloit-il pas qu'Edouard fût de la mauvaiſe foi la plus féroce, pour vouloir, par repréſailles, *diſoit-il*, faire couper le cou aux priſonniers François qui étoient encore détenus en Angleterre depuis la treve, n'ayant pas achevé de payer leur rançon. Les Hiſtoriens Anglois (4), en avouant qu'il alloit commettre cette barbarie, ſi

(1) Pere du Connétable.

(2) *Froiſſart. & Argentré.*

(3) *Larrey.*

(4) *Rapin de Toiras, pag.* 194.

Digitized by Google

Henri de Lancaſtre ne l'en eût empêché à force de remontrances & de prieres, tâchent de l'excuſer, & font des raiſonnemens auxquels il eſt important de répondre, pour faire connoître lequel des deux Rois fut l'infracteur de la treve. Ces Hiſtoriens conviennent qu'Edouard *n'auroit eu aucune raiſon de faire tant de bruit à l'occaſion du ſupplice des Seigneurs Bretons* (1), *s'ils n'avoient été que ſes partiſans ſecrets; mais*, diſent-ils, *il marque poſitivement, dans ſes plaintes au Pape, qu'ils étoient ſes adhérens, & qu'ils avoient été enlevés en Bretagne; or les alliés & les adhérens de part & d'autre étoient compris dans la treve; Philippe l'avoit donc violée le premier, en faiſant enlever ces Seigneurs en Bretagne, ou au milieu d'un tournoi.* Je pourrois d'abord répondre que ces Hiſtoriens conviennent qu'Edouard (2) avoit ſouvent avancé des fauſſetés dans ſes manifeſtes contre les Ecoſſois; qu'il en uſoit ſans doute de même dans ſes déclamations contre Philippe, & que d'ailleurs, dans ſes plaintes au Pape, il ne dit pas ſi les Seigneurs Bretons étoient ſes adhérens *ſecrets* ou *déclarés*; mais je vais prouver qu'ils ne pouvoient pas être ſes adhérens (3)

(1) *Ibid. pag.* 193 & 504.

(2) *Ibid. pag.* 456.

(3) Henri de Maleſtroit, un de ces Gentilshom-

Digitized by Google

déclarés : (1) il eſt certain qu'ils ſuivoient le parti de Charles de Blois lors de la treve, & qu'un des articles de cette treve portoit (2) que *les deux Rois ne pourroient traiter par paroles, ou par écrit, avec les ſujets l'un de l'autre, & ne tâcheroient point de les ſuborner.* Edouard n'avoit donc pas pu traiter ouvertement avec les Seigneurs Bretons : en traitant ſecrettement avec eux, & avec quelques Gentilshommes Normands, il avoit donc enfreint la treve : ces prétendues repréſailles ſur les priſonniers François, auroient donc été autant d'aſſaſſinats ; & il étoit donc enfin le plus inique de tous les hommes, *en envoyant déclarer la guerre à Philippe* (3), *ſur le prétexte qu'il avoit violé la treve par ſon indigne action envers les Seigneurs Bretons.*

Geoffroy (4) d'Harcourt, ſoupçonnant qu'on

---

mes Bretons (*), étoit alors Maître des Requêtes de l'Hôtel : pouvoit-il poſſéder cet office auprès de Philippe, & être en même-tems ouvertement un des adhérens d'Edouard.

(1) *Larrey.*

(2) *Du Tillet. Recueil des Traités, &c.*

(3) *Rapin de Toiras, Tom. 3, pag. 193, 194.*

(4) Quand il vit ſur le champ de bataille de Créci le corps du Comte d'Harcourt, ſon frere, & ceux de tant d'autres Seigneurs François, ſes parens & ſes amis, il fut ſaiſi de remords ; &, quittant ſeul & ſans rien dire, l'armée victorieuſe d'Edouard,

(*) *Hiſtoire de Paris, Tom. 1, pag. 597.*

Digitized by Google

avoit découvert les perfides complots qu'il tramoit depuis quelques années en Normandie, s'étoit réfugié à Londres : il conseilla au Monarque Anglois de paroître vouloir porter tout l'effort de ses armes du côté de la Guyenne : j'ai été, lui dit-il, en faveur auprès de Philippe ; je dois le connoître ; il ne prévoit jamais & n'agit qu'au moment ; il regarde uniquement où son ennemi paroît aller, & n'apperçoit point où il pourroit venir ; menacez les provinces voisines de la Gascogne ; & que vos coups tombent sur la Normandie ; elle vous offre de grosses villes, la plupart démantelées ; un pays riche, abondant, tout ouvert, & où l'on n'a point vu de guerre depuis plus d'un siecle ; vous aurez chargé vos vaisseaux d'un butin immense ; vous aurez répandu la terreur jusqu'aux portes de Paris, avant que Philippe ait pu rassembler des forces assez considérables, pour entreprendre de vous combattre.

Edouard suivit ce conseil ; le Comte de Derby (1), qu'il envoya en Guyenne, attira toute l'attention de Philippe de ce côté par la prise de Bergerac, d'Angoulême & de quelques autres places. Le Prince Jean assembla notre armée entre Orléans & Tours ; il invitoit toute la Noblesse à le suivre ; la France, disoit-il, ne

il vint se jetter, la corde au cou, aux pieds de Philippe, qui lui pardonna.

(1) Henri de Lancastre.

Digitized by Google

ſera jamais tranquille, tandis que l'Anglois y conſervera des poſſeſſions ; héritier du trône, je ne ſçaurois mieux m'annoncer aux peuples que je dois un jour gouverner, qu'en chaſſant enfin du Royaume un ennemi, dont le fougueux *orgueil* entretient l'opiniâtreté. On n'auroit pu qu'applaudir aux meſures qu'il prenoit, ſi les circonſtances avoient été différentes ; il auroit dû penſer qu'il y avoit eu des révoltes dans pluſieurs provinces ; que, parmi la Nobleſſe, ceux qui étoient véritablement affectionnés à la gloire de l'Etat, le ſuivroient ; mais que les mécontens reſteroient dans leurs terres, & que la punition de quelques Gentilshommes, ſur-tout en Normandie, avoit moins épouvanté qu'irrité leurs parens & leurs amis.

A l'approche de notre armée, le Comte de Derby ſe renferma dans Bordeaux. La plupart des forteresſes & des places dont il s'étoit emparé, furent repriſes ; & l'on forma le ſiége d'Aiguillon. Pluſieurs Chevaliers Anglois & Gaſcons, diſtingués par leur expérience & leur valeur s'étoient jettés dans ce Château ; il étoit abondamment pourvu de toutes ſortes de proviſions ; & ſon aſſiette, au confluent de la Garonne & du Lot, le rendoit très-fort. Edouard, bien perſuadé que le ſiége en ſeroit long, continuoit ſon armement, & n'omettoit rien de tout ce qui pouvoit aider à faire croire que ſon objet étoit de ſecourir la Gaſcogne, ou de faire une diverſion ſur les

Digitized by Google

côtes du Poitou. Il partit de Southampton le deux de Juillet 1346, paroiſſant diriger ſa route vers Bordeaux. On apprit bientôt qu'il étoit deſcendu à la Hogue dans le Cotentin; il pilla, brûla, ſaccagea Valogne, Saint-Lo, Carentan, Harfleur, Cherbourg, Caen; paſſa ſous les murailles de Rouen, remonta la Seine juſqu'à Poiſſi, envoya un Hérault pour offrir la bataille à Philippe; *mais de même que le loup*, dit Mezeray, *après avoir fait un grand carnage dans une bergerie, entendant aboyer les mâtins, ne tâche qu'à ſe retirer dans le bois*, il décampa bien vîte, & ne penſa qu'à ſe ſauver, dès que Philippe eut enfin aſſemblé aſſez de troupes pour paroître en campagne. Le plaiſir que reſſentent les Hiſtoriens Anglois à retracer les maux que ſouffrit alors la France, les engage dans un récit très-circonſtancié de la courſe de leur fameux Edouard. Etoit-ce un Héros? N'étoit-ce qu'un Tartare avide de carnage & de butin? Le lecteur peut en juger. Après avoir pillé Caën, il chargea promptement, diſent-ils, ſon plus gros vaiſſeau de toutes les marchandiſes & les richeſſes qu'il avoit trouvées dans cette ville, & dans quelques autres, & le fit partir pour l'Angleterre; il ne s'arrêtoit point devant les places qui pouvoient ſe défendre; il continuoit ſa route à travers les villes ouvertes & les villages (1), les abandonnant à

(1) *Acta publica, T. 2. part. 4, pag. 205.*

Digitized by Google

la fureur du soldat & les réduisant en cendres. Du haut des Tours de Notre-Dame, on pouvoit voir, ajoutent-ils, l'embrasement du Château Royal de Poissi, de celui de Saint-Germain-en Laye, & des villages de Ruel, de Nanterre & de Neuilli. Il faut remarquer que ces Historiens continuent toujours de dire que *c'étoit pour venger la mort des Gentilshommes Bretons* : quel prétexte de guerre ! quelle vengeance!

Edouard fuyoit à grandes journées; son dessein étoit de traverser la Picardie, & d'aller se mettre à couvert sous quelque place de Flandres. Il se trouva fort embarrassé sur les bords de la Somme; il tenta le passage à Péquigni & à Pontderemi; il fut vigoureusement repoussé à ces deux endroits : *heureusement on lui enseigna*, dit Rapin de Toiras (1), *le gué de Blanquetaque*; *l'autre bord étoit défendu par Godemar du Fay, à la tête de douze mille hommes. Dans la nécessité, ou de forcer ce gué, ou de combattre avec un grand désavantage Philippe qui le talonnoit de fort près, Edouard fit avancer ses troupes qui, se trouvant animées par la présence de leur Roi, se jetterent dans l'eau avec tant d'intrépidité, qu'elles commencerent de vaincre leurs ennemis, avant que d'en venir à la charge : les François,*

(1) *Page.* 197.

Digitized by Google

ajoute-t-il, *après avoir fait quelques vains efforts, se virent obligés d'abandonner ce passage important.*

Ce récit mérite quelques réflexions, d'autant plus qu'il est copié d'après Daniel & Choisi. Pourquoi les Anglois, *animés par la présence de leur Roi*, furent-ils repoussés à Péquigni & à Pontderemi où nous étions moins en force qu'à Blanquetaque? D'ailleurs ce gué de Blanquetaque n'en étoit un que pendant deux heures, en basse-marée; on n'y pouvoit défiler au plus que quinze hommes de front : comment Edouard put-il espérer que douze-mille François prendroient d'abord la fuite? Pourquoi ne craignoit-il point que notre armée, *qui le talonnoit de près*, n'arrivât & ne taillât en pieces tout ce qui n'auroit pas encore passé? Rapin de Toiras n'a pas jugé à propos de faire ces réflexions : mais n'est-il pas honteux que nos Historiens ne les aient pas faites, & qu'ils aient négligé de rapporter que Philippe s'écria que *depuis quelque tems on le trahissoit sans cesse & par-tout?* Le continuateur de Nangis, Historien contemporain, dit expressément que Godemar du Fay ne fit aucune résistance, & qu'il s'enfuit à l'approche des Anglois : il étoit parent de Geoffroy d'Harcourt; & personne ne douta, même parmi les ennemis, qu'il ne se fût vendu à Edouard.

La marée commençoit à remonter, quand notre avant-garde arriva à Blanquetaque; elle

Digitized by Google

y trouva plusieurs charriots, & trois ou quatre cents hommes qui n'avoient pas encore pu défiler : il eût été naturel de ne voir en eux que des meurtriers & des incendiaires ; on n'y vit qu'un ennemi qui jettoit ses armes & qui demandoit la vie ; on la lui accorda. Le lendemain, 26 d'Août, nous passâmes la Somme sur le pont d'Abbeville ; la chaleur fut excessive, il survint ensuite un orage ; il étoit trois heures après-midi, quand nous arrivâmes à la vue du camp d'Edouard. Il avoit pris son parti dès la veille : ne pouvant plus espérer de nous échapper & d'éviter le combat, il avoit cherché un terrein avantageux, & s'étoit posté sur une colline proche du village de (1) Créci : une épaisse forêt, qui couvroit sa gauche & la queue de son camp, formoit, avec les retranchemens qu'il fit faire sur la droite, une espece de croissant ; sa gendarmerie en occupoit le centre ; son infanterie & ses arbalêtriers étoient en avant sur les ailes. On représenta à Philippe, qu'après une marche de cinq lieues, que l'ardeur du soleil & l'orage avoient rendu très-fatiguante, nos troupes devoient être lasses & harrassées ; qu'il falloit les laisser reposer jusqu'au lendemain, & ne pas engager précipitamment une bataille contre un ennemi frais, bien posté, & à qui le désespoir & la nécessité

(1) Bataille de Créci.

Digitized by Google

de vaincre donneroient encore du courage. L'impétueux Comte (1) d'Alençon fronda cet avis avec mépris, on ordonna l'attaque. Douze mille Archers Génois formoient notre premiere ligne : on prétend qu'ayant négligé pendant la marche de couvrir les cordes de leurs arbalêtres, elles étoient si mouillées, qu'ils ne purent s'en servir (2), *& que meurtris & déconfits par les fléches que les Archers Anglois leur tiroient si vivement que ce sembloit neige, ils lâcherent le pied*, & se renverserent sur notre seconde ligne. Il n'y avoit qu'à s'ouvrir pour les laisser passer ; mais les mouvemens n'étoient pas faciles sur un terrein très-étroit, *& où tous ces Seigneurs*, (3) *Rois, Comtes, Ducs & Barons François, avec leurs bannieres, ne venoient mie ensemble, mais en confusion & désordre, l'un devant, & l'autre derriere.* Philippe crut sans doute qu'il y avoit de la trahison de la part des Génois. *Or tôt*, s'écria-t-il, *tuez cette ribaudaille qui nous empêche la voye.* Le Comte d'Alençon, en voulant leur passer sur le ventre, dérangea sa ligne, & fut tué en faisant de vains efforts pour la rétablir. Le Prince de Galles avoit pro-

(1) Frere de Philippe-de-Valois.

(2) *Froissart.*

(3) Le Roi de Bohême, & son fils, Roi des Romains.

Digitized by Google

fité du moment; & il ne lui avoit pas été difficile d'achever de la rompre. Dans l'instant que Philippe s'avançoit pour la soutenir, six pieces de canon qu'Edouard avoit placées au haut de la colline, commencerent à tirer : *ces foudres dont les Anglois*, dit Rapin de Toiras (1), *se servoient pour la premiere fois, & dont l'usage étoit inconnu en France, firent une si grande exécution parmi les troupes Françoises* (2), *& leur inspirerent tant de frayeur, qu'on attribue en partie le succès de cette journée à la surprise qu'elles causerent.* Les Comtes de Northampton & d'Arondel, qui commandoient la seconde ligne des ennemis, voyant que nous enfonçions la gauche de leur premiere ligne, & que nous commençions à la poursuivre avec impétuosité, firent un mouvement que la nuit favorisoit, & qui les mit en état de nous prendre en flanc. Philippe, mauvais Général, se battoit en soldat : il reçut deux blessures, l'une à la gorge & l'autre à la cuisse; son cheval fut tué sous lui : on entendit crier, *sauvez le Roi.* Ce cri, des ordres confus ou mal donnés, la flamme & le bruit du canon, que les ténébres rendoient encore plus terribles à des imaginations qui n'y étoient pas préparées, tout aidoit au carnage; chacun fuyoit,

(1) *Pag.* 200.

(2) *Larrey.*

Digitized by Google

croyant que les autres fuyoient : Philippe fut emmené malgré lui hors du champ de bataille par le Comte de Hainault, il vouloit s'y faire tuer.

Tant d'horreurs commises par les Anglois dans le sein du Royaume, lui avoient inspiré une ardeur de vengeance qui l'aveugla : les fautes qu'il fit dans cette journée sont inconcevables; il pouvoit resserrer Edouard dans son camp, l'affamer, & l'obliger de se rendre à discrétion au bout de quelques jours : il voulut une victoire sanglante; elle lui échappa par son imprudence; il fit attaquer par des troupes fatiguées un ennemi bien retranché, bien persuadé, qu'il ne méritoit aucun quartier, & qu'il ne pouvoit éviter la mort & sauver son butin, qu'en se défendant courageusement. Le Prince Jean avoit emmené l'élite de nos forces en Guyenne : l'armée qui combattit à Créci, rassemblée à la hâte, étoit nombreuse en hommes & foible en soldats : nous avions à notre tête trois (1) Rois, beaucoup de Princes & de

(1) Philippe, Jean Roi de Bohême, & Charles son fils, Roi des Romains : Philippe & Charles furent bleſſés ; le Roi de Bohême, âgé de quatre-vingt ans & aveugle, ayant fait attacher la bride de son cheval à celles des chevaux de deux de ses Chevaliers, se *fit conduire dans la mêlée, où combattant moult vigoureusement, il fut tué & aussi ses Che-*

Digitized by Google

Seigneurs, & pas un Général; d'ailleurs le seul endroit par où l'on pouvoit aller aux Anglois, n'offroit qu'un terrein très-étroit, & qu'il étoit aisé de disputer sur un front de peu d'étendue; ainsi la supériorité (1) du nombre nous devenoit inutile.

Froissart rapporte qu'un Officier vint dire à Edouard, que le Prince de Galles étoit très-pressé par les nôtres, & qu'il avoit besoin de secours; qu'Edouard demanda s'il étoit pris ou blessé; que cet Officier ayant répondu que non, il répliqua : *or retournez vers lui & vers ceux qui vous ont envoyé, & dites-leur qu'ils ne m'envoyent désormais querir ni requerre pour aventure qui leur advienne, tant que mon fils sera en vie, & que je leur mande de laisser gagner à l'enfant (2) ses éperons. Je veux, si Dieu l'a ordonné, que la journée soit sienne, & que l'honneur lui en demeure, & à ceux à qui je l'ai baillé en garde.* Les

valiers : on trouva le lendemain leurs corps auprès de celui de leur Roi, & leurs chevaux encore attachés ensemble.

(1) On prétend que notre armée étoit de plus de quatre-vingt mille hommes, & qu'Edouard n'en avoit que quarante mille.

(2) C'est-à-dire, mériter d'être fait Chevalier; on faisoit des Chevaliers avant & après les batailles. Le Prince de Galles n'avoit que seize ans.

Digitized by Google

Historiens Anglois disent que (1), *si leur armée avoit eu du pire, tout auroit été perdu sans ressource, parce que Philippe avoit résolu de la faire passer sans miséricorde au fil de l'épée*; *Barnes* (2), ajoutent ils, *profite judicieusement de cette circonstance, pour justifier la conduite d'Edouard, qui se tint à l'écart pendant toute l'action.* Plaçons-nous dans ces tems-là; considérons que les Rois s'envoyoient des cartels; qu'Edouard en avoit envoyé à Philippe, & que son propos ordinaire étoit (3) *qu'il ne souhaitoit rien tant que de le combattre seul à seul, ou de le rencontrer dans la mêlée*: peut-être trouverons-nous que Philippe, chargeant à la tête de ses troupes, blessé, & ayant eu deux chevaux tués sous lui, avoit aussi bonne grace, même dans son malheur, que le Monarque Anglois sur le haut d'une colline, éloigné du danger, se reposant du succès de ses armes sur la surprise que nous causeroit son canon (4), & n'arrivant sur le

(1) *Rapin des Toiras, Tom. 3, pag.* 489.

(2) Un des Panégyristes d'Edouard.

(3) *Rapin de Toiras, pag.* 199.

(4) *En* 1330, *un Religieux Augustin, grand Alchymiste, ayant dans son mortier une mixtion de soufre & de salpêtre, il y tomba par hazard une étincelle de feu qui l'alluma & emporta subitement toute la matiere; chose qui lui causant une grande admiration, il en chercha la*

Digitized by Google

champ de bataille, que pour recevoir les complimens sur la victoire.

On a vu qu'en descendant à la Hogue, il n'avoit pour objet que de faire une course, d'emporter du butin, & de saccager le pays; sa victoire lui fit naître l'idée d'une conquête. Il considéra que Calais, sur la côte la plus voisine de l'Angleterre, lui assureroit à l'avenir, s'il pouvoit s'en rendre maître, une entrée prompte & facile dans le cœur de la France; il l'assiégea le huit de Septembre (1). Ses premieres attaques furent repoussées avec tant de courage, & l'on fit de si vigoureuses sorties, qu'il

---

raison qu'il trouva naturelle, comme provenant de la chaude & seche qualité du soufre, & de la froide humidité du salpêtre: à quoi ajoutant quelque peu de charbon pilé propre à s'enflammer, il produisit cette invention si dommageable aux hommes: puis, voyant cet effet du feu si véhément, qu'enfermé il se délivre avec violence, il en fit l'épreuve dans un petit tuyau chargé de sa poudre, & communiqua ensuite son secret. Traité de l'Artillerie par Diégo Vélasco.

En 1338, on commença de se servir de deux ou trois canons à l'attaque de quelques Châteaux (*): c'étoit uniquement pour détruire les donjons. *Les Chevaliers François auroient regardé comme une lâcheté de s'en servir contre des hommes à découvert & rangés devant eux en bataille.*

(1) 1346.

(*) De celui de Puyguillaume en Auvergne.

Digitized by Google

perdit bientôt l'espérance de réduire cette Place par la force, malgré le secours de trente mille Allemands & Flamands que venoient de lui amener le Marquis de Juliers & le Comte de Namur. Il prit le parti de faire, autour de son camp, des lignes de contrevallation & de circonvallation, avec des redoutes & des places d'armes de distance en distance. Sa flotte bloqua le port; & il ne pensa plus qu'à attendre patiemment, que la disette de vivres obligeât le Gouverneur à capituler.

Quelques jours après la bataille de Crécy, Philippe avoit écrit au Prince Jean d'abandonner le siége d'Aiguillon, & de venir le joindre avec son armée. Le Comte de Derby se vit donc le maître de la campagne en Guyenne; il ravagea la Saintonge, l'Angoumois, le Poitou, prit Xaintes, Poitiers, Niort, & Saint-Jean-d'Angéli. Les villes de Flandres continuoient dans leur révolte, & fournissoient des soldats à Edouard. Plusieurs Gentilshommes en Bretagne, parens ou amis de ceux qui avoient été décapités à Paris, s'étoient jettés dans le parti du Comte de Montfort, & par conséquent dans celui des Anglois. Charles-de-Blois fut vaincu & fait prisonnier à la bataille de la Rochederien. Il ne se passoit presque point de semaines, que l'on n'apprît la nouvelle de quelque sédition dans les autres Provinces: le François, toujours prêt à sacrifier ses biens pour la gloire de l'Etat, ne commence à se mutiner contre les impôts, que

Digitized by Google

lorsqu'il est le plus nécessaire d'en lever; les mauvais succès lui en rendent le poids insupportable. Tandis que nos meilleurs Officiers se décourageoient, il sembloit que le Ciel se plaisoit à produire contre nous des Héroïnes. La Reine d'Angleterre se mit à la tête d'un corps de troupes, battit le Roi d'Ecosse notre allié. On vit plus d'une fois la Comtesse de Montfort se présenter sur la breche, ranimer ses soldats, repousser les Assiégeans, & leur faire trouver la mort dans ces mêmes fossés qu'ils venoient de franchir. La veuve de Clisson, une des plus belles femmes de l'Europe, vendit ses pierreries, engagea ses terres, acheta des vaisseaux, courut la mer, alloit à l'abordage le sabre à la main, & vengeoit la mort de son mari sur tous les Navires François qu'elle rencontroit.

La fidélité des habitans de Calais luttoit contre toutes les horreurs de la plus affreuse famine; ils étoient bloqués depuis plus de neuf mois; notre armée s'approcha pour les secourir. On examina de tous côtés les retranchemens d'Edouard; ils étoient inattaquables. (1) C'est alors que Philippe lui envoya différens cartels; son unique réponse fut toujours, *qu'il étoit là pour prendre Calais, & non pas pour se battre.* Cette prudence ne me feroit point suspecte, s'il n'étoit pas vrai que l'homme cruel

(1) *Rapin de Toiras.*

Digitized by Google

eſt rarement (1) brave. Philippe décampa au bout de ſix ſemaines, voyant qu'il ne pouvoit attirer ſon ennemi à aucune ſorte de combat, & qu'il étoit abſolument impoſſible de le forcer dans ſes lignes. Les Aſſiégés n'ayant plus aucune eſpérance de ſecours, demanderent à capituler. C'étoient certainement de braves gens, & dont la réſiſtance & la fidélité devoient être admirées & reſpectées de tout homme généreux. Edouard déclara qu'il ne les recevroit à aucune compoſition, & qu'il vouloit être le maître de leurs vies. Son intention étoit d'en faire pendre un nombre, & de faire paſſer les autres au fil de l'épée : ſon caractere étoit trop connu pour qu'on pût en douter. Deux Légats du Saint-Siége, auquel ſe joignit Gautier de Mauny, lui repréſenterent qu'il ſe rendroit odieux à toute l'Europe ; que les François ſeroient en droit d'uſer à l'avenir de repréſailles ſur tous les priſonniers qu'ils feroient ; que, s'il étoit incapable de pitié pour un ennemi ſuppliant, il devoit du moins avoir de la conſidération pour ceux qui le ſervoient, & ne pas les expoſer à périr peut-être un jour ſous la main d'un bourreau. Il fut long-temps inflexible ; enfin il conſentit à recevoir la garniſon priſonniere de guer-

(1) On verra bientôt qu'il refuſa encore le défi que lui fit le Roi Jean, de ſe battre tous les deux corps à corps en champ clos.

Digitized by Google

re, & à promettre la vie aux habitans, à condition qu'ils sortiroient de la Ville sans emporter aucuns de leurs effets, & qu'ils choisiroient préalablement six de leurs Bourgeois, & les lui livreroient pour être pendus : on voit qu'il ne pouvoit les traiter avec plus d'inhumanité, à moins que de les faire tous égorger, & que c'étoit donc son premier dessein. Lorsque le Gouverneur eut assemblé la Ville & qu'il eut annoncé ces barbares conditions, le cri général fut qu'il falloit périr les armes à la main plutôt que de les accepter. Eustache de Saint-Pierre, un des plus riches & des plus notables Bourgeois, demanda qu'on l'écoutât. S'il nous étoit possible, dit-il, de combattre notre ennemi, il n'oseroit pas se montrer si cruel ; de larges retranchemens nous en séparent ; avant que nous puissions les avoir franchis, ses soldats, à couvert dans les forts qu'ils ont élevés, nous auroient percés de leurs fléches ; nous tomberions écrasés par ces foudres inconnues dont il a la lâcheté de se servir : le François n'a-t-il donc que de la valeur ? Une ame tendre, généreuse, compatissante, le distingua toujours ; après que nous aurions tenté de vains efforts, que deviendroient nos femmes & nos enfans ? Voulons-nous les abandonner à la fureur d'Edouard ? Il demande six victimes ; je m'offre pour être la premiere. Est-il une mort plus digne de nous, que celle qui sauvera la vie à nos parens, à nos amis, à nos compatriotes ? A peine eut-il achevé de parler,

Digitized by Google

que cinq autres s'offrirent avec la magnanimité la plus empressée. Ils se présenterent devant Edouard dans une contenance ferme & modeste? l'Anglois les regarda; l'Anglois fit signe aux bourreaux de les saisir; il repoussa trois fois la Reine son épouse qui se jettoit à ses genoux pour demander leur grâce; enfin elle l'obtint.

La prise de Calais fut suivie d'une treve. Un fléau plus terrible que celui de la guerre, en suspendit les calamités. Les Historiens rapportent que, dans le Royaume de Catay en Asie, on vit pendant quelques heures dans le ciel un globe de différentes couleurs; qu'en tombant sur la terre, il s'ouvrit & répandit une puanteur dont la malignité sema dans l'instant la mort dans tout le pays; que cette vapeur, en remontant & se condensant dans l'air, retomboit en insectes venimeux, & que l'horrible peste dont elle renfermoit le germe, après avoir ravagé l'Asie & l'Afrique, dépeupla l'Europe des deux tiers de ses habitans, en moins de dix-huit mois. Ce fléau avoit été précédé par d'affreux tremblemens de terre qui se firent sentir du Midi jusqu'au Septentrion, englouissant des villes entieres dans les abîmes qu'ils entr'ouvroient.

Philippe-de-Valois ne vit pas l'expiration de la treve; il mourut à Nogent-le-Roi, le 22 Août 1350, âgé de cinquante-sept ans; il venoit de se remarier à une jeune Princesse d'une

Digitized by Google

face beauté. On prétend que les transports de sa nouvelle passion creuserent son tombeau dans les bras de l'hymen.

Jean II, son fils, lui succéda. La treve entre les deux couronnes fut prolongée à diverses reprises jusqu'en 1355. La peste & la famine n'avoient pas plus épargné l'Angleterre que la France. Pendant cette treve, l'ancien esprit de Chevalerie se renouvella; on n'entendoit parler que de défis & de combats particuliers où les Anglois, de l'aveu de tous leurs Historiens, étoient rarement heureux. Un des plus célebres fut celui de trente des leurs, contre trente Bretons. On se rendit de part & d'autre sur le lieu de l'assignation, près d'un gros arbre entre Ploërmel & Josselin. Il y avoit un mois que les paroles étoient données & qu'on avoit pris jour; les Anglois commencerent à réfléchir qu'un pareil combat ne devoit pas se donner sans la permission des deux Rois, & proposerent de différer jusqu'à ce qu'on l'eût obtenue; les Bretons trouverent que la réflexion venoit un peu tard, & les assurerent qu'il ne seroit pas dit qu'ils étoient venus sur le champ de bataille *sans mener des mains & savoir qui avoit la plus belle amie.* On se battit donc; & le succès du combat décida que les amies des Bretons étoient les plus belles; plus de la moitié des Anglois furent tués; les autres s'enfuirent lâchement, ou demanderent la vie. Ces petits combats produisoient un bien; ils réveilloient dans l'âme

Digitized by Google

du François l'estime pour lui-même, pour sa Nation, & l'idée de supériorité sur ses ennemis; ils l'animoient à réparer des pertes qu'il n'avoit essuyées que par la trahison ou l'imprudence de ses Généraux. On traitoit toujours de la paix à Avignon: le Pape en étoit le Médiateur; il paroît qu'Edouard ne s'aveugloit point sur ses succès: en effet il eût été difficile qu'il pût se dissimuler qu'au siége de Tournai, qu'à celui de Vannes, & qu'ensuite à Creci, nous avions été les maîtres de l'affamer dans son camp; & de l'obliger de se rendre à discrétion. On voit dans les actes publics d'Angleterre, qu'il donne plein pouvoir à ses Ambassadeurs de (1) *renoncer pour lui, & pour les siens, à tous ses droits sur le Royaume de France* (2). Il y avoit bien de la honte à renoncer à une si belle Couronne, s'il croyoit y avoir quelque droit; mais il ne l'avoit jamais cru: il avoit donc entrepris une guerre injuste, & qui d'ailleurs devoit le rendre exécrable à toute l'Europe par la façon barbare dont il l'avoit faite. Les Historiens Anglois (3) disent que *le Roi Jean, après lui avoir offert la Guyenne & les Comtés d'Artois & de Guisnes pour les posséder*

(1) *Necnon renunciandi omni juri quod habemus in & ad regnum sivè coronam Franciæ.*

(2) *Acta publica, Tom. 3, pars 1, pag. 94 & 100.*

(3) *Rapin de Toiras, Tom. 3, pag. 210.*

Digitized by Google

en toute souveraineté, rompit brusquement la négociation, & précipita son peuple dans de nouveaux malheurs. Il n'y a aucune preuve de cette offre dans les actes publics d'Angleterre : elle est faussement imaginée. Le Roi Jean consentoit, il est vrai, de laisser la Guyenne à Edouard, & de lui céder de plus les Comtés d'Artois & de Guisnes; mais toujours à condition de l'hommage lige envers la France, hommage qu'Edouard lui-même avoit rendu pendant neuf ans, & qu'avoient fait tous les Rois ses Prédécesseurs pour leurs possessions dans le Royaume. A l'égard des nouveaux malheurs que nous éprouvâmes, on va voir que la valeur des Anglois eut bien peu de part aux avantages qu'ils remporterent, & qu'ils ne les dûrent qu'aux troubles qu'excita parmi nous Charles-*le-Mauvais*, Roi de Navarre. Il étoit fils de Philippe, Comte d'Evreux, Prince du Sang, & de Jeanne, fille unique de Louis Hutin; il sortoit donc, des deux côtés, de la Maison de France. Jamais il n'exista un plus méchant homme; quelques mois après avoir épousé la fille du Roi Jean, il tenta de le faire assassiner; il fit poignarder le Connétable de France dans son lit : son âme noire, inquiette & turbulente n'enfantoit que des projets de désordre & de bouleversement. Une carriere brillante ne l'auroit point flatté; il ne se plaisoit que dans les détours ténébreux de la perfidie & des conspirations. D'autant plus propre à fomenter des

Digitized by Google

révoltes, qu'il étoit affable, careſſant, libéral, & qu'à beaucoup de valeur & d'eſprit, & à la figure la plus aimable, il joignit une éloquence à laquelle il étoit preſqu'impoſſible de réſiſter. Il poſſédoit en apanage, ou en échange de ſucceſſion, pluſieurs villes en Normandie; il y demeuroit plus ſouvent que dans ſon Royaume; il les avoit fait fortifier ſous différens prétextes, & y avoit mis des garniſons Navarroiſes. C'étoit de-là qu'il montroit ſans ceſſe un étendart aux mécontens, tandis qu'il faiſoit inſinuer dans le peuple, dont il étoit aimé malgré ſes crimes, qu'étant le fils de la fille unique de Louis Hutin, la Couronne lui appartenoit. Il n'eſt pas douteux que, ſi les femmes avoient pu y donner quelque droit, il auroit eu plus de raiſon d'y prétendre qu'Edouard. Leur intelligence ſecrette, qu'on ſoupçonnoit depuis quelque tems, faiſoit craindre qu'ils ne vouluſſent s'accorder & s'unir pour tâcher de dépouiller l'héritier légitime & partager entr'eux le Royaume. Telle étoit la criſe où nous nous trouvions. Edouard, dont elle favoriſoit les eſpérances, rompit la treve, deſcendit à Calais, ravagea l'Artois & s'avança juſqu'à Hédin. Le Roi Jean avant raſſemblé des troupes, lui envoya offrir la bataille, ou le duel *corps à corps* en champclos; il n'accepta ni l'un ni l'autre : *c'eſt ce que les Hiſtoriens François aſſûrent*, dit Rapin de Toiras (1); *mais les Anglois au contraire*

(1) *Tom. 3. pag. 211.*

préten-

Digitized by Google

prétendent que ce fut Edouard qui fit le défi, & que le Roi Jean le refusa. Voilà encore un trait de la mauvaise foi continuelle de cet Historien. Froissard, Auteur contemporain, étoit & devoit être très-attaché au Monarque Anglois; il dit positivement qu'il refusa le défi & qu'il se retira bien vîte à Calais d'où il repassa en Angleterre.

Les Etats-Généraux accordèrent un subside pour augmenter notre armée de trente mille hommes. Le Roi de Navarre, par les émissaires qu'il avoit dans toutes les villes, tâcha de révolter le peuple contre cet impôt & d'en empêcher la levée. Le Roi Jean, informé qu'il étoit à Rouen peu accompagné, s'y rendit secrettement, le surprit à table, l'arrêta, fit couper le cou en sa présence à quatre de ses plus zélés partisans, l'emmena à Paris, & l'enferma dans la grosse tour du Louvre. A la nouvelle de la détention de son frere, Philippe de Navarre, qui possédoit aussi des terres considérables en Normandie, assembla ses amis, souleva une partie de cette province, envoya à Londres (1), fit un traité avec Edouard, le reconnut pour légitime Roi de France, & ne tarda pas à voir arriver à son secours le Duc de Lancastre avec six mille Anglois. Ils entrerent dans le Perche, prirent Verneuil & saccagerent le plat pays;

(1) *Acta publica. Tom. 3, part 1, pag.* 128.

Digitized by Google

mais à l'approche de notre armée, ils se retirèrent vers la forêt de l'Aigle dans des bois & des marécages où il n'étoit pas possible de les forcer. Le Roi Jean laissa quelques troupes pour les contenir, & marcha contre le Prince de Galles qui s'étoit avancé jusques dans le Berri, & qui commença à fuir à grandes journées. On le suivit de même & de façon que, toute retraite lui étant coupée, il prit le parti de se retrancher à Maupertuis, à deux lieues de Poitiers (1), sur un terrein inégal, embarrassé de vignes, de haies, de buissons, & par conséquent de l'abord le plus difficile à la Gendarmerie qui faisoit alors toute la force des armées; mais s'il pouvoit s'y défendre avec ses douze mille hommes contre cinquante mille, sa perte n'en étoit pas moins inévitable par le défaut de vivres. Il offrit donc de payer tout le dommage qu'il avoit fait dans sa course, de délivrer tous les prisonniers & de ne point porter les armes contre la France, ni lui ni les siens, pendant sept ans. Il étoit naturel de rejetter ses offres & d'exiger qu'il se rendit prisonnier avec toute son armée; mais il y avoit de la folie à vouloir le forcer dans un poste bien retranché, & lorsqu'on pouvoit l'obliger, en l'affamant, à se soumettre dans trois jours à toutes les conditions qu'on voudroit lui impo-

(1) Bataille de Poitiers.

Digitized by Google

fer; c'eſt ce qu'en vain on repréſenta au Roi Jean : ſa malheureuſe deſtinée l'entraîna ; il traita ces ſages remontrances de conſeils timides, ajoûtant avec tout le dédain d'une faſtueuſe & ridicule bravoure, qu'il étoit honteux de vouloir vaincre ſans combattre. Il fit mettre pied à terre à toute la Gendarmerie, excepté à trois cents hommes choiſis qui devoient commencer l'attaque. Il falloit, pour arriver à l'ennemi, qu'ils montaſſent un défilé où ils ne pouvoient entrer que quatre de front, ce défilé étoit bordé de haies vives très-épaiſſes & derriere leſquelles étoient poſtés mille archers qui les accablerent d'une grêle de fléches tirées de près; ceux qui ne furent point tués, bleſſés ou démontés, & qui purent arriver juſqu'au bout du défilé, furent aiſément culbutés, & mirent le déſordre dans notre Gendarmerie qui devoit les ſoutenir, mais qui, étant à pied avec ſes armures peſantes, ne put pas ſe rallier aſſez vîte, pour réſiſter au choc de la Gendarmerie Angloiſe qui les pourſuivoit. Le Prince de Galles voyant ce commencement de déroute dans notre avant-garde, fit promptement couler le long de la colline ſix cents Gendarmes qui tomberent par derriere, ſans avoir été apperçus, ſur le corps que commandoit le Dauphin. L'alarme qu'ils y jetterent, ſe communiqua bientôt au reſte de l'armée; le murmure y devint général; on n'y répondoit plus à la voix des Chefs que par

Digitized by Google

des reproches : ont-ils voulu, disoit-on, en nous mettant à pied, nous livrer à l'ennemi ? Les uns fuyoient; les autres alloient reprendre leurs chevaux & revenoient combattre, mais avec si peu d'ordre, que tous leurs efforts ne servoient qu'à prouver que le courage seul & la supériorité du nombre ne décident pas du gain d'une bataille : le Roi Jean reçut deux blessures au visage, eut son cheval tué sous lui & fut fait prisonnier.

Les Historiens Anglois égalent cette victoire à la plus glorieuse qu'aient jamais remporté les Romains; ils comparent le Prince de Galles à Scipion & à César; c'est au Lecteur à juger si ce Prince mérite ces éloges : il part de Bordeaux pour faire, à l'exemple de son pere, une course de Tartare; Rapin de Toiras (1) convient qu'on ne s'attendoit pas à cette irruption soudaine; il pille, brûle, saccage un pays ouvert & dégarni de troupes, dès qu'il apprend qu'on marche à lui, il s'enfuit; sa retraite est coupée; il se retranche dans un poste avantageux : il est prêt à se soumettre à des conditions honteuses; il offre de ne point porter les armes contre la France pendant sept ans, & de rendre tout le butin qu'il a fait; il est perdu, si nous ne cherchons point à le combattre; l'esprit de vertige semble saisir le Roi

(1) *Tom. 3. pag. 213.*

Digitized by Google

Jean; il veut abſolument attaquer, & diſpoſe ſon attaque de la façon la plus mal conçue : nous ſommes battus (1). D'ailleurs, quel honneur ſingulier les Anglois prétendent-ils tirer de cette victoire, lorſqu'ils ſont obligés d'avouer que dans l'armée du Prince de Galles, compoſée de douze mille hommes, il n'y en avoit au plus que trois mille de leur nation & neuf mille Gaſcons?

On avoit conduit le Roi Jean à Bordeaux : Edouard vouloit l'avoir à Londres; les Gaſcons s'y oppoſoient; nous avons eu la gloire de le vaincre, diſoient-ils; il doit reſter parmi nous. Leurs eſprits s'échauffoient : il y avoit à craindre qu'ils n'entrepriſſent de le mettre en liberté, & qu'ils n'écriviſſent ſecretement au Comte d'Armagnac qui commandoit dans le Languedoc, de s'approcher pour les ſeconder; c'eſt ce qui détermina le Prince de Galles à ſe rendre aux ſollicitations du Pape, & à conſentir à une treve de deux ans; elle lioit la France; elle lioit le Roi Jean; il n'étoit plus permis, tandis qu'elle dureroit, de former aucune entrepriſe pour le délivrer : on voit dans les actes publics d'Angleterre, que cette treve fut ſignée à Bordeaux le 24 Mars 1357 (2), & qu'au commencement d'Avril, le Prince de Galles

(1) *Froiſſard*, *Larrey*, *Rapin de Toiras*.

(2) *Acta public. Tom.* 3, *pars* 1, *pag.* 133.

Digitized by Google

s'embarqua avec son prisonnier, après avoir appaisé les Gascons, en donnant aux uns de l'argent, & en faisant aux autres de magnifiques promesses. *A son entrée dans Londres*, dit Rapin de Toiras, *il étoit sur une petite baquenée noire, marchant à côté du Roi Jean, qui montoit un beau cheval blanc, superbement harnaché* : il y avoit bien de l'orgueil dans cette modestie du Vainqueur; il y avoit bien de la cruauté à exposer un Roi malheureux à la vue d'une populace.

Jamais l'union & la concorde n'avoient été si nécessaires qu'après la funeste bataille de Poitiers; jamais les esprits ne furent si divisés : jamais il n'y eut dans l'Etat tant de confusion, de trouble & de désordre. Charles-*le-Mauvais* s'échappe de sa prison & secoue le flambeau de la guerre civile; Paris se révolte; le Dauphin y court risque de la vie; son autorité est méconnue; la plupart des grandes villes, à l'exemple de la Capitale, se livrent à l'esprit d'indépendance; le Bourgeois tranche du Républicain; l'Ecclésiastique imagine des confréries pour associer les factieux; les paysans, réduits au désespoir par toutes les violences que la Noblesse exerce avec impunité dans les campagnes, s'assemblent par milliers pour l'assommer (1) &

(1) Ils ne violoient, disent-ils, les filles & les femmes de la Noblesse, qu'afin qu'il n'y eût plus

Digitized by Google

la détruire ; le perfide Edouard viole les conventions de la treve, & fournit des troupes à Charles-*le-Mauvais*, afin que la France, après s'être elle-même déchirée, après s'être couverte de nouvelles plaies, ne soit plus en état de lui opposer que des efforts languissans, lorsqu'il recommencera la guerre. Tel est le tableau de la Monarchie Françoise pendant les années 1357 & 1358 ; elle étoit expirante. Il se fit tout-à-coup une heureuse révolution dans les esprits à la nouvelle d'un Traité, par lequel le Roi Jean, pour obtenir la paix & sa liberté, donnoit à l'Anglois quatre millions d'écus d'or, & lui cédoit en toute souveraineté la Guyenne, la Saintonge, le Limousin, le Périgord, le Rouergue, le Querci, l'Angoumois, le Poitou, le pays d'Aunis, la Touraine, l'Anjou, le Maine, la Normandie, le Boulonnois, le Ponthieu, les Comtés de Montreuil, de Guisnes, la ville de Calais, & la mouvance de la Bretagne.

On refusa unanimement d'acquiescer à une paix si honteuse ; l'honneur & l'amour du nom François se réveillerent dans le cœur de la Nation. Charles-*le-Mauvais* lui-même sembla se dépouiller de son caractere factieux & turbulent ; il se reconcilia avec le Dauphin. Le feu de la

---

de nobles ; & les Moines mendians de leur parti, vu l'intention, leur en donnoient l'absolution.

Digitized by Google

discorde s'éteignit; les divisions cessèrent; l'esprit de parti, qui n'avoit que trop régné dans l'assemblée des Etats-Généraux, disparut; & les Députés des trois Ordres, après avoir délibéré sur les mesures qu'il falloit prendre pour soutenir la guerre, accorderent au Dauphin des subsides considérables, mais qu'il étoit presque impossible de lever dans un Etat que ses dissentions n'avoient pas moins épuisé d'hommes & d'argent, que les incursions de l'Anglois.

Les prospérités d'Edouard l'avoient enorgueilli au point, qu'il fut très-indigné de ce que la France refusoit de souscrire aux conditions qu'il avoit imposées au Roi Jean; il jura de la réduire à le reconnoître pour Maître; il renouvella ses alliances avec les Princes de la basse Allemagne & avec les villes de Flandres, y leva des troupes, & se vit bientôt à la tête d'une armée de cent mille hommes (1), composée d'Allemands, de Flamands, d'Anglois & de Gascons. Il partit de Calais au mois de Novembre 1359, pilla l'Artois & la Picardie, entra en Champagne & s'arrêta devant Reims: son intention étoit de s'y faire sacrer; mais cette ville, quoiqu'assez mal fortifiée, se défendit avec tant de courage, qu'il fut obligé d'en lever le siége; il se consola en rançonnant la Bourgogne & le Nivernois, en saccageant la

(1) *Larrey.*

Digitized by Google

Brie & la Champagne, & en se donnant le barbare plaisir de brûler les environs de Paris. Il continuoit les mêmes ravages dans la Beauce, lorsqu'un jour, disent les Historiens, le ciel se couvre tout-à-coup de nuages épais; en moins d'un quart-d'heure, tout son camp est inondé; tentes, bagages, munitions, tout est entraîné par les torrens; une grêle d'une grosseur prodigieuse tue (1) les hommes & les chevaux; les arbres que les vents déracinent, les éclairs & la foudre, achevent d'imprimer la terreur dans l'ame la plus intrépide; le soldat crie que c'est Dieu qui veut venger la France; Edouard en paroît persuadé, il se tourne vers l'Eglise de Chartres, dont on appercevoit les clochers, & fait vœu, s'il échappe à ce danger, de consentir à la paix. Dans l'instant, ajoûtent les Historiens, l'orage cesse; le soleil paroît, & le ciel devient serein.

Il faut observer que le Dauphin, n'étant pas assez fort pour tenir la campagne, en avoit retiré, autant qu'il avoit pu, tous les grains & les fourrages; qu'il les avoit fait transporter dans les villes & les Châteaux qui pouvoient résister, & où il avoit jetté une partie de ses forces, tandis que l'autre, en petits corps séparés, voltigeant autour de l'ennemi, harceloit

(1) Il y eut mille hommes tués & six mille chevaux, disent les Historiens Anglois.

Digitized by Google

sans cesse son arriere-garde; qu'Edouard s'étoit opiniâtré au siége de Reims pendant sept semaines; qu'il y avoit perdu beaucoup de monde; qu'ensuite la difficulté de trouver des vivres & la fatigue des marches & des contremarches pendant un hiver très-pluvieux, avoient causé des maladies dans ses troupes; qu'elles étoient diminuées de moitié & dépérissoient tous les jours; qu'il avoit pillé, brûlé, saccagé le plat pays & n'avoit fait aucune conquête; que l'on peut donc présumer que le vœu qu'il fit de donner la paix à la France, n'étoit qu'un trait (1) d'ostentation & d'hypocrisie, pour couvrir la honte de n'avoir pu rien exécuter de considérable avec une armée si nombreuse; & qu'enfin il n'auroit pas été en état d'imposer des conditions aussi dures que le furent celles du Traité de Brétigni, si Charles-*le-Mauvais*, toujours le même, toujours traître à la patrie & au sang dont il sortoit, n'avoit pas rompu de nouveau avec le Dauphin, & rallumé le feu de la guerre civile en Normandie.

On a vu que, par le Traité auquel les Etats-Généraux refusèrent d'acquiescer, le Roi Jean promettoit pour sa rançon quatre millions d'écus d'or, & cédoit, en toute souveraineté, la Guyenne, la Gascogne, la Saintonge, le Limousin, le Périgord, le Rouergue, le Querci,

(1) *Rapin de Toiras, Tom. 3. pag. 220.*

Digitized by Google

l'Angoumois, le Poitou, le Pays d'Aunis, la Touraine, l'Anjou, le Maine, la Normandie, le Boulonnois, le Ponthieu, les Comtés de Montreuil, de Guisnes, la ville de Calais, & la mouvance de la Bretagne. Par le Traité (1) de Brétigni, la rançon fut mise à trois millions d'écus; & l'on céda les mêmes Provinces, à l'exception de la Normandie, de la Touraine, de l'Anjou, du Maine, & de la Suzeraineté sur la Bretagne & sur la Flandre : Edouard de son côté promit de renoncer à toutes ses prétentions sur la Couronne de France. Le Roi Jean revint dans son Royaume le 28 d'Octobre 1360; il retourna en Angleterre vers les fêtes de Noël 1363, sans qu'on ait jamais su le véritable motif de ce voyage. Il mourut à Londres le 28 d'Avril 1364. C'étoit certainement un preux Chevalier; mais d'ailleurs un Prince sans génie, sans conduite, sans discernement; n'ayant que des idées fausses ou chimériques; outrant la probité comme la bravoure; d'une facilité éton-

(1) Ce Traité commence ainsi (*) :

Comme par les guerres sont souvent advenues batailles mortelles,

Occisions de gens,

Périls des ames,

Déflorations de pucelles & de vierges,

Deshonestations de femmes mariées & de veuves, &c.

(*) *Acta publica, Tom. 3, pars 2, pag. 14.*

Digitized by Google

nante avec un ennemi qui le flattoit, & d'un entêtement le plus orgueilleux avec des Ministres affectionnés qui osoient lui donner des conseils; impatient, fantasque, & ne parlant que trop souvent avec humeur au soldat. Un jour qu'on chantoit la chanson de Roland, comme c'étoit l'usage dans les marches (1) : *il y a long-temps*, dit-il, *qu'on ne voit plus de Rolands parmi les François. On y verroit encore des Rolands*, lui répondit un vieux Capitaine, *s'ils avoient un Charlemagne à leur tête.*

Avant que de rapporter les événemens de la guerre qui se ralluma entre les deux couronnes en 1368, il faut examiner si Charles V eut de justes raisons pour la déclarer. Je ne rappellerai point ici qu'Edouard, après avoir reconnu Philippe-de-Valois pour Roi de France & pour son Seigneur, viola des sermens renouvellés pendant huit années entières, & ne s'excusa qu'en disant *qu'il avoit protesté d'avance dans son Conseil secret contre tous les Traités qu'il feroit avec Philippe, & qu'il ne les avoit faits que par la crainte de perdre ses possessions en France, & que parce qu'il n'étoit pas en état de commencer la guerre.* Je ne dirai point que le Roi Jean avoit aussi protesté dans son Conseil secret contre les Traités qu'il signeroit; il étoit incapable de cette restriction men-

(1) *Boëtius, Hist. Scotorum.*

Digitized by Google

tale, & d'ailleurs cette excuſe dont Edouard s'étoit ſervi, apparemment parce qu'il ſavoit que ſa Nation la trouveroit bonne, ne paroîtroit pas telle à la nôtre. Je m'attacherai donc uniquement aux articles du Traité, & à faire voir lequel des deux Rois y manqua; je n'inſiſterai pas même ſur ce qu'un contrat n'eſt valide, qu'autant que les parties contractantes ſont en pleine liberté (1), & que le Roi Jean n'y fut jamais, puiſqu'avant que de ſortir de priſon, il fut obligé de donner en otage deux de ſes fils, ſon frere, deux autres Princes du Sang, & pluſieurs Seigneurs : on ſait que les otages d'une paix répondoient ſur leur tête de l'accompliſſement des conventions. J'annonce au Lecteur que je ne puis pas être ſuccint, & qu'il s'agit d'un point des plus importans dans l'hiſtoire de nos guerres avec les Anglois.

Le XIIe. article du Traité ſigné à Brétigni le 8 Mai 1360, portoit, comme je l'ai dit, que le Roi Jean renonceroit à la ſouveraineté ſur les Provinces qu'on cédoit à Edouard; que de ſon côté Edouard renonceroit à toutes ſes prétentions ſur la Couronne de France, ſur la Normandie, la Touraine, l'Anjou, le Maine, & à la ſuzeraineté ſur la Bretagne & ſur la Flandre (2); que les deux Rois conviendroient à Ca-

(1) *Grotius de jure belli & pacis.*

(2) *Acta publica. Tom. 3, pars 1, pag. 204.*

Digitized by Google

lais du tems & du lieu où se feroient lesdites renonciations.

Lorsqu'ils furent à Calais, ils corrigerent quelques articles de ce Traité de Brétigni, & en firent & signerent un, par lequel il fut dit que lesdites renonciations ne se feroient point quant à présent (1); que les Provinces, villes & terres cédées à Edouard, lui seroient délivrées dans le terme du 24 Octobre 1360, jusqu'à la Toussaint 1361; que, cette délivrance faite, les Députés des deux Rois se trouveroient dans l'Eglise des Augustins de Bruges, le jour de la Saint André de cette même année 1361, pour s'y donner & y recevoir lesdites renonciations réciproques, c'est-à-dire, la renonciation du Roi Jean à la souveraineté sur les Provinces cédées à Edouard, & celle d'Edouard à ses prétentions sur la Couronne de France, &c; que cependant le Roi Jean surseoiroit d'user de ladite souveraineté sur les Provinces cédées jusqu'au terme marqué pour lesdites renonciations, de même qu'Edouard surseoiroit de son côté de s'appeller & faire appeller Roi de France jusqu'audit terme (2) : *sauf toutes voies & reserves pour nous Roi Jean, nos hoirs & successeurs, que lesdites Lettres ci-dessus incorporées n'ayent aucun effet ni ne nous puissent*

(1) *Acta publica. Tom. 3, pars 2, pag. 11.*

(2) *Acta publica. Tom. 3, pars 2, pag. 15 & 17.*

Digitized by Google

porter aucun préjudice ou dommage, jusqu'à ce que notredit frere Edouard & notredit neveu le Prince de Galles, auront fait envoyer & bailler leurſdites renonciations en la maniere ſuſdite, & qu'ils ne puiſſent s'aider deſdites préſentes Lettres contre nous, nos hoirs & ſucceſſeurs, en aucune maniere, ſinon aux cas ſuſdits.

L'article XXVIII portoit qu'Edouard, à ſes dépens, mettroit le Roi Jean (1) en poſſeſſion de tout ce que lui Edouard, ou ſes Alliés, tenoient dans les provinces non cédées; de même que le Roi Jean feroit livrer, à ſes dépens, tout ce qui devoit être livré à Edouard; que, s'il ſe trouvoit des Sujets rebelles & déſobéiſſans, le Roi Jean les contraindroit d'obéir, à ſes dépens, & qu'Edouard s'obligeoit auſſi à la même choſe de ſon côté.

Rapin de Toiras (2) convient que le Roi Jean fut très-exact à remplir ſes engagemens; que les Commiſſaires Anglois furent mis en poſſeſſion des Provinces cédées, & qu'il n'y eut de difficulté que ſur le Comté de Gaure en Gaſcogne & ſur la terre de Belleville en Poitou, *objets de peu de conſéquence & qu'on mit en arbitrage.*

Edouard au contraire, dit du Tillet, *ne*

(1) *Ibid. pag.* 5.

(2) *Tom.* 3. *pag.* 229 & 243.

Digitized by Google

penſoit qu'à ſapper & ruiner la part du Royaume reſtante au Roi Jean (1), *afin de s'en emparer enſuite. Au lieu de délivrer à ſes dépens les villes & fortereſſes tenues par ſes garniſons, comme il y étoit expreſſément obligé par les Traités de Bretigni & de Calais, il les pouſſoit ſous main, non-ſeulement à les garder & retenir en leur nom ſous prétexte de ſoldes à eux dues, mais encore à s'aſſembler & à en occuper d'autres, & à courir & à rançonner de tous côtés ledit Royaume, qui par conſéquent n'étoit pas moins grevé, qu'il l'avoit été par la guerre des Anglois, laquelle duroit en effet; car ceux qui la continuoient, avoient tenu leur parti, ſe faiſoient appeller* gens de compagnies; *ainſi il n'y avoit que le nom de changé; Edouard, pour ſauver les apparences, envoyoit aux Commandans des Places des ordres pour les rendre; mais il ne ſe mettoit nullement en état de les y contraindre.*

Il devoit envoyer ſes Députés à Bruges; & l'on voit dans les actes d'Angleterre une (2) com-

(1) *Recueil des Traités.*

(2) M. Bonamy [*], s'il avoit lu attentivement cette commiſſion, y auroit vu que l'objet d'Edouard étoit de faire des chicanes pour ne pas donner ſes renonciations; il auroit auſſi vu que, dans le Traité avec les Princes du Sang, il n'avoit que le même

(*) *Hiſtoire de l'Acad. des Inſcrip. Tom.* 17, *pag.* 381.

Digitized by Google

miſſion, en date du 15 Novembre 1361 (1), par laquelle il nomme Jean Wedale & Thomas Dunclent pour ſe rendre dans cette ville; mais il changea d'avis & ne les envoya point (2); il paroît que le Pape lui en fait des reproches dans une Lettre du mois de Janvier 1362. Jean de Montreuil & Jean Juvenal des Urſins diſent que nos Députés ſe trouverent à Bruges (3), le jour de la Saint André 1361, avec les Lettres-Patentes qui contenoient les renonciations du Roi Jean & du Dauphin à la ſouveraineté ſur les provinces cédées, mais qu'Edouard n'y envoya ni les Lettres-Patentes, ni les renonciations qu'il devoit y envoyer de ſon côté.

Il ſe voyoit en poſſeſſion des provinces cédées, il avoit pris le parti de gagner du tems par des chicanes & de nouvelles propoſitions; & il ne cherchoit plus qu'à éluder les articles du Traité,

---

objet; & le nouvel Editeur de l'Hiſtoire du P. Daniel ſe ſeroit épargné la note qui eſt au bas de la page 66 du ſixieme volume, puiſqu'il eſt certain que M. Bonamy ſe trompe lorſqu'il dit qu'Edouard, dans la commiſſion du 15 Novembre 1361, chargea ſes Députés de faire en ſon nom les renonciations auxquelles il étoit obligé: Edouard n'en dit pas un mot dans cette commiſſion.

(1) *Acta public. Tom.* 3, *pars* 2, *pag.* 49.

(2) *Ibid. pag.* 52.

(3) *Mſſ. Bibliotheque du Roi.*

Digitized by Google

en paroissant cependant toujours prêt à les exécuter. Il offrit, en 1362, aux Princes du Sang & à quelques-uns des principaux Seigneurs qu'il avoit en otages, de les laisser retourner en France, à condition qu'ils signeroient & feroient signer par le Roi Jean, le Dauphin & les Etats-Généraux, un nouveau Traité, où il consentoit de donner les renonciations promises de sa part, de même que le Roi Jean donneroit les siennes; mais à cet article il en ajoutoit un autre, auquel il étoit sûr que le Dauphin & les Etats-Généraux ne voudroient pas souscrire (1): il portoit que lui Edouard ne seroit point tenu à des dédommagemens pour les pillages que ses Capitaines, soldats, adhérens ou alliés, avoient faits ou continuoient de faire, depuis la paix signée, dans la partie du Royaume restante au Roi Jean, & qu'il ne seroit point obligé de les contraindre, à ses dépens, de rendre les villes & forteresses qu'ils y retenoient. On vit le danger & toute la perfidie de cet article. On reprocha au Roi Jean la foiblesse qu'il avoit eue d'approuver ce nouveau Traité; on le rejetta unanimement; les choses demeurerent dans l'état où elles étoient; & il ne fut plus parlé des renonciations réciproques.

Le Prince de Galles, quoique redevable d'une partie de sa gloire aux Gascons, les

(1) *Acta publica, Tom. 3, pars 2, pag. 71.*

Digitized by Google

traitoit avec beaucoup de hauteur & de dureté. Son gouvernement ne tarda pas à leur paroître un joug; il acheva de les indisposer par une taxe qu'il voulut mettre sur chaque feu dans toutes les provinces de sa nouvelle domination. La plupart des Seigneurs Laïques & Ecclésiastiques, & presque tous les Députés des principales villes, lassés de voir qu'il violoit sans cesse leurs priviléges & qu'il n'avoit nul égard à leurs remontrances, signerent une Requête dans laquelle, après avoir exposé ses usurpations, ses injustices, les violences & les vexations de ses Officiers, ils en interjettoient appel à la Cour des Pairs de France. Le Sire d'Albret, les Comtes d'Armagnac, de Cominges, de Carmaing & de Perigord, vinrent présenter cette requête à Charles V; il les reçut avec bonté, les traita avec distinction: mais, quoiqu'ils le pressassent, il différa pendant près d'un an à leur donner une réponse positive. Il étoit bien sûr de son droit de souveraineté sur la Guyenne; mais afin que toute l'Europe en fût instruite, il affectoit de vouloir en être encore mieux éclairci, en consultant les Universités les plus célebres d'Espagne, d'Allemagne & d'Italie. Enfin il tint son Lit de Justice au mois de Janvier 1368. On y examina les Traités de Brétigni & de Calais; les prévarications d'Edouard étoient manifestes; il avoit donné des secours à Charles-*le-Mauvais*; il avoit continué ses intrigues & ses intelligen-

Digitized by Google

ces avec les Flamands. Ses garnisons n'avoient point évacué les places & les fortereſſes qu'il devoit rendre & livrer à ſes dépens ; elles avoient pillé & ravagé la partie du Royaume reſtante au Roi Jean ; il avoit fallu leur faire la guerre ; & cette guerre avoit coûté beaucoup de ſang & d'argent. Edouard, quand même il ne les auroit pas excitées ſecrettement, étoit reſponſable des maux qu'elles avoient faits, puiſqu'il étoit dit (articles XXVIII & XXIX) *que, s'il ſe trouvoit des Sujets rebelles & déſobéiſſans, le Roi d'Angleterre s'obligeoit à les contraindre d'obéir à ſes propres dépens.* A l'égard des articles qui regardoient les renonciations, ils portoient que la ſouveraineté du Roi Jean ſur les Provinces cédées demeureroit dans le même état (1) ; que cependant il ſurſeoiroit d'uſer de ladite ſouveraineté juſqu'à la Saint André 1361, jour marqué pour ſe donner les renonciations réciproques ; que les Lettres de renonciation à la ſouveraineté ſur les Provinces cédées, qu'il feroit & qu'il enverroit audit jour de la Saint André, n'auroient aucun effet & ne pourroient lui porter préjudice, ni à ſes hoirs & ſucceſſeurs, ſi Edouard ne lui faiſoit pas en même-temps donner ſes Lettres de renonciation à ſes prétentions ſur la Couronne de France. Or Edouard avoit tou-

(1) *Acta publica, Tom. 3, pars 2, pag. 11 & 17.*

Digitized by Google

jours éludé de donner ſes Lettres de renonciation à ſes prétentions ſur la Couronne de France; donc le Roi Jean avoit conſervé la ſouveraineté ſur les Provinces cédées, & par conſéquent Charles V, ſon fils & ſon ſucceſſeur, étoit en droit de recevoir l'appel des peuples du Duché de Guyenne. Il le reçut. Le Prince de Galles, comme vaſſal de la Couronne, fut ajourné à comparoître à la Cour des Pairs; il répondit qu'il comparoîtroit à la tête de ſoixante mille hommes; & pour premier exploit, il fit empriſonner & maltraiter cruellement Bernard Pallot & Jean Chapponal qui lui avoient notifié cet ajournement (1). Quelques Hiſtoriens diſent même qu'il les fit mourir en priſon; c'étoit violer le droit des gens: mais de tout temps (& nous en avons des preuves récentes) l'Anglois s'eſt peu ſoucié de l'eſtime des Nations; & ſon orgueil regarde cette indifférence comme une noble liberté de penſer.

Dans les traités de Brétigni & de Calais, il étoit dit que, s'il naiſſoit des conteſtations ſur quelques articles (2), *les deux Rois ſe ſoumettroient à l'arbitrage de la Cour de Rome.* Edouard acheva de contrevenir à ces Traités, en refuſant l'offre que lui fit Charles V de

(1) *Juvenal des Urſins.*

(2) *Acta publica, Tom. 3, pars 2, pag. 70.*

Digitized by Google

remettre leurs différens à la décision du Pape & des Cardinaux. L'unique réponse de ses Ministres à nos Ambassadeurs, fut toujours (1), *que si le Roi de France commençoit par abandonner la cause des peuples du Duché de Guyenne, & par renoncer à la souveraineté sur les Provinces cédées, ils présumoient que leur Roi feroit de son côté les renonciations qu'il devoit faire.* Il ne les avoit donc pas faites; & quelque temps après il ne balança plus à déclarer (2) *qu'il n'avoit jamais renoncé expressément ni tacitement à ses prétentions sur la Couronne de France.*

J'ai tiré tout ce que j'ai dit des actes mêmes d'Angleterre; c'est à présent au Lecteur à juger de toute la mauvaise foi de Rapin de Toiras. Il avoit sous les yeux le Traité de Calais qui corrige & interprete quelques-uns des articles de celui de Brétigni; il affecte de ne point parler de ces articles; il feint de les ignorer. A-t-il cru qu'aucun Historien François n'auroit recours aux actes publics d'Angleterre? Comment n'a-t-il pas craint de décrier son Histoire, & de se déshonorer lui-même, par cette indigne prévarication? Comment ose-t-il avancer que *le Roi Jean* (3), *en mettant Edouard en*

(1) *Jean de Monstreuil.*

(2) *Acta publica, Tom. 3, pars 2, pag. 166.*

(3) *Tom. 3, pag. 243.*

Digitized by Google

poſſeſſion des Provinces cédées, ne s'étoit point réſervé la ſouveraineté ſur ces Provinces, ni dans le Traité même, ni dans aucune des ratifications particulieres de chacun des articles, & que, s'il s'étoit reſervé ladite ſouveraineté, il n'auroit pas négligé de faire une proteſtation, quand Edouard (au mois de Juillet 1362) *érigea la Guyenne en Principauté en faveur de ſon fils, ſans la participation de la France.* Le Traité de Calais (on me pardonnera cette fréquente répétition) portoit expreſſément (1) que la ſouveraineté du Roi Jean ſur les Provinces cédées, demeureroit dans le même état juſqu'à ce que les deux Rois ſe fuſſent envoyé réciproquement les renonciations qu'ils devoient faire; que, ſi Edouard n'envoyoit pas ſes renonciations à ſes prétentions ſur la Couronne de France, les renonciations du Roi Jean à la ſouveraineté ſur les Provinces cédées, n'auroient aucun effet. Edouard n'envoya pas ſes renonciations; par conſéquent l'acte par lequel il s'attribuoit la ſouveraineté ſur la Guyenne, en l'érigeant en principauté en faveur du Prince de Galles, étoit un acte nul; c'étoit une contravention au Traité, & contre laquelle le Roi Jean avoit proteſté d'avance.

Je ne dois pas oublier un grief dont le Mo-

(1) *Acta publica, Tom. 3, pars 2, pag.* 31.

Digitized by Google

narque Anglois se plaignoit comme d'une lésion énorme. *Quelques-uns des prisonniers*, disoit-il, *qui étoient détenus dans nos Etats faute d'avoir payé leur rançon, & quelques-uns des otages, se sont échappés & ne sont point revenus, quelques sommations que nous leur ayons fait faire, & au Roi Charles.* Je demande s'il n'étoit pas naturel que les otages d'une paix qu'il violoit, se crussent libres, surtout quand leurs apanages & leurs domaines étoient saccagés par ses Capitaines & ses Soldats qu'il excitoit sous main. Je demande s'il n'étoit pas le plus inique de tous les hommes, en exigeant de ses prisonniers des sommes exorbitantes pour leur rançon, malgré les représentations qu'ils lui faisoient sur l'état de leurs terres que ses troupes n'avoient pas moins ruinées depuis la paix que pendant la guerre.

Comme l'Angleterre & l'Ecosse ne forment plus qu'un même Etat, Rapin de Toiras parle avec impartialité sur les guerres & les Traités entre ces deux Royaumes avant leur union (1); il convient d'Edouard employa les moyens les plus lâches & les plus perfides pour détrôner le Roi d'Ecosse, un enfant & son beau-frère; mais, dès que ce même Edouard a affaire avec la France, il en fait un Prince juste, magnanime, plein de candeur, de droiture, & d'une

(1) *Tom. 2, pag. 165 & 166.*

modération

Digitized by Google

modération étonnante dans ſes ſuccès; *d'ailleurs*, dit-il, *il eſt peu vraiſemblable que, le traité de Brétigni lui étant ſi avantageux, il eût voulu fournir aux François des prétextes de le rompre.* Pour moi je dis que ce traité ſi avantageux pour lui & ſi dur pour nous, étoit préciſément ce qui le portoit à ſe perſuader qu'il falloit achever d'envahir la France, ou craindre ſans ceſſe, ſi elle avoit le tems de reſpirer, qu'elle ne ſe vengeât de tous les maux qu'il lui avoit faits. Voilà pourquoi il tâchoit d'y entretenir des troubles en fourniſſant des ſecours à Charles-*le-Mauvais*; voilà pourquoi il continuoit de la faire ravager par une partie de ſes troupes qu'il avoit licentiées exprès ſans les payer. Il éludoit d'envoyer ſes renonciations, parce qu'il ſe flattoit toujours que nos Provinces excédées de miſere, ſe donneroient enfin à lui de déſeſpoir, s'accoutumeroient enſuite peu-à-peu à ſe faire illuſion ſur ſes prétendus droits à un Royaume, dont il pouvoit finir ou prolonger long-tems les malheurs. Ses eſpérances furent trompées; & il éprouva qu'un long regne n'eſt ſouvent, pour les Rois injuſtes, qu'un don que le Ciel tire du tréſor de ſes vengeances, afin qu'ils voient avant leur mort la chûte de cet édifice qu'avoit élevé, & cimenté de ſang, leur ſuperbe & fougueuſe ambition.

Du Gueſclin, après avoir battu, en 1364, l'armée de Charles-*le-Mauvais*, à Cocherel, & l'avoir obligé, par cette victoire, à deman-

Digitized by Google

der la paix, avoit rendu l'année suivante un service encore plus important à la France; il avoit engagé ces compagnies de brigands qui la désoloient à le suivre en Espagne contre D. Pedre-*le-Cruel*, Roi de Castille, qui venoit d'empoisonner (1) Blanche de Bourbon; sa femme. Charles V, délivré de ce fléau & des hostilités de Charles-*le-Mauvais*, s'étoit appliqué à soulager son peuple, à mettre de l'ordre & de l'œconomie dans ses finances, & à faire refleurir l'agriculture & le commerce. Les ressources d'un Royaume comme la France, à moins qu'elles ne soient étouffées par une administration tyrannique, sont si grandes & si naturelles, qu'il lui faut peu de tems pour se rétablir & redevenir florissant, Charles V, en moins de cinq années, se vit en état de ne plus user de ménagement avec Edouard, & de faire briller le glaive de la justice & du Souverain contre ce Vassal, dont l'ambition n'avoit point eu de bornes; il lui envoya déclarer la guerre par un simple valet, après que sur ses attentas, ses infractions aux traités, sur la réponse audacieuse du Prince de Galles son fils, & les violences exercées contre deux (2) personnes revêtues d'un caractere public, la Cour des Pairs, par son Arrêt du mois de Novembre 1369, eut confis-

(1) Elle étoit belle-sœur de Charles V.

(2) Bernard Pallot & Jean Chapponal.

Digitized by Google

qué le Duché de Guyenne & toutes ſes autres poſſeſſions dans le Royaume.

Je n'entrerai point dans le détail de cette guerre; il ſuffit de dire qu'Edouard ſe vit enlever, en moins de ſix campagnes, ces mêmes Provinces dont la conquête lui avoit coûté plus de vingt années, quoique favoriſé par nos diſſenſions, nos guerres civiles, & par tous les efforts de la méchanceté de Charles-*le-Mauvais*. Quelques-uns de nos Hiſtoriens, toujours fideles copiſtes des Hiſtoriens Anglois, font entendre au lecteur, que la vieilleſſe d'Edouard & la maladie du Prince de Galles contribuerent beaucoup à la rapidité de nos ſuccès. Il eſt certain que le Prince de Galles, quoiqu'il continuât de commander & d'agir, ne jouiſſoit pas depuis quelque temps d'une bonne ſanté; mais celle de Charles V n'étoit pas meilleure. A l'égard d'Edouard, il mourut à l'âge de ſoixante-cinq ans; il n'en avoit que cinquante-huit quand la guerre commença, & il fut juſqu'à la mort du tempérament le plus robuſte. Diſons que dans les guerres précédentes, les deux tiers de ſes armées étoient compoſés de Capitaines & de Soldats Gaſcons, & des Provinces au-de-là de la Loire; au lieu que, dans cette derniere guerre, la plupart des Seigneurs de ces Provinces ne tenant plus ſon parti, les deux tiers de ſes troupes étoient compoſés d'Anglois. Il auroit pu tirer de grands ſecours de la Bretagne, ſi les Bretons ne s'étoient pas

Digitized by Google

opposés avec la plus grande fermeté aux mauvaises intentions & aux entreprises de leur Duc contre la France.

Charles V mourut le 16 Septembre 1380 : à sa mort, il ne restoit aux Anglois dans le Royaume que Calais, Cherbourg, Brest, Bordeaux & Bayonne. La jeunesse de Charles VI, qui n'étoit que dans sa douzieme année lorsqu'il parvint à la Couronne, livra la France à l'avarice & à l'ambition de ses trois oncles, les Ducs d'Anjou, de Berri & de Bourgogne. Appellés par leur naissance au gouvernement de l'Etat, ils en furent les tyrans, & ne penserent qu'à leurs seuls intérêts. Le Duc d'Anjou, que Jeanne, Reine de Naples, avoit adopté, partit pour l'Italie, après s'être emparé du trésor que le feu Roi avoit amassé & caché dans le Château de Melun. Le Duc de Berri alla piller le Languedoc & la Guyenne dont il s'étoit fait donner le gouvernement ; & le Duc de Bourgogne, qui restoit le maître dans le conseil, y fit résoudre la guerre contre les Flamands qui s'étoient révoltés contre le Comte de Flandres dont il avoit épousé la fille & l'unique héritiere. Le Roi n'avoit pas quatorze ans ; mais son humeur guerriere s'étoit manifestée dès l'enfance ; il voulut absolument marcher à cette expédition. C'étoit au commencement de Novembre. La Lys étoit fort enflée ; cinq ou six cents des nôtres, ayant trouvé quelques bateaux, passerent cette riviere sans être apperçus, attaquerent

Digitized by Google

bruſquement & chaſſerent un corps de ſix mille des ennemis, qui gardoit la tête du pont de Comines. On trouva parmi leurs morts une femme qui leur avoit promis qu'ils ſeroient invincibles, s'ils lui laiſſoient porter l'étendard de Saint-Georges. Nous avançâmes dans le pays; & le dix-ſept Novembre 1383 eſt mémorable dans notre hiſtoire, par le gain de la bataille de Roſebeque. Les révoltés, fiers de leur nombre & pleins de la plus impudente confiance, avoient délibéré la veille, dans leur conſeil, *de ne faire de quartier à perſonne qu'au petit Roi Charles, dont Philippe Artevelle, leur chef, vouloit faire préſent au Roi d'Angleterre.* Ils furent entiérement défaits; il y en eut plus de vingt mille de tués; Artevelle fut du nombre. Cette victoire jetta l'épouvante dans les villes rebelles; toutes ſe ſoumirent, excepté Gand. La ſaiſon étoit trop avancée pour en faire le ſiége; le Roi revint à Paris.

L'année ſuivante, la guerre fut encore plus vive en Flandres; la religion s'en mêla. Il y avoit deux Papes, Clément VII & Urbain VI; ils s'anathématiſoient réciproquement depuis cinq ans. Urbain, voyant que les foudres ſpirituelles n'avançoient pas beaucoup ſes affaires, eut recours aux armes temporelles, & publia contre ſon compétiteur & ſes adhérens, une croiſade à laquelle il attacha toutes les indulgences imaginables. Les Anglois s'empreſſerent à les gagner. Rien ne leur paroiſſoit ſi méritoi-

Digitized by Google

re, que de marcher à une guerre qui menaçoit principalement la France où l'on reconnoissoit Clément pour le véritable successeur de S. Pierre. Les Croisés débarquerent à Calais; ils avoient pour Général Henri Spencer, Evêque de Norwich. Ce gendarme mitré, dit un Historien, soit qu'il trouvât notre frontiere trop bien gardée, soit que les Gantois l'eussent engagé dans leurs intérêts, marcha contre le Comte de Flandres qui reconnoissoit Urbain, mais qui étoit vassal de la France où l'on tenoit pour Clément. Il prit Bergue, Gravelines, Bourbourg, Mardick, Dunkerque, Cassel, Nieuport, Furne & Ostende; mais à l'approche du Connétable de Cliffon & de notre armée, le crédit des bénédictions d'Urbain tomba. Spencer leva le siége d'Ypres & abandonna toutes ses conquêtes, excepté Bergues, Gravelines & Bourbourg : ses troupes qu'il avoit distribuées dans ces trois places, s'enfuirent des deux premieres, dès que nous en approchâmes. On forma le siége de Bourbourg où elles s'étoient toutes retirées; & aucun Anglois n'auroit échappé, si le Duc de Bretagne, qui étoit à notre armée, n'avoit point intercédé pour ses anciens amis : on leur permit de se retirer à Calais.

Le Comte de Flandres mourut le 23 Janvier 1384. Le Duc de Bourgogne, qui avoit épousé sa fille & son unique héritiere, en unissant cette riche succession aux autres grands fiefs de la Couronne que le Roi Jean son pere lui avoit

Digitized by Google

donnés, forma cette excessive puissance, qui fut dans la suite si funeste à l'Etat. La malheureuse politique de ce Prince & du Duc de Bretagne, fut toujours que, pour obliger la France à les ménager & à fermer les yeux sur leurs airs d'indépendance : il étoit nécessaire qu'elle les craignît, & qu'elle cesseroit de les craindre, si les Anglois étoient entiérement chassés du Royaume. Le lecteur ne verra désormais qu'un enchaînement de crimes & de trahisons.

On avoit fait les plus grands préparatifs au port de l'Ecluse; on y avoit assemblé près de neuf cens vaisseaux de transport. Charles VI, par le conseil du Connétable de Clisson, & conduit par ce grand homme, alloit fondre en Angleterre. Le moment étoit favorable. Elle s'étoit dégarnie de ses meilleures troupes pour une expédition en Portugal; tout sembloit nous promettre une conquête aisée. L'Anglois, que sa présomption naturelle abandonne toujours dès qu'on l'attaque sur ses foyers, désertoit déjà ses villes maritimes, & loin de penser à défendre ses côtes, fuyoit avec ses richesses, au fond des forêts. Richard II, dans cette consternation générale, suivit le conseil du Duc de Suffolck; il fit tenter l'avarice du Duc de Berri, & réussit. Cet indigne Prince étoit chargé d'assembler une partie de notre armée, & de l'amener en Flandres. Charles VI eut beau lui envoyer couriers sur couriers pour le presser; il n'arriva qu'à la moitié de Septembre. Le vent,

Digitized by Google

qui avoit été des plus favorables pendant deux mois, commençoit à changer; la Mer devint orageuſe; & la plupart de nos vaiſſeaux, fracaſſés par une tempête de deux jours & de deux nuits, furent hors d'état de ſervir.

On fit de nouveaux préparatifs pendant l'hiver. Cliſſon ne ceſſoit point de repréſenter dans le Conſeil, qu'il y avoit beaucoup de troubles & de diviſions en Angleterre, & qu'il falloit en profiter; il ſe rendit à Tréguier vers la fin de Juin; il y preſſoit l'armement. Richard II, pour détourner ce nouvel orage, eut recours au Duc de Bretagne; il ne pouvoit pas mieux s'adreſſer. Le Duc, qui croyoit avoir des ſujets tout récens de ſe plaindre de Cliſſon, imagina qu'il pourroit ſervir les Anglois, & paroître n'avoir voulu que ſe venger d'un homme qui, né ſon Sujet, ſembloit affecter de le braver en toute occaſion; il lui envoya faire compliment ſur ſon arrivée en Bretagne, & l'invita à venir aux Etats qu'il avoit convoqués à Vannes. Cliſſon s'y rendit, perſuadé que la dignité de Connétable le mettroit à l'abri de toute inſulte; d'ailleurs il étoit, dit-on, amoureux (1) de la Ducheſſe.

(1) On prétend (*) que la Ducheſſe & Cliſſon ſe donnoient un jour des baiſers très-tendres; que le Roi de Navarre, Charles-*le-Mauvais*, les vit par-deſſus un paravant, & qu'il dit au Duc ce qu'il

(*) *Procès Mſſ. de Charles, Roi de Navarre.*

Digitized by Google

Le Duc l'accabla de careſſes, le conſulta ſur pluſieurs affaires, & l'ayant un jour engagé à une promenade au Château de l'Hermine, le fit arrêter, & ordonna à Bavalan, Capitaine de ce Château, de le coudre dans un ſac dès qu'il ſeroit nuit, & de le jetter à la mer. Bavalan connoiſſoit ſon maître; il compta ſur ſes remords : en effet le Duc étoit le lendemain dans des ſentimens bien différens de ceux de la veille; & lorſque Bavalan lui avoua que ſon ordre n'étoit pas encore exécuté, il l'embraſſa avec tranſport, & l'aſſura qu'il n'oublieroit jamais le ſervice qu'il lui avoit rendu en lui déſobéiſſant. Cependant, comme il prétendoit avoir des griefs contre Cliſſon, il déclara qu'il ne le relâcheroit qu'à certaines conditions, & qu'après qu'il lui auroit payé la ſomme de cent mille livres. Le Roi fut auſſi irrité qu'il devoit l'être, de cet attentat ſur le premier Officier de la Couronne; mais ſa jeuneſſe le tenoit encore dans la dépendance de ſes Oncles; ils haïſſoient Cliſſon; & le Duc de Bretagne en fut quitte en promettant de rendre les cent mille livres, & en renonçant aux autres conditions qu'il avoit exigées de ſon priſonnier. C'eſt ainſi que manqua ce ſecond armement contre l'Angleterre. Cliſſon étoit l'ame de cette

avoit vu. Cliſſon étoit borgne ; & cette anecdote, ſi elle eſt vraie, prouve qu'un borgne peut être aimé tout comme un autre.

Digitized by Google

expédition ; il en avoit médité & raisonné le projet ; il n'y avoit que lui qui pût l'exécuter : il avoit la confiance des troupes ; dès que le bruit de sa détention se répandit à Tréguier, elles déserterent.

Les Ducs de Berri & de Bourgogne continuoient de sacrifier l'Etat à leurs intérêts ; toute la France crioit contre eux. Charles VI, ayant atteint sa vingtieme année, leur déclara qu'il vouloit désormais gouverner par lui-même. Ils se retirerent très-mécontens, l'un dans son gouvernement de Languedoc, & l'autre dans ses Etats de Flandres. Les nouveaux Ministres que le Roi se choisit, avoient de la capacité & de bonnes intentions ; ils supprimerent une partie des impôts ; ils réformerent plusieurs abus onéreux aux peuples, contraires à l'administration de la Justice & des Finances, & très-préjudiciables au commerce. On se livroit à l'espoir d'un regne glorieux & fortuné ; on savoit que Clisson, persuadé de la nécessité d'achever de chasser entiérement les Anglois du Royaume, n'attendoit que l'expiration d'une treve de trois ans qu'on leur avoit accordée, pour aller les attaquer dans leur Isle, y faire sentir une partie des maux qu'ils nous avoient faits, & les obliger d'accépter la paix aux conditions qu'on voudroit leur imposer. La nuit du 13 au 14 Juin 1392, retournant (1) à son Hôtel, peu ac-

(1) A présent l'Hôtel de Soubise.

Digitized by Google

compagné, il fut attaqué dans la rue Coulture Sainte-Catherine, par Pierre de Craon à la tête d'une vingtaine de scélérats; ils crurent l'avoir tué, le voyant tomber de son cheval; il n'étoit que blessé, & guérit. On sut que Craon s'étoit réfugié en Bretagne. Le Duc, sommé de le livrer, répondit qu'il avoit passé dans ses Etats, mais qu'il n'y étoit plus. Sur cette réponse, le Roi résolut de marcher en Bretagne. Les Ducs de Berri & de Bourgogne, à qui il envoya ordre de venir le joindre avec les troupes qu'ils devoient fournir, obéirent, mais en disant hautement que cette guerre étoit très-injuste. Le cinq d'Août, l'armée partit du Mans & prit la route de Nantes. On prétend qu'on remarquoit depuis trois ou quatre jours quelque égarement dans les yeux & dans l'esprit du Roi: il faisoit très-chaud; il fut frappé d'un coup de soleil qui lui tourna la tête, & le rendit furieux; il tira son épée & tua trois ou quatre personnes. Je veux croire que cet accident, qui ne lui laissa pendant le reste d'une vie très-longue, que quelques foibles intervalles de raison, ne fut point l'effet d'un breuvage; mais pourquoi ce grand homme noir, cette espece de phantôme, qui, quelques momens auparavant, étoit sorti d'un buisson, & qui, ayant saisi la bride de son cheval, lui avoit crié d'une voix effrayante, *arrête, Prince, tu es trahi; où vas-tu?* Pourquoi cet homme ne fut-il point arrêté? Pourquoi, depuis plus de quinze jours,

Digitized by Google

le bruit couroit-il dans Paris, que l'expédition contre la Bretagne ſeroit fatale ?

Il ne fut plus queſtion de cette guerre. Les troupes furent congédiées. On ramena le Roi à Paris; les Miniſtres qu'il s'étoit choiſis, furent chaſſés du Conſeil, & indignement perſécutés par les Ducs de Berri & de Bourgogne qui s'emparerent de nouveau du Gouvernement de l'Etat. On ne penſa plus à profiter des troubles dont l'Angleterre étoit agitée; on ſigna une treve de vingt-huit ans avec Richard II : il demanda la grace de Craon; & cet aſſaſſin revint à la Cour, tandis que Cliſſon en étoit banni, & ſe voyoit dépouillé de toutes ſes charges.

En 1399, Henri (1) de Lancaſtre détrôna Richard II, & le fit enſuite aſſommer à coups de maſſue dans la Tour de Pontfract. Richard avoit épouſé la fille aînée de Charles VI; il ſembloit donc que la France ne pouvoit pas honnêtement reconnoître le meurtrier de ce Prince pour ſon ſucceſſeur; mais le Duc de Bourgogne dominoit dans le Conſeil; ſon avis l'emporta. Henri fut reconnu; & la treve entre les deux couronnes fut renouvellée, malgré tout ce que put dire le Duc d'Orléans : il avoit toujours refuſé de voir les Ambaſſadeurs de

(1) Il diſoit que Richard étoit un bâtard, né des amours de la Princeſſe de Galles & d'un Chanoine de Bordeaux.

Digitized by Google

Henri; il continua de le traiter d'Usurpateur, & lui envoya même un défi très-injurieux. Charles VI, quand il revenoit en santé, approuvoit la conduite de son frere, adoptoit ses sentimens, ordonnoit d'envoyer des secours aux mécontens d'Angleterre, & de faire marcher des troupes en Guyenne. On y prit plusieurs forteresses aux Anglois; & il n'est pas douteux que, si le Duc de Bourgogne l'eût voulu, on auroit aisément achevé de leur enlever le peu de Places & de Châteaux qui leur restoient encore dans le Royaume.

Nous touchons à ces tems d'horreurs où il n'y eut plus ni patrie, ni Roi, ni Nation. Le Duc de Bourgogne mourut le 27 d'Avril 1404. Jean, dit *sans peur*, son fils aîné, après avoir pris possession du Duché & du Comté de Bourgogne, de l'Artois & de la Flandre, vint à la Cour pour y exciter des troubles & s'emparer du gouvernement. Ce n'avoit été déjà qu'avec beaucoup d'impatience & de chagrin, que le Duc d'Orléans s'étoit vu obligé de le céder si long-tems à l'âge & à l'expérience du pere; il fut donc très-indigné des cabales & des prétentions du fils. Ce furent chaque jour des contestations, des raccommodemens, des ruptures & de nouveaux sujets de haine & de jalousie entre ces deux Princes. Le Duc de Bourgogne, né scélérat, caressoit au fond de son cœur toutes les passions cruelles; il étoit de la nature de son ame de produire des crimes,

Digitized by Google

comme une plante vénéneuse produit le poison. Le 23 de Novembre 1407, entre les sept & huit heures du soir, il fit assassiner le Duc (1) d'Orléans dans la Vieille rue du Temple. Le lendemain il assista à ses funérailles, le plaignit & le pleura; mais, voyant qu'on alloit faire des perquisitions très-exactes, même chez les Princes du Sang, & qu'on trouveroit les assassins à son (2) Hôtel d'Artois, il sortit brusquement de Paris, & s'enfuit avec eux en Flandres. Il revint ensuite avec mille hommes d'armes; &, loin de marquer du repentir de son crime, il demanda fierement à être entendu; & dans une audience qu'on fut obligé de lui accorder, un Cordelier, son orateur, nommé Jean Petit, soutint en présence du Dauphin qui présidoit, que le Duc d'Orléans, par diverses actions, s'étoit montré un impie & un tyran; qu'il étoit permis de tuer les tyrans, & que par conséquent on n'avoit fait, en le tuant, qu'une action juste & légitime, utile & nécessaire à l'Etat.

La révolte des Liégeois contre leur Evêque obligea le Duc de Bourgogne de retourner en Flandres; la Reine, qui craignoit tout de sa

(1) Il étoit frere unique du Roi; il laissa trois fils; l'aîné n'avoit que quatorze ans; ils continuerent de ne porter que des habits lugubres pendant plusieurs années.

(2) Rues Mauconseil & Comtesse d'Artois.

Digitized by Google

part & qui s'étoit retirée à Melun, revint à Paris. La Ducheſſe d'Orléans, à qui elle écrivit, ne tarda pas à s'y rendre, accompagnée de ſes enfans; elle ſe jetta aux pieds du Roi & lui demanda juſtice de la mort de ſon mari & des affreuſes calomnies dont on avoit tâché de flétrir ſa mémoire, après l'avoir aſſaſſiné. Sa plainte fut reçue. Les lettres d'abolition que le Duc de Bourgogne avoit obtenues, furent annullées : il fut déclaré traître, aſſaſſin, calomniateur & ennemi de l'Etat. Tandis qu'on lui faiſoit ſon procès à la Cour, la fortune le favoriſoit en Flandres. On apprit bientôt qu'il avoit remporté une victoire complette ſur les Liégeois, & qu'il s'approchoit de Paris. La Reine, qui ne s'y crut pas en ſûreté, emmena le Roi à Tours. La Ducheſſe d'Orléans étoit d'un caractere vif, paſſionné : elle avoit aimé tendrement ſon mari; lorſqu'elle vit que ſon aſſaſſin alloit triompher, & que la Cour étoit obligée de négocier avec lui, elle ſuccomba à ſa douleur & à ſon déſeſpoir. Sa mort, & la jeuneſſe de ſes enfans, faciliterent la négociation & les apparences d'un accommodement entre les deux maiſons. Le Duc de Bourgogne promit de congédier ſes troupes; il eut un ſauf-conduit pour ſe rendre à Chartres. Il y demanda pardon au Roi; &, s'adreſſant enſuite au jeune Duc d'Orléans & à ſes freres, il les pria de vouloir bien auſſi lui pardonner. On arrêta le mariage d'une de ſes filles avec un de ces Princes; & le Roi

Digitized by Google

leur ordonna & leur fit jurer une entiere réconciliation. Pouvoit-elle être sincere! D'ailleurs un méchant homme croit souvent qu'en affectant de la fierté, il en imposera sur son crime : le Duc de Bourgogne parut plus que jamais superbe & hautain. La Maison d'Orléans le remarquoit avec indignation : les autres Princes n'étoient pas moins choqués de le voir s'emparer de toute l'autorité ; la jalousie du gouvernement & ses manieres impérieuses les réunirent presque tous contre lui. Le Royaume se vit en proie à tous les maux qu'entraîne une guerre civile. Les François divisés sous les noms d'Orléanois & de Bourguignons, & se dévouant à servir les fureurs de l'une & de l'autre Maison, firent regorger de leur sang la Capitale & les Provinces. Le Roi, dont l'esprit s'affoiblissoit tous les jours par les fréquens accès de sa maladie, n'étoit qu'un vain phantôme que les deux factions s'arrachoient tour-à-tour.

Il n'y eut pas moins de troubles en Angleterre qu'en France, pendant le regne de Henri IV, le meurtrier de Richard II; il mourut le 20 de Mars 1413. C'étoit à Henri V, son fils, qu'il étoit réservé de profiter de nos dissensions & de la perfidie la plus noire & la plus lâche. La populace de Paris, s'étant encore soulevée, porta l'insolence jusqu'à faire des insultes au Roi & au Dauphin. Le Duc de Bourgogne, toujours le mobile des emportemens & des massacres de cette canaille, fut déclaré ennemi de

Digitized by Google

l'Etat. Le Roi, qui se portoit un peu mieux, alla prendre l'Oriflamme à Saint-Denys, & voulut commander lui-même son armée. Le Duc de Bourgogne, vivement poursuivi, fut contraint de s'humilier. On lui pardonna à certaines conditions, entr'autres qu'il n'approcheroit point de Paris & de la Cour, à moins d'y être appellé par des Lettres du Roi, scellées du grand sceau & données de l'avis du Conseil. Cette clause qui l'éloignoit du gouvernement de l'Etat, remplit son cœur de rage. Il voyoit sa faction abaissée, & celle des (1) Orléanois triompher : il négocia avec l'Anglois, & mit le comble à toutes les horreurs de sa vie par un Traité dans lequel il expose :

Que jusqu'alors, faute de bonnes informations, il avoit méconnu & ignoré les véritables droits du Roi d'Angleterre (2), & de ses héritiers, à la Couronne de France ; qu'en ayant pris connoissance, il les reconnoît justes & légitimes ; qu'il promet & s'engage, en conséquence, de faire une guerre mortelle à Charles VI & au Dauphin, & se soumet à faire hommage-lige audit Roi d'Angleterre, dès qu'il sera en possession d'une notable partie du Royaume de France ; reconnoissant que, quoique cet hommage soit dû dès à présent, il a été dif-

(1) On les appelloit aussi Armagnacs.

(2) *Acta publica*, *Tom.* 4, *pars* 2, *pag.* 177.

Digitized by Google

féré pour le plus grand avantage de l'un & de l'autre.

Que par toutes les voies ſecrettes qu'il ſçaura, ou qui lui ſeront indiquées, il fera en ſorte que ledit Roi d'Angleterre ſoit mis en poſſeſſion réelle & paiſible dudit Royaume de France.

Que, pendant que ledit Roi d'Angleterre ſera occupé à pourſuivre ſes droits, lui Duc de Bourgogne fera la guerre, avec toutes ſes forces, aux ennemis que ledit Roi d'Angleterre a dans le Royaume de France, c'eſt à ſavoir à A. B. C. D. & à tous leurs pays & partiſans déſobéiſſans audit Roi d'Angleterre.

Que dans des traités d'alliance, lettres patentes, ou autrement, s'il paroit toujours tenir pour Charles VI, ſoi-diſant Roi de France, & pour le Dauphin, ce ne ſera que par diſſimulation, pour un plus grand bien, & pour faire mieux réuſſir le projet formé entre ledit Roi d'Angleterre & lui Duc de Bourgogne.

C'eſt ainſi qu'un Prince du Sang, petit fils du Roi Jean, & premier Pair du Royaume, ſe lioit avec les ennemis naturels de ſa patrie, pour arracher le ſceptre de ſa Maiſon & le faire paſſer dans celle d'un uſurpateur, d'un étranger, à qui même la Couronne d'Angleterre (1) n'appartenoit pas. On peut en mé-

(1) Au défaut de Richard II, la Couronne d'Angleterre appartenoit à Edmond Mortimer, Comte

Digitized by Google

me-tems juger de la façon dont notre Hiſtoire de France eſt faite. Ce Traité dont les ſuites nous furent ſi funeſtes, a été ignoré de tous nos hiſtoriens, excepté du P. Daniel (1), qui même n'en parle qu'en paſſant, & ſi légérement, qu'on diroit qu'il ne l'a pas lu en entier. Je ne conçois pas pourquoi il n'en a pas profité pour l'éclairciſſement de pluſieurs faits pendant le reſte du regne de Charles VI. Il faut encore remarquer que ce Traité ne fut que renouvellé & confirmé à Calais au mois d'Octobre 1416, & qu'il avoit été conclu dès l'année 1414 : on en trouve différentes preuves dans le recueil des actes publics d'Angleterre (2), entr'autres une procuration (de cette année 1414) par laquelle on voit que le Duc de Bourgogne s'étoit reconnu vaſſal-lige de Henri V, & devoit lui faire hommage en cette qualité. On peut à ces preuves en ajouter encore une autre; c'eſt que Henri V, en 1413, avoit envoyé une ambaſſade à Paris (3) pour deman-

---

de la Marche, fils de ce Roger qui avoit été déclaré héritier préſomptif de Richard II, & qui deſcendoit de Lionnel de Clarence, ſecond fils d'Edouard III; au lieu que Henri de Lancaſtre, pere de Henri V, étoit fils d'un cadet de Lionnel.

(1) *Tom.* 6. *pag.* 515.

(2) *Acta publica*, *Tom.* 4, *pars* 2, *pag.* 80.

(3) *Rapin de Toiras*, *Tom.* 4, *pag.* 80.

Digitized by Google

der ſimplement le renouvellement de la treve de vingt-huit ans entre les deux Couronnes ; mais qu'en 1414, fier de l'alliance qu'il venoit de faire ſecrettement avec le Duc de Bourgogne, il envoya de nouveaux Ambaſſadeurs qui parlerent d'un ton bien différent : ils demanderent d'abord tout le Royaume, en vertu du droit que leur Maître y avoit, diſoient-ils, comme héritier d'Edouard III ; ils voulurent bien enſuite réduire leurs demandes à l'exécution du Traité de Brétigni, c'eſt-à-dire à la ceſſion qu'on leur feroit de près de la moitié de la France.

Ces propoſitions ne pouvoient être qu'une déclaration de guerre. Henri faiſoit tous ſes préparatifs, & diſoit aſſez publiquement (1) *qu'il n'auroit affaire qu'à la moitié des François, & que même l'autre moitié feroit diverſion en ſa faveur.* Le 21 Août 1415, il deſcendit en Normandie, à trois lieues d'Harfleur, à la tête de cinquante mille hommes ; le lendemain il aſſiégea cette place. Sept ou huit Seigneurs du pays, qui s'y étoient jettés avec quatre cens hommes d'armes, la défendirent vigoureuſement juſqu'au 28 de Septembre ; ils eſpéroient toujours d'être ſecourus, & ne capitulerent qu'à la derniere extrémité.

Ce ſiége avoit coûté beaucoup de monde

(1) *Ibidem. pag.* 90.

Digitized by Google

aux Anglois ; d'ailleurs la diſſenterie s'étoit miſe dans leur camp ; ils manquoient de vivres ; & la ſaiſon devenoit très-incommode par les pluies continuelles. Henri ne penſoit plus qu'à faire repaſſer la mer à ſes troupes, lorſqu'il s'éleva, le cinq d'Octobre, une tempête ſi furieuſe, que tous ſes vaiſſeaux de tranſport, après s'être fracaſſés les uns contre les autres, furent écartés, diſperſés, ou acheverent de ſe briſer ſur nos côtes. Il eſpéra qu'en faiſant des marches forcées, il arriveroit à Calais avant que nous puſſions nous oppoſer à ſa retraite. Il traverſa le pays de Caux, le Comté d'Eu, le Vimeu ; remonta la Somme, fit pluſieurs détours & la paſſa au-deſſus de St-Quentin, ſans obſtacle, par la trahiſon ou la négligence de ceux qui commandoient les milices de ce canton. Il croyoit ou feignoit de croire que déſormais il ne ſeroit pas coupé dans ſa marche, lorſqu'il découvrit notre armée entre Ruiſſeauville & Azincourt. Il ne pouvoit plus éviter le combat ; il ſe campa au village de Maiſoncelles, d'où il envoya offrir de rendre Harfleur & de payer tout le dommage qu'il avoit fait en France depuis ſa deſcente, pourvu qu'on lui laiſſât le paſſage libre juſqu'à Calais : on rejetta ſes offres. Ses troupes étoient fatiguées, harraſſées ; les nôtres étoient en bon état & trois fois plus nombreuſes ; mais rien ne peut ſuppléer au manque de confiance du ſoldat dans le Général ; c'eſt le préſage le plus funeſte, ſurtout

Digitized by Google

un jour de bataille. Le Connétable, Charles d'Albret, n'étoit ni aimé, ni eſtimé : on lui reprochoit toute l'incapacité préſomptueuſe d'un homme élevé par la faveur. Il avoit négligé, deux jours auparavant, de faire occuper (1) un défilé que trois cents hommes pouvoient garder contre cinquante mille : les Anglois auroient été obligés de ſe rendre à diſcrétion. Il vouloit apparemment ſe ſignaler par le gain d'une bataille (2) ; il fit préciſément tout ce qu'il falloit pour la perdre. S'il avoit conſulté l'ennemi pour prendre un camp, il ne l'auroit pas choiſi plus mauvais. Au-lieu de ſe tenir dans un terrein large, ouvert, étendu, il ſe poſta entre deux bois, dans une prairie ſi étoite, qu'il s'ôta d'abord tout l'avantage que pouvoit lui donner la ſupériorité du nombre. L'ordonnance de ſon armée & ſes autres diſpoſitions ne furent pas moins pitoyables : d'ailleurs toute la haute Nobleſſe voulut être avec les Princes, à l'avant-garde ; elle n'y étoit pas rangée, mais en foule, & ſi preſſée qu'à peine y pouvoit-on déployer les bras. Elle combattit avec beaucoup de valeur, mais toujours avec tant de déſordre & de confuſion, que c'étoit affronter la mort ſans courir à la victoire. Nous perdîmes cinq Princes du Sang, un très-grand

(1) Entre les Ternois & la Canche.

(2) Bataille d'Azincourt.

Digitized by Google

nombre de Seigneurs, ſix mille hommes d'armes (1) ou Gentilshommes, & dix-huit cens ſoldats : les parens & les amis du Connétable d'Albret eurent la triſte conſolation d'apprendre qu'il étoit au nombre des morts. Je n'entrerai point dans d'autres détails ſur cette fatale journée ; on les trouve dans tous les Hiſtoriens ; je ferai ſeulement une obſervation : nos troupes étoient dans une entiere déroute ; quelques-unes ſemblerent s'arrêter & vouloir ſe rallier. Henri craignant, ſi l'action recommençoit (2) que les priſonniers, qu'il avoit faits, n'embarraſſaſſent ſes ſoldats & ne vouluſſent s'échapper, commanda un Officier, avec deux cens archers, pour aller de rang en rang les égorger : le Duc de Brabant & le Comte de Nevers, freres du (3) Duc de Bourgogne, furent du nombre de ces malheureuſes victimes. Bertrand du Gueſclin, à la bataille de Cocherel, s'étoit trouvé dans la même circonſtance que le Monarque Anglois ; il achevoit de battre & de pourſuivre les ennemis, lorſqu'on vint lui dire qu'on voyoit paroître un ſecours qui

(1) Les hommes d'armes étoient preſque tous Gentilshommes.

(2) *Rapin de Toiras.*

(3) Il ne ſe ſoucioit guere de ſes freres : *mais par diſſimulation & pour cacher ſon Traité avec Henri*, il lui envoya demander raiſon de leur mort ; il s'appaiſa très-aiſément.

Digitized by Google

leur arrivoit ; il ordonna de désarmer les prisonniers ; il ne les fit pas assassiner.

Henri, avec son armée victorieuse, mais réduite de cinquante mille hommes à dix-sept ou dix-huit mille, gagna Calais d'où il repassa en Angleterre. *Sa victoire* (1), dit Rapin de Toiras, *ne lui avoit pas acquis un pouce de terre*; & la prise d'Harfleur, son unique conquête, étoit un bien foible dédommagement des sommes immenses que son armement lui avoit coûtées : on verra dans la suite qu'épuisé d'argent & de soldats ; il fut contraint de demeurer dans l'inaction pendant près de deux ans.

Quand la consternation, toujours extrême parmi nous dans les premiers momens, fut un peu dissipée, on considéra que la plaie qu'on avoit reçue, avoit été très-sanglante, mais qu'elle n'étoit pas dangereuse ; que les deux tiers de notre armée n'avoient pas combattu ; qu'il nous arrivoit de nouvelles troupes de tous côtés ; qu'on retrouvoit le François dès qu'il avoit un Chef, & qu'enfin, loin d'être réduits à nous tenir sur la défensive, nous étions très-en état d'attaquer. On résolut de reprendre Harfleur ; les munitions y manquoient ; les fortifications n'en étoient pas encore entiérement réparées ; & il étoit difficile que les Anglois pussent y porter de prompts secours ;

(2) *Tom.* 4, *pag.* 11.

mais

Digitized by Google

mais on éprouva que Henri, lorſqu'il avoit dit *que la moitié des François feroit diverſion en ſa faveur*, n'en étoit malheureuſement que trop ſûr. On apprit que le Duc de Bourgogne avançoit vers Paris avec une armée nombreuſe; & l'on fut donc obligé, au lieu de continuer le ſiege d'Harfleur, de garnir les poſtes les plus importans ſur la Seine & ſur l'Oiſe. Il envoya des Députés qui dirent de ſa part, qu'il ne venoit que pour ſaluer le Roi & le ſupplier de vouloir bien ne le pas tenir éloigné de ſa perſonne & de ſes conſeils, dans des conjonctures ſi fâcheuſes pour l'Etat. Le Dauphin leur répondit qu'il pouvoit venir, pourvu qu'il congédiât ſes troupes & qu'il ſe préſentât comme devoit ſe préſenter un vaſſal obéiſſant & ſoumis. Le perfide, qui s'attendoit à cette réponſe, continuoit ſa marche & ſe campa à Lagni : il eſpéroit que la faction puiſſante qu'il avoit dans Paris, lui en feroit ouvrir les portes; mais on prit de ſi bonnes meſures, qu'aucun de ſes Partiſans n'oſa ſe déclarer. Il envoya de nouveaux Députés. Le Dauphin fut attaqué d'un mal ſi prompt & ſi violent, qu'il mourut en ſix jours, le 18 de Décembre 1415. On les ſoupçonna de l'avoir empoiſonné.

A ce Dauphin Louis ſuccédoit le Prince Jean ſon frere, âgé de dix-ſept ans; il étoit à Valenciennes auprès du Comte de Hainault, dont il avoit épouſé la fille. Le Roi & la Reine

Digitized by Google

eurent beau lui écrire & le presser de venir prendre auprès d'eux le rang que lui donnoit sa naissance; il différoit toujours, prétextant des défiances, des craintes, & alléguant pour excuses les deux factions qui déchiroient l'Etat. Enfin au bout de près de quinze mois, il vint jusqu'à Compiegne. Le Comte de Hainault, qui le gouvernoit, se rendit à Paris, & déclara hautement, en plein conseil, que le Dauphin étoit son gendre & son héritier, qu'il ne l'ameneroit point à la Cour, & qu'il alloit au contraire le remener à Valenciennes, si le Roi ne vouloit pas rendre son amitié & sa confiance au Duc de Bourgogne, & l'admettre auprès de sa personne. Sur ce discours, on auroit dû arrêter sur-le-champ le Comte de Hainault; on délibéra. Il en fut averti, se déguisa, sortit de Paris & gagna Compiegne. Il y trouva le Dauphin expirant d'une apostume qui lui avoit crevé dans la gorge, & qui l'étouffa le 3 d'Avril 1417. Le bruit courut que la Reine avoit envoyé à ce jeune Prince une chaîne d'or; qu'à peine l'avoit-il touchée, qu'il s'étoit trouvé mal, & que la peau des mains lui avoit pelé. D'autres dirent que le Roi de Sicile l'avoit empoisonné, pour approcher de la Couronne le Comte de Ponthieu, son gendre, qui devenoit Dauphin par cette mort, & qui fut Charles VII.

Le Lecteur voudra bien prêter toute son attention aux faits & aux dates que je vais rap-

Digitized by Google

porter; il verra l'ignorance, la négligence & le manque de réflexions de tous nos Hiſtoriens, ſans en excepter aucun.

Le Dauphin Louis (1) mourut le 18 Décembre 1415.

Le 19 d'Avril 1416, on découvrit une conſpiration tramée dans Paris par le Duc de Bourgogne, & dont le projet étoit de tuer le Roi, la Reine, le Duc de Berri, le Roi & la Reine de Sicile, Tannegui du Chatel, le Chancelier de Marle, & pluſieurs autres perſonnes. Les principaux complices confeſſerent cet exécrable complot dans les tourmens & à la mort.

Au mois d'Octobre de cette même année 1416, le Duc de Bourgogne ſe rendit à Calais, où il renouvella cet infâme Traité (2) dont j'ai donné l'extrait ci-deſſus, pag. 161, & dans lequel il reconnoît le Roi d'Angleterre pour légitime Roi de France, promettant „ que „ par toutes les voies ſecrettes qu'il ſaura, ou „ qui lui ſeront indiquées, il fera en ſorte de „ le mettre en poſſeſſion dudit Royaume; „ ajoutant que, s'il paroît toujours tenir pour „ Charles VI, ſoi-diſant Roi de France, & „ pour le Dauphin, ce ne ſera que par diſſi-

(1) *Journ. ſous Charles VI, pag.* 29, *Monſtrelet, Tom.* 1, *c.* 1, 5.

(2) *Acta publica, Tom.* 4, *pars* 2, *pag.* 177.

Digitized by Google

„ mulation, & pour faire mieux réuſſir le pro-
„ jet formé entre ledit Roi d'Angleterre & lui
„ Duc de Bourgogne.

De Calais il alla (1) trouver le Dauphin Jean

(1) Ce fut le 12 de Novembre 1416, & non pas au commencement de cette année, comme le dit Rapin de Toiras (*). Cet Hiſtorien affecte de déplacer ces faits; il met la mort du Dauphin Jean avant le Traité de Calais; & pour jetter de l'obſcurité ſur les dates, il releve une prétendue faute de Mézerai (**). *Le Dauphin Jean*, dit-il, *mourut à Compiegne le 16 d'Avril 1416, & non pas en 1417, comme le marque Mézerai.* On ſait que l'année commençoit alors à Pâques. Le Prince Jean, après avoir été Dauphin quinze mois & demi (***), mourut le 3 d'Avril, à la fin de l'année 1416, & par conſéquent en 1417, en comptant l'année du premier de Janvier. Je le répete; le Duc de Bourgogne ſigna ſon Traité avec Henri au mois d'Octobre 1416; il alla voir le Dauphin Jean à Valenciennes au mois de Novembre ſuivant; & le Dauphin Jean mourut quatre mois & demi après cette entrevue. Je ſuis le premier qui ait fait cette remarque; elle eſt très-importante, parce qu'elle aide à faire encore mieux connoître toute la perfidie du Duc de Bourgogne, & qu'elle eſt en même tems un indice certain que dans la ſuite, lorſqu'il traita avec

(*) *Tom.* 4, *pag.* 118.

(**) *Ibid. pag.* 219.

(***) *Journ. de Paris, pag.* 31.

Digitized by Google

à Valenciennes (1), le careſſa beaucoup, & lui jura qu'il n'avoit rien tant à cœur, que de s'oppoſer aux efforts des Anglois, & qu'en fidele Vaſſal, il l'aideroit contr'eux de toutes ſes forces; enſuite il engagea le Comte de Hainault à lui promettre qu'il feroit tout ſon poſſible, pour le faire rentrer dans les bonnes graces & dans la confiance du Roi & de la Reine, & que, juſqu'à ce qu'il l'eût obtenu, il refuſeroit de leur remettre le Dauphin.

Ce jeune Prince mourut, comme j'ai dit, le 3 d'Avril. Charles, ſon frere, âgé de quinze ans, & le ſeul qui reſtoit de ſix fils qu'avoit eu Charles VI, ſe trouva le préſomptif héritier de la Couronne. Il perdit (2) preſqu'auſſi-tôt ſon beau-pere, Louis d'Anjou, Roi de Sicile, dont il étoit tendrement aimé, & qui lui répéta pluſieurs fois dans ſes derniers momens, l'arro-

---

le Dauphin (*) Charles, il n'étoit pas de meilleure foi qu'avec le Dauphin Jean. Si nos Hiſtoriens avoient fait cette obſervation ſur les dates, ils auroient autrement vu & autrement raconté le reſte des événemens du regne de Charles. VI. *Voyez ſur ces dates Monſtrelet. Tom.* 1, *chap.* 161. *Le Journal de Paris ſous les regnes de Charles VI & Charles VII, pag.* 31.

(1) *Monſtrelet, chap.* 161.

(2) Le 29 d'Avril.

(*) Charles VII.

Digitized by Google

ſant de ſes larmes, de ne jamais ſe fier au Duc de Bourgogne.

Ce méchant homme ne tarda pas à faire courir un manifeſte, où il expoſoit que l'adminiſtration des affaires étoit entre les mains de pillards & de gens ſans foi & ſans honneur; qu'ils avoient empoiſonné les deux derniers Dauphins; qu'ils opprimoient la liberté de la Nobleſſe, & chargeoient chaque jour le peuple de nouvelles taxes; qu'il exhortoit donc tous les bons François à s'unir à lui, pour remédier aux maux de la France, & pour tirer le Roi, la Reine & le Dauphin de l'indigne captivité où les tenoient de dangereux Miniſtres : il finiſſoit par promettre d'abolir tous les impôts, & de ſe ſervir, pour repouſſer les Anglois, des forces & des moyens que lui fourniroient (1) ſes Etats. Il ajoutoit, dans un autre manifeſte en réponſe aux reproches & aux défenſes que le Roi lui avoit fait faire, que ces reproches & ces défenſes ne venoient point du Roi : il connoît, diſoit-il, la pureté de mes intentions : je me flatte d'en être aimé, & qu'il ne doute pas de tout mon attachement : c'eſt mon Seigneur; c'eſt le Chef de ma maiſon & de ma puiſſance : je lui dois tout : je ſuis armé pour

(1) Les actes publics d'Angleterre (*Tom.* 4, *pars* 2, *pag.* 119, *pars* 3, *pag.* 11, *pag.* 29, *&c.*) fourniſſent de nouvelles preuves de toute ſa perfidie.

Digitized by Google

lui & pour la patrie : dès que j'aurai chaſſé d'auprès de ſa perſonne les traîtres qui l'obſedent, j'irai combattre les Anglois; je confondrai l'impoſture; on verra ſi je me ſuis allié avec eux, comme d'infâmes calomniateurs oſent m'en accuſer.

Il partit d'Heſdin à la tête de ſoixante mille hommes. La plupart des villes de Picardie & de Champagne lui ouvrirent leurs portes. Il aboliſſoit les impôts dans tous les lieux où il paſſoit; & le peuple, toujours peuple, ſe laiſſant prendre à cet appas auſſi frivole qu'uſé, combloit de bénédictions un perfide, qui n'avoit pour objet (1) que de faire une diverſion en faveur de l'Anglois. Henri, après avoir demeuré près de deux ans dans l'inaction, venoit de deſcendre à la Touques en Normandie. Sa premiere campagne, comme je l'ai dit, l'avoit épuiſé d'argent & de Soldats. Rapin de Toiras rapporte que, le ſubſide (2) qu'il obtint de ſon Parlement pour continuer la guerre, n'étant pas proportionné à ſes beſoins & à ſes projets, il mit en gage ſes joyaux, les joyaux de ſa couronne & ſa couronne.

Il ſembloit que le ciel, ne pouvant détruire les François que par eux-mêmes, ſe plaiſoit à choiſir ſes fléaux dans la famille Royale. On

(1) *Rapin de Toiras*, *Tom.* 4, *pag.* 128.

(2) *Tom.* 4, *pag.* 122.

Digitized by Google

avoit fait un fonds pour le paiement des troupes. La Reine (Iſabeau de Baviere) impérieuſe, avare, vindicative & galante, voulut s'en emparer ſous prétexte de l'entretien de ſa maiſon & des penſions qui lui étoient dûes. Le Connétable d'Armagnac s'y oppoſa; elle le menaça; il la connoiſſoit, & réſolut de la prévenir. C'étoit certainement un grand-homme : le moyen qu'il employa étoit indigne. Apparemment qu'à la Cour on s'éleve quelquefois au-deſſus des idées communes ſur la honte & la baſſeſſe des moyens. Il inſtruiſit le Roi de ces choſes qu'on laiſſe ignorer à un mari. Louis de Bourbon, homme aimable, téméraire & fort à la mode chez la Reine, fut arrêté, mis à la queſtion, enſuite couſu dans un ſac & jetté dans la Seine. Cette Princeſſe fut reléguée à Tours; & le Dauphin, par l'avis du Connétable, ſe ſaiſit pour les beſoins de l'Etat (1), des tréſors qu'elle avoit en différens endroits. Depuis l'aſſaſſinat du Duc (2) d'Orléans, elle ne pouvoit entendre prononcer le nom du Duc de Bourgogne ſans frémir : cette horreur céda au deſir de ſe venger. Quoique gardée à vue, elle trouva le moyen de lui écrire pour implorer ſon

(1) *Monſtrelet, chap.* 167.

(2) Les amours du beau-frere & de la belle-ſœur n'avoient été que trop publics; on diſoit même qu'elle en avoit eu un fils.

Digitized by Google

ſecours. Il tournoit depuis deux mois autour de Paris, s'éloignant, s'approchant, & aſſiégeant les petites villes aux environs. Sa faction étoit ſi puiſſante dans cette Capitale, que le Connétable d'Armagnac & le Dauphin n'oſoient s'en éloigner : ainſi il les tenoit dans (1) un échec qui favoriſoit les progrès des Anglois en Normandie. On peut juger de la joie que lui cauſa la lettre de la Reine : il vit d'un coup-d'œil tout l'avantage qu'il tireroit de ſon union avec elle; & l'on apprit bien-tôt qu'à la tête de quinze cents cavaliers choiſis, il s'étoit rendu à Tours avec une viteſſe étonnante, & qu'ayant aiſément délivré cette Princeſſe, il la conduiſoit à Troyes. Elle y établit ſa Cour & prit le titre de Régente, en vertu de Lettres-Patentes

(1) Du déſordre que le Duc de Bourgogne cauſoit dans l'Etat, il arrivoit que les autres grands Vaſſaux ſéparoient leurs intérêts de ceux de la Monarchie. (*) La Reine de Sicile, Ducheſſe du Maine & de l'Anjou, fit une treve avec Henri pour ſes terres, c'eſt-à-dire qu'elle s'engagea à ne point fournir ſon contingent à la France. Le Duc de Bretagne en fit une pareille. La Bourgogne, la Champagne, la Picardie, l'Artois & la Flandre étoient au pouvoir du Duc de Bourgogne. On peut juger dans quel embarras devoient être le Connétable & le Dauphin pour trouver de l'argent & des troupes.

(*) *Acta publica, Tom. 3, pars 4, pages 23 & 24.*

Digitized by Google

qu'elle supposoit n'avoir pu être révoquées, & par lesquelles le Roi, en 1403, l'avoit nommée pour gouverner l'Etat pendant sa maladie. Elle créa une Chambre Souveraine à Amiens, cassant le Parlement de Paris, la Chambre des Comptes & les autres Tribunaux, & défendant expressément de reconnoître aucun ordre du Roi & du Dauphin, attendu qu'ils n'étoient pas libres. Ses ordonnances étoient scellées d'un sceau particulier qu'elle fit faire, & où elle étoit représentée comme une femme dans la désolation, & qui tendoit les bras pour implorer du secours.

Quelques Evêques s'entremirent, & tâcherent de procurer la réunion dans la Famille Royale. La prétendue Régente & le Duc de Bourgogne nommerent des Députés. Le Dauphin, au nom du Roi, en nomma de son côté. Ces Députés s'assemblerent plusieurs fois au village de la Tombe, entre Montereau & Bray-sur-Seine; mais, ne pouvant s'accorder sur les principaux articles, ils convinrent de s'en rapporter à la décision de deux Légats du Saint-Siége, qui étoient venus offrir leur médiation. Ces deux Légats assisterent donc aux Conférences, & dresserent ensuite un Traité qui portoit que le Dauphin & le Duc de Bourgogne gouverneroient conjointement le Royaume. Le Connétable d'Armagnac & le Chancelier de Marle détournerent hautement le Roi & le Dauphin de ratifier ce

Digitized by Google

Traité ; ils étoient parfaitement instruits de celui que le Duc de Bourgogne avoit signé à Calais avec Henri. Pouvoient-ils cesser de représenter que sa vie n'étoit qu'un tissu de lâches & sourdes trahisons, ou de forfaits audacieux, & qu'en le laissant revenir à la Cour & rentrer dans les Conseils, c'étoit exposer la personne du Dauphin & livrer l'Etat à son plus dangereux ennemi ? Cependant tous nos Historiens, faute d'avoir connu le Traité de Calais, & d'ailleurs ne réfléchissant pas assez sur le caractere du Duc de Bourgogne, accusent ces deux Ministres de ne s'être opposés à sa réconciliation avec le Dauphin, que parce qu'ils étoient persuadés que, dès qu'il auroit repris son ancienne autorité à la Cour, il ne tarderoit pas à les ôter de leurs places & à les éloigner.

Le Connétable avoit envoyé presque toutes ses troupes pour surprendre Mont-l'héri & Marcoussi. Avant qu'elles pussent être revenues, la faction Bourguignonne fit avertir Lisle-Adam, qui commandoit dans Pontoise pour le Duc de Bourgogne, que, s'il vouloit s'approcher secrettement, elle espéroit de pouvoir l'introduire dans Paris par la porte de Buci : il s'y présenta avec huit cents hommes d'armes, la nuit du 28 au 29 de Mai. Le fils d'un des quarteniers, Perrinet le Clerc, lui livra cette porte : il en avoit dérobé les clefs sous le chevet du lit de son pere. Une par-

Digitized by Google

tie des Conjurés se répand à l'instant dans différens quartiers, criant, *levez-vous, bonnes gens; la paix : vive le Roi & Bourgogne!* La populace leur répond aussitôt par de semblables cris, s'arme de tout ce qu'elle peut trouver & se joint à eux. Ils vont à l'hôtel (1) Saint-Paul, enfoncent les portes, éveillent le Roi, l'obligent de s'habiller, de se mettre à leur tête, & le promènent dans les rues pour faire croire qu'il approuve l'entreprise. Tannegui du Chatel, aux premiers cris, tremblant pour les jours du Dauphin, avoit couru à son (2) hôtel Ce jeune Prince dormoit tranquillement, il l'enveloppe d'un de ses draps, l'enleve de son lit & l'emporte à la Bastille; le lendemain il le conduisit à Melun. Cette nuit & les jours suivans, on empriſonna un grand nombre d'Armagnacs : (3) il y eut quelques maisons pillées, mais peu de sang répandu. Lisle-Adam envoya un courrier au Duc de Bourgogne qui étoit alors à Dijon. On peut très-hardiment présumer que la réponse qu'il en reçut le dix de Juin, par deux hommes aussi noirs & aussi méchans

(1) Rue Saint-Antoine.

(2) L'Hôtel du petit Musc, d'où la rue du petit Musc, près de Celestins, a pris son nom.

(3) C'étoit le nom de la faction opposée à celle de Bourgogne.

Digitized by Google

que Morvilliers & Montagu, étoit d'exciter ſous main un maſſacre général de tous ceux qui ne tenoient pas ſon parti (1); car enfin dans le premier feu, dans les premiers momens de la ſédition, & juſqu'alors, il n'y avoit eu que cinq ou ſix perſonnes de tuées; au-lieu que tout-à-coup, le 12 de Juin, le peuple ſe livre à la rage la plus barbare. Le pillage eſt un des moindres excès de ſa fureur; il aſſomme les femmes, les enfans, les vieillards; il enfonce les portes de la Conciergerie, en arrache ceux qu'il y avoit enfermés. La cour du Palais regorge du ſang des plus notables bourgeois, de ſix Evêques, du Connétable d'Armagnac, du Chancelier de Marle, de la plupart des Préſidens, des Conſeillers & des Maîtres des Requêtes. Ces furieux courent enſuite aux autres priſons; & & voyant qu'au Châtelet les malheureuſes victimes qu'ils cherchent, ſe réfugient dans les cachots, ils y mettent le feu & les font dévorer par les flammes; ils en précipitent d'autres du haut des tours; on les reçoit en bas ſur la pointe des piques & des épées. Les corps du Connétable d'Armagnac & du Chancelier de Marle, après avoir été traînés dans les rues, ſont jettés à la voierie.

(1) *Hiſtoire de Paris, Pieces juſtificat. Tom. 4, pag. 567.*

Digitized by Google

Le 14 de Juillet, la Reine & le Duc de Bourgogne vinrent à Paris : *ils y firent*, disent les Historiens, *une entrée triomphante ; on jettoit des fleurs sur eux & sur leur passage ; on n'entendoit de tous côtés qu'un cri général d'acclamation & d'allégresse ; la joie brilloit sur tous les visages.* En effaçoit-elle ce que la férocité de l'ame imprime de sinistre sur le front des scélérats ? Quelles mains jettoient ces fleurs ? Des mains teintes de sang ! Quelles voix s'unissoient pour former ce cri général d'acclamation & d'allégresse ? Ces mêmes voix qui, quelques jours auparavant, au milieu du massacre & du carnage, sembloient être celles des Furies !

Le ciel purgea Paris (1) de ses infames habitans. Avant la fin de l'année, il en mourut plus de cent mille d'une maladie contagieuse, (2) *presque tous de la populace, & meurtriers* ; dit Juvenal des Ursins.

Henri poursuivoit ses conquêtes en Normandie : elles étoient aisées, ou plutôt quelles conquêtes ! & qu'est-ce que la gloire de ce prétendu héros, quand on l'approfondit ? Si un gentilhomme étoit en querelle avec un de ses voisins, & qu'un parent de ce gentilhomme allât dire à ce voisin : appellez mon parent en

(1) *Journal de Paris, pag.* 50.

(2) *Page.* 448.

Digitized by Google

duel; je feindrai d'être toujours de ſes amis; je l'engagerai à me prendre pour ſecond; & tandis que vous l'attaquerez par devant, je lui donnerai cent coups d'épée par derriere: que penſeroit-on de ce parent & de celui qui profiteroit de ſes offres? C'eſt le Traité de Calais; c'eſt le perſonnage que faiſoient le Duc de Bourgogne & ce Henri ſi renommé dans (1) l'hiſtoire.

Le 26 d'Août 1418, il aſſiégea Rouen. Toutes ſes attaques furent ſi vigoureuſement repouſſées, que bien-tôt il n'eſpéra plus de pouvoir ſe rendre maître de cette ville que par famine. Il la bloqua de tous côtés, & fit en même-tems planter des gibets de diſtance en diſtance, le long de ſes lignes, & envoya déclarer à la garniſon & aux habitans, que, puiſqu'ils s'obſtinoient à lui réſiſter, il feroit déſormais pendre tous ceux qui tomberoient entre ſes mains. Cette menace indigne & féroce n'excita que leur mépris; & je doute que l'hiſtoire Grecque & Romaine fourniſſe l'exemple d'un ſiége ſoutenu avec tant de courage, de fermeté & de dévouement à la patrie; mais malheureuſement ils s'étoient déclarés pour le Duc de Bourgogne; ils croyoient, comme toutes les

(1) C'eſt ſur-tout la plume des Moines qui l'érige en héros; il fit brûler beaucoup de gens ſoupçonnés d'héréſie.

Digitized by Google

autres villes qui tenoient son parti, qu'il n'avoit que de bonnes intentions; &, loin de le soupçonner de s'entendre avec l'Anglois, ils se flattoient qu'il se feroit un honneur particulier de les secourir. En effet, il sembloit tous les jours s'y préparer; mais après bien des délais, (1) il leur fit dire, au bout de quatre mois, que, de nouvelles circonstances l'obligeant de diviser ses forces, il se trouvoit absolument hors d'état de tenir les promesses qu'il leur avoit faites jusqu'alors (2), & qu'il leur conseilloit donc de capituler aux meilleures conditions qu'ils pourroient obtenir. Ce conseil affligeant & les affreuses extrémités auxquelles ils étoient réduits, n'abbatirent point encore leur courage : depuis deux mois, ils ne faisoient du pain qu'avec la paille des lits & le cuir des vieux coffres; ils ne se nourrissoient que de la chair des chevaux, des chiens, des chats & même des animaux les plus immondes. Ils résolurent de sortir dix mille à l'improviste, d'attaquer brusquement les lignes de l'ennemi, de le forcer à les abandonner, ou de se faire tous tuer. Guy le Boutellier (3) (c'étoit le nouveau Gouverneur que le Duc de Bourgogne leur avoit

(1) *Rapin de Toiras, pag.* 134.

(2) *Monstrelet, chap.* 201.

(3) *Journal du siége de Rouen en* 1418.

Digitized by Google

donné) fit avertir ſecrettement Henri, & envoya, la nuit, deux heures avant la ſortie, ſcier les traverſes & autres pieces de bois qui ſoutenoient le pont par où elle devoit ſe faire; ce pont étoit aſſez long; dès qu'il fut chargé, on ſentit qu'il s'ébranloit; on ſe pouſſa pour déboucher; il acheva de ſe rompre par ce mouvement précipité. Le foſſé étoit profond; pluſieurs ſe tuerent ou s'eſtropierent en tombant; il y en eut un grand nombre d'étouffés. Ceux qui avoient paſſé, trouverent l'ennemi qui les attendoit en bataille devant ſes lignes; ils lui vendirent ſi cherement leurs vies, qu'il y a toute apparence que, s'ils avoient été ſeulement cinq ou ſix mille, ils auroient délivré leur ville. Enfin le treize de Janvier elle envoya des Députés pour capituler. Henri leur fit dire par le Comte de Warvick, qu'il n'étoit pas queſtion de capitulation, & qu'il falloit qu'ils ſe rendiſſent à diſcrétion : ils regarderent froidement le Comte de Warvick ſans lui répliquer & s'en retournerent. Quelques heures après Guy le Bouteiller fit ſavoir à Henri, que la garniſon & les habitans travailloient à ſapper quatre-vingt toiſes de leurs murailles, & qu'après avoir mis le feu aux quatre coins de la ville, ils étoient réſolus de ſortir par cette breche, hommes, femmes, enfans, & de ſe frayer un chemin à la victoire, ou à une mort honorable. La crainte fit faire à l'Anglois ce que l'eſtime pour de ſi braves gens auroit dû lui inſpirer; il leur en-

Digitized by Google

voya dire qu'il vouloit bien les recevoir à composition. La capitulation fut que la garnison sortiroit sans armes; qu'il conserveroit à la Ville tous ses priviléges; qu'elle lui paieroit trois-cent-quarante-cinq mille écus d'or; que tous les habitans lui feroient serment de fidélité, & qu'il pourroit en choisir trois dont il disposeroit à sa volonté: car de même qu'un particulier dans ces temps-là, pour signifier qu'il devenoit propriétaire d'un champ, y coupoit quatre ou cinq branches d'un arbre, de même un Monarque Anglois, pour marquer qu'il venoit d'acquérir la souveraineté sur une ville, y faisoit pendre trois ou quatre bourgeois. Cet acte de prise de possession n'étoit pas en usage chez les autres Nations. Robert de Layet, Jean Jourdain & Alain Blanchard s'étoient signalés par leur fermeté dans toutes les délibérations; ils n'avoient pas cessé d'exhorter & d'animer leurs compatriotes à faire la plus vigoureuse défense: (1) ce furent aussi les trois victimes que choisit Henri; mais comme il n'étoit pas moins avare que sanguinaire, il accorda la vie à Layet & à Jourdain, moyennant une somme considérable. Blanchard fut décapité. *Je n'ai pas de bien*, disoit ce brave homme en allant à la mort; *mais quand j'en aurois, je ne l'emploirois pas pour empêcher un Anglois de se dés-*

(1) *Rapin de Toiras, pages* 168, 169.

Digitized by Google

honorer. Tous les Hiſtoriens rapportent que Henri, à ſon entrée dans Rouen, étoit précédé d'un Page ſuperbement monté, & qui portoit au bout d'une lance une grande queue de Renard, apparemment à l'honneur de Guy le Bouteiller. Cela paroîtroit incroyable, s'il n'étoit pas certain que ce Prince combla publiquement ce traître de carreſſes, & qu'il le nomma Lieutenant de la Haute Normandie ſous le Duc de Gloceſtre.

Pendant le ſiege de Rouen, le Dauphin avoit envoyé des Ambaſſadeurs à Henri pour traiter de la paix. On nomma de part & d'autre des Plénipotentiaires : ils s'aſſemblerent d'abord à Alençon; enſuite à Louviers (1); mais Henri, par les demandes qu'il faiſoit, étoit bien ſûr que ces conférences n'aboutiroient à rien. Les actes publics d'Angleterre prouvent que ce congrès n'étoit qu'un jeu de ſa part; jeu néceſſaire & important pour faire croire que, puiſqu'il entroit en négociation avec le Dauphin, & qu'il lui offroit même de s'unir avec lui contre le Duc de Bourgogne, le Traité de Calais & cette ſuite de trahiſons qu'on imputoit au Duc de Bourgogne, n'étoient que des chimeres & des calomnies.

A ces conférences il en ſuccéda d'autres qui ſembloient changer la ſcene; mais le fond,

(1) *Rapin de Toiras, pag.* 135.

Digitized by Google

sous une forme différente, étoit toujours le même. La Reine & le Duc de Bourgogne firent demander une entrevue à Henri, pour traiter des conditions de la paix & de son mariage avec Madame (1) Catherine de France. On choisit le parc de Meulan pour cette entrevue; elle se fit le 29 de Mai 1419. Les conférences commencerent le lendemain & continuerent pendant plus de trois semaines. Henri demandoit les Provinces cédées à Edouard III par le Traité de Brétigni, & de plus la Normandie avec la souveraineté sur la Bretagne. Je préviens le Lecteur que tout ce que je vais dire est absolument opposé à la narration de tous les Historiens; mais je cite les preuves justificatives de ce que j'avance; & je crois que mes réflexions & mes conséquences paroîtront justes.

Le Traité qu'auroient signé la Reine & le Duc de Bourgogne, eût été de nulle valeur. Ils avoient, il est vrai, la procuration du Roi; mais il étoit en démence. Le Dauphin, ayant dix-sept ans, prenoit & avoit droit de prendre le titre de Régent; il falloit son consentement, & celui des Etats-Généraux, pour faire la cession de tant de Provinces. D'ailleurs le Duc de Bourgogne ne voyoit la moitié du Royaume dans son parti, que parce qu'on le

(1) Sœur du Dauphin.

Digitized by Google

croyoit bien intentionné & le seul capable de remédier aux maux de l'État; mais s'il avoit souscrit aux demandes de l'Anglois, il seroit devenu dans l'instant l'horreur de la Nation; toutes les Villes qui s'étoient déclarées pour lui, l'auroient abandonné & par conséquent auroient fortifié le parti du Dauphin (1). Voilà les réflexions que faisoient & qu'avoient déjà fait précédemment la Reine, le Duc de Bourgogne & Henri; ainsi ce n'étoit pas pour traiter de la paix qu'ils vouloient conférer ensemble. Quel étoit donc le véritable objet de l'entrévue de Meulan? Le voici, & la suite le prouvera : la Reine & le Duc de Bourgogne avoient résolu de perdre le Dauphin, de marier Madame Catherine à Henri & de lui faire tomber la Couronne. Henri & le Duc de Bourgogne eurent à Meulan un entretien secret *qui déplut beaucoup*, disent les Historiens, *à tous les bons François*. Le résultat de cet entretien fut que le Duc de Bourgogne feroit encore des avances pour se réconcilier avec le Dauphin. Si ce jeune Prince consentoit à cette réconciliation, il se livroit entre ses mains & entre celles de la Reine : s'il n'y consentoit pas, il mettoit les apparences contre lui; la guerre civile continueroit; & les armes de Henri, toujours favorisées secrettement par le

(1) *Monstrelet, chap.* 199. *P. Daniel, pag.* 538.

Digitized by Google

Duc de Bourgogne, continueroient de faire des progrès. Tel étoit le reſſort de ce noir complot. Le Duc de Bourgogne parut plus attaché que jamais aux intérêts de la France pendant les conférences de Meulan; & lorſque lui & Henri jugerent qu'il étoit temps de les finir, ils feignirent de les rompre par un coup d'éclat & de ſe fâcher l'un contre l'autre. *Je ſavons*, dit Henri au Duc de Bourgogne, *que vous ne cherchez qu'à nous amuſer; mais apprenez, biau Couſin, que j'aurons la fille & ce qu'avons demandé avec elle, ou que je débouterons votre Roi, & vous auſſi, hors de ſon Royaume* (1). *Sire*, lui répliqua le Duc de Bourgogne, *vous dites votre plaiſir; mais avant qu'ayez débouté Monſeigneur & nous hors de ſon Royaume, vous ſerez bien laſſé, & de ce, ne faiſons nul doute.* Il faut obſerver que les Hiſtoriens Anglois conviennent *que Henri, pour continuer la guerre, avoit mis ſes joyaux & ſa couronne même en gage; qu'il n'avoit pas vingt cinq mille hommes* (2); *qu'aucune armée ne s'étoit oppoſée à ſes progrès; que la diverſion & les trahiſons du Duc de Bourgogne, lui avoient livré pluſieurs places, & que cependant, en quatre années, il n'avoit encore conquis qu'une ſeule*

(1) *Monſtrelet, chap.* 206.

(2) *Rapin de Toiras, pages* 144 & 477.

Digitized by Google

Province. Or, si cette querelle n'avoit pas été une scene bassement concertée entre ces deux Princes pour éblouir & tromper le peuple, est-il naturel que Henri, qui certainement n'étoit pas un fou, eût fait une pareille rodomontade, & se fût exposé à parler de ce ton de mépris à l'homme du monde le plus fier, à un homme qui dans l'instant pouvoit l'écraser avec ses seules forces, & à plus forte raison en les unissant à celles du Dauphin ?

Le Duc de Bourgogne & le Dauphin parurent (1) se réconcilier ; ils se virent le 11 Juillet 1419, près le Château de Pouilly-le-fort, entre Corbeil & Melun, *& se jurerent de s'aimer comme freres, & de réſiſter en commun à la damnable entrepriſe des Anglois.* Ils se donnerent rendez-vous au vingt-six d'Août pour une autre entrevue sur le Pont de Montereau, après laquelle le Dauphin devoit se rendre auprès du Roi & de la Reine : cette entrevue ne se fit que le 10 Septembre ; le Duc de Bourgogne y fut tué. Mes idées sur ce meurtre sont encore absolument contraires à celles de tous les Historiens ; si mes ré-

(1) Trois semaines après cette entrevue, Henri surprit Pontoise. L'isle-Adam, homme entiérement dévoué au Duc de Bourgogne, & qui commandoit dans cette Place, fut généralement accusé de l'avoir livrée aux Anglois.

Digitized by Google

flexions ne perſuadent pas le Lecteur, il ſera du moins étonné qu'aucun Hiſtorien ne les ait faites avant moi.

Le 20 de Novembre 1407, le Duc d'Orléans & le Duc de Bourgogne allerent à la Meſſe aux Auguſtins, y communierent enſemble, & ſe jurerent ſur la Sainte Hoſtie de s'aimer comme freres, & de prendre à l'avenir les intérêts l'un de l'autre. Le 23, le Duc de Bourgogne fit aſſaſſiner le Duc d'Orléans, & le lendemain aſſiſta à ſes funérailles la larme à l'œil & portoit un des coins du drap mortuaire.

En 1413, après avoir ſigné la paix avec les fils du Duc d'Orléans, il crut avoir trouvé le moment & un moyen de les faire aſſaſſiner. Il avoit confié ſon projet à Pierre des Eſſarts, Sur-Intendant des Finances & ſa créature; il le ſoupçonna d'en avoir averti ces jeunes Princes; il continua de diſſimuler avec lui & de lui faire les mêmes amitiés, tandis que, ſous main, ſur d'aſſez vagues accuſations, il lui fit faire ſon procès; violant d'ailleurs une parole d'honneur qu'il lui avoit publiquement & ſolemnellement donnée.

Au mois d'Octobre 1416, il ſigna le Traité de Calais, par lequel reconnoiſſant Henri pour légitime Roi de France, il promettoit de le ſervir contre Charles VI & le Dauphin, & d'employer contre eux la diſſimulation, la ruſe & toutes les autres voies ſecrettes qu'il pourroit imaginer, & qui lui ſeroient indiquées.

Trois

Digitized by Google

Trois semaines après, le 12 Novembre, il se rendit à Valenciennes, y caressa beaucoup le Dauphin Jean, & lui promit qu'en fidele vassal il l'aideroit contre les Anglois ; ensuite il engagea le Comte de Hainault à lui promettre qu'il feroit son possible pour le faire rentrer dans la confiance du Roi & de la Reine ; *& se jurerent*, dit Monstrelet, *le Duc de Bourgogne & le Comte de Hainault, qu'ils mettroient tous leurs soins à bien gouverner le Royaume* (1) *& les personnes du Roi & du Dauphin.* Il trompoit le Comte de Hainault son beau-frere, & le Dauphin Jean de qui il n'avoit jamais eu le moindre sujet de se plaindre ; à plus forte raison vouloit-il tromper le Dauphin Charles, dont il avoit toujours été l'ennemi, & dont il devoit se croire mortellement haï.

Enfin il ne pouvoit se déclarer de bonne foi & sincérement contre Henri, parce que Henri n'auroit pas manqué, pour se venger, de rendre public le Traité de Calais. Ce Traité si lâche & si perfide l'auroit couvert d'infamie ; il seroit devenu l'exécration de tous ceux que ses manifestes avoient trompés & qui avoient suivi son parti ; ces Villes qui s'étoient déclarées pour lui, auroient vu qu'il n'avoit allumé la guerre civile, qu'il n'avoit fait commettre

(1) *Chap.* 161.

Digitized by Google

tant de massacres, & qu'il n'avoit voulu s'emparer du gouvernement, que pour trahir l'Etat & mettre sa nation sous le joug d'une nation étrangère & ennemie; les François qu'il avoit si long-tems divisés, se seroient tous réunis contre lui; on l'auroit poursuivi; on auroit confisqué ces Pairies & ces grands fiefs qu'il tenoit de la Couronne & qui le rendoient si puissant; aucun de ses sujets & de ses vassaux n'auroit pu continuer de lui obéir sans se rendre coupable du crime de félonie & de lèse-Majesté; ils auroient abandonné le pere & le fils par devoir & par mépris; car le fils, Philippe surnommé *le bon*) avoit aussi signé le Traité de Calais (1). Après que le pere eut été tué sur le pont de Montereau (2), Jean Séguinat, son Secrétaire, s'exposa à être mis à la torture la plus cruelle, plutôt que d'avouer que son Maître avoit fait & signé ce Traité de Calais; cela prouve combien la Maison de Bourgogne craignoit que ce Traité, dont on n'avoit que des soupçons, ne fût connu.

Le Dauphin étoit peut-être encore plus haï de sa mere que du Duc de Bourgogne. Elle répétoit sans cesse que ce jeune Prince & le Connétable d'Armagnac, pour avoir un prétexte de s'emparer de quelques sommes qu'elle

(1) *Acta public. Tom. 4, pag.* 177.

(2) *Journal de Paris, pag.* 276.

Digitized by Google

avoit amassées en épargnant sur sa dépense & ses revenus, avoient poussé l'indignité jusqu'à rendre sa vertu suspecte à son mari, & qu'ils n'avoient fait noyer le pauvre Louis de Bourbon & ne l'avoient reléguée à Tours, que pour sceller son opprobre & achever de persuader que les bruits qui couroient sur ses galanteries, n'étoient que trop vrais. Mon fils, ajoutoit-elle, a bien des torts avec moi; mais il est jeune, & je suis bonne mere; je lui pardonne. Or il y a des choses que les meilleurs cœurs ne pardonnent point; & certainement Isabeau de Baviere étoit naturellement très-méchante, très-avare & très-vindicative. D'ailleurs elle pensoit que ce fils qu'elle avoit persécuté, s'il montoit sur le trône, l'éloigneroit de la Cour, ou qu'elle y seroit délaissée, abandonnée, sans crédit & sans considération; au lieu qu'en mariant son idole, sa belle Catherine à Henri, & en lui faisant tomber la Couronne, la tendresse de cette chere fille, & la reconnoissance de son gendre lui conserveroient cet état de grandeur & de puissance dont elle avoit toujours été si jalouse. On ne peut pas douter que ce ne fussent là ses idées, lorsqu'on la voit tomber dans les accès de la plus étrange fureur à la nouvelle de la mort du Duc de Bourgogne. Pourquoi cette fureur &, ces emportemens, que parce qu'elle croyoit que la mort de ce méchant homme faisoit échouer le projet qu'ils avoient fait? Pourquoi se ligua-t-elle avec Henri &

Digitized by Google

avec le nouveau Duc de Bourgogne? Pourquoi écrivit-elle & fit-elle écrire à toutes les Villes, par ſon imbécille mari, que leur fils étoit un traître, un homicide, un ſacrilége qu'ils déshéritoient, & que la Nation devoit proſcrire?

Voyons à préſent s'il étoit vraiſemblable que le Dauphin penſât à faire tuer le Duc de Bourgogne. Ce Duc poſſédoit la Flandre, l'Artois, le Duché & le Comté de Bourgogne; ſes partiſans commandoient dans les meilleures places de la Picardie, de la Champagne, de la Brie, & de la moitié de l'Iſle-de-France; le Conſeil & le Parlement étoient compoſés de ſes créatures; la ville de Paris, qui donnoit dans ce tems là un très-grand mouvement au reſte du Royaume, lui étoit entiérement dévouée; le Comte de Saint-Paul, ſon neveu, que cette Capitale lui avoit demandé pour Gouverneur, y réſidoit alors avec une garniſon nombreuſe; enfin il avoit un fils, âgé de vingt-trois ans, fort aimé, & qui paſſoit pour un Prince très-ſage & très-éclairé; il étoit très-évident que ſes partiſans ſe réuniroient à ſon fils par inclination, ou pour conſerver leurs fortunes & leurs emplois, & que ce fils, déjà lié ſecrettement avec les Anglois, ſe croiroit en droit de les favoriſer ouvertement ſous le prétexte de venger la mort de ſon pere. Ainſi le Dauphin auroit commis un crime non-ſeulement inutile, mais qui ne pouvoit qu'être très-funeſte à ſes intérêts. Les Hiſtoriens ne font point ces réflexions, où du

Digitized by Google

moins n'en sont pas embarrassés : tous, excepté Jean Juvenal des Ursins, paroissent persuadés que Tannegui du Chatel & autres qui composoient le conseil de ce jeune Prince, avoient résolu de venger la mort du Duc d'Orléans ; c'est-à-dire, qu'ils n'avoient promis & juré solemnellement toute sûreté au Duc de Bourgogne que pour l'assassiner ; qu'ils ne se soucierent point de se rendre exécrables à toute la terre par cette trahison, & que, pour être à portée d'exécuter ce lâche complot, ils ne balancerent pas à compromettre le Dauphin, auquel leur fortune étoit alors attachée, & à risquer sa destinée & même sa vie, car il pouvoit être tué dans la mêlée sur le pont de Montereau. Voilà, il faut l'avouer, des Courtisans d'une espece bien rare ; ils sacrifient aveuglément tout aux mânes d'un Maître qui ne pouvoit plus rien pour eux, & qu'ils avoient perdu il y avoit plus de douze ans. Il faut en même-tems observer que Tannegui du Chatel passoit généralement, dans l'un & l'autre parti, pour un homme prudent, généreux, plein de candeur & de probité, & qu'il avoit donné & donna encore dans la suite des preuves qu'il étoit plus attaché à la personne, qu'au rang du Dauphin. Mais examinons les circonstances du fait, telles qu'elles sont rapportées par Jean Juvenal des Ursins.

Le Château de Montereau est séparé de

Digitized by Google

la ville par le port. Les troupes du Duc de Bourgogne occuperent le Château : celles du Dauphin étoient dans la ville. Du côté du Château, on avoit fait une barriere par laquelle entra le Duc de Bourgogne, avec les dix Seigneurs qui l'accompagnoient. Le Dauphin, avec ses dix Seigneurs, entra par une pareille barriere qu'on avoit faite du côté de la ville (1). Il y avoit au milieu du pont *une espece de parc, fait de hayes*, avec deux entrées, l'une du côté du Château & l'autre du côté de la ville (2). *Et furent lesdits Seigneurs de part & d'autre visités, & n'avoient seulement que leur haubergeons & épées ; & quand ils furent entrés, mirent des gardes, chacun de leurs gens, aux deux huis, c'est-à-dire le Dauphin à l'huis par où il entra du côté de la ville, le Duc de Bourgogne à l'huis par où il entra du côté du Château..... & quand ils furent arrivés au parc, Monseigneur le Dauphin parla le premier & dit au Duc de Bourgogne : biau Cousin, vous savez qu'au traité de la paix n'a-gueres fait entre nous à Melun, fûmes d'accord que dans un mois nous nous assemblerions dans quelque lieu, pour traiter des besognes du Royaume & trouver moyen de résister à l'Anglois ; ce lieu fut*

(1) *Déposition de Séguinat.*

(2) *Juvenal des Ursins.*

Digitized by Google

choisi; nous nous y sommes rendus au jour marqué & nous vous y avons attendu quinze jours entiers; pendant lequel temps nos gens & les vôtres font beaucoup de mal au peuple, & nos ennemis toujours conquêtent pays. Je tiens la paix faite entre nous, ainsi que l'avons déja promis & juré; avisons, je vous prie, aux moyens de résister aux Anglois. Lors le Duc répondit qu'on ne pouvoit rien aviser & faire, sinon en la présence du Roi son pere & qu'il falloit qu'il y vînt. Et le Dauphin très-doucement lui dit qu'il iroit vers Monseigneur son pere, quand bon lui sembleroit, & non à la volonté de lui Duc de Bourgogne, & qu'on savoit bien que ce qu'ils feroient eux deux, le Roi en seroit content. Et il y eut quelques paroles, & s'approcha le Seigneur de Noailles (1) dudit Duc qui rougissoit & qui dit: Monseigneur, vous viendrez à présent à votre pere, en voulant mettre la main gauche sur lui, & de l'autre tira son épée à moitié; & lors Messire Tannegui du Chatel prit Monseigneur le Dauphin entre ses bras & le mit hors de l'huis de l'entrée du parc; & il y en eut qui frapperent sur le Duc de Bourgogne & sur ledit Seigneur de Noailles, & allerent tous deux de vie à trépassement, & ceux du Château

(1) Il étoit du parti Bourguignon.

Digitized by Google

qui étoient près de l'buis du parc, oncques ne s'en émurent, croyant que c'étoit Monſeigneur qu'on avoit tué..... & parce qu'on chargea fort Meſſire Tannegui du Chatel d'avoir fait le coup, il s'en fit excuſer devers le fils du Duc de Bourgogne, en affirmant comme prudhomme & Chevalier, que jamais ne le fit, ni ne fut conſentant de le faire, & que, s'il y avoit deux gentilshommes qui vouluſſent dire le contraire, il étoit prêt de s'en défendre & de les combattre l'un après l'autre; & ſur ce, il n'y eut perſonne qui répondit..... Meſſire Robert de Loire, Meſſire Bataille & le Vicomte de Narbonne confeſſoient qu'ils avoient frappé le Duc de Bourgogne; & quand on leur demanda pourquoi ils avoient fait le coup; ils répondirent qu'en leurs conſciences; ils virent que le Duc de Bourgogne approchoit de Monſeigneur le Dauphin, & auſſi le Seigneur de Noailles, tirant à moitié l'épée, & que lors ils frapperent.....

Si Tannegui du Chatel avoit frappé le Duc de Bourgogne, pourquoi l'auroit-il nié? Pourquoi n'auroit-il pas dit comme les autres : *j'ai cru qu'il vouloit attenter à la vie de mon Maître; je l'ai prévenu?* Pourquoi auroit-il fait un déſaveu qui coûte toujours à quelque homme que ce ſoit, & qui pouvoit donner au Dauphin de mauvaiſes impreſſions ſur ſon caractere? S'il n'avoit pas été pouſſé par cette généroſité de l'honnête homme qui s'indigne

Digitized by Google

qu'on le calomnie, pourquoi se seroit-il exposé à un combat qui, dans ce temps-là, étoit d'une toute autre conséquence que dans ce temps-ci? La mort n'en étoit pas l'unique inconvénient; le vaincu passoit pour coupable, menteur & infâme; on le pendoit mort ou vif, après l'avoir traîné sur la claie. On voit dans les actes publics d'Angleterre un passe-port conçu en ces termes : *Nous, Henri, savoir faisons à tous nos Capitaines & Commandans que, Guillaume de Guitri ayant été accusé & appellé par Guillaume de Biere, comme complice de la mort de notre cousin le feu Duc de Bourgogne, nous accordons audit Guitri un sauf-conduit, pour venir combattre en notre présence ledit de Biere; lequel sauf-conduit sera de huit jours pour venir, & de huit jours pour s'en retourner, s'il n'est pas vaincu. Donné dans notre camp de Melun le 16 de Juillet* 1420.

Le Dauphin écrivit une lettre circulaire, dans laquelle il disoit que dans la conférence sur le Pont de Montereau, ayant amiablement représenté au Duc de Bourgogne qu'il n'avoit pas fait la guerre aux Anglois comme il l'avoit promis, ni évacué les Places où il tenoit garnison, *ce Duc lui avoit répondu plusieurs outrageuses paroles, & avoit tiré son épée pour le vilainer en sa personne & s'en rendre maître; mais que par la grace de Dieu & l'aide de ses loyaux serviteurs, il avoit*

Digitized by Google

été préservé de ce danger, & que ledit Duc, ayant occasionné lui-même sa mort par ses outrages, avoit été tué sur la place. Si l'on dit que la Lettre du Dauphin doit être suspecte, il faut aussi convenir que l'on ne doit pas s'en rapporter aux relations que faisoit & publioit la Cour de Bourgogne (1); les dix Seigneurs qui étoient avec le Dauphin, étoient aussi croyables que les dix qui avoient accompagné le Duc de Bourgogne; il n'y avoit que ces vingt personnes qui pouvoient savoir comment la chose s'étoit passée; & ce n'est que sur le récit des uns ou des autres, que les Historiens contemporains ont écrit: ces Historiens ont pu être trompés, ou pouvoient être attachés à l'un ou à l'autre parti. Si l'on doute de la relation de Jean (2) Juvenal des Ursins, parce qu'il étoit, dit-on, partisan du Dauphin, pourquoi ne doutera-t-on pas de même de celle de Monstrelet, né dans le

(1) Si le Duc de Bourgogne ne s'étoit pas attiré son malheur, & s'ils l'avoient traîtreusement assassiné, n'auroient-ils pas aussi tué les Seigneurs qui l'accompagnoient? Ils se contenterent de les retenir prisonniers & les relâcherent ensuite, étant bien aises que des témoins qu'on ne pourroit pas reprocher, racontassent eux-mêmes l'affaire comme elle étoit arrivée.

(2) Il a toujours passé pour un homme plein de candeur & de probité.

Digitized by Google

Hainault, & qui étoit & devoit être affectionné à la Maiſon de Bourgogne ? Il n'y a preſque pas de chapitre dans ſon hiſtoire, où l'on ne remarque ſon inclination pour le Duc de Bourgogne & pour ſon fils : elle éclate ſur-tout dans le récit du meurtre de Montereau. D'ailleurs pluſieurs circonſtances qu'il inſinue, ſont manifeſtement fauſſes ; je ne citerai quant à préſent que celle-ci : il rapporte (apparemment pour rendre Tannegui du Chatel plus odieux) *que le Duc de Bourgogne, en entrant dans les barrieres, frappa d'amitié ſur l'épaule de du Chatel, en diſant au Seigneur de Saint-Georges, voilà l'homme en qui je me fie.* Or nous avons la dépoſition du Seigneur de Saint-Georges ; il n'en dit pas un mot : certainement ce Seigneur Bourguignon n'auroit pas oublié une pareille circonſtance dans ſa dépoſition.

Examinons à préſent les ſeules & uniques preuves qui paroiſſent appuyer l'opinion de ceux qui croient que le meurtre du Duc de Bourgogne étoit un aſſaſſinat prémédité : c'eſt une information faite à la requête de ſon fils & de ſa veuve, devant le Bailli de Dijon & autres de leurs Officiers. Elle eſt compoſée de ſix dépoſitions ; c'eſt-à-dire d'une déclaration que Bertrand de Noailles & Guillaume Lapaleur avoient faite devant deux Notaires, de ce qu'ils prétendoient leur avoir été raconté par le Seigneur Archambauld de Noailles, quelques heures avant ſa mort. Comme

Digitized by Google

cette déclaration ne contient qu'un oui-dire, & que d'ailleurs le faux y eſt abſolument manifeſte, je ne rapporterai que les dépoſitions des quatre témoins oculaires, Jean Séguinat, Secrétaire du Duc de Bourgogne, Antoine de Vergi, Guillaume de Saint-Georges & Gui de Pontallier, trois des dix Seigneurs qui l'avoient accompagné : le Lecteur préſumera ſans doute que les Juges, le lieu où s'eſt faite l'information, & les témoins doivent être ſuſpects.

Dépoſition de Jean Séguinat, Secrétaire du Duc de Bourgogne.

. . . . *Feu mondit Seigneur de Bourgogne & les Seigneurs de ſa compagnie, avec lui dépoſant, paſſerent & entrerent dans la barriere du Dauphin; & auſſitôt qu'ils furent dedans, Tannegui du Châtel tira lui dépoſant par la manche dedans leſdites barrieres, pour plus hâtivement fermer le guichet d'icelles.* On ne pouvoit faire paſſer le meurtre du Duc de Bourgogne pour un aſſaſſinat prémédité, qu'en jettant beaucoup de doute & d'embarras dans les eſprits, ſur la diſpoſition des barrieres, & ſur les précautions qu'on avoit priſes à cet égard de part & d'autre. A la façon dont Séguinat s'exprime, il ſembleroit que le Dauphin étoit le maître de faire ouvrir & fermer la barriere du côté du Duc.

Digitized by Google

de Bourgogne; le bon ſens ne permet pas de le croire. Ce même Séguinat, les autres témoins, & toutes les relations conviennent qu'on demeura d'accord que pour la ſûreté réciproque, les Dauphinois auroient la Ville, & les Bourguignons le Château. (1) Le Duc de Bourgogne arriva vers les quatre heures après-midi, avec quatre cents hommes d'armes & deux cents archers; il les mit dans le Château & aux environs, & plaça une garde auprès de ſa barriere; mais le Château, cette garde & ces troupes n'auroient ſervi de rien à ſa ſûreté perſonnelle & à celle des dix Seigneurs qui l'accompagnoient, s'il n'avoit pas été le maître d'ouvrir ſa barriere, en cas de danger, comme le Dauphin étoit le maître d'ouvrir la ſienne. *Mondit Seigneur de Bourgogne*, continue Séguinat, *apperçut le Dauphin qui étoit près de la porte, devers la ville, ſur ledit pont, à l'endroit d'un petit retrait fait de baies; mondit Seigneur alla à lui, ôta ſon aumuſſe* (2) *qui étoit de velours noir, & s'agenouilla, en lui diſant: Monſeigneur, après Dieu je ne dois obéir qu'au Roi & à vous; je viens vous offrir ma perſonne, mes biens & toutes les forces de mes alliés & bienveillans; ſi on vous a fait quel-*

(1) *Journ. pages* 219 220.

(2) Son chaperon.

Digitized by Google

que rapport à mon déſavantage, je vous prie de n'en rien croire; dis-je bien, Meſſieurs, ajouta-t-il? Vous dites ſi bien, répondit le Dauphin, qu'on ne peut mieux; levez-vous, biau couſin, & vous couvrez, en le tenant par la main. Le Préſident de Provence vint au Dauphin & lui parla bas à l'oreille; & le Dépoſant apperçut que ledit Préſident & le Dauphin firent ſigne de l'œil à Tannegui du Châtel, lequel Tannegui pouſſa entre les deux épaules mondit Seigneur de Bourgogne d'une grande hache de guerre ſans dague, qu'il tenoit à la main, en lui diſant: Monſieur de Bourgogne, entrez là-dedans. Il faut ſe repréſenter les deux barrieres hautes de ſix pieds, l'une du côté du Château & l'autre du côté de la Ville; un eſpace entouré d'un clair voir, & formant une eſpece de ſallon (1) au milieu du pont; deux entrées à ce ſallon, l'une du côté du Château & l'autre du côté de la Ville: le Dauphin étoit à l'entrée du ſallon du côté du Château, c'eſt-à-dire, du côté par où venoit le Duc de Bourgogne: ce Duc n'étoit point entré dans le ſallon, puiſque du Châtel en le pouſſant d'une grande hache d'armes entre les deux épaules, lui dit, entrez là-dedans. *Monſeigneur de Bourgogne*, continue Séguinat,

(1) *Un parc, un retrait*, dans le langage de ce temps-là.

Digitized by Google

s'étant retourné de côté, put voir un grand homme brun, qui tenoit une grande épée nue & taillante; & dans ce moment les gens du Dauphin ayant commencé à crier, tuez, tuez *ce grand homme brun frappa mondit Seigneur de Bourgogne de ladite épée sur la tête, en descendant le long du visage du côté droit; & mondit Seigneur de Bourgogne eut le bras presque coupé assez près du poignet, en voulant parer le coup. Barbazan étoit auprès de celui qui donna le coup; duquel coup mondit Seigneur de Bourgogne ne tomba pas; mais dans l'instant Tannegui du Châtel frappa de ladite hache d'armes un si grand coup sur la tête de mondit Seigneur de Bourgogne, qu'il tomba à terre sur le côté gauche, le visage vers le Dauphin qui étoit présent. Les Seigneurs de Noailles & d'Autrey s'étant mis au-devant de mondit Seigneur de Bourgogne pour parer les coups qu'on lui portoit, furent blessés; & dans le moment qu'on eut crié*, tuez, tuez, *ceux qui étoient en la compagnie du Dauphin, prirent & emprisonnerent ceux qui étoient entrés avec Monseigneur de Bourgogne, excepté le Seigneur de Neufchatel qui s'échappa. Le Déposant regardoit toujours mondit Seigneur de Bourgogne en grande crainte & doute de sa vie, lorsqu'il vit un homme qui s'agenouilla & qui lui plongea son épée dans le corps; alors Monseigneur*

Digitized by Google

de Bourgogne étendit les reins, en pouſſant un ſoupir, & expira.

Il paroît par toutes les relations, qu'on ſe défioit les uns des autres, & qu'on prit & qu'on ſe donna réciproquement toutes les ſûretés poſſibles; d'ailleurs le Duc de Bourgogne vivoit dans des frayeurs continuelles depuis l'aſſaſſinat du Duc d'Orléans, & les différens maſſacres qu'il avoit fait commettre à Paris. Il avoit fait bâtir à ſon hôtel (1) de Bourgogne une tour, & dans cette tour une chambre ſans fenêtres, & dont la porte étoit très-baſſe : il la fermoit lui-même le ſoir, & ne l'ouvroit le matin qu'avec toutes les précautions que la crainte inſpire aux ſcélérats. Puiſqu'il en prenoit de ſi grandes à Paris, il n'étoit pas homme à les négliger aux conférences avec le Dauphin : on prétend même qu'il balança long-temps avant que d'aller à l'entrevue de Montereau; qu'il avoit des preſſentimens qu'il y ſeroit tué; qu'on le lui avoit prédit, & qu'il ne cachoit point ſes craintes; elles devoient augmenter ſa défiance naturelle, & rendre les dix Seigneurs qui l'accompagnoient encore plus attentifs ſur les moindres mouvemens des dix qui étoient avec le Dauphin. Voilà cependant un homme qui vient parler bas à l'oreille du Dauphin : on donne un

(1) Rue Mauconſeil, où eſt la Comédie Italienne.

Digitized by Google

coup-d'œil à du Châtel : il pouſſe le Duc de Bourgogne pour l'avertir qu'il va le frapper; il a une grande hache de guerre, quoique les uns & les autres fuſſent convenus qu'ils n'auroient que leurs épées ; les Dauphinois ſe trouvent placés derriere le Duc de Bourgogne : tout cela eſt-il vraiſemblable? Les Bourguignons ne devoient-ils pas être immédiatement derriere leur Duc, de même que les Dauphinois immédiatement derriere le Dauphin?

Du Châtel, Barbazan & autres qui compoſoient le conſeil de ce jeune Prince, connoiſſoient le caractere défiant du Duc de Bourgogne; il n'étoit pas douteux qu'il ſeroit ſur ſes gardes. Ils n'avoient au plus qu'un moyen de le ſurprendre : c'étoit de prévenir les ſoldats qu'ils mettroient à leur barriere, d'accourir promptement dès qu'ils entendroient crier *tuez*, *tuez*; mais on ne défile pas vîte & en grand nombre par un guichet ; d'ailleurs la Seine eſt aſſez large à Montereau; & les barrieres qu'on avoit conſtruites aux deux extrémités du pont, étoient par conſéquent aſſez éloignées du ſallon qu'on avoit fait au milieu : les dix Seigneurs Bourguignons ne pouvoient donc pas être ſubitement accablés par le nombre; une défenſe de quelques minutes donnoit aux gens de leur barriere le tems de venir à leur ſecours, alors le combat s'engageoit; & le Dauphin pouvoit y être tué. Si l'on me dit que ſon Conſeil ne s'en ſoucioit pas, & qu'il ne penſoit qu'à venger la

Digitized by Google

mort du Duc d'Orléans & du Connétable d'Armagnac, je me crois dispensé de répondre à cette absurdité.

Déposition de Guillaume de Vienne, Seigneur de Saint-Georges.

.... Lors mondit Seigneur le Duc de Bourgogne entra dans lesdites barrieres avec les dix de sa compagnie ; & incontinent fut fermé le guichet desdites barrieres par-là où ils étoient entrés. Et quand mondit Seigneur le Duc apperçut ledit Dauphin qui étoit à un des quarrés dessus le pont devers la riviere, à un retrait qui étoit fait en maniere de passoüer, mondit Seigneur le Duc alla devers le Dauphin, & s'agenouilla devant lui & ôta son chaperon en lui faisant la révérence, & lui dit qu'il étoit venu à son mandement pour s'employer à son service & bien du Royaume ; & alors le Dauphin le prit par la main, & le fit lever, & se tenoient par les mains ensemble, & lui sembloit à lui Déposant, qu'ils se parloient amoureusement & gracieusement ; & comme lui Déposant étoit incommodé, il se retira dans un coin près de-là pour vomir, où étant, il entendit crier à haute voix, tuez, tuez, *& alors il se tourna & vit beaucoup de gens armés entrer dedans lesdites barrieres & cloisons ordonnées du côté du Dauphin ; & vint à*

Digitized by Google

lui Tannegui du Châtel qui le prit & le mena hors desdites barrieres, & le bailla au Seigneur de Guitri, lequel l'emmena en son hôtel dans la ville, ainsi malade qu'il étoit. Interrogé de ceux qui frapperent & meurtrirent Monseigneur le Duc de Bourgogne, dit qu'il ne vit point frapper Monseigneur de Bourgogne, parce qu'il étoit malade & qu'il vomissoit alors, & que la chose fut si soudainement faite, qu'il ne put appercevoir ceux qui l'avoient fait.

Le Seigneur de Saint-Georges (1) avoit été Chambellan du Duc de Bourgogne tué à Montereau : il l'étoit du fils, & pensionné à trois mille livres; il est assez honnête-homme pour ne vouloir pas mentir en déposant que son Maître avoit été traîtreusement assassiné; mais en même-tems il ne veut pas déposer contre lui, & avouer qu'il l'avoit vu mettre la main sur la garde de son épée pour frapper le Dauphin; il prend le parti de dire qu'il n'a pu voir ce qui s'étoit passé, parce qu'il vomissoit alors dans un coin. D'ailleurs on voit que ce Seigneur de Saint-Georges ne fut point blessé comme l'avance faussement Monstrelet.

(1) *Etat de la Maison du Duc de Bourgogne*, pag. 121.

Digitized by Google

Dépoſition d'Antoine de Vergi.

.... *& ſe tenoient par les mains Monſeigneur de Bourgogne & le Dauphin, & lui ſembloit à lui Dépoſant, qu'ils ſe parloient amoureuſement & gracieuſement; & ainſi qu'ils ſe tenoient & parloient enſembie, lui dépoſant entendit crier à haute voix*, tuez, tuez, *& vit grand nombre de gens armés entrer dedans leſdites barrieres & cloiſons ordonnées du côté du Dauphin. Interrogé de ceux qui frapperent & meurtrirent feu Monſeigneur le Duc, dit qu'il vit bien qu'on le frappoit, mais qu'il ne put voir celui qui le frappa, parce que ceux qui le frapperent étoient derriere lui, & que la choſe fut faite très-ſoudainement.*

Puiſque ce témoin dit ſimplement *qu'il lui ſembloit* que le Dauphin & le Duc de Bourgogne ſe parloient gracieuſement, il convient qu'il n'entendoit pas ce qu'ils ſe diſoient : puiſqu'il ne put voir ceux qui frapperent le Duc de Bourgogne, parce qu'ils étoient derriere le Duc de Bourgogne & entre ce Prince & lui dépoſant, à plus forte raiſon ne put-il pas voir ſi ce Prince avoit fait auparavant le geſte de mettre la main ſur la garde de ſon épée pour frapper le Dauphin. Cette dépoſition, comme la précédente, me paroît d'un homme qui ne veut pas dire la vérité, mais qui voudroit en même-tems ne pas mentir; d'ailleurs je dirai toujours qu'il me ſemble que les Seigneurs qui eſcortoient le Duc de

Digitized by Google

Bourgogne devoient être immédiatement derriere lui, de même que ceux qui escortoient le Dauphin devoient être immédiatement derriere le Dauphin.

Déposition de Gui de Pontaillier (1).

.... *& se tenoient par les mains Monseigneur de Bourgogne & le Dauphin, & lui sembloit qu'ils se parloient amoureusement & gracieusement; & ainsi qu'ils se tenoient & parloient ensemble, il entendit crier à haute voix & en grand tumulte,* tuez, tuez, *& lors vit grand nombre de gens armés entrer dedans lesdites barrieres & cloisons ordonnées du côté du Dauphin.... Dit de plus qu'il vit Tannegui du Châtel qui frappa Monseigneur le Duc de Bourgogne d'une hache d'armes, & que Messire Robert de Loire tenoit pour lors feu Monseigneur le Duc de Bourgogne par les manches de sa robe par derriere.*

Séguinat (2) dépose qu'il fut saisi & fait prisonnier par Messire Bataille, & qu'il ne sait pas le nom du grand homme brun qui tenoit une épée nue & taillante, & qui frappa le premier le Duc de Bourgogne : ce grand homme brun

(1) Il étoit Chambellan & pensionné du Duc de Bourgogne.

(2) *Déposition du Séguinat.*

Digitized by Google

étoit Meſſire Robert de Loire, que Pontaillier occupe à tenir (1) par derriere le Duc de Bourgogne par les manches de ſa robe. Séguinat ajoute que Barbazan étoit auprès du grand homme brun (2) : Pontaillier dit qu'il n'apperçut point Barbazan dans les barrieres, regardant par un guichet qui étoit ouvert. Monſtrelet (3) prétend que *Barbazan reprocha à ceux qui avoient machiné le cas, qu'ils avoient déshonoré à jamais le Dauphin, & que mieux auroit voulu avoir été mort que d'avoir été à icelle journée.* On voit que les témoins ne s'accordent pas, & que la relation de l'hiſtorien contemporain eſt contraire aux dépoſitions des témoins.

Charles de Bourbon (4), Comte de Clermont, avoit épouſé une des filles du Duc de Bourgogne : il étoit un des dix Seigneurs qui l'avoient accompagné : il lui donna le tort, ſe déclara pour le Dauphin, & ſuivit toujours depuis ſon parti. Il faut obſerver que c'étoit un jeune Prince (5) d'un mérite diſtingué : l'année ſuivante, par ſa valeur, ſa fermeté & ſa bonne

(1) Voyez pag. 206.

(2) *Dépoſition de Pontaillier.*

(3) *Monſtrelet, chap.* 212.

(4) *Preuves pour ſervir à l'hiſtoire du meurtre du Duc de Bourgogne, pag.* 290.

(5) Il avoit dix-ſept ans.

Digitized by Google

conduite, il chaſſa le Comte de Foix du Languedoc : ſi le meurtre de Montereau avoit été un noir complot, eſt-il naturel qu'il ſe fût lié avec des traîtres, des hommes ſans foi, prodigues de ſermens pour attirer leur victime dans le piége? Il ſoutint toujours au fils du Duc de Bourgogne, que ſon pere avoit occaſionné lui-même ſon malheur; & il l'obligea de lui renvoyer ſa femme (Agnès de Bourgogne) avec qui il n'avoit pas encore conſommé ſon mariage, parce qu'elle n'étoit pas en âge : il la conſomma à Autun le 17 de Septembre 1425.

A la ſuite du Journal de Paris, ſous les regnes de Charles VI & de Charles VII, on trouve *un Mémoire pour ſervir à l'hiſtoire du meurtre de Jean ſans peur, Duc de Bourgogne*; c'eſt une narration de l'éditeur; on doit croire qu'il n'a pas eu la témérité de la donner pour conſtante & certaine, puiſqu'il ne l'a compoſée que ſur les dépoſitions qu'on vient de voir, & ſur quelques autres pieces tirées des regiſtres de la Chambre des Comptes de Dijon, & qui ne fourniſſent aucune preuve valable d'un aſſaſſinat prémédité. Entr'autres circonſtances fauſſes & ridicules que l'on trouve dans cette narration & dans ces pieces, je ne citerai que celles ci (1): *L'animoſité des Aſſaſſins du Duc fut ſi grande, que chacun voulut avoir un morceau de ſa*

(1) *Pages* 223, 224 & 289.

Digitized by Google

robe pour le porter sur la sienne .... on le dépouilla, ne lui laissant que son jupon & ses bouseaux (1) *.... on mit son corps dans la biere où l'on porte les pauvres en terre; & on le fit porter à l'hopital, & de là à l'Eglise, par les gens les plus paillards que l'on put trouver..... Tannegui du Chatel voulant se distinguer parmi les complices, prit un des éperons noirs du Duc, à molettes dorées, & fit faire un étui pour enchâsser la hache au bec de faucon, dont il l'avoit frappé.* Du Châtel passa toujours pour un homme fier, plein de candeur (2) & de franchise; s'il avoit

(1) Guêtres, Bottines.

(2) En 1425, Arthur de Richemont, frere du Duc de Bretagne, offrit à Charles VII de lui amener toutes les forces du Duché; mais à condition qu'il éloigneroit d'auprès de sa personne tous ceux qu'on accusoit d'avoir été complices de la mort du Duc de Bourgogne. Tannegui du Châtel alla se jetter aux pieds de Charles VII, & lui demanda, pour récompense de ses services, la permission de se retirer; ce Prince l'embrassa, versa des larmes, & lui dit qu'il ne pouvoit consentir à cette séparation. Ce fidele serviteur prépara tout pour son départ, &, s'exilant lui-même, quitta le ministere & le commandement des armées avec autant de gloire, que l'on en ait jamais eu à y rester. Il faut convenir qu'un si bon maître & un si bon serviteur n'ont guere l'air de traîtres & d'assassins. ( )

affecté

Digitized by Google

affecté de faire parade de cette hache & de la montrer publiquement, auroit-il eu le front d'envoyer à la Cour de Bourgogne un cartel, où il déclaroit qu'il n'avoit pensé qu'à sauver le Dauphin; qu'il n'avoit jamais frappé ni dit de frapper le Duc de Bourgogne; que tous ceux qui l'en accusoient, avoient menti, & qu'il offroit de les combattre en champ clos?

Pierre Fenin & Monstrelet étoient certainement très-affectionnés au parti Bourguignon: Saint-Remi servoit dans les troupes Angloises, & fut dans la suite Chancelier de Philippe de Bourgogne, fils de Jean *sans peur*; les historiens qui sont venus après ces trois historiens contemporains, ont-ils eu raison de les croire aveuglément? Il faut encore remarquer que les circonstances du meurtre rapportées par Fenin, Monstrelet & Saint Remi, sont différentes de celles que déposent les témoins; en sorte que les dépositions des témoins sont supposées, ou la relation de ces trois historiens est fausse. D'ailleurs le récit de Fenin n'est pas conforme à celui de Saint-Remi; & Monstrelet n'a fait que copier mot à mot Saint-Remi qui devoit être entiérement suspect.

Après avoir examiné le pour & le contre avec toute l'attention possible, s'il faut dire mon sentiment, le voici: le Dauphin étoit à l'entrée du sallon; il alla trois ou quatre pas au devant du Duc de Bourgogne. Après les

Digitized by Google

premiers complimens, il entra en explication, & lui reprocha qu'il n'avoit rien fait de tout ce qu'il lui avoit promis dans la conférence de Pouilli-le-fort; qu'il n'avoit point retiré ses garnisons des places qu'il devoit évacuer; que ses troupes avoient toujours demeuré dans l'inaction & ne s'étoient opposées à aucune des nouvelles entreprises de Henri; que les Anglois avoient surpris Pontoise par escalade, & que toute la France accusoit Lisle-Adam de leur avoir livré cette ville. Il faut se représenter le Duc de Bourgogne vieilli dans le crime, naturellement fier, d'accord avec la Reine, maître de la personne du Roi, & méprisant un jeune Prince de dix-sept ans & d'un caractere doux. Le reproche sur la prise de Pontoise dut d'autant plus le piquer, que Lisle-Adam (1) passoit pour l'exécuteur ordinaire de ses trahisons & de ses cruautés. Il s'emporta avec hauteur & dit au Dauphin, en mettant la main sur la garde de son épée (2), que le Roi & la Reine

(1) Lisle-Adam étoit entré au service du Duc de Bourgogne par une trahison (*), on l'accusoit aussi d'avoir excité les massacres dans Paris en 1418, & d'avoir commis des indignités sur le cadavre du Connétable d'Armagnac.

(2) Monstrelet prétend que *le Duc de Bourgogne, voulant remettre plus en avant son épée qui s'étoit retirée en arriere lorsqu'il s'étoit agenouillé devant le Dau-*

(*) *P. Daniel, pag.* 523.

Digitized by Google

jugeroient des reproches & de la querelle qu'il lui faiſoit, & qu'il falloit qu'il vînt tout à l'heure les trouver. Il étoit très-naturel de le préſumer capable d'un attentat. Robert de Loire & le Vicomte de Narbonne le frapperent, tandis que du Châtel, qui étoit derriere le Dauphin, le retiroit promptement & le faiſoit rentrer dans le ſallon. On cria *tuez, tuez;* & ce fut à ce cri qu'à travers le ſallon, qui n'étoit qu'un eſpace entouré d'un clair-voir, les Seigneurs Bourguignons virent entrer des gens-armés dans les barrieres. Il faut obſerver que ſelon les dépoſitions des témoins, il n'y avoit point de barriere entre le Dauphin & le Duc de Bourgogne, comme le diſent les hiſtoriens contemporains.

Je paſſerai rapidement ſur des faits que perſonne n'ignore. Le nouveau Duc de Bourgogne ſuivit le déteſtable projet de ſon pere, ſous le prétexte de venger ſa mort; il s'unit avec la Reine pour perdre le Dauphin, le priver de la Couronne & la mettre ſur la tête de Henri. Cette méchante femme tenoit ſa Cour à Troyes en Champagne; elle y avoit mené ſon mari, dont la maladie avoit dégénéré depuis long-

---

phin, Robert de Loire lui dit: quoi! voulez-vous mettre l'épée à la main en la préſence de Monſeigneur le Dauphin? *Qu'alors du Châtel s'écria*, il eſt tems, *& frappa le Duc de Bourgogne.*

Digitized by Google

tems dans une ſombre imbécillité. Henri ſe rendit dans cette ville le 20 Mai 1420; & le lendemain on y ſigna un Traité qu'on appella *la paix de Troyes*; il contient XXXI articles. Je ne rapporterai que les principaux.

„ Le Roi d'Angleterre étant devenu fils du „ Roi de France par ſon mariage avec la Prin„ ceſſe Catherine, honorera le Roi & la Reine „ de France comme ſes pere & mere “.

„ Il n'empêchera point que le Roi de Fran„ ce, pendant le cours de ſa vie, ne conſerve „ la dignité Royale, & ne reçoive les revenus „ de ſa Couronne “.

„ Comme ledit Roi de France eſt empêché „ par ſa maladie de vaquer au gouvernement „ de l'Etat, le Roi d'Angleterre ſera dès ce „ jour-ci Régent du Royaume, & le gouver„ nera ſelon la juſtice & l'équité, avec le con„ ſeil des Princes, grands Seigneurs, Barons „ & Nobles dudit Royaume “.

„ Dans les actes publics, le Roi de Fran„ ce, en parlant du Roi d'Angleterre, ſe ſer„ vira de cette formule, *notre très-cher fils*, „ *Henri Roi d'Angleterre, héritier de Fran„ ce* “.

Il faut obſerver que la Princeſſe Catherine, que Henri épouſoit, avoit deux ſœurs aînées, vivantes & mariées, l'une au Duc de Bretagne, & l'autre au Duc de Bourgogne; qu'au défaut du Dauphin, & en ſuppoſant que les femmes puſſent ſuccéder à la Couronne, ces

Digitized by Google

deux Princeſſes auroient dû certainement hériter avant Catherine leur cadette.

„ Après la mort du Roi Charles, la Cou„ ronne avec toutes ſes dépendances appar„ tiendra au Roi d'Angleterre & à ſes hoirs “.

C'eſt-à-dire que ſi Henri & Catherine mouroient ſans enfans, la Couronne de France paſſeroit aux freres de Henri, ou à leurs héritiers.

„ Quand le Roi d'Angleterre, ou quelqu'un „ de ſes hoirs, ſera parvenu à la Couronne de „ France, les deux Royaumes de France & „ d'Angleterre ſeront unis à perpétuité ſous la „ domination d'un ſeul & même Prince. Il „ n'y aura point un Roi dans chaque Royau„ me ; mais un ſeul & même Roi ſera ſouve„ rain dans les deux Royaumes, ſans pourtant „ ſoumettre l'un à l'autre. Les loix & les li„ bertés de chacun des deux Royaumes ſeront „ conſervées dans leur entier “.

„ Vu les crimes commis par Charles ſoi-di„ ſant Dauphin de Viennois, il eſt accordé „ qu'on ne fera ni treve ni paix avec lui, que „ du conſentement des deux Rois & du Duc de „ Bourgogne “.

Le bon ſens faillit, dit du Tillet, *à tous ceux qui ſignerent ce Traité* (1). *On y convient de la maladie du Roi & par conſé-*

(1) *Recueil des Traités, &c. pag.* 323.

Digitized by Google

quent qu'il étoit inhabile à traiter & contracter, & mémement au dommage & totale éversion de sa Couronne, de laquelle il n'étoit qu'administrateur, non Seigneur ou propriétaire, & quand même il eût eu le plus clair & le plus sain entendement du monde, il n'eût pu priver de ladite Couronne le Dauphin son fils, auquel par la loi expresse & fondamentale elle étoit affectée, ou devoit écheoir, sans titre d'hoirie. Ainsi exhérédation, confiscation ou indignité n'y pouvoient avoir lieu pour crime ou cas que ce fût; car en France le Roi ne peut ôter à son fils, ou son plus prochain, ladite Couronne, s'il ne lui ôte la vie; encore lui mort, elle viendra à ses descendans mâles s'il en a.

Il y a, à cet égard, une différence entre les Princes du Sang & les Particuliers. Un Prince du Sang ne parvient point à la Couronne comme héritier, mais comme étant du Sang auquel elle appartient. Ni le Roi, ni la Cour des Pairs, ni toute la Nation assemblée, ne peuvent lui ôter un droit qui lui est transmis intimement avec la vie & avec lequel il meurt, à moins qu'il ne soit devenu étranger à la Nation, & qu'il n'ait renoncé par quelque acte à être François. D'ailleurs, en supposant que Charles VI, attendu les prétendus crimes commis par le Dauphin, eût pu l'exclure de la Couronne, pouvoit-il en priver les branches d'Orléans, d'Anjou, d'Alençon & de Bretagne?

Digitized by Google

A ces observations j'en joindrai quelques autres que nos Historiens n'ont point faites. Le bon sens & l'équité naturelle veulent que, lorsqu'un crime a été commis, on commence par recevoir la plainte; que sur cette plainte, on informe; que sur l'information, on décrette, & qu'ensuite on juge l'accusé sur ses réponses, ou que l'on le condamne par contumace, s'il n'a point comparu.

Le Traité de Troyes est du 21 Mai 1420. Charles VI y nomme Henri, héritier de la Couronne, & déclare qu'on ne fera ni paix ni treve avec Charles, soi-disant Dauphin, attendu les crimes qu'il a commis.

Le 23 de Décembre suivant (1), c'est-à-dire sept mois après ce Traité, le Duc de Bourgogne comparoît en habit de deuil devant Charles VI & Henri, leur présente sa plainte & demande justice contre les assassins de son pere. Sur cette plainte, sur les remontrances de l'Université & des Députés de plusieurs villes, & sur les conclusions du Procureur-Général, sans information de témoins, Charles VI, après avoir dit que le feu Duc de Bourgogne, qui aimoit tant l'Etat & qui l'avoit si bien servi, avoit été mauvaisement, traîtreusement & damnablement tué sur le pont

(1) *Preuves pour servir à l'histoire du meurtre du Duc de Bourgogne, pag.* 347.

Digitized by Google

de Montereau par le Dauphin & ſes complices, rend un arrêt par lequel, de l'avis des gens de ſon Grand-Conſeil, des Préſidens & des gens laïques de ſon Parlement & autres de ſes Conſeillers, il déclare que tous les Complices dudit meurtre ſont inhabiles & indignes de toutes ſucceſſions directes ou collatérales, & de tous honneurs, dignités ou prérogatives quelconques, & qu'ils ont, en outre, encouru toutes les peines & punitions portées par les loix contre les criminels de leſe-Majeſté.

L'information (1) ſur ce prétendu aſſaſſinat & les dépoſitions des témoins (Jean Séguinat (2), Guillaume de Vienne, Antoine de Vergi & Gui de Pontaillier) ſont du mois d'Avril 1421.

Ainſi le 21 Mai 1420, ſans avoir fait aucune procédure contre le Dauphin, on le dépouille de tous les droits que lui donne ſa naiſſance; le 23 Décembre ſuivant, on reçoit la plainte contre lui; on rend un Arrêt qui le condamne comme criminel de leſe-Majeſté; & le 10 d'Avril 1421, on informe & on entend les témoins ſur le crime dont il eſt ac-

(1) *Ibidem. pag.* 271.

(2) Remarquez que Séguinat & Pontaillier ſont les ſeuls qui dépoſent que c'étoit un aſſaſſinat prémédité, & que ces deux témoins ſe contrediſent dans les circonſtances.

Digitized by Google

eusé : n'est-ce pas commencer par condamner un homme, & lui faire ensuite son procès ? On ne dira pas que les témoins étoient prisonniers du Dauphin, & qu'on n'avoit pu les entendre plutôt (1) ; le Journal prouve qu'ils étoient libres, & même dans Paris, lors de l'Arrêt du 23 Décembre 1420.

Il faut encore remarquer que les dix Seigneurs qui avoient accompagné le Dauphin sur le pont de Montereau, & les dix qui avoient accompagné le Duc de Bourgogne, étoient les seuls qui pouvoient déposer comment l'action s'étoit passée ; que les Dauphinois soutenoient que le Duc de Bourgogne avoit voulu tirer son épée pour frapper le Dauphin ; que, selon la jurisprudence de ces tems-là, lorsque le crime étoit douteux, on ordonnoit le combat entre les Accusateurs & les Accusés, & que les Dauphinois offroient ce combat pour prouver leur innocence.

On a vû que le Duc de Bourgogne, après avoir fait assassiner de nuit, dans une rue de Paris, le Duc d'Orléans, son supérieur & son Seigneur par le sang, fit soutenir par Jean Petit, Cordelier, *que tout Vassal & sujet faisoit une action méritoire en tuant un tyran, même par surprise & en trahison, nonobstant tout serment & tout engagement contract*

(1) *Ibidem, pag.* 243.

Digitized by Google

avec lui, & sans attendre qu'il fût condamné par un jugement (1). Le Parlement de Paris & l'Université condamnerent cette abominable doctrine en 1416 (2); ils révoquerent cette condamnation en 1418, à la sollicitation du Duc de Bourgogne; & lorsque ce méchant homme est tué, en 1419, sur le pont de Montereau, ils poursuivent & proscrivent le Dauphin. Tout le monde sait à quelles extrémités il fut réduit, & que les Anglois, quand il prit le titre de Roi après la mort de son pere, l'appelloient par dérision *le Roi de Bourges*. Il étoit obligé, par une espece de honte, de s'enfermer pour prendre ses repas : Saintrailles, étant venu lui parler d'une affaire qui pressoit, le trouva se mettant à table avec la Reine (3) *& n'ayant tous les deux pour tous plats, qu'une queue de mouton & deux poulets.*

J'ai dit que Henri avoit employé quatre années à se rendre maître de la Normandie, quoiqu'aucune armée ne se fut opposée à ses progrès, & quoique favorisé par la diversion & les trahisons secretes du Duc de Bourgogne; que le nouveau Duc de Bourgogne s'unit ouvertement à lui, l'amena à Paris, lui livra cette Capitale & plus de trente autres villes consid-

(1) *Histoire de Paris, preuves, Tom. 4. pag.* 562.
(2) *Monstrelet, chap.* 196.
(3) *Rapin de Toiras, pages* 144 & 147.

Digitized by Google

rables. J'ai cité des traits de la férocité de ce Monarque Anglois à la bataille d'Azincourt & au siége de Rouen; j'en pourrois citer plusieurs autres; je me contenterai de rapporter celui ci: à l'attaque de Montereau, il avoit fait dix-huit gentilshommes prisonniers; au bout de quelques jours, irrité de la vigoureuse résistance du Gouverneur qui s'étoit retiré dans le Château, il lui envoya dire que, s'il ne se rendoit pas, il alloit faire pendre ces dix-huit gentilshommes. Le Gouverneur répondit qu'il continueroit de faire son devoir, & qu'il estimoit trop le Roi d'Angleterre, pour le croire capable d'exécuter des menaces si contraires au droit de la guerre & des gens: sur cette réponse, Henri fit pendre les dix-huit gentilshommes. Voilà ce Prince qui vouloit régner sur des François, & à qui des Historiens donnent le titre de *magnanime*, de *juste*, de *généreux* & de *conquérant*. Il mourut à Vincennes, le 31 Août 1422, d'un mal qu'on appelloit alors le mal Saint-Fiacre (1), & qui n'étoit autre, dit-on, que la fistule. Le fils qu'il laissoit n'ayant que

(1) Il paroit qu'on n'a su guérir ce mal que sous le regne de Louis XIV. Il produisoit ordinairement dans le sang une corruption si générale, *qu'il sortoit*, disent les Historiens, *une quantité prodigieuse de poux des yeux & des oreilles de Henri, & que plus on en ôtoit, plus il en renaissoit.*

Digitized by Google

huit à neuf mois, il nomma les Ducs de Betford & de Glocester, ſes freres, l'un pour Régent en France & l'autre pour Protecteur en Angleterre, leur recommandant ſur-tout de cultiver & de ménager ſoigneuſement l'amitié du Duc de Bourgogne. Il avoit raiſon; car dès que ce Duc rentra dans ſon devoir, c'eſt-à-dire, dès que les François ceſſerent de combattre les uns contre les autres, les Anglois ne tarderent pas à être entiérement chaſſés d'un Royaume qu'ils avoient déchiré pendant plus de trois cents ans, à la faveur des fiefs qu'ils y poſſédoient, & des diviſions & des troubles qu'ils y avoient ſans ceſſe excités. Il ne leur reſta que Calais. Cette place avoit coûté onze mois de ſiége à Edouard III (1). Le Duc de Guiſe, en 1558, la reprit en huit jours. On y trouva un amas prodigieux de canons, d'armes, de munitions de guerre & de bouche, & cette inſcription ſur une des portes (2): *les François reprendront Calais, quand le plomb nagera ſur l'eau comme le liége.*

Dans l'hiſtoire de ces guerres, outre les inconvéniens, les déſordres & les maux inſéparables du gouvernement féodal, on a dû remarquer des époques auſſi fatales que ſingulieres. Louis le jeune répudia Léonor d'Aquitaine;

(1) *Guill. Paradin.*

(2) *Le P. Daniel.*

Digitized by Google

ſix ſemaines après, elle épouſe Henri Duc de Normandie, Comte d'Anjou, qui devient dans la ſuite Roi d'Angleterre, & à qui elle porte en dot le Poitou & toute la Guyenne, juſqu'aux Pyrénées. Philippe-de-Valois, en 1346, à Crecy, le Roi Jean, en 1356, à Poitiers, & le Connétable d'Albret, en 1415, à Azincourt, ſe trouvent dans les mêmes circonſtances : ils peuvent triompher des Anglois ſans combattre ; ils les attaquent & ſont battus. Philippe-le-Hardi, à qui le Roi Jean ſon pere avoit donné la Bourgogne, épouſe l'héritière du Comte de Flandres ; & cette nouvelle branche de la famille Royale, en devient la plus cruelle & la plus dangereuſe ennemie. Le Duc Jean, en 1416, conclut ſecretement le Traité de Calais, par lequel il reconnoît Henri pour légitime Roi de France (1). Philippe ſon fils, qui avoit auſſi ſigné cette infâme Traité, le confirme ouvertement en 1419, ſous prétexte de venger la mort de ſon pere. Il amene Henri à Paris, lui livre avec cette Capitale plus de trente autres places, & continue pendant ſeize ans à déſoler ſa patrie & à perſécuter le chef de ſa maiſon. Enfin ſur des griefs qu'il prétend avoir contre les Anglois, & rebuté depuis long-temps de l'arrogance naturelle à leur nation, il prend le parti de les abandon-

(1) *Acta publica*, *Tom.* 4, *pag.* 177.

Digitized by Google

ner; mais comme ce n'eſt ni la vertu ni l'honneur qui le déterminent, il exige, pour ceſſer d'être l'ennemi de ſa patrie, qu'on lui céde pluſieurs territoires, & c'eſt pour colorer la demande de cette ceſſion, qu'il ſoutient toujours que ſon pere a été indignement aſſaſſiné, & qu'il s'obſtine à vouloir que Charles VII en convienne dans le Traité. Charles étoit d'un caractere extrêmement doux, facile, compatiſſant; &, quoique brave (1), il ne penſoit jamais qu'avec un ſaiſiſſement d'horreur, au ſang qu'alloit faire répandre un ſiége ou une bataille. Il conſidere que la France eſt ſaccagée depuis vingt ans par une guerre civile & étrangere; que le ſalut du peuple doit être la ſuprême loi, & qu'en pere de ſes Sujets, il eſt néceſſaire qu'il faſſe ce qu'il ne feroit pas, s'il n'étoit qu'un ſimple gentilhomme; il ſe ſoumet donc à toutes les conditions que lui impoſe ſon orgueilleux vaſſal. Rapin de Toiras obſerve, à l'occaſion de ce Philippe, Duc de Bourgogne, ſurnommé le Bon (2), *qu'il arrive quelquefois que les éloges, & les ſurnoms qûe l'on donne aux Princes, s'accordent peu avec leur véritable caractere.* La réflexion eſt juſte. Ce Philippe *le bon* étoit ſans foi, ſans probité;

(1) On le vit plus d'une fois monter le premier à l'aſſaut, & combattre main à main avec l'ennemi.

(2) *Tom. 4. pag.* 265.

Digitized by Google

d'une ambition démesurée, & toujours occupé des moyens de s'agrandir. Il ne fut pas moins oppresseur, moins dur, moins injuste avec ses plus proches parens, qu'avec son Souverain; il persécuta indignement Jacqueline de Baviere, sa cousine, & s'assura sa succession de la façon la plus tyrannique; il dépouilla son pupile, le jeune Comte de Nevers, à qui le Brabant, le Lothier, Limbourg & Anvers appartenoient.

Dans une brochure qui a pour titre : Réflexions sur quelques Ecrivains modernes (1), *il est bien singulier*, dit l'Auteur, *que M. de Saintfoix prétende qu'on ne doit pas regarder comme de grands hommes, Edouard III & Henri V, & qu'il nous les peigne comme des Princes injustes, fourbes, cruels, & qui n'avoient aucune magnanimité ni générosité dans le caractere.*

RÉPONSE. Si j'ai fidélement représenté les circonstances qui occasionnerent les malheurs de la France & les succès d'Edouard III & de Henri V; si leurs Panégyristes même sont obligés de convenir qu'ils ont commis les actions que j'ai rapportées, c'est au Lecteur à juger s'ils étoient de grands hommes, & des Princes généreux & magnanimes.

(1) *Pag.* 157.

Digitized by Google

M. de Saintfoix, ajoûte-t-on dans cette brochure (1), *fait jouer à Philippe-le-Bel & à Clément V, le personnage le plus odieux; & il a affecté de contredire l'Abbé Véli.*

RÉPONSE. J'ai cité mes autorités & mes garants sur tout ce que j'ai dit au sujet de la condamnation des Templiers. Je n'ai pas pu affecter de contredire M. l'Abbé Véli, puisque mes Essais Historiques avoient paru avant qu'il eût achevé son Histoire du regne de Saint-Louis, & par conséquent avant qu'il eût commencé celle du regne de Philippe-le-Bel. S'il avoit écrit avant moi sur l'affaire des Templiers, & si ses idées avoient été absolument contraires aux miennes, je les aurois rapportées & discutées avec toute la politesse qu'on se doit, & qui lui étoit si particuliérement due. Mais, je le répete, mes Essais Historiques avoient paru long-tems avant qu'il eût commencé l'Histoire du regne de Philippe-le-Bel; la preuve en est bien certaine, puisqu'il cite assez souvent mon Histoire de nos guerres avec les Anglois, dans son cinquieme, septieme, huitieme & dernier Volume. Cet Auteur, si estimable & si regretté, mourut avant que d'avoir achevé l'histoire de Philippe-de-Valois.

Son Continuateur parle assez souvent de nos anciennes mœurs, coutumes & usages; il rap-

(1) *Page* 158.

Digitized by Google

porte une grande partie des choſes que j'avois dites, & ne m'a cité qu'une ſeule fois, page 252 de ſon neuvieme volume : cela m'eſt très-indifférent; mais quand une remarque eſt eſſentielle, importante, & lorſqu'elle doit avoir coûté des recherches & du travail au premier qui l'a faite, il y a de la mauvaiſe-foi à vouloir ſe l'approprier & s'en faire honneur. Je prie donc le Lecteur d'obſerver que, dans l'Hiſtoire de nos guerres avec les Anglois (1), j'avois fait longtems avant M. Villaret la note qui eſt à la page 153 de ſon dixieme, & celle qui eſt à la page 415 de ſon treizieme Volume.

(1) Eſſais hiſtoriques ſur Paris, troiſieme Volume.

STATUE EQUESTRE DANS L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE NOTRE-DAME.

MONSIEUR le Préſident Hénault dit qu'*en mémoire de la victoire que Philippe-le-Bel avoit remportée ſur les Flamands à Mons-en-Puelle le 18 Août* 1304, *on éleva à Notre-Dame une Statue équeſtre de ce Prince; & qu'il fonda une rente de cent livres à l'Egliſe de Notre-Dame de Paris. Il y a eu*, ajoute-t-il, *des mépriſes ſur ce monument que quelques Auteurs, & entr'autres Nicole Gilles, ont attri-*

Digitized by Google

bué à Philippe-de-Valois ; mais pour s'assurer de la vérité du fait, il n'y a qu'à lire le Nécrologe de l'Eglise de Notre-Dame de Paris, ainsi que la sixieme Leçon du Breviaire de Paris, où il est fait commémoration de cette victoire au 18 Août, jour auquel se donna la bataille de Mons en-Puelle, au-lieu que celle de Cassel se donna le 23 Août.

M. le Président Hénault ne s'est pas sans doute souvenu qu'un Historien, témoin oculaire & qui a écrit l'histoire de son tems depuis 1301 jusqu'en 1340 (1), en parlant de Philippe-le-Bel & de la bataille de Mons-en-Puelle, dit simplement que ce Prince, en actions de graces de cette victoire, fit des fondations à Notre-Dame, à Saint-Denys, & dans plusieurs autres Eglises; au-lieu que ce même Historien, en parlant de Philippe-de-Valois & de la bataille de Cassel, dit que Philippe-de-Valois, à son retour en France, alla à Saint-Denys & ensuite à Notre-Dame de Paris, où il monta sur le même cheval, & se fit armer des mêmes armes qu'il avoit dans le combat, & les présenta en offrande à la Sainte Vierge. *Rex verò* (Philippus Valesius) *in Francid existens* (2), *beatum Dionysium primitùs devotè & humiliter visitavit,*

(1) *Contin. Guill. de Nangis, pag.* 616.

(2) *Continuat. Guill. de Nangis, pag.* 737.

Digitized by Google

& postea ivit Parisios, & Ecclesiam Beatæ Mariæ ingressus, coram imagine eisdem armis, quibus in bello armatus fuerat, se armari fecit & super equum, cui existenti in bello insederat, ascensus, Beatæ Mariæ cui se in hoc belli periculo facturum dona voverat, Ecclesiæ ejusdem arma & equum deferens, devotissimè præsentavit, eidem de tanti evasione periculi gratias agens.

On prétend que, s'il y a dans quelques manuscrits *ivit parisios*, il y a dans d'autres *ivit Carnotum*, c'est-à-dire à Chartres, & que ce fut dans l'Eglise de Chartres, que Philippe-de-Valois entra à cheval, & fit l'offrande de son cheval & de ses armes, comme Philippe-le-Bel avoit fait vingt-quatre ans auparavant dans l'Eglise Cathédrale de Paris. Mais est-il naturel que l'Historien contemporain de ces deux Princes, ayant rapporté l'action de Philippe-de-Valois, n'eût pas parlé de la même action faite par Philippe-le-Bel, sur-tout lorsqu'il fait mention des fondations que fit Philippe-le-Bel en mémoire & reconnoissance de la victoire qu'il avoit remportée à Mons-en-Puelle?

Joignons à ce témoignage de l'Historien contemporain, celui d'un manuscrit qui paroît être de 1360, cotté H, numero 22, & faisant partie des manuscrits que le Chapitre de Notre-Dame a donnés au Roi : il y est dit que *Philippe-de-Valois, après la bataille de Cassel, l'an* 1328, *entra tout armé sur son destrier*

Digitized by Google

(1) *en l'Eglise de Notre-Dame de Paris, & lui offrit ledit cheval & ses armes en oblation, la remerciant de la victoire qu'il avoit obtenue par son intercession, & que la représentation dudit Roi est assise sur deux pilliers, devant l'image de ladite Dame, en la nef de ladite Eglise.*

On peut encore ajouter à ces autorités, celle des grandes chroniques de France, manuscrit de l'an 1380 : elles disent que *Philippe-de-Valois monta sur son destrier, & ainsi entra dans l'Eglise de Notre-Dame de Paris, & très-dévotement la remercia, & lui présenta ledit cheval sur lequel il étoit monté, & toutes ses armures.*

A l'égard du Nécrologe de l'Eglise de Notre-Dame de Paris, il y est simplement parlé d'une fondation de cent livres de rente, faite par Philippe-le-Bel en actions de graces de la victoire qu'il avoit remportée à Mons-en-Puelle; & comme il n'y est point dit que ce Prince entra dans l'Eglise de Notre-Dame à cheval, & qu'il y fit l'offrande de son cheval & de ses armes à la Vierge, c'est encore une preuve que ce ne fut point lui, mais Philippe-de-Valois qui entra de la sorte dans cette Eglise, & qui fit cette offrande. L'apostille qui est à la marge de ce Nécrologe, est d'un style & d'une écriture

(1) Cheval.

Digitized by Google

très-moderne, & par conséquent ne prouve rien.

Je conviens que les nouveaux Breviaires de Paris portent : (1) *Philippus Pulcher, reversus posteà Lutetiam, in ejusdem Basilicæ pronao statuam suam equestrem, eamque armatam, coram Beatæ Virginis imagine, in perenne collati beneficii monumentum, erigi voluit.* Mais dans les anciens Breviaires il n'y a que ces mots : *in Ecclesiâ Parisiensi, propter commemorationem victoriæ Philippi Pulcbri, fit duplum.* Non-seulement on n'y trouve pas les trois Leçons qu'on a faites & insérées pour Philippe-le-Bel dans les nouveaux Breviaires ; mais au contraire on trouve les deux Leçons suivantes :

LECTIO QUINTA.

Quod intelligens gloriosæ memoriæ Rex Philippus Valesius, (2) *cùm opitulante Deo per merita Beatæ Virginis Matris, insignem victoriam de rebellibus Flandris obtinuisset, quæ contigit anno* 1328, *acturus Deo & Sanctæ Virgini gratias, triumphans & equitans Ecclesiam Beatæ Mariæ Parisiis ingressus est,*

(1) 18 *Augusti, infra octav. Assumpt.*

(2) *Breviar. Ecclesiæ Parisiensis, Festa Augusti, anno* 1584.

Digitized by Google

non vanâ ostentatione elatus, sed Deo, per quem de ancipiti bello evaserat, profundâ humiliate subjectus.

LECTIO SEXTA.

Itaque & equum & arma in quibus vicerat, gloriosissimæ Virgini devovit : atque ut testimonium tanti beneficii posteritati relinqueret, statuit ut infra octavam assumptionis ejusdem genitricis Dei, dies ista duplò celebrior haberetur, & propter assumptionis Beatæ Mariæ solemnitatem, & propter tantæ victoriæ nullis abolendam temporibus memoriam.

On demandera sans doute pourquoi ces changemens dans les nouveaux Breviaires. Je répondrai que je n'en sais pas la raison ; mais que de mauvais esprits pourroient s'imaginer qu'attendu la rente de cent livres fondée par Philippe-le-Bel, pour qu'on fît commémoration de sa victoire, on a jugé que ce Prince méritoit qu'on se souvînt de lui ; au lieu qu'on a cru qu'on pouvoit enfin oublier Philippe-de-Valois, qui n'avoit donné à l'Eglise que ses armes & son cheval.

Dans le récit de la bataille de Cassel, on voit que l'attaque des ennemis fut assez soudaine & imprévue, mais que cependant Philippe-de-Valois eut le temps de s'armer à moitié, & de monter à cheval ; au lieu qu'à la bataille de Mons-en-Puelle, Philippe-le-Bel fut surpris dans

Digitized by Google

sa tente, & combattit à pied jusqu'à ce que plusieurs Seigneurs étant accourus à son secours, il eut le tems de monter à cheval. Or, s'il avoit voulu qu'on mît sa Statue à Notre-Dame, il n'est pas douteux qu'il s'y seroit fait représenter à pied, comme au moment du plus grand danger, & par conséquent le plus glorieux pour lui (1). Je fais cette remarque en réponse à ce qu'a dit Moreau de Mautour, qui, pour soutenir son opinion, se déguise à lui-même les faits.

Je crois que tout ce que je viens de rapporter, doit déterminer à changer l'inscription nouvelle qu'on a mise à Notre-Dame, & à y mettre : *Rex Philippus Valesius, &c.* au lieu de *Rex Philippus Pulcher.* D'ailleurs on a eu tort de critiquer la fin de cette Inscription, & de dire qu'il n'est pas vraisemblable qu'un Roi soit entré dans une Eglise à cheval, parce que cela auroit été trop indécent. Une pareille critique décele un homme peu versé dans l'étude de notre histoire & de nos anciennes mœurs & coutumes ; il y auroit vu qu'au service fait à Saint-Denys, en 1389, pour Bertrand Dugueſclin par l'ordre de Charles VI, les Chevaliers qui menoient le deuil, entrerent dans l'Eglise sur

(1) *Mémoires de l'Académie des Inscriptions, Tom. 3, pag.* 299.

Digitized by Google

des chevaux caparaçonnés de noir; que l'Evêque qui célébroit la Messe, descendit de l'Autel après l'Evangile; & que, s'étant placé à la porte du chœur, il reçut l'offrande des chevaux en leur mettant la main sur la tête.

LETTRE

De M. le Président Hénault à M. de la Place, Auteur du Mercure de France.

J'Ai reçu hier, Monsieur, par la Petite Poste, un paquet timbré *B.* avec la date du mois; je l'ouvris en présence des personnes qui me faisoient l'honneur de dîner chez moi. J'y trouvai avec surprise & reconnoissance une réponse à l'article de votre Mercure, où M. de Saintfoix combat ce que j'ai avancé au sujet de la Statue équestre de Philippe-le-Bel. Ce n'avoit pas été sans précautions, que j'avois pris un parti sur une question que je sais qui a été agitée plusieurs fois; & je me serois fait un plaisir de répondre à M. de Saintfoix, qui a mérité l'estime publique, s'il m'avoit fait l'honneur de s'adresser à moi-même; mais comme il a pris un autre parti, j'ai cru devoir éviter une querelle littéraire; & je m'en suis rapporté au jugement

Digitized by Google

gement des Lecteurs de cette lettre. Ce n'eſt donc point moi qui parle aujourd'hui ; c'eſt un anonyme qui joint à la généroſité de me défendre, un incognito dont je me plains à lui-même, puiſqu'il me met dans l'impoſſibilité de lui témoigner ma reconnoiſſance : ſa diſſertation m'a paru ſi bien faite, que je n'ai pas héſité, Monſieur, à avoir l'honneur de vous l'envoyer. C'eſt peut-être un moyen d'arracher le ſecret de mon protecteur ; & je le prie avec d'autant plus d'inſtances de ſe déclarer, qu'il me garantira du ſoupçon, quelquefois aſſez fondé, d'avoir emprunté cette forme pour me cacher moi-même. J'ai l'honneur d'être, &c.

HÉNAULT.

N. B. Je vous envoie le paquet tel que je l'ai reçu.

MONSIEUR,

Vous aurez ſans doute lu dans le Mercure de Janvier, premier volume, page 37, une petite diſſertation où M. de Saintfoix prétend que vous avez eu tort de croire que la Statue équeſtre qui eſt dans l'Egliſe de Notre-Dame eſt celle de Philippe-le-Bel ; mais je prends la liberté de vous conſeiller de ne pas vous preſſer de chanter la palinodie. Vous trouverez de quoi appuyer le ſentiment que vous avez embraſſé dans

Digitized by Google

une discussion bien faite, que vous lirez dans un voyage à Munster, écrit par le célebre Claude Joly, mort en 1700, Grand-Chantre & Official de l'Eglise de Paris. Ce voyage a été imprimé à Paris en 1670, *in*-12. L'Auteur, recommandable par son érudition & par sa piété; qui nous a donné un grand nombre de bons ouvrages, avoit été en 1646 à la suite de Madame de Longueville à Munster, où son mari travailloit alors au Traité de Westphalie.

A son retour, M. Joly fit une relation des lieux par où il avoit passé, & de ce qu'il avoit remarqué de curieux. C'est à l'occasion de Bouvines où Philippe-Auguste a remporté une victoire par l'interceſſion de la Vierge, qu'il parle des batailles de Mons-en-Puelle & de Cassel, où Philippe-le-Bel & Philippe-de-Valois remporterent aussi, par la même interceſſion, la victoire sur les Flamands. M. Joly y discute très au long la question de la Statue équestre de l'Eglise de Notre-Dame de Paris; il le fait d'une maniere sensée & solide, comme un homme qui n'est point passionné pour un sentiment, plutôt que pour un autre; mais enfin, il conclut à regarder la Statue équestre comme étant de Philippe-le-Bel. Si vous joignez à la lecture de la dissertation de M. Joly, trois lettres de M. Jouet, Chanoine de Chartres & ami de M. Joly, qui à sa priere avoit fait des recherches dans les archives de son Chapitre, pour éclaircir ce trait d'histoire, je suis persuadé

Digitized by Google

que vous ne songerez pas à vous rétracter, parce que vous verrez que la dissertation de M. de Saintfoix n'est rien moins qu'une démonstration de ce qu'il avance d'après plusieurs de nos Auteurs. Ces lettres de M. Jouet sont imprimées à la fin du voyage de Munster. Je n'entrerai point dans le détail de ce que contiennent ces écrits, où l'on trouve par avance la réponse aux objections qu'on vous fait, même à celles des leçons de l'ancien Breviaire de Paris. Il faudroit transcrire presque toute la dissertation de M. Joly, ainsi que les lettres de M. Jouet; il vaut mieux que vous ayiez le plaisir de les lire vous-même. Ce qui vous divertira, peut-être, est la façon différente dont M. Joly a lu les autorités qu'on vous objecte : je veux dire les grandes Chroniques de France & le Continuateur de Nangis. Car M. de Saintfoix lit dans les Chroniques qu'il cite, que ce fut dans *l'Eglise de* NOTRE DAME DE PARIS, *que Philippe-de-Valois entra monté sur son destrier.* Et M. Joly dit que dans le manuscrit authentique qu'il avoit de ces Chroniques, on lisoit expressément que Philippe-de-Valois après avoir remis l'*Oriflamme* sur l'Autel de Saint-Denys, *s'en alla à* NOTRE-DAME DE CHARTRES, *& que quand il fut là, il se arma des armes qu'il avoit portées en la bataille des Flamans, puis monta sur son destrier, & ainsi entra en l'Eglise très-dévotement.* Il en est de même du Continuateur de Nangis. M. de Saint-

Digitized by Google

foix lit. *Rex verò* [Philippus-Valesius]... *posteà* IVIT PARISIOS, *& Ecclesiam Beatæ Mariæ ingressus*, &c. Mais M. Joly, d'après un manuscrit de Saint-Germain-des-Prés, lit : *postea* INIIT CARNOTUM, *& Ecclesiam Beatæ Mariæ ingressus*; & c'est en effet ainsi qu'on lit dans les deux éditions *in*-4°. & *in-folio* du spicilége où est le Continuateur de Nangis; on n'y trouve point *ivit Parisios*, mais *ivit Carnotum*. De-là, Monsieur, il faut conclure que M. de Saintfoix a lu dans les mêmes ouvrages autrement que M. Joly; ce qui prouveroit qu'il y a des variantes dans les manuscrits; mais l'on n'en peut rien conclure contre votre sentiment, jusqu'à ce qu'on ait fait voir quelle est la véritable leçon à laquelle on doit s'en tenir. Je suis persuadé que, si M. de Saintfoix avoit lu la dissertation de M. Joly, il est trop galant-homme, pour avoir voulu faire descendre si malhonnêtement, notre grand Roi Philippe-le-Bel de dessus son cheval, & exiger que Messieurs du Chapitre de Notre-Dame de Paris changent l'inscription qu'ils ont fait mettre à la statue équestre; ce qu'ils ne feront assurément pas, parce qu'ils ont vu l'ouvrage de leur ancien confrere.

J'ai cru, Monsieur, que, quoique vous ayez beaucoup lu, vous pouviez ignorer la dissertation de M. Joly, qu'on ne s'aviseroit pas d'aller chercher dans un voyage à Munster. Vous me permettrez de ne point mettre mon nom à ces réflexions, qui n'en valent pas la peine; ou-

Digitized by Google

tre que le nom ne fait rien à la choſe : mais elles ſont d'un de vos ſerviteurs, qui a l'honneur de vous être, depuis long-tems très-reſpectueuſement dévoué.

RÉPONSE

DE M. DE SAINTFOIX.

J'IGNOROIS qu'on avoit mis une nouvelle inſcription au-deſſous de la ſtatue équeſtre qui eſt à Notre-Dame; il n'y a qu'un an que je l'appris par une brochure, où l'on me reprenoit aigrement ſur ce que j'avois dit, dans mes Eſſais Hiſtoriques, que cette ſtatue repréſentoit Philippe-de-Valois. L'Auteur de cette brochure, pénétré d'admiration pour M. le Préſident Hénault, ne joignoit pas à ce mérite celui d'être poli; ainſi je n'ai jamais penſé à lui répondre. Mais, en faiſant des corrections & des additions à mes Eſſais Hiſtoriques, j'ai voulu voir ſi je m'étois trompé. Ma Diſſertation a paru dans le premier volume du Mercure de Janvier dernier. Voici un nouvel Anonyme qui m'attaque; il mêle à l'érudition le ſel de la fine plaiſanterie; & je ne doute point que les perſonnes qui dînoient chez M. le Préſident Hénault, n'aient bien ri, lorſqu'il dit, *qu'il me croit trop galant-homme, pour vouloir faire deſcendre ſi malhonnêtement notre grand Roi Philippe-le-Bel de deſſus ſon cheval.* Je ne

Digitized by Google

connoissois point *le voyage de Munster*; je l'ai cherché; je l'ai trouvé; je l'ai lu; & je proteste que j'aurois souhaité de pouvoir dire que je m'étois trompé; ma paresse en eût été flatée; mais les raisonnemens de Claude Joly, n'ont servi qu'à me confirmer dans le sentiment que j'avois embrassé. Il faut nécessairement rappeller l'état de la question; & l'on peut compter que je vais l'exposer avec une entiere impartialité.

Philippe-le-Bel, en reconnoissance de la victoire qu'il avoit remportée sur les Flamans à Mons-en-Puelle, le 18 Août 1304, fit des fondations à Notre-Dame de Paris, à Notre-Dame de Chartres & dans d'autres Eglises. Mais, ni dans ces actes de fondation, ni dans aucun ancien Breviaire, ni dans aucun Historien contemporain, il n'est dit qu'il soit entré à cheval dans l'Eglise de Notre-Dame de Paris, & qu'il y ait fait à la Vierge l'offrande de ses armes & de son cheval. D'ailleurs, il n'y en a, & il n'y en a jamais eu aucunes preuves dans les papiers, cartulaires, nécrologe & archives de Notre-Dame.

Après avoir parlé de la victoire que Philippe de-Valois remporta à Cassel sur les Flamans, le 23 Août 1328, différens Manuscrits des grandes chroniques de Saint-Denys, & toutes les anciennes (1) éditions de ces chroniques,

(1) Editions de 1494, 1517 & autres.

Digitized by Google

disent que *Philippe-de-Valois vint à Saint-Denys, & lui rendit sur son autel l'oriflamme qu'il avoit pris quand il partit pour aller contre les Flamans, & puis s'en alla à Notre-Dame de Paris; & quand il fut là, se fit armer des armes qu'il avoit portés dans la bataille contre les Flamans, & puis monta sur son destrier, & ainsi entra dans l'Eglise de Notre-Dame, & très-dévotement la remercia & lui présenta le cheval sur lequel il étoit monté & toutes ses armures.*

Quelle peut donc être la discussion, demandera-t-on? La voici : on dit que, dans différens Manuscrits des grandes chroniques de Saint-Denys, il y a *que Philippe-de-Valois alla à Notre-Dame de Paris, & y entra monté sur un destrier, &c.* Il y a dans d'autres Manuscrits de ces mêmes chroniques, *qu'il alla à Notre-Dame de Chartres, & y entra monté sur son destrier, &c*; & l'on ajoute que dans le Continuateur de Nangis, on peut lire également, *iniit Parisios* ou *iniit Carnotum*, parce que *Parisios* ou *Carnotum* sont variantes; & on conclut de là, que Philippe-de-Valois n'étant point entré à cheval dans l'Eglise de Paris, mais dans celle de Chartres, ce n'est point sa statue qu'on voit dans l'Eglise de Paris, mais celle de Philippe-le-Bel.

Les grandes chroniques de Saint Denys, après avoir parlé fort au long de la bataille de Mons-en-Puelle, disent simplement que *Phi-*

Digitized by Google

lippe-le-Bel revint à Paris environ la Saint Denis, à grande joie ineſtimable. Le Continuateur de Guillaume de Nangis, après avoir parlé des fondations que ce Prince fit dans quelques Egliſes & dans celle de Paris, en reconnoiſſance de ſa victoire, ne dit pas un mot de ſa cavalcade dans cette Egliſe. Eſt-il naturel que ces Hiſtoriens n'en euſſent pas parlé à l'article de ce Prince & de ſes fondations? Eſt-il naturel que dans la ſuite, lorſqu'ils diſent que Philippe-de-Valois entre à cheval dans l'Egliſe de Paris, ou, ſi l'on veut de Chartres, ils n'euſſent pas ajouté, comme Philippe-le-Bel avoit fait après ſa victoire de Mons-en-Puelle? Cette objection n'eſt-elle pas convaincante? Ne faudroit-il pas, pour la combattre, préſenter quelque titre authentique, où il fût porté que Philippe-le-Bel entra dans l'Egliſe de Paris à cheval? Or, ni Claude Joly, ni autres, n'en produiſent & n'en ont jamais produit aucun; au lieu que dans un Manuſcrit qui paroît être de 1320, cotté H, numero 22, & faiſant partie des manuſcrits que le Chapitre de Notre-Dame a donnés au Roi, il eſt dit *que Philippe-de-Valois, après la bataille de Caſſel, l'an* 1328, *entra tout armé ſur ſon deſtrier dans l'Egliſe de Notre-Dame de Paris.... & que ſa repréſentation eſt aſſiſe ſur deux pilliers devant l'image de ladite Dame, en la nef de ladite Egliſe.*

Examinons à préſent la lettre de Claude Jo-

Digitized by Google

ly. *Paul-Emile*, dit-il, *attribue la ſtatue en queſtion à Philippe-le-Bel*; & *Paul-Emile étant Chanoine de Notre-Dame de Paris, il eſt vraiſemblable qu'il n'auroit pas attribué à ce Prince une action ſi publique & ſi ſolemnelle, s'il n'en eût été bien aſſuré, ou par quelque écrit authentique, ou par une tradition qui étoit alors tenue pour conſtante & certaine parmi ſes Confreres.*

RÉPONSE. Sous le regne de Henri II, à côté de cette ſtatue, on mit des vers & une inſcription, qui y a ſubſiſté plus de cent ans, & par laquelle on diſoit que c'étoit la ſtatue de Philippe-de-Valois. La plupart des Chanoines, dont Paul-Emile avoit été confrere, étoient encore vivans. Eſt-il naturel qu'ils ne ſe fuſſent pas oppoſés à cette inſcription, & qu'ils l'euſſent approuvée, ſi elle avoit été contraire à ce qui étoit dans leurs archives?

C'eſt ſur le témoignage de Nicole Gilles, dit Claude Joly, *que, quand on a commencé de mettre dans les Breviaires de Paris, les leçons qui font mention de cette victoire, on a attribué à Philippe-de-Valois, non-ſeulement l'entrée à cheval dans l'Egliſe de Paris, mais auſſi la victoire & la fondation de la fête de l'année* 1304, *quoiqu'il ne fut Roi que vingt-quatre ans après.*

RÉPONSE. Dans pluſieurs manuſcrits des

Digitized by Google

grandes chroniques de Saint-Denys, bien antérieurs à Nicole Gilles, & dans toutes les anciennes éditions de ces chroniques, il y eſt dit que Philippe-de-Valois entra à cheval dans la Cathédrale de Paris; c'eſt ſur ces autorités, que dans les Breviaires on a attribué cette action ſolemnelle à ce Prince. Claude Joly ne l'ignoroit pas; & il a donc tort de dire qu'on ne s'eſt fondé que ſur le témoignage de Nicole Gilles. D'ailleurs, les Breviaires ne confondent ni les deux Rois, ni les deux victoires; il y eſt dit, *in Eccleſiâ Pariſienſi, propter commemorationem victoriæ Philippi-Pulchri, fit duplum*; & après des leçons & verſets ſur la Vierge, il y eſt dit auſſi, *Philippus Valeſius, cùm inſignem victoriam de rebellibus Flandris obtinuiſſet, quæ contigit anno* 1328, *&c.* Voilà les deux victoires & les deux Rois bien diſtingués; Philippe-le-Bel avoit fait une fondation; Philippe-de-Valois avoit fait une offrande qu'il racheta par une ſomme conſidérable, comme je le prouverai dans la ſuite: d'ailleurs, il avoit fait élever un monument de ſa victoire & de ſa reconnoiſſance envers la Vierge. L'Egliſe de Paris faiſoit commémoration de ces deux batailles mémorables, gagnées l'une & l'autre pendant l'octave de l'Aſſomption.

Claude Joly dit *qu'il eſt encore bon d'obſerver qu'on n'a point mis dans les Breviaires de Paris aucune leçon touchant cela, avant l'édition de* 1584, *car*, ajoute-t-il, *il n'y en a*

Digitized by Google

aucune qui en parle dans ceux d'auparavant, de 1479 *&* 1492.

RÉPONSE. L'hiſtoire de Paul-Emile fut imprimée en 1544. Quarante ans après, en 1584, lorſque le Chapitre de Notre-Dame jugea à propos de mettre dans les Breviaires les leçons en queſtion, n'eſt-il pas vraiſemblable qu'il auroit adopté l'opinion de Paul Emile ſon confrere, s'il n'avoit vu dans ſes archives, qu'elle n'étoit pas ſoutenable ? J'ajoûterai que dans ce tems-là il paroiſſoit chaque jour quelque écrit qui traitoit des anciens droits de nos Rois ſur la Flandre, & que même les Provinces-Unies, cette même année 1584, avoient offert à Henri III de ſe mettre ſous ſa domination. Peut-être que le Chapitre de Notre-Dame, attendu les circonſtances, jugea à propos de joindre à la commémoration de la victoire de Philippe-le-Bel, celle de la victoire de Philippe-de-Valois. On inſéroit dans ce tems-là, dans les Breviaires & Rituels, des prieres & des leçons bien moins convenables.

Claude Joly dit que *M. de Sponde, Evêque de Pamiers, prétend que ceux qui ont attribué la ſtatue en queſtion à Philippe-le-Bel, ont été réfutés par pluſieurs perſonnes, & même par les anciens cartulaires de l'Egliſe de Paris, dont ils n'avoient pas vu les archives; mais*, ajoute Claude Joly, *de quelles archives M. de Sponde veut-il parler, puiſ-*

Digitized by Google

qu'il n'y en a point d'autres que la fondation de Philippe-le-Bel & les vieux Breviaires de cette Eglise, qui portent tous le nom de Philippe-le-Bel sans parler en aucune façon de Philippe-de-Valois, lesquelles archives Paul-Emile avoit pu voir, mais que certainement Nicole Gilles, ni ceux de son opinion n'avoient pas vues, puisque ce qu'il en écrit leur est tout contraire ?

RÉPONSE. Loin de nous produire quelque piece authentique, dans laquelle il soit dit que Philippe-le-Bel entra à cheval dans l'Eglise de Notre Dame, & que c'est sa statue qu'on y voit, Claude Joly convient que Paul-Emile n'en a point eu d'autres preuves, que la fondation d'une rente de 100 livres, & que ce qui est porté dans les vieux Breviaires; or, de l'aveu même de Claude Joly, il n'en est pas dit un mot dans l'acte de fondation de cette rente; & les vieux Breviaires disent uniquement, *in Ecclesiâ Parisiensi, propter commemorationem victoriæ Philippi-Pulchri, fit duplum.* Le Pere Texera & M. de Sponde, qui avoient eu communication des archives de Notre-Dame, comme en convient Claude Joly, ont-ils eu tort de rejetter de pareilles preuves ? N'est-il pas singulier de dire que, si Nicole Gilles les avoit vues, elles lui auroient fait changer d'opinion ? D'ailleurs, M. de Sponde dit *que ceux qui attribuent la statue en question à Philippe-le-Bel, sont*

Digitized by Google

réfutés par d'anciens cartulaires de l'Eglise de Paris; dira-t-on que ces anciens cartulaires n'ont jamais existé, & que M. de Sponde n'en a point vus ?

Des Prêtres de l'Oratoire ont continué l'histoire particuliere de l'Eglise de Paris; ils avoient eu en communication les archives, le nécrologe & tous les titres de cette Cathédrale; ils avoient lu la dissertation de Claude Joly, & les lettres de M. Jouet, son ami. Ces Historiens, dans leur ouvrage *in-folio*, dédié à M. le Cardinal de Noailles, & imprimé en 1710, disent, L. 18, c. 3, pag. 615, *qu'il n'est pas douteux que la Statue en question est de Philippe-de-Valois, & qu'aucun Roi, avant lui, n'étoit entré à cheval dans l'Eglise de Notre-Dame*; & ils ont lu, comme moi, dans le Continuateur de Guillaume de Nangis qu'ils citent, *iniit Parisios*. Ainsi l'anonyme qui écrit à M. le Président Hénault, & qui dit si poliment, *ce qui vous divertira*, doit trouver ces Prêtres de l'Oratoire très-divertissans.

Claude Joly qui tâche d'accrocher des autorités, cite les annales de Malingre, quoiqu'il n'ignorât pas que Malingre, dans ses antiquités de Paris, pag. 10, s'étoit rétracté, & qu'il dit *que la Statue en question représente Philippe-de-Valois*. Thevet est du même avis; cela n'empêche pas Claude Joly de le citer en sa faveur.

Je pourrois m'autoriser de la médaille qu'on

Digitized by Google

voit dans la France métallique, & faire sentir la fausseté du raisonnement de Claude Joly; mais comme je ne cherche & que je n'emploie jamais que la vérité, j'avoue que cette médaille est supposée. Mais on juge bien que l'Auteur de la France métallique, pour supposer cette médaille, alla à Notre-Dame de Paris, & copia bien exactement la Statue en question.

Venons à présent aux Lettres de M. Jouet. Il dit que Philippe-le-Bel, en reconnoissance de sa victoire de Mons-en-Puelle, fit à l'Eglise de Chartres, comme à celle de Paris, une fondation de cent livres de rente; qu'en conséquence on célebre tous les ans à Chartres, le 17 Août, l'Office de Notre-Dame de la Victoire, & que ce jour-là on tire du trésor, & l'on expose aux yeux du public, une armure très-riche, mais qui ne pouvoit être que d'un jeune homme, de treize à quatorze ans. Il differte beaucoup sur cette armure, & prétend que Philippe-le-Bel envoya son fils Charles en faire l'offrande à Notre-Dame de Chartres. Mais il ne réfléchit pas que ce fils Charles n'avoit que neuf ans lors de la bataille de Mons-en-Puelle; qu'il n'étoit point à cette bataille; que ce n'étoient pas ses armes, mais celles de son pere qu'il auroit été chargé d'offrir; qu'il n'est pas douteux que l'épée & la ceinture sont semées de Dauphins, & que ces armes sont donc bien postérieures au regne de Philippe-le-Bel, le Dauphiné n'ayant été uni à la couronne qu'en

Digitized by Google

1349; qu'enfin c'eſt l'armure que Charles VI, qu'on appella long-temps *le petit Roi*, envoya en offrande à Notre Dame de Chartres, après avoir battu les Flamands à Roſebeque en 1482: ce Prince n'avoit alors que quatorze ans. On demandera pourquoi on étale cette armure le jour qu'on célebre la victoire de Mons-en-Puelle? Parce qu'apparemment, dans la ſuite des temps, on avoit oublié de qui elle venoit, & qu'on imagina que c'étoit une offrande de Philippe-le-Bel: il eſt naturel de penſer plutôt à ceux qui font des fondations, qu'aux autres. Ce qu'il y a de très-certain, c'eſt que dans l'acte de fondation de cent livres de rente & dans les archives de l'Egliſe de Chartres, il n'eſt point parlé du tout de cette armure ni d'aucune offrande de Philippe-le-Bel. Il fit, je le répete, des fondations à Paris, à Chartres, & dans d'autres Egliſes, en reconnoiſſance de ſa victoire; mais il n'y offrit jamais ni ſes armes ni ſon cheval.

M. Jouet produit enſuite une piece authentique, tirée des archives de l'Egliſe de Chartres, dans laquelle il eſt dit, que *le Chapitre s'étant aſſemblé, a délibéré que la ſomme de mille livres, que le Roi* (Philippe-de-Valois) *a donnée pour le rachapt de ſon cheval & de ſes armes, qu'il avoit préſentés lui-même à la Vierge, ſera employée à acquerir des fonds ou des revenus pour ladite Egliſe de Chartres.* Cela confirme ce que j'ai toujours penſé

Digitized by Google

& dit, & ce qu'a écrit, il y a plus de cent ans, M. Souchet, Secrétaire & Chanoine du Chapitre de Chartres, dans son Hiſtoire manuſcrite de ce Chapitre & de cette Ville. Philippe-de-Valois alla d'abord à Notre-Dame de Paris, où il offrit à la Vierge ſes armes & ſon cheval, & les racheta par une ſomme de mille livres; il alla enſuite à Chartres, où il fit préciſément la même cérémonie. C'étoient les anciens uſages. Dans une tranſaction de l'an 1329, entre les Curés de Paris & l'Egliſe du Saint Sépulcre, il eſt dit *qu'un mourant ſera libre de choiſir ſa ſépulture dans cette Egliſe; mais que ſon corps ſera d'abord porté à la paroiſſe ſur laquelle il ſera mort, & que le Curé de cette Paroiſſe aura la moitié du luminaire, & de ce qui reviendra des hardes & chevaux* (ex pannis & equis) *qui ſeront préſentés, lors de l'inhumation dans l'Egliſe du Saint-Sépulcre.* Au ſervice fait à Saint-Denys en 1489, pour Bertrand Dugueſclin, par l'ordre de Charles VI, *l'Evêque qui célébroit la Meſſe, reçut le préſent des chevaux qui furent préſentés à l'offrande, en leur mettant la main ſur la tête; enſuite on les ramena; il fallut compoſer pour le droit de l'Abbaye, à laquelle ils étoient dévolus.*

En 1329, Pierre de Cugneres, Avocat du Roi au Parlement, plaida contre les uſurpations des Eccléſiaſtiques ſur la juſtice temporelle. Le jugement de Philippe-de-Valois parut

Digitized by Google

favorable au Clergé, qui tâcha de lui marquer sa reconnoissance par des honneurs & des titres : il lui donna celui de *Roi Catholique*; & comme la victoire de Cassel & l'action solemnelle que ce Prince avoit faite à Paris & à Chartres, étoient assez récentes, je croirois volontiers que ce fut dans ce temps-là, que chacune de ces deux Eglises lui éleva une Statue équestre. Ce qu'il y a de très-certain, c'est que l'Eglise de Sens (1) lui en éleva une dans ce même temps-là, *semblable*, dit D. du Breuil, pag. 21., *à celle de ce Roi dans notre Eglise de Paris*, & au-dessous de laquelle Statue de Sens on lit deux vers, où il est qualifié défenseur des droits de l'Eglise.

L'Auteur du traité des anciennes armes offensives & défensives des François, imprimé chez Blaise, en 1635, dit pag. 113, *que Philippe-le-Bel ayant rendu le Parlement sédentaire, les Chevaliers qui y présidoient, pour se distinguer des gens de Loi, firent faire des bonnets de la forme de leurs casques, & que voilà l'origine des Mortiers des Présidens; car ce ne fut*, ajoute-t-il, *que sous le regne de Philippe-le-Long, qu'on imagina des casques*

(1) Pierre du Roger, Archevêque de Sens, parla pour les Ecclésiastiques, & imagina cette marque de reconnoissance envers Philippe-de-Valois, au lieu des Décimes que ce Prince espéroit du Clergé.

Digitized by Google

en forme de cône, s'élargissant en descendant sur les épaules & comme un sabot renversé, tel que celui qu'on voit à Philippe-de-Valois dans Notre-Dame de Paris : on croyoit parer à l'inconvénient du casque trop plat, sur lequel un coup de massue bien asséné devoit enfoncer la tête de celui qui le portoit ; mais dans la suite on trouva ces casques si pesans, qu'on changea encore.

RECUEIL

De tout ce qu'on a écrit sur le Prisonnier Masqué.

UN homme transféré dans une prison avec toutes les précautions possibles pour qu'il soit inconnu, même après sa mort ; qu'on oblige d'être toujours masqué ; que le Gouverneur traite avec la plus grande considération ; dont on meuble la chambre *de toutes choses* & d'une façon distinguée dans un lieu où ces égards sont extrêmement rares ; à qui l'on donne tout ce qu'il souhaite, & dont on satisfait jusqu'aux fantaisies (1) qui doivent paroître les plus bisarres dans

(1) Il est très-certain que Madame le Bret, mere de feu M. le Bret, Premier Président & Intendant

Digitized by Google

une prison : toutes ces circonstances forment un évenement qui a dû piquer la curiosité de tous ceux qui en ont entendu parler. Je publiai, il y a environ deux ans, une lettre sur ce prisonnier; je n'y pensois plus, ni à quelques particularités qu'on m'avoit écrites d'Angleterre à l'occasion de ma Lettre. Il vient de paroître un *Traité des différentes sortes de preuves qui servent à établir la vérité de l'Histoire*, par le R. P. *Griffet*. Le Chapitre de cet ouvrage où il parle du Prisonnier masqué, pag. 291, a réveillé mes idées sur cette anecdote. J'ai fait de nouvelles recherches; je crois qu'elles m'ont réussi : le Lecteur en jugera, & de mes nouvelles réflexions & de mes réponses. On ne peut bien décider sur un fait qu'en ayant en entier, sous les yeux, ce qu'en ont dit & pensé les différentes personnes qui en ont parlé; & d'ailleurs j'ai cru qu'on seroit bien aise de trouver ici rassemblé tout ce qu'on a écrit sur cet évenement singulier.

---

en Provence, choisissoit à Paris, à la priere de Madame de Saint-Mars, son intime amie, le linge le plus fin & les plus belles dentelles, & les lui envoyoit, à l'Isle Sainte-Marguerite, pour ce Prisonnier; ce qui confirme ce qu'a rapporté M. de Voltaire.

Digitized by Google

JOURNAL

De M. du Jonca,

Lieutenant de Roi de la Baſtille.

„ Jeudi, 18 Septembre 1698, à trois heu-
„ res après midi, M. de Saint-Mars, Gou-
„ verneur de la Baſtille, eſt arrivé pour ſa pre-
„ miere entrée, venant des Iſles Sainte-Mar-
„ guerite & Saint-Honorat, ayant amené avec
„ lui, dans ſa litiere, un ancien Priſonnier
„ qu'il avoit à Pignerol, dont le nom ne ſe dit
„ pas, lequel on fait tenir toujours maſqué,
„ & qui fut d'abord mis dans la tour de la Ba-
„ ſiniere, en attendant la nuit, & que je con-
„ duiſis enſuite moi-même, ſur les neuf heures
„ du ſoir, dans la troiſieme chambre de la tour
„ de la Bertaudiere, laquelle chambre j'avois
„ eu ſoin de faire meubler *de toutes choſes*,
„ avant ſon arrivée, en ayant reçu l'ordre de
„ M. de Saint-Mars..... En le conduiſant dans
„ ladite chambre, j'étois accompagné, ajoûte
„ M. du Jonca, du Sieur Roſarges, que M.
„ de Saint-Mars avoit auſſi amené avec lui,
„ & lequel étoit chargé de ſervir & de ſoigner
„ ledit Priſonnier qui étoit nourri par le Gou-
„ verneur ".

Digitized by Google

Tout le monde penſera comme le P. Griffet. Il réſulte, dit-il de cette piece authentique de ce Journal écrit tout entier de la main de M. du Jonca, 1°. qu'il n'y avoit que le ſieur Roſarges qui fût employé à ſervir ce Priſonnier, à l'excluſion de tous les domeſtiques ordinaires du Château : 2°. que ſa chambre étoit mieux meublée que celle des autres priſonniers, puiſqu'il y avoit eu des ordres envoyés par M. de Saint-Mars, de la meubler *de toutes choſes*; ce qui ne peut s'entendre que d'un ameublement plus riche & plus recherché que celui des autres chambres, ſans quoi il n'eût pas été néceſſaire d'envoyer pour cela des ordres exprès, puiſque les chambres de la Baſtille ſont toujours meublées, mais fort ſimplement; il falloit donc qu'on eût ordonné un ameublement particulier pour celle-là : 3°. qu'en diſant que ce Priſonnier étoit *nourri par le Gouverneur*, M. du Jonca a voulu faire entendre, ou que le Gouverneur mangeoit avec lui, ou que ſa table étoit ſervie comme celle du Gouverneur; car d'ailleurs il n'y a dans ce Château aucun priſonnier qui ne ſoit *nourri par le Gouverneur*, cet uſage étant établi & ayant toujours continué depuis Louis XI. M. du Jonca a donc voulu donner à entendre, par cette expreſſion, que ce Priſonnier avoit, à l'égard de la nourriture, des avantages & des diſtinctions particulieres.

Digitized by Google

Suite du Journal de M. DU JONCA.

„ Du Lundi, 19 Novembre 1703. Le Pri-
„ sonnier inconnu, toujours masqué d'un mas-
„ que de velours noir, que M. de Saint-Mars
„ avoit amené avec lui, venant des Isles Sainte-
„ Marguerite, & qu'il gardoit depuis long-tems,
„ s'étant trouvé hier un peu plus mal, en sor-
„ tant de la messe, est mort aujourd'hui sur
„ les dix heures du soir, sans avoir eu une
„ grande maladie; il ne se peut pas moins, M.
„ Giraut, notre Aumônier, le confessa hier;
„ surpris de la mort, il n'a pu recevoir ses Sa-
„ cremens; & notre Aumônier l'a exhorté un
„ moment avant que de mourir. Il fut enterré
„ le Mardi, vingt Novembre, à quatre heu-
„ res après midi, dans le cimetiere de S. Paul,
„ notre paroisse; son enterrement coûta 40
„ livres ".

EXTRAIT des Registres de sépulture de l'Eglise Royale & Paroissiale de Saint-Paul à Paris.

L'an mil sept cent trois, le dix-neuf Novembre, *Marchialy*, âgé de quarante-cinq ans, ou environ, est décédé dans la Bastille, duquel le corps a été inhumé dans le cimetiere de Saint-Paul, sa paroisse, le vingt du présent, en présence de M. Rosarges, Major, & de M. Reilh, Chirurgien-Major de la Bastille, qui ont signé.

Il est encore très-certain qu'après sa mort, il

Digitized by Google

y eut ordre de brûler généralement tout ce qui avoit été à ſon uſage, comme linge, habits, matelats, couvertures, &c; que l'on fit regrater & reblanchir les murailles de la chambre où il avoit été logé, & qu'on pouſſa même les précautions au point d'en défaire les carreaux, dans la crainte ſans doute qu'il n'eût caché quelque billet, ou fait quelque marque qui eût pu aider à faire connoître qui il étoit.

Examinons à préſent les différentes opinions qu'on a eues au ſujet de ce priſonnier. M. de Voltaire (*Siecle de Louis XIV*), ſe contente de rapporter ſimplement ce qu'il en avoit entendu dire; il ne diſcute ni le fait ni les circonſtances „. Quelques mois, dit-il, après la „ mort du Cardinal Mazarin, en 1661 (1), „ il arriva un évenement qui n'a point d'exem„ ple; & ce qui n'eſt pas moins étrange, c'eſt „ que tous les hiſtoriens l'ont ignoré. On en„ voya, dans le plus grand ſecret, au Château „ de l'Iſle Sainte-Marguerite, dans la mer de „ Provence, un Priſonnier d'une taille au-deſſus „ du médiocre, jeune & de la figure la plus „ belle & la plus noble. Il portoit, dans la „ route, un maſque dont la mentonniere avoit „ des reſſorts d'acier (2) qui lui laiſſoient la

(1) Ce ne fut pas en 1661, mais en 1685; c'eſt ce qui ſera prouvé dans la ſuite.

(2) Il eſt conſtaté, par le Journal de M. du Jon-

Digitized by Google

„ liberté de manger avec ce masque sur le vi-
„ sage. On avoit ordre de le tuer s'il se dé-
„ couvroit. Il resta dans l'Isle jusqu'à ce qu'un
„ Officier, nommé Saint-Mars, ayant été fait
„ Gouverneur de la Bastille, en 1699, l'alla
„ prendre à cette Isle Sainte-Marguerite (1) &
„ le conduisit à la Bastille, toujours masqué.
„ Le Marquis de Louvois alla le voir dans
„ cette Isle avant sa translation, lui parla de-
„ bout & avec une considération qui tenoit du
„ respect. Cet Inconnu fut mené à la Bastille,
„ où il fut logé aussi bien qu'on peut l'être
„ dans ce Château : on ne lui refusoit rien
„ de ce qu'il demandoit; son plus grand goût
„ étoit pour le linge d'une finesse extraordi-
„ naire; il jouoit de la guitarre; on lui faisoit
„ la plus grande chere; le Gouverneur s'as-
„ seyoit rarement devant lui. Un vieux Méde-

---

ca, que ce masque étoit de velours noir ; ainsi le masque de fer & la mentonniere à ressort, sont de pure imagination, & prouvent que ceux qui disoient avoir vu ce prisonnier, ne l'avoient jamais vu.

(1) Il est certain que M. de Saint-Mars eut, en 1685, le gouvernement des Isles Sainte-Marguerite & Saint-Honorat, & qu'il en sortit en 1698, & non pas 1699, pour être Gouverneur de la Bastille, où il amena ce Prisonnier qu'il gardoit depuis long-tems à l'Isle Sainte-Marguerite; ainsi il n'alla pas le prendre à cette Isle.

cin

„ cin de la Baſtille, qui avoit ſouvent traité „ dans ſes maladies cet homme ſingulier, a „ dit qu'il n'avoit jamais vu ſon viſage, quoi„ qu'il eût ſouvent examiné ſa langue & le „ reſte de ſon corps. Il étoit admirablement „ bien fait, diſoit ce Médecin ; la peau un „ peu brune; il intéreſſoit par le ſeul ſon de „ ſa voix; ne ſe plaignoit jamais de ſon état, „ & ne laiſſoit point entrevoir ce qu'il pou„ voit être. Cet Inconnu mourut en 1704 „ (1) & fut enterré la nuit à la Paroiſſe Saint„ Paul. Ce qui redouble l'étonnement, c'eſt „ que, quand on l'envoya à l'Iſle Sainte-Mar„ guerite, il ne diſparut dans l'Etat aucun „ homme conſidérable. M. de Chamillard fut „ le dernier Miniſtre qui eut cet étrange ſe„ cret. Le ſecond Maréchal de la Feuillade, „ ſon gendre, m'a dit qu'à la mort de ſon „ beau-pere, il le conjura à genoux de lui „ apprendre ce que c'étoit que cet Inconnu, „ qu'on ne connut jamais que ſous le nom de „ l'*Homme au maſque de fer*; & que Cha„ millard lui répondit que c'étoit le ſecret de „ l'Etat, & qu'il avoit fait ſerment de ne le „ point révéler ".

(1) Ce fut en 1703, comme le prouvent le Journal de M. du Jonca & l'Extrait mortuaire ci-deſſus.

Digitized by Google

LETTRE

De M. de la Grange-Chancel à M. Freron, au ſujet de l'Homme au maſque de fer.

LE ſéjour que j'ai fait aux Iſles Sainte-Marguerite, où cet événement de l'*Homme au maſque de fer* n'étoit plus un ſecret d'Etat dans le tems que j'y arrivai, m'en a appris des particularités qu'un hiſtorien plus exact dans ſes recherches que M. de Voltaire, auroit pu ſavoir comme moi, s'il s'étoit donné la peine de s'en inſtruire. Cet événement extraordinaire qu'il place en 1661, quelques mois après la mort du Cardinal Mazarin, n'eſt arrivé qu'en 1669, huit ans après la mort de cette Eminence. M. de la Motte-Guérin, qui commandoit dans ces Iſles, du tems que j'y étois détenu (1), m'aſſura que ce Priſonnier étoit le Duc de Beaufort qu'on diſoit avoir été tué au ſiége de Candie, & dont on ne put trouver le corps, ſuivant toutes les relations de ce tems-là. Il me dit auſſi que le Sieur de Saint-Mars, qui obtint le gouvernement de ces Iſles après celui de Pi-

(1) Comme Auteur des Philippiques.

Digitized by Google

gnerol, avoit de grands égards pour ce Prisonnier; qu'il le servoit toujours lui-même en vaisselle d'argent, & lui fourniſſoit ſouvent des habits auſſi riches qu'il paroiſſoit le deſirer; que dans les maladies où il avoit beſoin de Médecin ou de Chirurgien, il étoit obligé, ſur peine de la vie, de ne paroître en leur préſence qu'avec ſon maſque de fer, & que lorſqu'il étoit ſeul, il pouvoit s'amuſer à s'arracher le poil de la barbe avec des pincettes d'acier très-luiſantes & très-polies. J'en vis une de celles qui lui ſervoient à cet uſage entre les mains du Sieur de Formanoir, neveu de Saint-Mars, & Lieutenant d'une Compagnie franche prépoſée pour la garde des priſonniers. Pluſieurs perſonnes m'ont raconté que, lorſque Saint-Mars alla prendre poſſeſſion du gouvernement de la Baſtille où il conduiſit ſon priſonnier, on entendit ce dernier, qui portoit ſon maſque de fer, dire à ſon Conducteur: *Eſt-ce que le Roi en veut à ma vie? Non, mon Prince*, répondit Saint-Mars: *votre vie eſt en ſûreté; vous n'avez qu'à vous laiſſer conduire.* J'ai ſu de plus, d'un nommé Dubuiſſon, Caiſſier du fameux Samuel Bernard, qui, après avoir été quelques années à la Baſtille, fut conduit aux Iſles Sainte-Marguerite, qu'il étoit dans une chambre, avec quelques autres priſonniers, préciſément au-deſſus de celle qui étoit occupée par cet Inconnu; que par le tuyau de la cheminée ils pouvoient s'entretenir & ſe communiquer leurs

Digitized by Google

penſées ; mais que ceux-ci lui ayant demandé pourquoi il s'obſtinoit à leur taire ſon nom & ſes aventures, il leur avoit répondu que cet aveu lui coûteroit la vie, auſſi bien qu'à ceux auxquels il auroit révélé ſon ſecret.

D'ailleurs, ſi l'on conſidere l'eſprit remuant du Duc de Beaufort, & la part qu'il eut à tous les mouvemens de Paris du tems de la Fronde, peut-être ne ſera-t-on pas ſurpris du parti violent qu'on prit pour s'en aſſurer, d'autant plus que l'Amirauté, dont il s'étoit fait donner la ſurvivance, le mettoit journellement en état de traverſer les grands deſſeins de M. Colbert, chargé du département de la Marine. Cet Amiral, qui paroiſſoit ſi dangereux à ce Miniſtre, fut remplacé, ſelon ſes intentions, par le Duc de Vermandois, fils du Roi & de la Ducheſſe de la Valiere, lequel n'avoit alors que deux ans.

Enfin ceux qui voudront ſupputer l'âge que pouvoit avoir le Duc de Beaufort lorſqu'il mourut à la Baſtille en 1704, n'ont qu'à ſe rappeller que la Ducheſſe de Nemours, ſa contemporaine, mourut preſqu'en même-tems que celui qui fut l'auteur de ſon veuvage par le duel qui la priva de ſon époux.

Quoi qu'il en ſoit, aujourd'hui que le nom & la qualité de cette victime de la politique ne ſont plus des ſecrets où l'Etat ſoit intéreſſé, j'ai cru qu'en inſtruiſant le Public de ce qui eſt venu à ma connoiſſance, je devois arrêter le cours des idées que chacun s'eſt forgées à ſa

Digitized by Google

fantaisie sur la foi d'un Auteur qui s'est fait une grande réputation par le merveilleux, joint à l'air de vérité qu'on admire dans la plupart de ses écrits, même dans la vie de Charles XII.

Je suis, &c.

LA GRANGE-CHANCEL.

RÉPONSE

DE M. DE SAINTFOIX.

LE Duc de Beaufort avoit pu être un des Chefs de la Fronde, & causer des troubles dans l'Etat comme les autres Princes, pendant une minorité que différentes circonstances rendirent très-orageuse, mais les tems & les esprits étoient bien changés. Louis XIV, adoré, admiré de ses Sujets, respecté de tous ses voisins, jouissoit en 1669 d'une paix glorieuse, après être revenu triomphant des conquêtes qu'il avoit entreprises. Jamais l'autorité Royale n'avoit été mieux affermie, plus absolue; & certainement le Duc de Beaufort ne pouvoit pas alors être à craindre. Pourquoi donc auroit-on employé tant de précautions & de mysteres pour le mettre dans une prison, & pour cacher qu'il y étoit? La détention du grand Condé même, si on avoit jugé

Digitized by Google

à propos de le faire arrêter, n'auroit pas causé la moindre émeute.

Il y avoit plus de dix ans, que le Duc de Beaufort étoit rentré dans son devoir; & depuis ce tems-là on n'avoit rien eu à lui reprocher. Chargé de toutes nos expéditions maritimes depuis 1664 jusqu'à sa descente en Candie en 1669, il s'étoit comporté avec tout le zele, le courage & la fidélité possibles. Peut-on supposer que Louis XIV ait condamné un Prince à une prison perpétuelle, parce que ce Prince, dans sa charge d'Amiral, *auroit pu traverser les desseins de M. Colbert sur la Marine*? Ne peut-on pas déplacer, ou ne point employer un Amiral?

Tous les oui-dire par lesquels on sut qu'il y avoit à l'Isle Sainte-Marguerite un Prisonnier qu'on obligeoit de porter un masque de fer, s'accordoient à lui donner *un air jeune & très-noble*.. Le Duc de Beaufort étoit né en 1611; il avoit donc cinquante-huit ans en 1669: tous les Mémoires où il est parlé de lui, dès le tems même de sa jeunesse, disent qu'il étoit d'une grande taille, assez bien fait, mais qu'il avoit l'air commun; qu'il se tenoit & marchoit mal; qu'il étoit toujours grossiérement vêtu, & que cette négligence sur toute sa personne alloit jusqu'à la mal-propreté (1). Cela ne s'accorde pas

(1) Défaut dont ses neveux, M. de Vendôme & le Grand-Prieur sembloient avoir hérité.

Digitized by Google

avec le récit de M. de la Grange-Chancel : *on m'assura*, dit-il, *qu'on lui fournissoit souvent des habits aussi riches qu'il paroissoit le désirer.* Il seroit assez singulier que le Duc de Beaufort, en vieillissant & en prison, fût devenu curieux en habits.

A l'égard de sa mort, voici ce que rapporte un témoin oculaire, le Marquis de Saint-André Montbrun (1), qui commandoit dans Candie. „ M. de Beaufort, dit-il, n'attendit pas qu'il „ fût jour pour donner le signal de l'attaque. „ Les François dont on avoit fait trois corps, „ donnerent sur les retranchemens des ennemis „ avec une valeur incroyable ; mais le désor- „ dre se mêla bientôt parmi eux. Dès que les „ premiers eurent donné, ils s'ouvrirent pour „ laisser le passage aux autres ; ceux ci les voyant „ avec des mêches allumées, crurent que c'é- „ toient des ennemis & tirerent sur eux ; les „ longues vestes de sept ou huit Arméniens „ qui servoient de guides aux premiers, aide- „ rent aux autres à se tromper ; le jour nais- „ sant découvrit bientôt cette mépriſe..... „ Tandis que M. de Beaufort tâchoit de les „ rallier, il fut tué & confondu dans la foule „ des morts..... On n'a jamais bien su com- „ ment M. de Beaufort fut tué ; mais on sait

(1) *Mémoires de Saint-André Montbrun, pag.* 362, 363 & 365.

Digitized by Google

„ que le Grand-Vifir envoya ſa tête à Conſ-
„ tantinople où elle fut portée pendant trois
„ jours par les rues, au bout d'une pique,
„ comme une marque de la défaite des Chré-
„ tiens “.

On voit dans ces mêmes Mémoires, page 344, que dans une attaque précédente, *cent vingt François de diſtinction furent tués, & que leurs têtes furent miſes au bout d'autant de piques, & expoſées pendant trois jours dans le camp des Turcs.*

Notre Ambaſſadeur à Conſtantinople, voulant dans certaines circonſtances, rappeller au Grand-Vifir Cuproli Ogli, fils de Mehemet Cuproli, notre ancienne alliance avec l'Empire Ottoman : *je ne fais pas*, lui dit ce Vifir, *ſi les François ſont nos Alliés ; mais nous les trouvons fréquemment parmi nos ennemis ; ils étoient ſix mille dans l'armée des Allemands au paſſage* (1) *du Raab. La même année, votre Amiral Beaufort attaqua Gigeri, & continua l'année ſuivante à faire une guerre cruelle aux Maures qui ſont ſous notre protection ; & ce même Amiral étoit encore venu, avec beaucoup de François, pour ſecourir Candie.*

(1) Combat de Saint-Godard où les François ſe ſignalerent, 1664.

Digitized by Google

LETTRE

DE M. PALTEAU A M. FRERON.

Ann. Litt. Juin 1768.

MONSIEUR,

Comme il paroît par la *Lettre de M. de Saint-Foix*, dont vous venez de donner un extrait, que l'homme au masque de fer exerce toujours l'imagination de nos Ecrivains, je vais vous faire part de ce que je sais de ce Prisonnier. Il n'étoit connu aux Isles Sainte-Marguerite & à la Bastille que sous le nom de *la Tour*. Le Gouverneur & les autres Officiers avoient de grands égards pour lui; il obtenoit tout ce qu'ils pouvoient accorder à un prisonnier. Il se promenoit souvent ayant toujours un masque sur le visage. Ce n'est que depuis que *le siecle de Louis XIV* de M. *de Voltaire* a paru, que j'ai oui dire que ce masque étoit de fer & à ressorts; peut-être a-t-on oublié de me parler de cette circonstance; mais il n'avoit ce masque que lorsqu'il sortoit pour prendre l'air, ou qu'il étoit obligé de paroître devant quelqu'Etranger.

Le Sieur *de Blainvilliers*, Officier d'Infanterie, qui avoit accès chez M. *de Saint-Mars*,

Digitized by Google

Gouverneur des Iſles Sainte-Marguerite, & depuis de la Baſtille, m'a dit pluſieurs fois que le fort de *la Tour* ayant beaucoup excité ſa curioſité, pour la ſatisfaire il avoit pris l'habit & les armes d'un Soldat qui devoit être en ſentinelle dans une galerie ſous les fenêtres qu'occupoit ce Priſonnier aux Iſles Sainte-Marguerite; que delà il l'avoit examiné toute la nuit; qu'il l'avoit très-bien vu; qu'il n'avoit point ſon maſque; qu'il étoit blanc de viſage, grand & bien fait de corps, ayant la jambe un peu trop fournie par le bas, & les cheveux blancs, quoiqu'il ne fût que dans la force de l'âge; il avoit paſſé cette nuit-là preſqu'entiere à ſe promener dans ſa chambre. *Blainvilliers* ajoutoit qu'il étoit toujours vêtu de brun; qu'on lui donnoit de beau linge & des livres; que le Gouverneur & les Officiers reſtoient devant lui debout & découverts juſqu'à ce qu'il les fît couvrir & aſſeoir; qu'ils alloient ſouvent lui tenir compagnie & manger avec lui.

En 1698, M. *de Saint-Mars* paſſa du Gouvernement des Iſles de Sainte-Marguerite à celui de la Baſtille. En venant en prendre poſſeſſion, il ſéjourna avec ſon Priſonnier à ſa terre de Palteau. L'Homme au maſque arriva dans une litiere qui précédoit celle de M. *de Saint-Mars*; ils étoient accompagnés de pluſieurs gens à cheval. Le Payſans allerent au-devant de leur Seigneur. M. *de Saint-Mars* mangea avec ſon Priſonnier, qui avoit le dos oppoſé

Digitized by Google

aux croisées de la salle à manger qui donnent sur la cour; les Payſans que j'ai interrogés ne purent voir s'il mangeoit avec ſon maſque; mais ils obſerverent très-bien que M. *de Saint-Mars*, qui étoit à table vis-à-vis de lui, avoit deux piſtolets à côté de ſon aſſiette. Ils n'avoient pour les ſervir qu'un ſeul valet-de-chambre, qui alloit chercher les plats qu'on lui apportoit dans l'antichambre, fermant ſoigneuſement ſur lui la porte de la ſalle à manger. Lorſque le Priſonnier traverſoit la cour, il avoit toujours ſon maſque noir ſur le viſage. Les Payſans remarquerent qu'on lui voyoit les dents & les levres; qu'il étoit grand & avoit les cheveux blancs. M. *de Saint-Mars* coucha dans un lit qu'on avoit dreſſé auprès de celui de l'Homme au maſque. M. *de Blainvilliers* m'a dit que lors de ſa mort arrivée en 1704, on l'enterra ſecretement à Saint-Paul, & que l'on mit dans le cercueil des drogues pour (1) conſumer le corps. Je n'ai point oui-dire qu'il eût aucun accens étranger.

Vous ferez, Monſieur, l'uſage qu'il vous plaira de ces notions, qui ne me paroiſſent ap-

(1) Ces drogues étoient inutiles, s'il eſt vrai que le lendemain de ſon enterrement, une perſonne ayant engagé le foſſoyeur à le déterrer & à le lui laiſſer voir, ils trouverent un gros caillou à la place de la tête.

Digitized by Google

puyer aucune des conjectures que l'on a tirées jusqu'à préſent ſur l'état de ce malheureux Priſonnier.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

PALTEAU.

Au Château de Palteau, près de Villeneuve-le-Roi, ce 19 Juin 1768.

RÉPONSE

DE M. DE SAINT-FOIX.

M. De Blainvilliers, dit M. de Palteau, *m'a raconté pluſieurs fois, que le ſort de ce Priſonnier ayant excité ſa curioſité, il avoit pris l'habit & les armes d'un ſoldat qui devoit être en ſentinelle dans une galerie ſous les fenêtres de la chambre qu'occupoit ce Priſonnier aux Iſles Sainte-Marguerite; que delà il l'avoit examiné toute la nuit; qu'il l'avoit très-bien vu; qu'il n'avoit pas ſon maſque; qu'il étoit blanc de viſage, grand & bien fait de corps, ayant la jambe un peu trop*

Digitized by Google

fournie par le bas, & les cheveux blancs, quoiqu'il ne fût que dans la force de l'âge; qu'il avoit passé cette nuit presqu'entiere à se promener dans sa chambre....

Ce récit de M. de Blainvilliers à M. de Palteau, est bien extraordinaire; je conviens qu'il y a quelquefois des choses vraies qui ne sont pas vraisemblables. Quel est l'Officier qui osât corrompre un soldat, prendre ses armes, son habit, & se mettre en sentinelle à sa place? Certainement cet Officier & ce Soldat seroient mis au conseil de guerre, quand même il ne s'agiroit pas d'une affaire d'Etat; & il paroît que celle de ce Prisonnier en étoit une, par toutes les précautions qu'on prenoit pour qu'il ne fût pas connu. *M. de Blainvilliers l'examina toute la nuit.* Les sentinelles ne sont que de trois heures; qu'auroit dit le Caporal, en allant relever son soldat, s'il avoit trouvé un autre homme à sa place?

Dans toutes les Citadelles & Châteaux où l'on renferme des prisonniers d'Etat, outre les rondes ordinaires, il y en a encore toujours une de demi-heure en demi-heure; M. de Blainvilliers, pour satisfaire sa curiosité, fut donc obligé de corrompre nombre de personnes qui toutes risquoient beaucoup. *Il vit que ce Prisonnier étoit grand, bien fait de corps, mais qu'il avoit la jambe un peu trop fournie par le bas.* Comment une sentinelle, au-dessous de la chambre d'un prisonnier,

Digitized by Google

peut-elle lui voir le bas de la jambe? D'ailleurs il falloit que cette chambre fût bien éclairée cette nuit là, & que les barreaux de fer n'en fussent pas serrés comme ils le sont (1) à toutes les fenêtres des prisonniers d'Etat.

Si M. de Blainvilliers, étant en sentinelle sous les fenêtres de ce prisonnier *qui avoit ôté son masque, put l'examiner à son aise*, tous les soldats qui y étoient tour à tour en sentinelle, pouvoient l'examiner de même le jour & la nuit, & le voir sans son masque; alors pourquoi la précaution de lui en faire porter un?

Puisque *le Gouverneur & les Officiers restoient debout & découverts devant lui jusqu'à ce qu'il les fît se couvrir & s'asseoir*, c'étoit certainement un homme de la plus grande distinction: comment cet homme de la plus grande distinction, étant si mal gardé & pouvant parler aux sentinelles, puisqu'elles pouvoient *lui*

(1) Il est certain que ce fut à l'occasion de ce Prisonnier, que M. de Saint-Mars reçut ordre de Louis XIV de préparer une prison bien sûre & bien close dans le Fort de l'Isle Sainte-Marguerite; & M. de Piganiol dans sa Description de la France, Tom. V, pag. 376, en dit quelque chose. On montre par tradition la chambre où il étoit; & l'on m'a assuré qu'elle n'a qu'une seule fenêtre, qui est du côté de la mer, & environ à 14 ou 15 pieds au-dessus du rez-de-chaussée, & par conséquent des sentinelles.

Digitized by Google

voir le bas de la jambe, n'auroit-il pas tenté, par des promeſſes & de belles eſpérances, de corrompre quelque ſoldat pour ſe mettre en liberté; ce qui lui auroit été très-aiſé, attendu la contrebande continuelle (1) qui ſe faiſoit à l'Iſle Sainte-Marguerite ?

A l'égard de la remarque des payſans qui dirent à M. de Palteau, *qu'on voyoit au Priſonnier les dents & les levres*, elle prouveroit encore que ce n'étoit pas M. de Beaufort à qui Madame de Choiſi avoit un jour répondu, ſur une plaiſanterie qu'il lui faiſoit, *M. de Beaufort voudroit mordre & ne le peut pas* : il n'avoit alors que cinquante-trois à cinquante-quatre ans, & n'avoit déja plus de dents. Si ç'eût été lui qu'on transféroit à la Baſtille, en 1698, & que ces payſans auroient vu, il auroit eu quatre-vingt-ſept ans, étant né en 1611.

(1) *Piganiol*, *Tom.* 5, *pag.* 377.

Digitized by Google

EXTRAIT
DES MÉMOIRES SECRETS
Pour ſervir à l'Hiſtoire de Perſe (1).

„ LE Comte de Vermandois (2), dit l'Auteur de ces *Mémoires ſecrets*, fut élevé avec „ tout le ſoin poſſible; il étoit beau, bien fait, „ plein d'eſprit, mais fier, emporté, & ne pouvant prendre ſur lui de rendre au Dauphin „ (3) le reſpect qu'il devoit à un Prince né pour „ être un jour ſon Roi. Ces deux jeunes Princes, à peu près du même âge, étoient de „ caractere oppoſé. Le Dauphin auſſi bien partagé que le Comte de Vermandois du côté „ des agrémens, l'emportoit infiniment par ſa „ douceur, ſon affabilité & la bonté de cœur; „ c'étoient ces qualités qui le rendoient l'objet „ des mépris du Comte de Vermandois; il ne „ laiſſoit échapper aucune occaſion de dire „ qu'il plaignoit les François d'être deſtinés à

(1) *De France.*

(2) Sous le nom de *Giafer.* Il étoit fils de Louis XIV & de Mademoiſelle de la Valiere.

(2) Sous le nom de *Séphi-Mirza.*

Digitized by Google

„ obéir un jour à un Prince ſans eſprit & ſi peu
„ digne de les commander. Louis XIV (1) à
„ qui l'on rendoit compte d'une pareille con-
„ duite, en ſentoit toute l'irrégularité ; mais
„ l'autorité cédoit à l'amour paternel ; & ce
„ Monarque ſi abſolu n'avoit pas la force d'en
„ impoſer à un fils qui abuſoit de ſa tendreſſe.
„ Enfin le Comte de Vermandois s'oublia un
„ jour au point de donner un ſoufflet au Dau-
„ phin. Louis XIV en eſt auſſi-tôt informé ; il
„ tremble pour le coupable ; mais quelqu'envie
„ qu'il ait de feindre d'ignorer cet attentat, ce
„ qu'il ſe doit à lui-même & à ſa Couronne, &
„ l'éclat que cette action avoit fait à la Cour,
„ ne lui permettent pas d'écouter ſa tendreſſe.
„ Il aſſemble, non ſans ſe faire violence, ſes
„ confidens les plus intimes ; il leur laiſſe voir
„ toute ſa douleur, & leur demande conſeil.
„ Attendu la grandeur du crime & conformé-
„ ment aux Loix de l'Etat, tous opinerent à la
„ mort. Quel coup pour un pere ſi tendre !
„ Cependant un des Miniſtres, plus ſenſible
„ que les autres à l'affliction de Louis XIV, lui
„ dit qu'il y avoit un moyen de punir le Comte
„ de Vermandois ſans lui ôter la vie ; qu'il
„ falloit l'envoyer à l'armée qui étoit pour lors
„ ſur les frontieres de Flandres ; que peu après
„ ſon arrivée, on ſémeroit le bruit qu'il étoit

(1) Sous le nom de *Sha-Abas*.

Digitized by Google

„ attaqué de la peſte (1), afin d'effrayer & d'é-
„ carter de lui tous ceux qui auroient envie de
„ le voir; qu'au bout de quelques jours de cette
„ feinte maladie, on le feroit paſſer pour mort,
„ & que tandis qu'aux yeux de toute l'armée,
„ on lui feroit des obſeques dignes de ſa naiſ-
„ ſance, on le transféreroit de nuit, avec un
„ grand ſecret à la Citadelle de l'Iſle Sainte-
„ Marguerite (2). Cet avis fut généralement
„ approuvé, & ſur-tout par un pere affligé. On
„ choiſit des gens fideles & diſcrets pour la con-
„ duite de cette affaire. Le Comte de Verman-
„ dois part pour l'armée avec un équipage
„ magnifique. Tout s'exécute ainſi qu'on l'avoit
„ projetté; & pendant qu'on pleure au camp
„ la mort de cet infortuné Prince, on le conduit
„ par des chemins détournés à l'Iſle Sainte-
„ Marguerite; & on le remet entre les mains
„ du Commandant qui avoit reçu d'avance or-
„ dre de Louis XIV de ne laiſſer voir ſon Pri-
„ ſonnier à qui que ce fût “.

---

(1) Jamais le bruit n'a couru que le Comte de Vermandois fût attaqué de la peſte; c'eſt apparemment pour déſigner dans cette narration orientale, une fievre maligne.

(2) Sous le nom de l'*Iſle d'Ormus*.

Digitized by Google

RÉPONSE

De M. de Saintfoix.

Le Narrateur de cette mépriſable Anecdote, commence par dire que le Dauphin & le Comte de Vermandois *étoient à peu près du même âge.* Le Dauphin, né le premier Novembre 1661, étoit plus âgé de ſix ans, que le Comte de Vermandois, né le 2 Octobre 1667. Lors du prétendu ſoufflet, le Comte de Vermandois avoit ſeize ans; le Dauphin en avoit vingt-deux, étoit marié & avoit déja un fils, le Duc de Bourgogne; ainſi ce n'étoient pas deux enfans de douze ans, qui, vivant & jouant enſemble, peuvent en venir à ſe fâcher, ſe quereller & même ſe frapper. Le Comte de Vermandois, loin d'être fier & emporté, étoit doux, poli, careſſant; ſa figure rappelloit toutes les graces de ſa mere. Vers la fin de l'année 1682, Louis XIV ayant ſu qu'il s'étoit trouvé dans quelques parties d'une infâme débauche, lui fit la réprimande la plus ſévere & le bannit de la Cour : il n'eut la permiſſion d'y reparoître que vers la fin d'Octobre 1683, pour prendre congé en partant pour ſa premiere campagne; & comme il ne reſta que quatre jours à la Cour, il faudroit qu'il eût commis l'attentat en queſtion l'un de ces

Digitized by Google

quatre jours. Or on va voir par le récit d'une personne qui devoit être bien instruite, qu'il étoit alors très-matté, très-mortifié & très-éloigné de se porter à de pareils excès d'emportement (1). „ M. de Vermandois, dit Ma„ demoiselle de Montpensier, partit pour aller „ au siége de Courtrai; il y avoit peu qu'il „ étoit revenu à la Cour. Le Roi n'avoit pas „ été content de sa conduite, & ne vouloit „ point le voir : il s'étoit trouvé dans des par„ ties de débauche; il étoit fort retiré, sans „ voir personne; il ne sortoit que pour aller à „ l'Académie, & le matin à la Messe. Ceux „ qui avoient été avec lui n'étoient pas agréa„ bles au Roi. Cela donna beaucoup de cha„ grin à Madame de la Valiere. Il fut bien „ prêché; il fit une confession générale; & l'on „ croyoit qu'il se fût fait un fort honnête hom„ me..... Il tomba malade, au siége de Cour„ trai, d'avoir bu trop d'eau-de-vie. On dit „ qu'il avoit donné de grandes marques de „ courage; & l'on ne parloit de son esprit & „ de sa conduite, que comme l'on a accoutu„ mé, selon que l'on aime les gens..... Pour „ moi je ne fus pas fâchée de sa mort; j'étois „ bien aise que M. du Maine n'eût aucune de „ ces affaires devant lui..... M. de Lausun ne

(1) *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier, Tom.* 7, *pag.* 90 & 92.

Digitized by Google

„ me parla que de la perte que le Roi & l'Etat „ avoient faite en M. de Vermandois, & le „ mettoit au-deſſus des plus grands hommes „ qui euſſent jamais été. Je lui dis, modérez „ ces louanges pour qu'on les puiſſe croire; un „ homme de cet âge ne peut avoir toutes les „ qualités que vous lui donnez..... Il me ſem- „ bloit que c'étoit pour dépriſer M. du Maine, „ de dire que perſonne n'égaleroit jamais M. de „ Vermandois.

„ On vient de perdre M. de Vermandois (1), dit la Préſidente d'Oſembrai, dans une lettre au Comte de Buſſi Rabutin; „ il laiſſe „ de lui des regrets infinis; il avoit donné tant „ de marques d'un Prince extraordinaire, que „ le regret de ſa mort eſt une douleur publi- „ que. Vous ne ſçauriez vous imaginer com- „ bien il étoit libéral, & toutes les manieres „ qu'il trouvoit pour obliger. Il faiſoit des „ paris, étant ſûr de perdre, contre des gens „ qu'il ſçavoit bien qui n'auroient pas pris „ ſon argent. Il en envoyoit porter ſur une ta- „ ble chez des Officiers qu'il ſçavoit en avoir „ beſoin, ſans qu'on ſçût de quelle part cela „ venoit. Il a caché trois jours de fievre, pour „ ſe trouver à une expédition de guerre. Après „ cela, vous n'aurez pas de peine à croire que „ le Roi a été très-touché de ſa mort. Madame

(1) *Lettres de M. de Buſſi Rabutin, Tom. 5, pag. 484.*

Digitized by Google

„ la Princeſſe de Conti (ſa ſœur) en eſt in-
„ conſolable. Madame de la Valiere eſt tout le
„ jour aux pieds de ſon Crucifix. On partage
„ cette douleur à l'Hôtel de Condé ; car le ma-
„ riage de ce Prince, avec Mademoiſelle de
„ Bourbon, étoit preſque aſſuré „.

Il y a toujours trop de perſonnes auprès du Dauphin, pour qu'une action auſſi énorme & auſſi inouie que celle du Comte de Vermandois, n'eût pas été dans l'inſtant publique. Or, eſt-il naturel que Mademoiſelle de Montpenſier & Madame d'Oſembrai, n'en euſſent point entendu parler, & que dans aucun des Mémoires de ce temps-là il n'en ſoit pas dit un ſeul mot ? Eſt-il naturel que M. de Lauſun & Madame d'Oſembrai, euſſent prodigué les plus grands éloges à un Prince qui, tout récemment, venoit de donner des preuves de l'emportement le plus inconcevable, & qu'on auroit à peine excuſé, en diſant qu'il étoit devenu fou ?

L'éclat que cet attentat avoit fait à la Cour, continue l'Auteur des Mémoires ſecrets, *& ce que Louis XIV ſe devoit à lui-même & à ſa couronne, ne lui permettoient pas d'écouter ſa tendreſſe ; il aſſemble ſes confidens les plus intimes, &c.* Le réſultat de cette aſſemblée, eſt de punir le Coupable ; mais de prendre toutes les meſures poſſibles pour cacher qu'il a été puni. On lui fait un équipage des plus brillans ; on l'envoie à l'armée ; on

Digitized by Google

feint qu'il y eſt attaqué d'une fievre maligne ; qu'il en meurt ; & tandis qu'on lui fait à Arras des obſéques magnifiques, on le transfere très-ſecrettement au Château de l'Iſle Sainte-Marguerite ; c'eſt-à-dire, que Louis XIV, ce Monarque ſi jaloux de ſa gloire & de ſa réputation, oublie *ce qu'il ſe doit à lui-même & à ſa Couronne*, & s'embarraſſe peu qu'on diſe dans l'Europe qu'un de ſes bâtards, ayant inſulté d'une façon ſanglante le préſomptif héritier du Trône, n'en a pas été puni, & qu'au contraire on l'a envoyé à l'armée avec un équipage magnifique. Comment peut-on écrire de pareilles abſurdités ?

Toutes les Relations de ce temps-là portent que le Comte de Vermandois ſe trouva mal le 12 Novembre au ſoir (1) ; que le lendemain la fievre maligne ſe déclara, & qu'il en mourut le 19. Louis XIV & tout ſon Conſeil n'avoient pas le pouvoir de lui envoyer cette fievre maligne ; il fallut donc perſuader à ce Prince *ſi violent, ſi emporté*, de faire le malade pendant ſix jours. Je ſuppoſe qu'on en trouva les moyens. Mais, dès qu'on répandit le bruit de cette fievre maligne qu'on prétendoit devoir effrayer & faire fuir ſes amis & tout ſon monde, gentilshommes, pages, valets-de-chambre, laquais, on ne put pas ſe diſpenſer de le laiſſer voir aux

(1) 1683.

Digitized by Google

Médecins & Chirurgiens ; & ces Meſſieurs connoiſſent au moins ſi l'on a, ou ſi l'on n'a pas la fievre. Les mit-on dans la confidence? voilà bien des confidens! Et ce M. Goffas, ce pieux Eccléſiaſtique, que Madame de la Valiere avoit donné à ſon fils pour le ſuivre à l'armée, & y ſoigner ſa conſcience, comment put-on l'écarter?

Suite des Mémoires Secrets.

„ Un ſeul domeſtique, qui étoit du ſecret, „ fut transféré avec le Prince ; mais étant mort „ en chemin, les Chefs de l'eſcorte lui défi- „ gurerent le viſage à coups de poignard, afin „ d'empêcher qu'il ne fût reconnu, le laiſſe- „ rent étendu dans le chemin, après l'avoir „ fait dépouiller, pour plus grande précau- „ tion, & continuerent leur route “.

Voilà donc le ſeul domeſtique qu'on avoit mis dans le ſecret, qui meurt ſubitement & préciſément au milieu du chemin, pour que l'on puiſſe prendre la précaution de le balaffrer ; ce qui auroit été difficile & dangereux, s'il étoit mort dans une auberge. Pourquoi n'avoir pas fait auſſi attaquer de mort ſubite les Médecins & les Chirurgiens, qui avoient vu que le Comte de Vermandois n'étoit pas malade ? Dans le trajet de mer pour paſſer à l'Iſle Sainte-Marguerite, pourquoi n'avoir pas fait périr toute l'eſcorte par une tempête qui ſe ſeroit élevée tout-à-coup : le ſeul Comte de

Digitized by Google

de Vermandois auroit été jetté sur le rivage; le Gouverneur, en s'y promenant, l'auroit reconnu, à son masque noir, pour le Prisonnier qu'on lui avoit annoncé, & par de prompts secours l'auroit rappellé à la vie.

Suite des Mémoires Secrets.

„ Le Gouverneur traitoit son Prisonnier „ avec le plus profond respect; il le servoit „ lui-même & prenoit les plats, à la porte de „ la chambre, des mains des cuisiniers, dont „ aucun n'a jamais vu le visage du Comte de „ Vermandois. Ce Prince s'avisa un jour de „ graver son nom sur le dos d'une assiette, „ avec la pointe d'un couteau. Un Esclave, „ entre les mains de qui tomba cette assiette, „ crut faire sa cour en la portant au Gouverneur, mais ce malheureux fut trompé; & „ l'on s'en défit sur-le-champ, afin d'enseve„ lir avec cet homme un secret d'une si grande „ importance ".

Est-ce dans le Royaume de Maroc que cette scene s'est passée? Louis XIV étoit-il un Sultan? Les Gouverneurs des Places étoient-ils des Bachas? Avoient-ils des muets qui, au moindre signe & sans autre forme de procès, alloient exécuter leurs ordres sanguinaires? L'homme le plus misérable a des parens: Saint-Mars ne se seroit-il pas exposé à être poursuivi par le Parlement de Provence? Comment peut-

Digitized by Google

on écrire & supposer que Louis XIV étoit capable d'approuver que l'on versât le sang d'un de ses Sujets innocent & très-innocent ?

Suite des Mémoires Secrets.

„ Le Comte de Vermandois fut transféré à „ la Bastille, lorsque Louis XIV en donna le „ gouvernement au Gouverneur de l'Isle Sainte- „ Marguerite, pour récompenser sa fidélité. On „ prenoit la précaution, à l'Isle Sainte-Margue- „ rite & à la Bastille, de faire mettre un masque „ à ce Prince, lorsque pour cause de maladie, „ ou pour quelqu'autre sujet, on étoit obligé „ de l'exposer à la vue de quelqu'un ".

On a vu qu'il est constaté par le Journal de M. du Jonca, que le Prisonnier masqué mourut le 19 Novembre 1503. M. de Voltaire & M. de la Grange-Chancel le font mourir en 1704; du moins ne se sont-ils trompés que d'une année. L'Auteur des *Mémoires Secrets* le ressuscite & le présente vivant en 1723. Le Duc d'Orléans (1), dit-il, mourut peu de tems après avoir été le voir à la Bastille & la même année que (2) Louis XV fut déclaré majeur. *Cette visite*, ajoute-t-il, *n'eut vraisemblablement point d'autre motif, que de s'assurer de l'existence d'un*

(1) Sous le nom d'*Ali-Houmajou*.

(2) Sous le nom de *Sha-Sephi*.

Digitized by Google

Prince cru mort depuis près de (1) *trente-huit ans, & dont les obſeques s'étoient faites à la vue de toute une armée.* C'eſt-à-dire que le Duc d'Orléans, Régent du Royaume depuis le commencement de Septembre 1715, ne ſavoit pas poſitivement, en 1723, ſi le Comte de Vermandois étoit ou n'étoit pas à la Baſtille, & que ce ne fut qu'au bout de huit ans qu'il eut la curioſité de s'en éclaircir.

(1) Il auroit dû dire, ſuivant ſon calcul, près de quarante ans.

LE P. Griffet trouve que j'ai combattu par de bonnes & fortes raiſons l'opinion de ceux qui ont cru que le Priſonnier maſqué étoit le Duc de Beaufort; mais il ne penſe pas que mes raiſons, pour prouver que ce Priſonnier n'étoit point le Comte de Vermandois, ſoient convaincantes & ſans replique.

Repliques du P. Griffet.

ON prétend que ce Prince n'étoit pas d'un caractere à commettre, contre le Dauphin, l'attentat dont on l'accuſe, parce que la *Préſidente d'Oſembrai* dit, dans une de ſes Lettres, *qu'il laiſſa en mourant des regrets infinis; qu'il*

Digitized by Google

avoit donné des marques d'un Prince extraordinaire, & que sa mort fut une douleur publique.

On pouvoit encore ajouter que l'on voit au milieu du Chœur de l'Eglise Cathédrale d'Arras, où l'on assure qu'il fut enterré, une épitaphe très-longue, qui contient l'éloge le plus étendu de ses belles qualités.

Mademoiselle de Montpensier n'en parle pas si avantageusement dans ses Mémoires. Elle nous apprend, que lorsqu'il partit pour le siége de Courtray, *il y avoit peu de tems qu'il étoit revenu à la Cour; que le Roi n'avoit pas été content de sa conduite, & ne vouloit point le voir; qu'il s'étoit trouvé dans des parties de débauche; que depuis ce tems-là, il étoit fort retiré; qu'il ne sortoit que pour aller à l'Académie & le matin à la Messe; que ceux qui avoient été avec lui, n'étoient pas agréables au Roi; que cela donna beaucoup de chagrin à Madame de la Valliere: qu'il fut bien prêché, & que l'on croyoit qu'il se fût fait un fort honnête homme.*

Voilà certainement des traits qui viennent d'une bonne main, & qui ne s'accordent pas avec les louanges que la Présidente d'Osembrai lui donne dans sa Lettre, ni avec celles qu'on lit dans son épitaphe.

Il tomba malade, ajoute Mademoiselle, *au siége de Courtray, d'avoir trop bu d'eau de vie*; ce qui prouve, que malgré la confession

Digitized by Google

générale qu'on lui fit faire, il n'étoit pas bien converti. On dit *qu'il avoit donné de grandes marques de courage*; qualité qui n'eſt nullement incompatible avec ce caractere violent & emporté, que l'Auteur des *Mémoires Secrets* lui attribue; *& que l'on ne parloit de ſon eſprit & de ſa conduite, que ſelon que l'on a accoutumé, ſelon qu'on aime les gens*; ce qui paroît fort contraire à ce regret général, & à *cette douleur publique*, dont la Préſidente d'Oſembrai parle dans ſa Lettre, d'autant plus que Mademoiſelle dit encore que M. de Lauſun, ne lui parlant que de la perte que le Roi & l'Etat avoient faite en M. de Vermandois, en le mettant audeſſus des plus grands hommes qui euſſent jamais été, elle lui répondit : *Modérez ces louanges pour que l'on vous puiſſe croire; un homme de cet âge ne peut avoir toutes les qualités que vous lui donnez.* Paroles qui font voir que ce mérite extraordinaire, que l'on attribue au Comte de Vermandois, dans ſon épitaphe, étoit au moins problématique.

Les ſentimens étoient donc partagés ſur ce jeune Prince. 1°. Les uns l'élevoient juſqu'aux nues; les autres ne croyoient pas qu'il méritât, à beaucoup près, toutes les louanges qu'on lui donnoit : ce qui paroît certain, c'eſt qu'il avoit été dans la diſgrace du Roi, qui ne vouloit point le voir à cauſe de ſes débauches. 2°. Que pour rentrer dans les bonnes graces de ſon pere, il fit une confeſſion générale,

Digitized by Google

ainſi que Mademoiſelle l'aſſure dans ſes Mémoires. 3°. Qu'il parut avoir changé de conduite & de ſentimens, quoiqu'il ne fût nullement détaché de ſes débauches, puiſque l'on crut, peu de temps après, qu'il étoit tombé malade d'*avoir bu trop d'eau-de-vie*. 4°. Qu'il eut la permiſſion de revenir à la Cour, ſur ce ce que l'on croyoit *qu'il ſe fût fait fort honnête homme*; & qu'il en partit pour ſe rendre à l'armée qui fit le ſiége de Courtray.

On a obſervé qu'il n'eut permiſſion de reparoître à la Cour, que ſur la fin d'Octobre 1683, pour y prendre congé avant que de partir pour ſa premiere campagne, & qu'il n'y étoit reſté que quatre jours; c'eſt plus qu'il n'en faut pour y faire de grandes fautes. Il avoit certainement des entrées plus libres & plus familieres chez Monſeigneur le Dauphin que les autres Courtiſans. Oſeroit-on nier qu'il ne ſoit poſſible qu'il lui ait manqué de reſpect juſqu'à un excès que l'on ne pouvoit ſe diſpenſer de punir? Ses débauches avérées, qui l'avoient fait tomber dans la diſgrace du Roi; l'habitude où il étoit de boire de l'eau-de-vie, juſqu'à ſe rendre malade, n'annoncent certainement pas un caractere incapable de ſe porter à une violence exceſſive dans un tranſport de colere. On n'a nulle peine à concevoir qu'il pouvoit être plus aigri que corrigé par la diſgrace qu'il venoit d'éprouver, & par la gêne où il avoit été retenu *ſans voir perſonne*, & *ſans*

Digitized by Google

sortir que pour aller à l'Académie, & le matin à la Messe.

RÉPONSE

Aux Repliques du P. Griffet.

LE P. Griffet dit, page 339 de son Traité, que comme on ne doit pas juger d'un homme sur le témoignage de son ennemi, il faut, avant que d'en adopter le portrait, fait par un Auteur contemporain, examiner si cet Auteur n'avoit pas quelqu'intérêt à le louer ou à le blâmer. Cette regle est très-judicieuse; comment le P. Griffet a-t-il pu s'en écarter, & ne pas faire attention à ce qu'il avoit sous les yeux? Après avoir cité ce que Mademoiselle de Montpensier raconte de M. de Vermandois, *voilà certainement*, dit-il, *des traits qui viennent d'une bonne main.* Comment ose-t-il hasarder cette assertion, lorsqu'au contraire il auroit dû dire & avertir le Lecteur, que le témoignage de cette Princesse devoit être suspect, puisqu'elle dit tout de suite: *pour moi, je ne fûs pas fâchée de la mort de M. de Vermandois; j'étois bien aise que M. du Maine* (1)

(1) On voit dans les Mémoires de Madame de Maintenon, Tom. II, pag. 113, toute l'adresse avec

Digitized by Google

n'eût aucune de ces affaires devant lui, c'est-à-dire qu'il n'eût plus un frere qui partageât la tendresse de Louis XIV. On voit encore très-clairement que les louanges que l'on donnoit à M. de Vermandois, lui déplaisoient. *Il me sembloit*, ajoute-t-elle, *que c'étoit pour déprifer M. du Maine, de dire que personne n'égaleroit jamais M. de Vermandois.* On ne peut pas douter d'après cela, qu'elle ne fût très-disposée à déprimer & à entendre déprimer ce jeune Prince, qui certainement étoit jalousé de la plupart des personnes attachées à M. du Maine & à Madame de Montespan; & la circonstance qu'il étoit tombé malade *pour avoir bu trop d'eau-de-vie*, devient très-douteuse, lorsque Mademoiselle de Monpepsier est la seule qui la rapporte. On apperçoit dans ses Mémoires, que son imagination se laissoit assez souvent guider par sa prévention pour ou contre les personnes dont elle parloit; je n'en citerai que

---

laquelle on amena Mademoiselle de Montpensier à adopter M. le Duc du Maine. » Madame de Mon-» tespan gagnoit-elle un bijou à une loterie, le Duc » du Maine le portoit aussi-tôt à cette Princesse qui » donnoit dans les pieges tendus à sa reconnoissance » & à sa crédulité, se passionnant pour un enfant » qui, tous les matins, lui écrivoit les plus jolis » billets; elle répondoit par des sentimens de mere, » à des sentimens suggérés «.

Digitized by Google

cette preuve-ci. *Un homme*, dit-elle (1), *amoureux d'une Demoiſelle qui étoit à l'Abbaye-au-Bois, crut avoir un rival; il vit ſortir du même lieu un homme en chaiſe; il fit arrêter les Porteurs & commença par lui dire qu'il lui donneroit mille coups. M. de Lauſun ſortit de ſa chaiſe & parla à cet homme, lui fit de grandes excuſes, & lui dit, je crois, pour qui il avoit deſſein. On ſe mocqua fort de lui; & il l'a bien déſavoué.* Quel trait à tranſmettre à la poſtérité! Comment a-t-elle pu le croire, l'écrire, & vouloir jetter cet opprobre ſur un gentilhomme d'un courage éprouvé à la guerre & en trois combats ſinguliers; qu'elle avoit voulu élever & qu'elle avoit peut-être élevé juſqu'à elle! Qu'on juge à préſent ſi l'on doit reſter indécis entre ſon témoignage & celui de la Préſidente d'Oſembrai & de M. de Lauſun. Madame d'Oſembrai ne pouvoit avoir aucune raiſon d'aimer ou de haïr M. de Vermandois; elle écrivoit ce qu'on en diſoit généralement à la Cour & à la Ville, les éloges qu'on en faiſoit & les ſenſibles regrets que ſa mort avoit cauſés. M. de Lauſun étoit au ſiége de Courtray, & avoit été témoin oculaire de la conduite & des mœurs de ce jeune Prince.

J'ai lû dans différens Mémoires de ce tems-là, que quelques jeunes gens de la Cour affec-

(1) *Page 250, derniere Partie.*

Digitized by Google

terent de mépriſer les femmes, & que dans leurs parties de ſoupers, ils ſe livroient à des plaiſirs honteux; que le Prince de Conti (ce même Prince de Conti qui, deux ans après, ſe couvrit de tant de gloire en Hongrie) ſe laiſſa entraîner dans deux de ces parties infâmes; & que ſur le pari d'un cheval avec le Chevalier de Tilladet, & par une ſuite de plaiſanterie & de folie de jeuneſſe plutôt que de libertinage, il s'étoit engagé à amener avec lui le Comte de Vermandois, ſon beau-frere, & qui n'avoit que quinze ans; que Louis XIV en fut auſſitôt informé; qu'il exila le Prince de Conti à Chantilly (1), & défendit au Comte de Vermandois de ſe préſenter devant lui & à la Cour. Perſonne n'a dit, & il n'y a pas la moindre preuve que le Comte de Vermandois ſe ſoit trouvé depuis dans quelque partie de débauche; & l'on a vu que Mademoiſelle de Montpenſier même convient *qu'il étoit fort retiré & qu'on croyoit qu'il ſe ſeroit fait un très-honnête homme.* Pourquoi le P. Griffet veut-il croire *qu'il n'étoit nullement détaché de ſes débau-*

(1) A ſon retour de Hongrie, en 1685 s'étant enfermé avec ſa femme qui avoit la petite vérole, il gagna cette maladie & en mourut le 9 Novembre, ne laiſſant point d'enfans. Cette Princeſſe de Conti, fille de Louis XIV & de Madame de la Valiere, n'eſt morte qu'en 1739.

Digitized by Google

ches? Parce que, dit-il, Mademoiſelle de Montpenſier rapporte *qu'il tomba malade au ſiége de Courtray pour avoir trop bu d'eau-de-vie* (1). Il pouvoit avoir fait un ſoupé où l'on avoit bu des liqueurs dont il s'étoit trouvé d'autant plus incommodé, qu'il n'y étoit pas accoutumé & qu'il n'avoit pas ſeize ans. Pourquoi le P. Griffet prétend-il *qu'il étoit dans l'habitude d'en boire*, lorſque Mademoiſelle de Montpenſier ni qui que ce ſoit ne l'en a accuſé? On peut boire quelquefois des liqueurs, ſans être adonné à ce vice, de même que l'on peut s'être trouvé dans quelques parties de débauche, ſans être un débauché.

L'Auteur des *Mémoires Secrets* dit expreſſément *que l'éclat qu'avoit fait à la Cour l'action du Comte de Vermandois, ne permit pas à Louis XIV d'écouter ſa tendreſſe.* Cela ne ſignifie-t-il pas que le cri de cette action énorme avoit retenti, s'étoit répandu; qu'on l'avoit contée, recontée? & n'ai-je pas eu raiſon d'en conclure, qu'il n'eût pas été poſſible que Mademoiſelle de Montpenſier & M. de Lauſun n'en euſſent eu connoiſſance? Le P. Griffet prétend que l'Auteur des *Mémoires Secrets* a voulu ſeulement dire que cette action avoit fait aſſez d'éclat, pour qu'on ſe crût obligé de la

(1) Expreſſion dénigrante dont les femmes ſe ſervent contre ceux qui boivent des liqueurs.

Digitized by Google

punir, & qu'il suffisoit qu'elle eût été connue d'un certain nombre de personnes, sans être tout-à-fait publique. Cette interprétation est-elle bien exacte ? & quand même cette action n'auroit pas été *tout-à-fait* publique, est-il concevable que Mademoiselle de Montpensier & M. de Lausun n'en eussent point entendu parler, & que Mademoiselle de Montpensier ne l'eût pas rappellée à M. de Lausun, lorsqu'il faisoit de si grands éloges de M. de Vermandois ? D'ailleurs, puisque l'action avoit fait assez d'éclat *pour qu'on se crut obligé de la punir*, n'étoit-il pas indispensable de la punir avec éclat ? au lieu que, suivant l'Auteur des *Mémoires Secrets*, on prit toutes les précautions possibles pour que la punition fût ignorée.

Suite des Repliques du P. Griffet.

ON ne craindra point de dire que les précautions étonnantes que l'on prit pour cacher le nom de ce Prisonnier, pendant sa vie & après sa mort, s'expliquent bien plus naturellement dans l'opinion de l'Auteur des *Memoires Secrets*, que dans tous les autres. Car si l'on suppose que ce Prisonnier étoit le Comte de Vermandois, qui ne voit que c'eût été donner un très-grand éclat à un affront fait au Dauphin, que l'on vouloit ensévelir dans l'oubli,

Digitized by Google

que d'en rendre la punition publique ? Qui ne voit que c'eût été plonger dans un abyme d'affliction la mere & la sœur de ce jeune Prince, dont l'une, à la vérité, ne paroiſſoit plus à la Cour, mais dont l'autre y étoit toujours particuliérement chérie du Roi, qui retrouvoit en elle les graces de ſa mere ? Quelle nouvelle à leur annoncer, que la détention éternelle d'un fils & d'un frere enfermé pour le reſte de ſes jours ! & quelles précautions ne faloit-il pas prendre, pour que ce terrible châtiment ne parvînt jamais à leur connoiſſance ! On ne prétend pas aſſurer ici comme un fait certain, l'eſpece de crime que l'on vouloit punir dans la perſonne de ce Priſonnier. Mais quand même celui qu'on lui impute dans les *Mémoires Secrets*, ſeroit démontré faux, il ne s'enſuivroit pas de là, qu'en ſe trompant ſur la nature du crime, on ſe trompât également ſur la perſonne. Combien d'autres fautes un jeune homme vif & emporté ne pouvoit-il pas commettre, qui euſſent mérité & même exigé la plus ſévere punition ?

Les raiſons que l'on avoit de cacher ſon nom pendant ſa vie, ſubſiſtoient encore après ſa mort. Pouvoit-on annoncer une fin ſi triſte & ſi déplorable, à la mere & à la ſœur de ce jeune Prince, qui lui ont ſurvécu, ſans les accabler d'une douleur extrême, qu'il étoit naturel qu'on voulût, après un ſi long oubli, leur épargner ?

Digitized by Google

RÉPONSE

Aux Repliques du P. Griffet.

EST-IL vraiſemblable que Louis XIV & ſon Conſeil euſſent pris une réſolution auſſi étrange, auſſi biſarre, auſſi difficile dans l'exécution, que celle d'obliger le Comte de Vermandois, de feindre une maladie; de le faire enlever au milieu de tous ſes domeſtiques, ſans qu'aucun pût s'en appercevoir, & de l'envoyer maſqué, ſous une eſcorte bien diſcrette, à l'autre bout du Royaume, tandis que par une momerie peu décente, on lui feroit de magnifiques obſeques, avec meſſes, *de profundis*, pour le repos de ſon ame, & une épitaphe où on lui prodigueroit les plus grands éloges, malgré l'éclat qu'auroit fait ſon attentat, & la juſte indignation que ces éloges exciteroient dans le cœur de tous ceux qui auroient ſçu à quel point il s'étoit rendu coupable? N'auroit-il pas été tout ſimple de faire courir le bruit que ſes débauches, puiſqu'on veut qu'il fût un débauché, lui avoient affoibli, dérangé la tête; qu'il avoit, depuis quelque temps, des vertiges, des accès de folie & même de fureur; qu'il venoit d'en donner tout récemment des marques chez M. le Dauphin; qu'en conſé-

Digitized by Google

quence on alloit l'enfermer dans une Citadelle? Madame de la Valiere & Madame la Princeſſe de Conti, auroient-elles pu ſe récrier contre cette punition, lorſque d'ailleurs, en le faiſant ſoigneuſement garder, on lui auroit laiſſé la permiſſion de ſe promener & de recevoir quelquefois des viſites? Ce châtiment n'auroit-il pas été plus naturel, plus aſſorti à la tendreſſe d'un pere, que de condamner un fils, & un fils qui n'avoit que ſeize ans, à être enſeveli dans l'obſcurité d'une priſon; & à ne voir que le Chef de ſes Gardiens?

Mais, dit le P. Griffet, *n'eût-ce pas été donner un très-grand éclat à un affront fait* à M. le Dauphin, *que l'on vouloit enſevelir dans l'oubli, que d'en rendre la punition publique*? Le Roi & M. le Dauphin peuvent-ils recevoir un affront d'un de leurs ſujets? Une violence ne devient un affront, qu'autant qu'on eſt en état & en poſition d'en tirer vengeance par la voie des armes. M. le Dauphin pouvoit-il appeller en duel le Comte de Vermandois? D'ailleurs les préjugés du point d'honneur, même entre ſimples gentilshommes, exigent-ils que deux freres, quoiqu'ils ſe ſoient violemment outragés, aillent ſe battre & s'égorger?

Ni Mademoiſelle de Montpenſier, ni aucun autre n'a dit que le Comte de Vermandois étoit *fier & emporté*; l'Auteur des *Mémoires Secrets* eſt le ſeul qui lui attribue un pareil caractere; & l'on eſt très-fondé à croire qu'il n'a

Digitized by Google

imaginé de le lui attribuer, que pour donner quelque vraisemblance à l'inconcevable anecdote qu'il vouloit rapporter. S'il eut été *fier & emporté; s'il n'eût laissé échapper aucune occasion de parler avec mépris du Dauphin, & de plaindre les François d'être destinés à obéir un jour à un Prince sans esprit & si peu digne de les commander*, ce discours répétés *en toute occasion*, ne seroient-ils pas revenus à Mademoiselle de Montpensier? Est-il naturel d'imaginer qu'elle les eût ignorés; & n'auroit-elle donc pas dit à M. de Lausun, qu'il étoit bien étonnant qu'il donnât les plus grands éloges à un jeune homme d'un caractere violent, emporté, & d'une insolence qui alloit jusqu'à la folie? Se seroit-elle contentée de répondre: *modérez ces louanges pour qu'on les puisse croire; un jeune homme de cet âge-là ne peut avoir toutes ces qualités?*

Suite des Repliques du P. Griffet.

M. DE PALTEAU dit dans sa Lettre, que l'Homme au masque étoit connu dans l'Isle Sainte-Marguerite & à la Bastille, sous le nom *de la Tour*. On ne lit rien de pareil dans le Journal de M. du Jonca; & si on lui eût donné ce nom, qui est si commun qu'il ne paroît désigner aucun homme de marque, il y a lieu de croire

Digitized by Google

que l'on n'eût fait aucune difficulté de le mettre sur le Regiſtre mortuaire de la Paroiſſe de S. Paul où il fut enterré, ou quelqu'autre nom ſemblable. Mais non; on lui donne ſur ce Regiſtre, le nom de *Marchiali*: mot évidemment fabriqué exprès, & qui par-là même, fait juger que ce n'eſt point un nom véritable. Par quel haſard eſt-il arrivé qu'en tranſpoſant les lettres qui forment ce nom biſarre, pour en faire une anagramme, on y trouve, lettre pour lettre, ces deux mots, l'un latin, & l'autre françois: *Hic Amiral*, c'eſt l'Amiral? On eſt bien éloigné de donner cette anagramme comme une preuve. Il n'eſt nullement vraiſemblable que ceux qui avoient inventé ce nom, euſſent voulu trahir par-là le ſecret qui leur étoit confié, dans le temps même qu'ils prenoient tant de précautions pour le garder; mais on ne peut nier que cette rencontre, quand même elle ſeroit fortuite, n'ait quelque choſe de fort ſingulier: elle pourroit convenir au Duc de Beaufort, comme au Comte de Vermandois, ſi l'on n'avoit de fortes raiſons de l'appliquer à celui-ci plutôt qu'à l'autre.

A l'égard de l'âge de quarante-cinq ans, attribué à ce Priſonnier ſur le Regiſtre mortuaire de la Paroiſſe de S. Paul, il ne conviendroit ni au Duc de Beaufort, qui eût été beaucoup plus âgé; ni au Comte de Vermandois, qui n'auroit eu que trente-ſix ans; ni au Duc de Montmouth, qui en auroit eu cinquante-quatre.

Digitized by Google

Mais on n'eſt pas ſûr que ceux qui dreſſerent cet Acte, & qui le ſignerent, euſſent pris la peine de ſupputer bien exactement les années que ce Priſonnier avoit vécu; & s'ils l'avoient fait, peut-être n'auroient-ils pas voulu en laiſſer une marque à la poſtérité.

RÉPONSE

DE M. DE SAINTFOIX.

IL ſeroit très-facile de faire des anagrammes bien plus ſingulieres que celle que rapporte le P. Griffet, ſi l'on pouvoit s'aider de deux langues; malgré ce ſecours irrégulier, elle n'eſt pas encore exacte, puiſqu'il eſt très-certain que ſur le Regiſtre de ſépulture, *Marchialy* eſt écrit ainſi par un *y* grec, & que ce *byc*, ſi bien imaginé, n'eſt donc plus ni françois, ni latin, ni, je crois, d'aucune langue. D'ailleurs, ſi l'on avoit voulu déſigner qui étoit le mort, auroit-on penſé à ſa Charge, dont il n'avoit jamais fait les fonctions, & qu'un autre, (le Comte de Toulouſe) poſſédoit depuis vingt ans? Avoit-il été d'uſage de l'appeller M. *l'Amiral*? & ne voit-on pas le contraire dans les Mémoires de Mademoiſelle de Montpenſier, dans la Lettre de Madame d'Oſembrai, & dans tous les Livres où il eſt parlé de lui? N'eût-il pas été très-aiſé de

Digitized by Google

faire une anagramme de *Vermandois*? Mais ce qui doit paroître très-extraordinaire, & ce que le P. Griffet a oublié de remarquer, c'eſt qu'on ait enterré un homme dans un cimetiere chrétien, & qu'on ait mis ſon nom ſur le regiſtre de ſépulture d'une Paroiſſe, ſans y joindre ſon nom de baptême, le principal ſigne de notre religion, & qu'on n'eſt ni Juif, ni Mahométan.

Suite des Repliques du P. Griffet.

IL ne faut pas s'imaginer que l'Auteur des *Mémoires Secrets*, ſoit le premier qui ait imputé au Comte de Vermandois, l'attentat dont il s'agit; on en avoit parlé, avant que ces Mémoires euſſent paru, ſur une de ces traditions qui ont, à la vérité, beſoin d'être prouvées, mais qui ne ſont pas toujours fauſſes. Le ſouvenir de celle-ci s'étoit toujours conſervé, quoiqu'on n'en fît pas beaucoup de bruit du temps du feu Roi, par la crainte de lui déplaire; c'eſt de quoi beaucoup de gens qui ont vécu ſous ſon regne, pourroient rendre témoignage.

Digitized by Google

REPONSE

De M. de Saintfoix.

Tacite dit qu'il semble qu'on a de la peine à se persuader que les Princes & les hommes extraordinaires, quand ils meurent jeunes, soient morts d'une mort naturelle. M. de Vermandois étoit le fils d'un grand Monarque, & d'une personne qui avoit achevé de se rendre célebre & intéressante en se faisant Religieuse; il étoit beau, bien fait, & donnoit les plus grandes espérances, disent tous les Historiens; il fut également regretté du Soldat & de l'Officier; on s'entretenoit de sa figure, de sa jeunesse, de son courage: peut-être que quelques personnes de la Cour de M. le Dauphin, ne parurent pas fâchées de sa mort; tant de faux bruits qui courent tous les jours, prouvent que souvent il n'en faut pas tant pour faire imaginer à quelqu'un une nouvelle, où il n'y a pas la moindre circonstance qui soit vraie. Pourquoi n'est-il pas dit un seul mot de l'anecdote en question, dans tant de livres qui ont paru depuis la mort de Louis XIV? est-ce qu'aucun des Auteurs de ces livres n'en avoit entendu parler; ou n'est-ce point que tous l'ont regardée comme très-fausse, très-inconcevable & très-mal imaginée à tous égards?

Digitized by Google

Quand même tous les Mémoires de ce temps-là qui parlent du Comte de Vermandois, ne diroient pas, comme ils le disent, qu'il étoit doux, honnête, prévenant, on devroit le présumer, & que dans la position où il se trouvoit, il tâchoit de se rendre agréable à tout le monde. Louis XIV avoit d'autres enfans naturels; & Madame de Maintenon qui étoit déja toute puissante à la Cour, aimoit le Duc du Maine, comme s'il eût été son propre fils. D'ailleurs, le Lecteur a sans doute remarqué que le P. Griffet ne s'appuie que sur les *Mémoires Secrets* & sur ceux de Mademoiselle de Montpensier, pour condamner le Comte de Vermandois, & que même ce qu'elle dit de ce jeune Prince, ne donne pas lieu de l'accuser de *débauches avérées*, & *d'ivrognerie*, comme l'en accuse le P. Griffet.

Dix-sept ou dix-huit mois avant la mort du Prisonnier masqué, Constantin de Renneville fut mis dans la même prison; il y resta plusieurs années. Dès qu'il en fut sorti, il repassa en Angleterre & en Hollande, & y fit imprimer son *Histoire de la Bastille*, où il a entassé le vrai & le faux, avec l'impudence la plus outrée, & dans le style le plus grossier. (1) Il raconte qu'un jour étant entré dans une salle, on fit promptement tourner le dos à un homme

(1) *Préface, Tom. I, pag. 49.*

Digitized by Google

qui y étoit, pour qu'il ne pût pas lui voir le visage; que Reilhe, le Chirurgien-Major, & Ru, le porte-clefs, lui avoient dit, quelque temps après, que ce Prisonnier étoit d'une naissance distinguée; qu'à la sollicitation des Jésuites chez qui il étudioit, Louis XIV l'avoit condamné à une prison perpétuelle, il y avoit trente-un ans, pour avoir fait des vers contr'eux; qu'il avoit été détenu, pendant plusieurs années, à l'Isle Saint-Marguerite, d'où M. de Saint-Mars l'avoit amené à la Bastille, avec des précautions extraordinaires pour que personne ne le vît dans la route. *Cet homme*, ajoute-t-il, *dont je n'ai pu sçavoir le nom, étoit de moyenne taille, bien traversé* (1), *portant cheveux d'un crêpé noir fort épais, & dont aucun n'étoit encore mêlé. Etant devenu, pendant sa prison, l'héritier de toute sa famille qui possédoit de grands biens, il obtint des Jésuites, deux ou trois mois après que je l'eus vu, sa grace & son élargissement, moyennant de l'argent.* Il seroit ridicule de s'arrêter à réfuter un conte aussi mépriſable que celui de dire que les Jésuites ne se seroient pas contentés de faire bien fouetter leur écolier, & qu'ils auroient été demander à Louis XIV, que ce fils de gens de qualité & très-riches, fût condamné à une

(1) C'est d'un cheval fort du dessous, & large du poitrail, qu'on dit *qu'il est bien traversé.*

Digitized by Google

prison perpétuelle, pour avoir fait des vers contr'eux; & ç'auroit donc été ce Poëte que M. de Saint-Mars traitoit avec tant de respect! Mais la fausse confidence que le Chirurgien-Major & le porte-clefs, firent à Renneville, mérite quelque réflexion; il dit positivement que ce fut en 1705, qu'ayant vu par hasard cet homme, à qui l'on fit promptement tourner le dos, ils lui en conterent l'histoire. Or, ils sçavoient que le Prisonnier masqué étoit mort en 1703; que doit-on présumer de leur fausse confidence? Que même après sa mort, on continuoit toujours à tâcher de détourner les soupçons qu'on avoit eus, ou qu'on pourroit avoir. Peut-être aussi, qu'excepté M. de Saint-Mars, aucun Officier à l'Isle Sainte-Marguerite & à la Bastille, n'avoit sçu véritablement qui il étoit & que ce Gouverneur avoit affecté de jetter de fausses lueurs sur ce mystérieux événement.

Ceux qui voudront toujours croire que c'étoit le Comte de Vermandois, pourront ajouter une remarque assez singuliere aux autres circonstances de son anecdote; c'est qu'il seroit mort à la Bastille le 19 Novembre 1703, précisément le même mois & le même jour, vingt ans après qu'on l'avoit cru mort en Flandres, la nuit du 18 au 19 Novembre 1683.

Je vais à présent rappeller mon opinion, telle que je la publiai il y a deux ans; ensuite on verra mes Réponses aux objections du P. Griffet, avec les nouvelles recherches que j'ai faites &

Digitized by Google

les nouveaux éclairciſſemens que je crois avoir eus; & j'eſpere qu'on trouvera qu'il n'eſt point auſſi révoltant qu'il le dit, de ſuppoſer qu'un Prince qu'on a cru publiquement décapité à Londres, ne l'ait point été.

LE Priſonnier maſqué étoit Duc de Montmouth, fils de Charles II, Roi d'Angleterre, & de Lucie Valters. L'extrême affection que le peuple avoit pour lui, & l'idée que la Nation Angloiſe, quoiqu'elle ſemblât s'être ſoumiſe à Jacques II, n'attendoit qu'un Chef pour chaſſer du trône un Roi *Papiſte*, lui firent former une entrepriſe qui auroit pu lui réuſſir, ſi elle n'avoit pas été ſi prématurée. Il débarqua à Lime, dans le Comté de Dorſet, n'ayant guere que cent vingt hommes à ſa ſuite; il ſe trouva bientôt à la tête de près de ſix mille: quelques Villes ſe déclarerent pour lui; il s'y fit proclamer Roi, ſoutenant que ſa naiſſance étoit légitime & qu'il avoit le contrat & les preuves du mariage de Charles II avec (1) ſa mere. Il attaqua près de Bridgevater, l'armée Royale, commandée par Milord Feversham. Après trois heures de combat, la victoire commençoit à ſe

(1) Le Duc de Montmouth étoit né onze ans avant le rétabliſſement de Charles II, ſur le Trône.

déclarer

déclarer pour lui, lorsque la poudre & les balles manquerent à ses troupes. La lâcheté du Lord Grai, qui commandoit sa cavalerie, acheva de les décourager; elles prirent la fuite. Le malheureux Montmouth ne put échapper à ceux qui le poursuivoient; il fut conduit à Londres, & condamné à être décapité le 15 Juillet 1685. Tous les Historiens rapportent qu'il étoit très-brave, très-affable, d'un caractere doux & d'une figure très-noble & très-belle. *Telle fut*, dit M. Hume, *à l'âge de trente-six ans, la fin d'un Seigneur que ses belles qualités auroient pu rendre l'ornement de la Cour & capable de bien servir sa Patrie. La tendresse que le Roi son pere avoit eue pour lui, les caresses d'une nombreuse faction, & les amorces de l'affection populaire, l'avoient engagé dans une entreprise supérieure à ses forces. L'amour du peuple le suivit dans toutes les variétés de sa fortune. Après son exécution même, ses partisans conserverent l'espérance de le revoir à leur tête; ils se flatterent que le prisonnier qu'on avoit exécuté, n'étoit pas le Duc de Montmouth, mais quelqu'autre qui, lui ressemblant beaucoup, avoit eu le courage de mourir à sa place & de lui donner cette preuve de son extrême attachement.*

Il est certain que le bruit courut dans Londres, qu'un Officier de son armée, qui lui ressembloit beaucoup, fait prisonnier, & sûr d'être

Digitized by Google

condamné à mort, avoit reçu la propoſition de paſſer pour lui avec autant de joie, que ſi on lui eût accordé la vie; & que ſur ce bruit, une grande Dame, *Ladi Wentworth*, ayant gagné ceux qui pouvoient ouvrir ſon cercueil, & lui ayant regardé le bras droit, s'étoit écriée, *ah! ce n'eſt pas lui.*

Quelques jours après que le Roi Jacques eut abandonné ſes Royaumes, dit l'Auteur d'un Livre (1) qui a pour titre, Amours de Charles II & de Jacques II, Rois d'Angleterre, *le Comte Damby envoya chercher le Colonel Skelton, qui avoit eu ci-devant la Lieutenance de la Tour, & à qui le Prince d'Orange l'avoit ôtée pour la donner au Lord Lucas. M. Skelton*, lui dit le Comte Damby, *hier en ſoupant avec Robert Johnſton, vous lui dites que le Duc de Montmouth étoit vivant, & qu'il étoit enfermé dans quelque Château en Angleterre. Je n'ai point dit qu'il étoit vivant & enfermé dans quelque Château, puiſque je n'en ſais rien*, répondit Skelton; *mais j'ai dit que la nuit d'après la prétendue exécution du Duc de Montmouth, le Roi accompagné de trois hommes, vint lui-même le tirer de la Tour; qu'on lui couvrit la tête d'une eſpece de capuchon, & que le Roi & les trois hommes entrerent avec lui dans un carroſſe.*

(1) *Pages 74 & 75, premiere Partie.*

Digitized by Google

Je fais le peu de cas qu'on doit faire de ce qui eſt rapporté dans des Livres pareils à celui que je viens de citer, & dont les Auteurs ne cherchent qu'à amuſer leurs Lecteurs en mêlant des fictions agréables à quelques vérités; mais cette anecdote, vraie ou fauſſe, m'a rappellé ce que d'autres & moi avons entendu raconter plus d'une fois au P. Tournemine. Etant allé faire viſite à la Ducheſſe de Portſmouth, avec le Confeſſeur du Roi Jacques, le P. Sanders, elle leur dit, dans une ſuite de converſation, qu'elle reprocheroit toujours à la mémoire de ce Prince, l'exécution du Duc de Montmouth, après que Charles II, à l'heure de la mort, & prêt à communier, lui avoit fait promettre devant l'Hoſtie que Huldeſton, Prêtre Catholique, avoit ſecretement apportée, que quelque révolte que tentât le Duc de Montmouth, il ne le feroit jamais punir de mort: auſſi ne l'a-t-il pas fait, répondit avec vivacité le P. Sanders.

Nelaton, Chirurgien Anglois, alloit tous les matins au Caffé de Procope; il y a raconté pluſieurs fois qu'étant premier Garçon chez un Chirurgien, près de la Porte Saint-Antoine, on vint un jour le chercher pour une ſaignée, & qu'on le mena à la Baſtille; que le Gouverneur l'introduiſit dans la chambre d'un Priſonnier qui avoit la tête couverte d'une longue ſerviette nouée derriere le cou; que ce priſonnier ſe plaignoit de grands maux de tête;

Digitized by Google

que ſa robe-de-chambre étoit jaune & noire à grandes fleurs d'or, & qu'à ſon accent, il avoit très-bien remarqué qu'il étoit Anglois.

Le bruit courut en Provence, qu'il y avoit à la Citadelle de l'Iſle Sainte-Marguerite, un Prince Turc, nommé Macmouth, qu'on y gardoit avec beaucoup de précautions. Ne ſeroit-il pas aſſez vraiſemblable qu'un Matelot Provençal, plus familiariſé avec les noms de Muſtapha, de Selim, de Macmouth, qu'avec les noms Anglois, ait cru lire Macmouth ſur l'aſſiette d'argent jettée par la fenêtre, & où d'ailleurs le nom de Montmouth, écrit avec la pointe d'un couteau, pouvoit ne pas être trop liſible ?

Outre que le Duc de Montmouth étoit d'une figure diſtinguée (1), il eût été très-difficile de le tenir bien caché en Angleterre. D'ailleurs il n'étoit pas poſſible que Jacques II ne refléchît quelquefois qu'un Roi Catholique Romain ne pourroit jamais être fort agréable aux Anglois ;

(1) On prétend qu'il avoit été paſſionnément aimé de pluſieurs femmes, entr'autres de la Princeſſe d'Orange, pendant le ſéjour qu'il fit en Hollande. On lit dans les Mémoires de M***, pour ſervir à l'Hiſtoire du dix-ſeptiéme ſiécle, Tom. III, pag. 255, que la nouvelle de ſa mort inſpira à cette Princeſſe la haine la plus violente contre ſon pere qu'elle parvint dans la ſuite à détrôner.

Digitized by Google

que dans ce Royaume, les factions se forment, & que les troubles s'y élevent très-aisément; que le Gouverneur d'une Forteresse ou d'une Ville s'y croit moins placé par le Roi que par la Nation, & que s'il imagine qu'il est de l'intérêt de la Patrie de délivrer un prisonnier, il ne tardera pas à le mettre en liberté.

Lié par un serment solemnel, par la reconnoissance & le respect qu'il devoit à la mémoire d'un frere (1) qui l'avoit beaucoup aimé, Jacques II, en accordant la vie au Duc de Montmouth, pensa donc qu'il seroit hors de toute inquiétude à son égard, en le faisant passer en France; & que Louis XIV, quand même leurs intérêts communs changeroient, étoit incapable de jamais trahir sa confiance.

Enfin, qu'on cherche, qu'on lise, qu'on réfléchisse sur tous les événemens de ces temps-là, trouvera-t-on, je ne dis pas seulement en France, mais même dans toute l'Europe, quelque Prince à l'égard de qui l'on puisse imaginer qu'il ait été de la plus grande importance qu'on ignorât sa détention & qu'on prît toutes les précautions qu'on prenoit pour cacher qui étoit le Prisonnier au masque? Je n'en vois aucun, excepté le Duc de Montmouth.

(1) Charles II.

Digitized by Google

NOUVELLES REMARQUES

SUR LE PRISONNIER MASQUÉ,

Inſérées dans le Journal Encyclopédique, Novembre 1768, pag. 112.

APRÈS avoir lu, dans votre dernier Journal, l'Extrait de l'Ouvrage où M. de Saintfoix ouvre une nouvelle vue ſur le Priſonnier maſqué, j'ai recouru avec empreſſement aux révolutions d'Angleterre, ſous le regne de Jacques II, imprimées en 1689, à Amſterdam, en un volume *in*-12 de 464 pages. C'eſt un de ces Libelles dont les Réfugiés François, ſoudoyés par le Roi Guillaume, rempliſſoient alors l'Europe. Il a eu le ſort des Ouvrages de ce genre, le ſort de tous les Ouvrages de parti, qui ſurvivent à peine à la chaleur qui les a produits; mais pour les détails, ils ont le mérite que l'on ne peut refuſer aux Ecrits contemporains.

Voici de quelle maniere s'explique celui dont il s'agit, ſur la cataſtrophe du Duc de Montmouth (page 67),

Arrêté après ſa défaite, le cœur l'abandonna dès qu'il ceſſa d'être libre. Il ne ſe contenta pas d'écrire au Roi; il écrivit auſſi une Let-

Digitized by Google

tre très-touchante à la Reine Douairiere. Cette Princeſſe obtint du Roi, que non-ſeulement il verroit ce malheureux Prince, mais qu'il lui accorderoit une longue audience en préſence de deux Secrétaires. Le Duc ſe préſenta donc devant le Roi, ſe jetta à ſes pieds, répondit à pluſieurs queſtions qu'il lui fit, lui avoua qu'il méritoit la mort, & le conjura, les larmes aux yeux, de ne pas uſer de ſon droit, & de lui accorder, en lui accordant la vie, une grace dont il ne ſe rendroit jamais indigne; il lui répéta les exemples de pluſieurs grands Princes qui s'étoient laiſſés toucher en pareilles occaſions, & qui ne s'étoient pas repentis de ces actes de généroſité & de clémence; & pour achever de l'attendrir, il lui dit qu'il étoit fils de Charles II, & qu'en le faiſant mourir, il répandroit ſon propre ſang. Le Roi n'eut pas la dureté de lui répondre, comme Philippe II, que lorſqu'il avoit du mauvais ſang, il ſe le faiſoit tirer. Mais il n'eut pas la généroſité de lui accorder la vie; il lui répondit qu'il le plaignoit; que ſon crime n'étoit pas de nature à demeurer impuni, & que la politique en exigeoit le châtiment.

En effet, auſſi-tôt après la conférence, le Duc fut conduit à la Tour, où la Ducheſſe ſon épouſe le vint voir, dans une triſteſſe mortelle; & le lendemain, le Roi ayant ſigné l'arrêt de mort, il en reçut la nouvelle, ſans

Digitized by Google

la moindre émotion du monde, parce qu'il avoit eu le tems de s'y préparer.

Le 18 Juillet (le 15, suivant M. Hume) le Lieutenant de la Tour le fut prendre dans un carrosse de deuil, entre les neuf à dix heures du matin; & l'ayant mené jusqu'à la terrasse de la Tour, il fut reçu là par les Schérifs. Trois Evêques & deux Docteurs monterent dans le carrosse. L'échaffaud étoit couvert d'un tapis de velours noir; & l'Exécuteur vêtu de deuil; car on le vouloit traiter en Prince.

Comme le Duc avoit donné par écrit tout ce qui pouvoit concerner l'Etat, il protesta en arrivant sur l'échaffaud, qu'il n'avoit pas dessein de beaucoup parler, & se réduisit à dire qu'il mouroit Protestant, & plein de repentance de ses péchés. Les Evêques & les Schérifs lui firent néanmoins plusieurs demandes auxquelles il répondit; mais, comme il leur fit connoître souvent qu'il n'étoit-là que pour mourir, & qu'il avoit tout dit, il se tourna vers l'Exécuteur, à qui il donna six guinées pour qu'il ne le fît pas souffrir; précaution inutile; car il lui donna cinq coups avant que de lui emporter la tête de dessus les épaules. On dit même que ce misérable Prince tourna la tête au troisieme coup, & qu'il regarda le Bourreau, & qu'alors le Bourreau laissa tomber la hache, en disant qu'il ne pouvoit l'achever, & qu'il ne sçavoit

Digitized by Google

où il en étoit. On lui fit cependant reprendre la hache; & il en donna encore deux coups; & comme la tête ne laissoit pas de tenir encore au corps, il acheva de l'en séparer avec un couteau.

Les personnes les moins pénétrantes attribuerent cette cruauté à la timidité de l'Exécuteur; mais les plus intelligentes demeurerent d'accord que cela étoit concerté, & que le Bourreau avoit des ordres. En effet, on en avoit ainsi usé, ou à peu près, lorsqu'on avoit tranché la tête à Mylord Russel. Enfin le Duc de Montmouth mourut après avoir beaucoup souffert. On mit le reste du corps dans une biere, couverte de velours noir, qu'on porta dans un carrosse de deuil, à la Tour, où on l'enterra dans la Chapelle du Palais.

S'il faut ajouter foi à ce que disent la plus part des gens, la Religion Protestante ne perdit pas beaucoup en perdant le Duc de Montmouth. On dit qu'il avoit été élevé dans la Religion Romaine, & qu'il étoit Papiste dans l'ame, & que ce qu'il alléguoit dans son manifeste, n'étoit que langage politique; mais, comme il n'appartient qu'à Dieu de sçruter les cœurs, & qu'il déclara qu'il mouroit Protestant, on le doit croire charitablement. Au reste, son entrepriſe fut fort imprudente; il s'engagea dans un dessein téméraire; c'étoit rebellion de sa part, puisqu'il

Digitized by Google

n'étoit point autorisé : enfin, Dieu vouloit réserver à un plus grand Prince la gloire de sauver l'Angleterre (le Prince d'Orange).

Le même Ecrivain ajoute, pag. 86, *que peu après l'exécution du Duc, le Roi mit en liberté la Duchesse & ses enfans, en les rétablissant dans tous leurs biens.*

Ces détails contemporains, plus étendus, plus circonstanciés que ceux dans lesquels Rapin Thoiras & M. Hume sont entrés sur le même évènement, favorisent en quelques parties la nouvelle opinion de M. de Saintfoix; mais il paroît difficile de les concilier avec un fait qu'ils articulent précisément.

Les protestations du Duc de ne point parler, & de n'avoir rien à dire dans ces derniers instans, où, comme le Cygne, l'Anglois est plus babillard que dans tout le cours de sa vie, semblent annoncer de la part du personnage chargé du rôle du Duc, la crainte de trahir le secret dont il étoit chargé. Sa ressemblance avec le Duc ne s'étendoient, sans doute, ni à celle de la voix, ni à celle du geste & de l'action, qui devoient accompagner un discours suivi.

Mais le choix de l'heure pour l'exécution (neuf à dix heures du matin, au mois de Juillet) aux yeux de la foule de tous états que devoit attirer une exécution aussi importante, convenoit bien peu à l'escamotage que suppose M. de Saintfoix. Les flambeaux eussent été plus favorables; à la faveur de mille contretems qui

Digitized by Google

naissent souvent d'eux-mêmes, & qu'il est si aisé de faire naître, on n'auroit pas sans doute négligé de se ménager cet avantage.

En franchissant la difficulté de trouver un homme, dont la ressemblance avec le Duc qui avoit passé sa vie au milieu de Londres, eût été assez marquée pour faire illusion à cette Ville, dans une circonstance qui attiroit & fixoit sur lui tous les regards, il faut supposer bien du merveilleux pour avoir pu trouver quelqu'un, même parmi des condamnés à mort, qui se soit volontairement chargé d'un rôle aussi dangereux (1).

Dans cette supposition, le regard lancé par le patient sur le Bourreau, après le troisieme coup de hache, pourra être regardé comme un reproche à ceux qui lui avoient promis qu'il mourroit sans douleur & sans sentir la mort : la maladresse même du Bourreau, & sa protestation de ne pouvoir achever, pourront aussi être attribués à la connoissance qu'il avoit de la *supposition de la personne.*

Quant à ce que dit M. Hume *des espérances des partisans du Duc qui se flattoient de le voir encore à leur tête*, il suffit d'observer que les Anglois ont toujours cru, qu'encore aujourd'hui ils croient aux revenans, & que leur histoire est un tissu de mouvemens, de guerres & de révo-

1) En quoi ce rôle pouvoit-il être dangereux?

Digitized by Google

lutions, occasionnés par de pareils fantômes.

Le fait supposé, on conçoit aisément l'intérêt qu'auroit eu Louis XIV, de tenir en sa possession la personne du Duc de Montmouth, que le Prince d'Orange avoit fait passer en Angleterre pour y préparer les voies qu'il méditoit. Jacques II venant à mourir sans postérité masculine, le Prince qui naquit depuis son avenement au trône, mourant aussi sans postérité, après avoir survécu à son pere, la France auroit pu faire reparoître dans le Duc un nouveau Prétendant que les Anglois eussent accueilli d'autant plus favorablement, que Stuart par son pere, Anglois par sa mere, professant la Religion-Anglicane, il avoit tout l'essentiel de ce qu'exigeoit la Nation pour la succession au trône.

JE pourrois croire que mes raisons ont paru probables à l'Auteur des Remarques qu'on vient de lire, & qu'il souhaite uniquement que je puisse répondre à la difficulté sur la ressemblance. A l'égard de la relation qu'il cite, elle n'est pas conforme, en quelques circonstances, à celle qui fut publiée le lendemain de l'exécution.

Digitized by Google

OBJECTIONS du P. Griffet.

SI l'on dit que cet homme étoit le Duc de Montmouth, les précautions que l'on prit pour cacher son nom deviennent inexplicables, surtout après sa mort, qui arriva certainement en 1703. Alors le Roi Charles II, son pere, n'étoit plus; le Roi Jacques II, son oncle, étoit mort en 1701; & le Roi Guillaume, Prince d'Orange, en 1702. La Reine Anne, fille de Jacques II, étoit montée sur le trône d'Angleterre : craignoit-on qu'elle ne sollicitât la délivrance du Duc de Montmouth, si elle eût sçu qu'il étoit à la Bastille ? Elle eût mieux aimé le savoir là, que de le voir en Angleterre, puisque du caractere dont il étoit, il eût été capable d'y former des conjurations & des cabales pour la détrôner, comme il en avoit fait pour détrôner Jacques II. Craignoit-on que la nouvelle de sa mort n'accablât de douleur la Reine d'Angleterre, veuve de Jacques II, & le Prétendant, leur fils, qui détestoient tous deux le Duc de Montmouth, comme un rebelle qui avoit pris les armes pour disputer la Couronne au Roi Jacques ? Si l'on avoit sçu en Angleterre que Jacques, au lieu de lui faire trancher la tête, avoit consenti qu'il fût seulement condamné à une prison perpétuelle, cet acte de clémence auroit imposé silence à ses ennemis, qui lui ont tou-

Digitized by Google

jours reproché la mort du Duc de Montmouth (1) comme un acte de cruauté, quoique ce ne fût qu'un acte de justice.

De plus, pour soutenir que ce Duc étoit l'Homme au masque, il faut nécessairement supposer qu'il ne fut pas décapité à Londres, le 25 Juillet 1685, comme tout le monde l'a écrit, & comme tout le monde l'a cru; mais qu'un homme, qui lui ressembloit, fut assez généreux pour consentir à être décapité à sa place. Il faut supposer que les Officiers de Justice, & les soldats qui le conduisirent à l'échaffaud, & qui avoient tous vu cent fois le véritable Duc de Montmouth, y furent eux-mêmes trompés; supposition qui paroît si absurde, qu'il n'est pas possible de l'admettre, quand on l'examine avec attention : on en apporte cependant deux preuves.

La premiere, c'est qu'on l'a entendu dire au Pere de Tournemine; mais ceux qui l'ont

(1) En plaignant le Duc de Montmouth, jamais personne n'a regardé son supplice comme un acte de cruauté; peut-être même que, si l'on avoit appris en Angleterre qu'on lui avoit laissé la vie, mais en l'enfermant pour le reste de ses jours dans la chambre obscure d'une prison, & n'ayant aucune communication avec qui que ce soit qu'avec son geolier, on auroit regardé ce changement dans la punition, comme un raffinement de vengeance.

Digitized by Google

connu, avoueront sans peine que le témoignage de cent Peres Tournemine (1) ne suffiroit pas pour vérifier un fait de cette nature. Ce Pere étoit un homme d'une imagination vive, & toujours enflammée, à-peu-près comme celle de Mainbourg, quoiqu'il s'exprimât plus noblement que lui, & qu'il fût peut-être plus savant à divers égards; il aimoit à raconter des choses extraordinaires, sans trop s'embarrasser si elles étoient exactement vraies; ce qui faisoit dire, quand on rencontroit des gens du même caractere:

„ Il ressemble à Tournemine
„ Qui croit tout ce qu'il imagine.

C'est ce qu'on voit dans une Lettre satyrique, imprimée au commencement de la Régence; & l'on sait d'ailleurs qu'en cet endroit, l'Auteur de la Lettre n'a point outré la satyre.

La seconde preuve que l'on apporte d'un fait si extraordinaire, c'est que M. Hume raconte que le bruit courut dans Londres, parmi les partisans du Duc de Montmouth, que ce n'étoit pas lui qu'on avoit décapité; mais un autre qui lui ressembloit beaucoup, & qui avoit eu le courage de mourir à sa place, & de lui donner cette marque de son

(1) Quelles expressions dures & grossieres!

Digitized by Google

extrême attachement. Il est vrai que ces paroles se trouvent dans l'histoire de M. Hume; mais il ne les donne pas pour des vérités; & il rapporte, comme tous les autres contemporains, que le Duc de Montmouth fut réellement décapité à Londres.

RÉPONSE

DE M. DE SAINT-FOIX.

JACQUES II étoit déja dans un âge assez avancé; il pouvoit mourir; il pouvoit devenir la victime de ses projets, être assassiné, empoisonné, avant que la Reine lui eût donné un fils; & sa couronne auroit passé à la Princesse & au Prince d'Orange, l'horreur & la terreur de tous les Catholiques d'Angleterre.

Montmouth, (1) disent tous les historiens, étoit d'un caractere doux, affable, généreux, ennemi des violences & de la persécution; il en avoit donné des preuves dans les troubles de l'Ecosse, & en d'autres occasions; d'ailleurs, Catholique dans le cœur, l'ambition,

(1) *Burnet, Tom. III, pag. 55 & 58, Hume, Tom. III, in-4°. pag. 253 & 272.*

Digitized by Google

ſeule lui faiſoit profeſſer la Religion dominante.

La Reine douairiere, zélée Catholique, s'intéreſſa pour lui, & obtint de Jacques qu'il le verroit & l'écouteroit.

Les Jéſuites ne pouvoient pas ignorer que le Prince d'Orange avoit de fortes raiſons pour les regarder comme ſes ennemis perſonnels.

Montmouth reſtoit priſonnier & inconnu pendant toute ſa vie, s'il naiſſoit un fils au Roi Jacques; mais s'il venoit à mourir ſans en avoir eu un, Montmouth, mis en liberté, aimé de ſa Nation, devenoit un concurrent bien redoutable pour le Prince d'Orange, dont le caractere ſec, peu communicatif, la façon de vivre retirée, l'accueil & les manieres froides, étoient peu propres à lui concilier l'affection des Anglois.

Ne doit-on pas préſumer que les Jéſuites, qui gouvernoient le Roi Jacques, lui dirent qu'il étoit lié par un ſerment, & qu'il ne pouvoit condamner ſon neveu qu'à une priſon perpétuelle. Obſervons encore que Milord Grey & quelques autres, qui avoient armé pour Montmouth, obtinrent aiſément leur grace.

Si le Priſonnier maſqué, dit le P. Griffet, *étoit le Duc de Montmouth, pourquoi avoir caché ſon nom, ſur-tout après ſa mort?* Parce que ſi Louis XIV, par amitié pour le Roi Jacques, ou par des raiſons de politique, s'étoit chargé du Duc de Montmouth, il n'étoit pas de ſa dignité qu'on le ſût; parce qu'il ne

Digitized by Google

pouvoit être d'aucune utilité de le déclarer; parce que les partisans du Prince d'Orange ayant porté l'horreur de la calomnie jusqu'à publier que le Prince de Galles étoit un enfant supposé, ils n'auroient pas manqué de faire des railleries, & de dire que puisqu'on avoit bien pu trouver le moyen de présenter sur un échaffaud & de faire décapiter un homme à la place d'un autre, il avoit été encore plus aisé de feindre une grossesse & un accouchement.

Je n'ai point dit, comme le rapporte le P. Griffet, *qu'un homme qui ressembloit au Duc de Montmouth, fut assez généreux pour consentir à être décapité à sa place.* J'ai dit (& cela est très-différent) que le bruit courut dans Londres, qu'un Officier de son armée, qui lui ressembloit beaucoup, fait prisonnier, & sûr d'être condamné à mort, avoit accepté la proposition de passer pour lui. Le fait est très-possible & n'a rien de romanesque. J'aurois pu même ajouter que peut-être offrit-on à cet Officier une somme considérable, avec la facilité de la faire remettre lui-même à sa famille.

Quand on examine avec attention, ajoute le P. Griffet, *il paroît absurde, & l'on ne peut pas admettre que les Officiers de Justice & les Soldats n'eussent pas reconnu que celui qu'ils conduisoient à l'échaffaud, n'étoit point le Duc de Montmouth qu'ils avoient vu cent fois.* Quand on examinera & qu'on réfléchira avec

Digitized by Google

attention, on ſe dira que ſur deux ou trois cens mille perſonnes d'une même nation, il y en a au moins cinq cens qui ont entr'elles une reſſemblance de phyſionomie; que cette ſeule reſſemblance auroit ſuffi, parce qu'on étoit préoccupé de l'idée que c'étoit le Duc de Montmouth qu'on alloit décapiter; parce que ceux qui étoient les plus proches, s'il leur eût ſemblé trouver quelque différence dans les traits, l'auroient attribuée à l'abattement, aux agitations de l'ame pendant pluſieurs jours de priſon; à tout ce que ſouffre la nature à l'appareil du ſupplice, & aux empreintes de la mort enviſagée de ſi près. Ceux qui allerent prendre le Marquis de Saint-Valier pour le conduire au gibet, & ceux qui le virent paſſer, douterent-ils que ce fût lui, parce que ſes cheveux qui étoient noirs la veille, étoient devenus tout blancs pendant la nuit?

Pourquoi l'Evêque de Londres ne fut-il pas nommé pour être un des deux Evêques qui devoient préparer le patient à la mort? Pourquoi choiſit-on les Evêques d'Ely & de Bath? Parce qu'apparemment Montmouth n'en étoit pas connu: ces Prélats Anglicans regardent la réſidence comme un de leurs principaux devoirs, & l'obſervent. Je pourrois ajouter que les chambres & les eſcaliers des priſons, ſont toujours aſſez ſombres, & que d'ailleurs il y avoit plus d'un an que Montmouth étoit en Hollande, & qu'il n'avoit paru en Angleterre.

Digitized by Google

Dès que les deux Schérifs & les soldats furent arrivés, le prétendu Montmouth, conduit par le Lieutenant de la Tour, entra dans un carrosse avec les deux Evêques & un Docteur; pouvoit-il être vu du peuple? Il ne mettoit pas, je crois, la tête à la portiere pour saluer. *Quand il fut sur l'échaffaud*, dit la relation imprimée le lendemain, *il s'avança à l'autre bout, d'un pas ferme, leva un instant les yeux au Ciel, & déclara qu'il étoit très-fâché du sang qui avoit été répandu pour soutenir sa cause, mais qu'il n'avoit eu que de bonnes intentions pour l'Etat. Ce furent ses seules paroles; mais qu'il prononça d'un ton grave & tranquille. Il regarda ensuite la hache, donna six guinées au bourreau, lui dit qu'il avoit ordonné qu'on lui en donnât davantage s'il ne le faisoit point trop souffrir, se mit à genoux, baissa la tête sur le bloc; le bourreau, &c.*

Pour mieux cacher la supposition d'un homme à la place d'un autre, pourquoi, dit-on, n'avoir pas fait faire cette exécution aux flambeaux? parce que ce n'est pas l'usage en Angleterre; parce qu'on étoit dans les longs jours de l'année, & que ce retardement jusqu'à la nuit auroit étonné; parce que le Roi n'étant point aimé, il eût été dangereux d'impatienter & de laisser raisonner le peuple assemblé

Le P. Tournemine étoit d'une illustre Mai-

Digitized by Google

ſon de ma Province : je le voyois aſſez ſouvent ; & j'étois déja d'un âge, & j'avois aſſez d'uſage du monde, pour pouvoir juger des perſonnes ; je n'ai jamais remarqué dans ſa converſation ce caractere d'eſprit que le P. Griffet, ſon Confrere, lui attribue & qu'il appuie ſi *ſolidement* ſur un trait de ſatyre. Je ne m'écarterai point de mon ſtyle ordinaire, quelque chere que me ſoit la mémoire du P. Tournemine ; je dirai ſeulement qu'il étoit célebre dans toute l'Europe, aimé, eſtimé, conſidéré à la Cour & à la Ville, & regardé comme un des plus diſtingués dans un ordre, où l'on ne peut pas nier qu'il n'y ait toujours eu des perſonnes d'un très-grand mérite. D'ailleurs, je viens de chercher dans les Mémoires de Burnet ; c'eſt le ſeul hiſtorien Anglois que j'aie à préſent ſous ma main ; j'y vois *que Charles II aimoit ſon fils Montmouth avec une tendreſſe extréme.... qu'étant au lit de la mort, on apporta ſecretement dans ſa chambre une hoſtie.... qu'il communia de la main d'un Prêtre Catholique Romain..... que la Ducheſſe de Portſmouth étoit préſente.... qu'il recommanda vivement tous ſes enfans naturels à ſon Succeſſeur*, qui certainement lui devoit la reconnoiſſance la plus tendre & la plus religieuſe. Tout cela ſe rapporte à ce que racontoit le P. Tournemine (1) ; & puiſ-

(1) *Voyez ci-devant, pag.* 314.

Digitized by Google

que la plus grande partie de ce qu'il racontoit ſe trouve confirmé par Burnet, pourquoi vouloir qu'il ait imaginé le reſte, c'eſt-à-dire, la réponſe qui échappa au P. Sanders? Parce que le fait que renferme cette réponſe me paroît incroyable, répondra le P. Griffet; il n'en avoit pas penſé de même à la page 310, puiſqu'il y dit *que ſi l'on étoit sûr que le Priſonnier maſqué ne fut conduit à Pignerol qu'en* 1685, *on pourroit être fondé à croire que c'étoit le Duc de Montmouth, & que cette date excluroit le Duc de Beaufort, le Comte de Vermandois, & l'Inconnu dont parle M. de Voltaire.* Il me reſte donc, pour achever d'établir mon opinion, de prouver cette date de 1685.

M. Fouquet ayant été condamné par ſes Commiſſaires, le 22 Décembre 1664, à un banniſſement perpétuel, Louis XIV, par des conſidérations d'Etat, changea cette condamnation en une priſon perpétuelle à la Citadelle de Pignerol; & M. de Saint-Mars ayant été choiſi pour veiller ſur lui & ſur les correſpondances qu'il voudroit peut-être entretenir, eut des Lettres pour commander dans cette Citadelle. M. de Lauſun, vers la fin de Novembre 1671, y fut auſſi conduit & renfermé. M. Fouquet étant mort en 1680, & M. de Lauſun ayant obtenu, en 1681, la permiſſion d'aller prendre les eaux de Bourbon, le Roi nomma M. de Saint-Mars, pour l'accompagner & continuer de le garder; mais Mademoiſelle de

Digitized by Google

Montpenſier (1) ayant repréſenté qu'il y avoit eu ſouvent des querelles & des démêlés entre M. de Lauſun & M. de Saint-Mars, le Roi, à ſa priere, changea l'ordre, & chargea de cette commiſſion M. de Maupertuis, Officier des Mouſquetaires.

Il eſt conſtaté par le Journal de M. du Jonca, que M. de Saint-Mars, quand il paſſa en 1686, du commandement de la Citadelle de Pignerol au gouvernement des Iſles Sainte-Marguerite & Saint-Honorat (2), emmena avec lui le Priſonnier maſqué, & qu'il l'emmena encore avec lui à la Baſtille, lorſqu'il en fut nommé Gouverneur en 1698 : de ſorte que le Miniſtere ne voulant pas, à moins d'une néceſſité abſolue, avoir d'autre confident de la détention & de ce qu'étoit ce Priſonnier, que M. de Saint-Mars, faiſoit ſuivre à cet Infortuné le ſort de

(1) *Mémoires de Montpenſier, Tom. VI, pag* 212.

(2) M. de Guitaut, Gouverneur de ces Iſles, étant mort le 27 Décembre 1685, M. de Saint-Mars fut auſſi-tôt nommé à ce Gouvernement. Madame du Frênoi, ſa belle-ſœur, étoit, dit-on, toute puiſſante ſur le cœur de M. de Louvois. On voit dans la Deſcription de la France, par M. de Piganiol, Tom. V, pag. 375, qu'il n'y avoit point encore dans ces Iſles de priſonniers & de priſons d'Etat, & que M. de Saint-Mars fut le premier qui en fit bâtir ou accommoder, apparemment d'abord pour le Priſonnier maſqué.

Digitized by Google

celui à qui on l'avoit d'abord confié ; d'où il réſulte qu'il n'étoit pas à la Citadelle de Pignerol en 1681, parce que, s'il y avoit été, & M. de Saint-Mars étant chargé de ce ſecret qu'on tâchoit de rendre impénétrable, Louis XIV & M. de Louvois n'auroient certainement pas nommé M. de Saint-Mars pour aller garder M. de Lauſun, & paſſer trois mois aux Eaux de Bourbon.

Au commencement de l'année 1684, à l'occaſion des réjouiſſances pour la naiſſance du Duc d'Anjou (1), il y eut une conteſtation aſſez vive entre M. d'Herleville & M. de la Motte de Riſſan. M. d'Herleville étoit Gouverneur de la Ville & Citadelle de Pignerol, mais ſans Lettres de commandement pour la Citadelle, M. de Saint-Mars continuant toujours de les avoir. M. de la Motte de Riſſan étoit Lieutenant de Roi de cette Citadelle. On envoya de part & d'autre pluſieurs Mémoires à la Cour ; & il y eut à ce ſujet un réglement ſur le ſervice des Places & Citadelles. Il eſt certain, ſans entrer dans des détails inutiles, que cette conteſtation n'auroit pu avoir lieu, ſi M. de Saint Mars n'eût pas été abſent, & par congé de la Cour. (1) Il y étoit allé pour ſolliciter qu'on joignît à ſa Lieutenance de Roi de Pignerol,

(1) *Né le 19 Décembre 1683.*

(2) *Etat de la France, année 1684.*

gnerol, le Gouvernement du Fort d'Exiles, ce qu'il obtint. Auroit-il osé demander ce congé, l'auroit-il obtenu, s'il avoit été chargé de garder le Prisonnier masqué?

Toutes les époques que je viens de citer, prouvent que ce Prisonnier n'étoit pas, avant 1685, à la Citadelle de Pignerol, qui fut certainement sa premiere prison, & que par conséquent ce n'étoit ni l'inconnu dont parle M. de Voltaire, ni le Duc de Beaufort, ni le Comte de Vermandois. Ces époques prouvent aussi toute la fausseté de certains bruits, aussi absurdes qu'infâmes, sur la naissance de ce Prisonnier, & dont il me seroit très-aisé de faire connoître l'absurdité par les preuves les plus solides & les plus convaincantes.

LETTRE

D'un Ami du P. Griffet.

LE P. Griffet, dans son excellent *Traité des différentes sortes de preuves qui servent à établir la vérité de l'histoire*, a de nouveau attiré la curiosité du public sur le Prisonnier connu sous le nom de *Masque de fer*. Les conjectures ne sont pas encore épuisées. Je ne désespere pas de voir par exemple, soutenir un jour que ce célebre Inconnu, étoit le Sul-

Digitized by Google

tan Mahomet, détrôné en 1687. Le peuple, dira-t-on, se souleva contre lui à cause des mauvais succès des armes Ottomanes en Allemagne; & l'on sait que la France, par son Ambassadeur, M. de Châteauneuf, fit tous ses efforts pour engager le successeur de Mahomet à continuer la guerre, & que ses promesses relevèrent le courage des Turcs. On sçait aussi que le sort de ce Prince, après sa déposition, est assez incertain, & que Kuprogli, qui lui sauva la vie, étoit dans les intérêts de la France. L'on ajoutera que le Prisonnier passoit en Provence pour un Prince Turc; point de nom de baptême; il est appellé sur les registres de S. Paul, *Marchialy*, nom Turc, au moins à demi. Sa taille, son accent étranger, & quelques autres circonstances paroîtront très-propres à confirmer cette conjecture. Il est facile de trouver des vraisemblances; & il n'est pas rare, quand on en a trouvé, qu'on veuille les prendre pour la vérité, quelque frivoles qu'elles soient.

En attendant que de nouvelles découvertes aient fixé les incertitudes à cet égard, les esprits sont partagés entre le Comte de Vermandois & le Duc de Montmouth. M. de Saintfoix met sous les yeux du public les pieces du *Procès*. S'il nous étoit permis d'avoir un avis là-dessus, nous dirions que ce procès ne nous paroît pas encore assez instruit pour pouvoir être jugé.

Digitized by Google

L'Auteur des *Memoires pour ſervir à l'Hiſtoire de Perſe*, s'eſt évidemment trompé dans pluſieurs circonſtances de ſon récit. M. de Saintfoix l'a très-bien prouvé. Mais nous ne croyons pas qu'il faille en conclure qu'il ſe ſoit trompé quant au fait eſſentiel.

L'Auteur des *Mémoires* a mal placé le lieu de la ſcene, & cette faute a ôté preſque toute vraiſemblance au reſte de ſon récit. Ce fut au camp devant Courtrai, que M. le Comte de Vermandois eut une querelle avec M. le Dauphin. Il eſt très-poſſible qu'un jeune homme ſoit emporté par ſa vivacité; il n'eſt pas invraiſemblable que deux Princes ſe ſoient trouvés avec peu de monde dans une tente; il eſt facile d'imaginer pourquoi des témoins auront gardé le plus profond ſilence ſur leur démêlé. *Ce ſont*, dit à ce ſujet Mademoiſelle de Montpenſier, *de ces biſtoires que l'on ne ſçait point, & que l'on ne voudroit pas ſçavoir.*

On aſſure que le jour même où le corps du Comte de Vermandois dut être tranſporté à Arras, il ſortit du camp une litiere, dans laquelle on crut qu'il y avoit un Priſonnier de conſéquence, quoiqu'on répandit le bruit que la caiſſe militaire y étoit renfermée; & l'on ajoute que cette litiere prit un chemin détourné. J'ai lu quelque part que le caveau dans lequel on dit que M. le Comte de Vermandois fut inhumé à Arras, a été gardé très-ſoigneu-

Digitized by Google

sement (1). Il me semble encore qu'il y avoit dans le même écrit, divers anecdotes qui annonçoient un mystere enseveli dans cette tombe. Il y étoit parlé d'une grand'messe qu'on célébroit annuellement pour le repos de l'ame du Comte de Vermandois : cette circonstance est très-remarquable. Comment Louis XIV, toujours religieux & à la fin si pieux, auroit-il non-seulement souffert, mais encore ordonné un service annuel pour un homme vivant? Nous conviendrons encore avec M. de Saintfoix, qu'il auroit été plus naturel de faire passer le Comte de Vermandois pour fou. Plus on approfondit, moins on s'éclaire.

M. de Saintfoix ne parle point des faits précédens, que l'on ne peut ni rejetter ni croire, sans instructions plus certaines. Il pense pouvoir fixer à l'année 1685, le tems où le Prisonnier fut conduit à la Citadelle de Pignerol; ce qui ne s'accorde point avec l'époque de la *disparition* de M. le Comte de Vermandois, arrivée en 1683. M. de Saint-Mars ne quittoit point le Prisonnier. Or, au commencement de 1684, il y eut une contestation assez vive entre le Gouverneur de Pignerol & le Lieutenant de Roi de la Citadelle; contestation qui n'auroit

(1) En faisant garder si soigneusement ce caveau, étoit-ce pour qu'on soupçonnât qu'il y avoit du mystere?

Digitized by Google

point eu lieu, si M. de Saint-Mars, Commandant de la citadelle, n'avoit été absent. Ce fait est-il aussi contraire que M. de Saintfoix le pense, à l'opinion qu'il combat? Nous le prions de vouloir bien y donner toute son attention. M. le Comte de Vermandois n'est supposé mort qu'à la fin de l'année 1683. C'est le 26 Novembre que le convoi (1) & la litiere partent du camp. Le Duc d'Anjou vient au monde le 19 Décembre : & c'est à l'occasion des réjouissances pour la naissance de ce Prince, qu'il s'éleve une dispute entre le Gouverneur & le Lieutenant de Roi de Pignerol. Si M. de Saint-Mars, à qui la Cour confia ce Prisonnier, avoit été mandé

(1) On auroit donc fait les funérailles avant l'arrivée du convoi, puisqu'il est constaté par les registres du Chapitre d'Arras, qu'elles furent faites le 25 Novembre. Il est certain qu'il mourut la nuit du 18 au 19 Novembre ; que son convoi partit de Courtrai le 19 au soir ; qu'il arriva à Arras le 24, & qu'il fut inhumé le 25. Il y a quarante-deux jours depuis le 19 Novembre jusqu'au premier jour de l'an ; auroit-il fallu à M. de Saint-Mars tout ce tems-là pour conduire son Prisonnier à Pignerol, & n'avoir pas occasionné, par son absence, la contestation qui s'éleva entre le Gouverneur de cette Ville & le Lieutenant de Roi de la Citadelle, en supposant même que cette contestation eût commencé dès les premiers jours de l'année 1684?

Digitized by Google

pour aller, de Pignerol, le prendre vers Courtrai pour le conduire myſtérieuſement d'un bout du Royaume à l'autre, n'auroit-il pas pu être abſent au *commencement* de 1684? Son abſence à cette époque n'eſt-elle même pas une préſomption nouvelle en faveur de l'opinion, à laquelle M. de Saintfoix s'oppoſe?

Quant au Duc de Montmouth, quoique l'on puiſſe penſer qu'il n'a réellement pas été décapité, nous n'oſerions conclure qu'il ait été conduit en France & gardé juſqu'à ſa mort, de la maniere dont l'a été notre Priſonnier. M. de Saintfoix voudra bien nous permettre de lui demander encore, pourquoi on l'auroit tenu ſi durement enfermé & avec tant de précautions, pour que ſon nom ne fût pas connu, après le détrônement & même après la mort de Jacques II? Son crime étoit aſſez expié. Que pouvoit-on craindre de ſon élargiſſement? Guillaume & Marie étoient nos ennemis : peut-être auroit-on pu l'employer utilement contre le premier ; du moins en publiant ſon exiſtence, on auroit éteint le reſſentiment que ſa mort avoit excité en Angleterre contre Jacques II. On peut bien continuer de cacher une choſe par la ſeule raiſon qu'on l'a cachée. Mais ne la divulguera-t-on pas, quand il ſera utile, ou honorable pour ceux qu'on protége, de la faire connoître? Je crois que les partiſans de Guillaume auroient pu faire des railleries & même des comparaiſons ſur

Digitized by Google

la *supposition* de l'Officier décapité sous le nom du Duc ; mais la raillerie n'auroit été que méprisable ; & l'odieuse comparaison seroit bientôt tombée.

Il est tems de terminer nos remarques. Nous aurions lieu de nous en applaudir, si elles engageoient M. de Saintfoix à communiquer au public des recherches & des réflexions nouvelles.

RÉPONSE

DE M. DE SAINTFOIX.

J'AI écrit à Arras pour savoir positivement ce qui se passa aux funérailles du Comte de Vermandois, ou de la buche qu'on enterra au lieu de ce Prince, tandis qu'on le transferoit à la Citadelle de Pignerol. Voici ce qui est constaté par les regîstres capitulaires de la Cathédrale de cette Ville.

DE PAR LE ROI.

A nos très-chers & bien amés les Doyen, Chanoines & Chapitre de notre Eglise Cathédrale d'Arras.

Très-chers & bien amés, ayant appris avec un très-sensible déplaisir, que notre très-cher

Digitized by Google

& très-amé Fils, le Comte de Vermandois, eſt décédé en la ville de Courtrai, & deſirant qu'il ſoit mis dans l'Egliſe Cathédrale de notre ville d'Arras, Nous mandons au Sieur Evêque d'Arras de recevoir le corps de notredit Fils lorſqu'il ſera porté dans ladite Egliſe, & de le faire inhumer avec les cérémonies qui s'obſervent dans l'enterrement des perſonnes de ſa naiſſance, & que vous aſſiſtiez en Corps à cette cérémonie, &c.

Signé, LOUIS.

Et plus bas, LE TELLIER.

En 1600, *on avoit découvert qu'Eliſabeth, Comteſſe de Vermandois, femme de Philippe d'Alſace, Comte de Flandres, & arriere-petite-fille de Henri Premier, Roi de France, morte en* 1182, *avoit été inhumée au milieu du Chœur de la Cathédrale d'Arras; Louis XIV deſira que le Comte de Vermandois* (1) *fût inhumé dans le même caveau, comme dans un caveau de famille; ce qui eſt expreſſément exprimé à la fin de l'épitaphe de ce Prince, au-deſſous de ſes armes ſculptées en bas relief ſur un marbre blanc, au niveau du pavé de l'Egliſe.*

---

(1) Auroit-il deſiré qu'un morceau de bois fut mis dans un caveau plûtôt que dans un autre?

Digitized by Google

Le 28 *Janvier* 1684, *deux mois après les funérailles du Comte de Vermandois, fut passé contrat à Arras, par-devant Notaires, entre le Sieur de Chauvelin, Intendant, stipuiant pour Louis XIV, & le Chapitre de l'autre part, par lequel Sa Majesté donne au Chapitre la somme de* 10000 *livres pour la fondation d'un* Obit, *à perpetuité, dans l'Eglise d'Arras, pour le repos de l'ame dudit Comte de Vermandois.*

En 1687, *Louis XIV donna au Chapitre d'Arras un ornement complet de velours noir & de moire d'argent avec un dais, aux armes du Comte de Vermandois, brodées en or. Cet ornement ne sert qu'aux enterremens des Evêques & des Chanoines, & le jour de l'anniversaire dudit Prince, qui se fait très-solemnellement le* 25 *Novembre, & auquel les Magistrats & Officiers municipaux de la Ville sont avertis d'assister, ainsi que le Lieutenant de Roi, qui est obligé de certifier la Cour que ledit service a été célébré.*

Comment pourroit-on croire que Louis XIV, ne se reprochant point d'avoir fait faire les funérailles d'un morceau de bois & de lui avoir fondé un *Obit* à perpétuité, ait encore voulu, au bout de quatre ans, en augmenter l'appareil par le don de ce dais magnifique & de cet ornement.

L'ami du P. Griffet dit que la querelle entre Monseigneur le Dauphin & M. de Vermandois,

Digitized by Google

arriva au siége de Courtrai. Le Maréchal d'Humieres fit investir cette place le 31 Octobre 1683; l'assiégea le 2 Novembre; elle capitula le 7. La gazette de France, Octobre & Novembre 1683, fait mention des Princes & des principaux Seigneurs qui firent cette campagne de Courtrai : elle auroit commencé par nommer Monseigneur le Dauphin; on y voit, au contraire, qu'il étoit à Versailles le 31 Octobre; qu'il y communia le jour de la Toussaint, premier Novembre, & que le 8 & le 10 du même mois, il y reçut les complimens de condoléance de quelques Ambassadeurs sur la mort de la Reine.

Le P. Anselme, Tome I, page 177, parle de toutes les campagnes qu'avoit fait Monseigneur le Dauphin; ni lui, ni aucun autre n'ont jamais dit que ce Prince ait fait celle de Courtrai.

Pour tâcher d'appuyer un fait aussi faux que celui de la querelle entre Monseigneur le Dauphin & M. de Vermandois, au siége de Courtrai, on ose ajouter que c'est cette querelle dont Mademoiselle de Montpensier a voulu parler, en disant que *ce sont de ces histoires que l'on ne sait pas & qu'on ne voudroit pas savoir.* Voici ce que rapporte Mademoiselle de Montpensier. „ M. de Vermandois partit pour aller „ au siége de Courtrai; il y avoit peu de tems „ qu'il étoit revenu à la Cour; le Roi n'avoit „ pas été content de sa conduite, & ne vou-

Digitized by Google

„ loit point le voir; il s'étoit trouvé dans des
„ débauches; il étoit fort retiré ſans voir per-
„ ſonne; il ne ſortoit que pour aller à l'Aca-
„ démie, & le matin pour aller à la Meſſe;
„ ceux qui avoient été avec lui n'étoient pas
„ agréables au Roi: *ce ſont de ces hiſtoires que*
„ *l'on ne ſait point & qu'on ne voudroit pas*
„ *ſavoir.* Cela donna beaucoup de chagrin à
„ Madame de la Valiere; il fut fort prêché;
„ il fit une confeſſion générale; & l'on croyoit
„ qu'il ſe fût fait un fort honnête homme.
„ Après que le Roi fut guéri, j'allai à Eu. Ma-
„ dame de Monteſpan m'écrivit que M. de
„ Vermandois étoit mort: il tomba malade
„ au ſiége de Courtrai, pour avoir bu trop
„ d'eau-de-vie. "

Il n'y a perſonne qui ne voie que ces mots, *ce ſont de ces hiſtoires que l'on ne ſait pas & que l'on ne voudroit pas ſavoir*, ſe rapportent à une partie de débauche & d'une débauche infâme où le Comte de Vermandois s'étoit trouvé, & que ce fût à cauſe de cette partie de débauche, que Louis XIV le bannit de la Cour, & pluſieurs autres jeunes gens, neuf mois avant le ſiége de Courtrai, comme le rapportent tous les Mémoires de ce temps-là. N'eſt-il pas ſingulier d'imaginer *qu'on auroit fait faire une confeſſion générale* à ce jeune Prince, pour avoir voulu ſe battre avec Monſeigneur le Dauphin?

L'ami du P. Griffet n'a pas pu ſe tromper

Digitized by Google

ſur ce que dit Mademoiſelle de Montpenſier; il a donc écrit le contraire de ce qu'il voyoit & de ce qu'il penſoit. Quels noms donnera-t-on à un pareil procédé?

Il eſt conſtaté, par le Journal de M. du Jonca, que le Priſonnier maſqué étoit à la Citadelle de Pignerol en 1685, puiſque M. de Saint-Mars l'emmena avec lui aux Iſles Sainte-Marguerite, lorſqu'il alla en prendre le gouvernement en 1686. L'ami du P. Griffet, malgré ce Journal, piece authentique & qu'il connoiſſoit, prend le ton plaiſant & dit: *qu'il ne déſeſpere pas de voir ſoutenir que le Priſonnier maſqué étoit Mahomet IV, détrôné en* 1687. On le croit très-capable de le ſoutenir, & par des citations auſſi vraies que celle qu'il a faite des Mémoires de Mademoiſelle de Montpenſier; il nous fera voir ce Sultan, allant réguliérement à la meſſe, & lorſqu'il ſe ſentit prêt à mourir, demandant un Confeſſeur, comme M. du Jonca le rapporte du Priſonnier maſqué.

Digitized by Google

LES DEUX COMPAGNIES *DES* MOUSQUETAIRES.

UN Spartiate vantoit à un Etranger l'intrépidité avec laquelle les jeunes gens de Sparte combattoient, & s'expoſoient à tous les dangers. *Je ſerois étonné*, lui répondit cet Etranger, *qu'ils ne cherchaſſent pas la mort, attendu la vie triſte, ennuyeuſe & dure qu'ils menent, & que vous menez tous dans votre République.* On ne dira pas que les plaiſirs manquent à Paris, qu'on y eſt triſte & morne comme à Lacédémone, & que la Nobleſſe Françoiſe n'eſt brave, que par mauvaiſe humeur contre la vie.

La premiere Compagnie des Mouſquetaires fut créée en 1622. Elle ſe diſtingua dans toutes les occaſions. Ce fut au Pas de Suze, dont elle força les trois retranchemens, l'épée à la main, que Louis XIII, qui y étoit en perſonne, dit : *que ce qui lui plaiſoit toujours dans ſes Mouſquetaires, c'étoit cette gaîété célebre, avec laquelle ils marchoient à tout ce qu'on leur diſoit d'attaquer.* A la bataille des Dunes, le grand Condé, qui ſer-

Digitized by Google

voit alors contre la France, les fit charger quatre fois par des corps bien supérieurs en nombre, sans pouvoir les déposter du terrein qu'ils occupoient.

La seconde Compagnie ne fut mise sur le même pied que la premiere, & le Roi ne s'en déclara le Capitaine, qu'en 1665.

La guerre entre la France & l'Espagne ayant recommencé en 1667, à l'occasion des droits de la Reine, les Mousquetaires suivirent le Roi en Flandres, & continuerent d'y faire le service à pied & à cheval, à tous les siéges. A celui de Lille, ils furent commandés pour l'attaque de la demi-lune, & l'emporterent en moins d'un quart-d'heure. Le lendemain le Gouverneur battit la chamade; &, lorsque la capitulation fut signée, & que les Mousquetaires se furent emparés de la porte qu'il livroit, il fut étonné de voir que la plupart étoient des jeunes gens de dix-sept, dix-huit, ou vingt ans.

En 1668, ils marcherent en Franche-Comté. Dole fut la seule Ville qui parut vouloir soutenir un siége. (1) Mais à peine avions-nous ouvert la tranchée, que trente ou quarante Mousquetaires se jetterent dans le chemin couvert. Le grand Condé arriva dans l'instant; &, voyant que leur audacieuse témérité en avoit

(1) *Journal de la conquête de la Franche-Comté*, en 1668.

Digitized by Google

imposé à l'ennemi qui fuyoit, il les fit soutenir par de l'infanterie, & réussir dans une attaque où ils auroient dû payer de leurs vies, l'imprudence de leur courage. Dole se rendit le lendemain.

En 1669, Louis XIV joignit un détachement de cent Mousquetaires aux autres troupes qu'il envoyoit en Candie. Ils se signalerent par tous les efforts de la plus grande valeur, dans la sortie que fit le Duc de Navailles, & où la Cavalerie Turque fut mise dans une entiere déroute. Deux jours après, ils défendirent la breche du côté de la Sabionniaire, & repousserent les Turcs à tous les assauts qu'ils y donnerent: deux Maréchaux-des-Logis & trente Mousquétaires, y furent blessés, & deux Brigadiers tués.

En 1672, Louis XIV déclara la guerre à la Hollande; &, le 2 Juin, les Mousquétaires passerent le Rhin à la nage, avec les autres Escadrons de la Maison.

Au siege de Mastrick, en 1673, la premiere Compagnie fut commandée pour l'attaque de la demi-lune seche, tandis que la seconde attaqueroit les palissades entre cette demi-lune; & l'ouvrage à corne. On donne le signal; elles marchent; & malgré la vigoureuse résistance de l'ennemi, malgré le feu des fourneaux qu'il fait jouer, & les éclats terribles des grenades qu'il jette sans cesse, ces ouvrages furent emportés

Digitized by Google

preſqu'en même-tems. L'action du lendemain fut encore plus vive & plus meurtriere. On croyoit les logemens aſſurés, & les Mouſquetaires étoient rentrés dans le camp. L'ennemi fit jouer tout-à-coup un fourneau que nous n'avions pas découvert dans la demi-lune : on dut craindre qu'il n'y en eût d'autres. Farjaux, Gouverneur de la place, qui s'étoit mis à la tête des meilleures troupes de ſa garniſon, profitant de ce moment d'alarmes (1), rentra dans cet ouvrage & en chaſſa nos ſoldats (2). On commanda de nouveau les Mouſquetaires pour le reprendre; & ils le reprirent, mais après un combat des plus ſanglans & des plus opiniâtres : cinquante-trois Mouſquetaires y furent bleſſés, & trente-ſept tués, avec le Comte d'Artagnan, Commandant de la premiere Compagnie. *Les Mouſquetaires qui en ſevinrent*, dit Péliſſon (3), *avoient tous leurs épées ſanglantes juſqu'aux gardes, & fauſſées des coups qu'ils avoient donnés.*

Deux fortes barricades & un retranchement autour de l'Egliſe de Saint-Etienne, défendoient les approches de la Citadelle de Beſançon. Les Mouſquetaires, le 20 Mai 1674, à dix heures du matin, marchent deux cents pas à découvert ſous tout le feu du canon & de la mouſqueterie

(1) *Relation du Duc de Montmouth à Charles II.*

(2) *Recueil de Pieces, pag.* 139.

(3) *Tom.* 1. *pag.* 325.

Digitized by Google

de l'ennemi, forcent ces deux barricades & ce retranchement, & mettent nos travailleurs en état de commencer le logement sur le glacis.

Louis XIV, le 21 Avril 1676, assiégea Condé, une des plus fortes places du Hainault. Le Prince d'Orange marcha aussi-tôt pour la secourir. La communication entre nos quartiers étoit très-difficile, à cause de l'inondation; & nos lignes embrassoient une si grande étendue de terrein, qu'il n'étoit pas possible de les défendre contre une armée, fût elle même bien inférieure à la nôtre. Il falloit donc, ou marcher au-devant de l'ennemi & le combattre, ou presser le siége par une attaque si vive, que la place fut obligée de se rendre avant l'arrivée du secours. La nuit du 25 au 26 d'Avril, les deux Compagnies des Mousquetaires, à la tête de plusieurs détachemens d'infanterie, furent commandées pour cette attaque. Si jamais leur valeur & l'émulation qu'elle inspire, ont rendu un service important, ce fut en cette occasion. *Un jour de plus ou de moins*, dit Péliſſon (1) *étoit de la plus grande conſequence dans la conjoncture des choſes; ainſi les nôtres*, ajoûte-t-il, *avoient ordre de ne ſe point arrêter, s'il ſe pouvoit, que tout ne fût emporté.* Tout le fut, les palissades, le fossé, la contrescarpe, l'ouvrage avancé, la seconde contrescarpe, avec des redoutes

(1) *Tom. 2, pag. 20 & 21.*

Digitized by Google

ſur ſes angles ſaillans, & des fourneaux au-deſſous, les deux baſtions détachés, leurs courtines; l'ennemi, dans aucun de ces ouvrages, ne put ſoutenir l'impétuoſité de nos aſſauts. Les Mouſquetaires (1), ſuivis des Grenadiers des Régimens d'Artois & du Maine (2), pénétrerent juſques dans la baſſe-Ville. Le Gouverneur conſterné fit battre la chamade, envoya promptement des ôtages, & ſe rendit à diſcrétion. Dans ces différentes attaques, qui furent ſi vives qu'elles ſemblerent n'en faire qu'une, il n'y eut qu'onze Mouſquetaires tués, & dix-ſept bleſſés. La Hoguette, Enſeigne de la premiere Compagnie, y reçut un coup de pique dans la cuiſſe. Un des fourneaux fit ſauter Jauvelle, Capitaine-Lieutenant de la ſeconde, & de Vins, Sous-Lieutenant; ils en furent quittes pour quelques meurtriſſures.

De bonnes fortifications & bien entretenues; des munitions de guerre & des vivres en abondance; une artillerie des plus formidables ſur les remparts & dans chaque ouvrage; trois à quatre mille hommes de garniſon; la haîne des Bourgeois contre la France, & leur affection pour le Gouvernement Eſpagnol; tout ſembloit annoncer que le ſié-

(1) *Journal du Maréchal d'Humieres.*

(2) *Recueil de Pieces, pag.* 147.

Digitized by Google

ge de Valenciennes ſeroit long, pénible & très-meurtrier. Le côté de la Ville qu'embraſſoit notre attaque, étoit défendu par une demi-lune à droite, & une autre à gauche, en avant d'un ouvrage couronné, paliſſadé, fraiſé, & dont le foſſé étoit coupé de pluſieurs traverſes. Dans cet ouvrage couronné, il y avoit encore une demi-lune avec un bon foſſé, le tout bien revêtu ; au-delà de cette demi-lune, un bras de l'Eſcaut, profond, rapide, coulant & ſervant de foſſé entre le pâté & la muraille de la Ville, dont les remparts, beaux & larges, protégeoient par leur canon & celui des deux baſtions, toutes ces défenſes extérieures. Le 9 Mars 1677, on avoit ouvert la tranchée. Le 16 au ſoir, les Mouſquetaires furent commandés avec les Grenadiers de la Maiſon (1), & de gros détachemens du régiment des Gardes & de celui de Picardie. Le 17, à neuf heures du matin, ils marcherent à l'attaque de l'ouvrage couronné (2), & l'emporterent en aſſez

(1) Les Grenadiers à Cheval, créés à la fin de l'année 1676, & unis à la maiſon du Roi : cette Compagnie ne fut d'abord que de quatre-vingt-quatre Maîtres ; on les appelloit les *Riotors*, du nom de leur Commandant.

(2) On paſſa derriere les deux demi-lunes avancées, ſans les attaquer, parce qu'elles tomboient d'elles-mêmes, & qu'on en devenoit les maîtres, en prenant l'ouvrage couronné qui les dominoit.

Digitized by Google

peu de tems. *Bientôt après*, dit Péliſſon (1), *le Roi, à leurs habits rouges, diſtingua fort bien ſes Mouſquétaires qui étoient dans la demi-lune enfermée dans l'ouvrage couronné; cela paroiſſoit incroyable*, ajoute-t-il, *car l'ordre étoit de ſe loger dans l'ouvrage couronné & de s'arrêter là, de quoi le Roi ſe contentoit pour cette fois.* Si ce commencement d'action parut incroyable, on dût être encore bien plus étonné de la ſuite. Il y avoit, ſur le petit bras de l'Eſcaut, un pont qui communiquoit de cette demi-lune au pâté, & à l'entrée de ce pont, une barriere de groſſes pieces de bois pointues, avec un guichet au milieu, où il ne pouvoit paſſer qu'un homme à la fois. Tandis qu'une partie de ceux des Mouſquetaires qui y arriverent les premiers, tâchoit d'en forcer l'entrée, les autres monterent au haut de la barriere, bravant les coups de piques & de fuſils, & ſauterent de l'autre côté, l'épée à la main. L'ennemi épouvanté s'enfuit, abandonnant la défenſe du guichet. On le pourſuit ſur le pont; on arrive au pâté; on attaque cet ouvrage; & il fut auſſi rapidement emporté, que l'ouvrage couronné & la demi-lune. Mais on alloit y être infailliblement écraſé par le canon du rempart. Les Mouſquetaires (2) blancs ap-

(1) *Tom. 3. pag. 171.*

(2) On les appelloit alors ainſi, à cauſe de leurs chevaux blancs.

Digitized by Google

perçurent une petite porte qu'ils enfoncerent (1); & ils virent un petit eſcalier dérobé, pratiqué dans l'épaiſſeur du mur, & par lequel ils monterent au haut du pâté; ils y trouverent une autre porte qui donnoit entrée dans une gallerie conſtruite ſur le grand canal de l'Eſcaut, & qui les conduiſit au rempart, d'où ils deſcendirent dans la Ville, & enfilerent une rue, au milieu de laquelle étoit un pont ſur un troiſieme bras de l'Eſcaut qui la traverſoit. Moiſſac, Cornette, & la Barre, Maréchal-des-logis, qui étoient à leur tête, en logerent une partie dans les maiſons les plus proches, afin qu'ils puſſent, des fenêtres, protéger par leur feu, ceux qui défendroient le pont, & qui le défendirent en effet avec une valeur incroyable. La cavalerie de la garniſon, qui les aſſaillit juſqu'à trois fois, ne put jamais les ébranler ni les enfoncer, malgré leur petit nombre. L'infanterie pouvoit venir les prendre par derriere, en paſſant par le rempart : mais elle y trouva

---

A chaque page des Lettres de Péliſſon, on eſt étonné qu'un homme, choiſi par Louis XIV pour être ſon Hiſtoriographe, écrive ſi mal. La baſſeſſe, la groſſiéreté & les mauvaiſes conſtructions de ſon ſtyle, ſont inconcevables. D'ailleurs la façon dont il rapporte quelquefois les circonſtances d'une action, décele trop qu'il n'avoit jamais été militaire.

(1) *Ibid.* 192.

Digitized by Google

la plus grande partie des Mousquetaires noirs, & les Grenadiers de la Maison, qui la repoussèrent vigoureusement. La Bourgeoisie s'étonnoit ; l'Hôtel-de-Ville s'assembloit ; on entra en quelque pour-parler avec Moissac, qui reçut & donna des ôtages ; on députa vers le Roi ; il en étoit tems, pour empêcher que la Ville ne fût pillée. Les soldats du régiment des Gardes Françoises & de celui de Picardie, commençoient à y entrer en foule, quelques Grenadiers de la Maison ayant baissé le pont-levis du grand canal de l'Escaut (1). *Je ne sais si l'Histoire*, dit Larrey, *fournit bien des exemples d'une action si brusque & si heureuse, & de la prise, en si peu de tems, d'une grande & forte ville qui ne manquoit de rien pour sa défense. Tout en tient du prodige*, ajoute-t-il ; *& tout en fut attribué à l'heureuse témérité des Mousquetaires.* Elle fut heureuse, parce que le sang froid & la prudence achevèrent ce que l'ardeur & le feu du courage avoient commencé. Tout y caractérise la vraie valeur, cette valeur qui élève l'homme au-dessus de

(1) J'ai dit que le grand cours ou canal de l'Escaut couloit, & servoit de fossé entre la muraille de la Ville, & le pâté. Les Mousquetaires, ayant pris le pâté, seroient entrés dans la Ville, pêle-mêle, avec les fuyards, si les assiégés n'avoient pas promptement levé ce pont-levis.

Digitized by Google

lui-même, & qui ſouvent le fait triompher contre toute apparence, & malgré le danger évident où il ſemble s'être précipité.

Le 17 Mars 1677, les Mouſquetaires avoient pris Valenciennes ; le 11 Avril, ils décidèrent du gain de la bataille à Caſſel. Notre armée étoit commandée par Monſieur, frere du Roi ; le Prince d'Orange commandoit celle des ennemis. Nous les prévînmes au paſſage d'un ruiſſeau ; & nous enfonçâmes & mîmes en fuite les premieres troupes qui ſe préſentèrent. *Mais nous trouvâmes après plus de difficultés*, dit Péliſſon (1) ; *car quelques Régimens d'Infanterie, & particuliérement celui des Gardes du Prince d'Orange, ſe firent tailler en pieces, ſans que pas un ſoldat quittât ſa place & ſon rang. Notre Cavalerie*, ajoute-t-il, *qu'ils attendoient derriere des haies, les piques baiſſées, s'avança, mais n'oſa jamais les joindre, juſqu'à ce que les Mouſquetaires, pied à terre, deux bataillons de Navarre & deux d'Humieres, les allerent tous tuer l'épée à la main* (2). Il dit dans une autre Lettre, *que les Mouſquetaires étant deſcendus de cheval, firent des merveilles ; mais qu'en ſe retirant pour aller reprendre leurs chevaux, ils faillirent à faire reculer quel-*

(1) *Tom. 3. pag. 231.*

(2) *Tom. 3. pag. 289.*

Digitized by Google

gues-uns de nos bataillons qui les ſuivoient, & qui crurent qu'ils avoient été repouſſés. A travers cette narration ſeche & peu exacte, repréſentons-nous les gardes du Prince d'Orange, ſoutenus de deux autres bataillons, ayant devant eux un foſſé & des haies, leur premier rang, compoſé de piquiers, & les autres faiſant un feu terrible ſur notre Cavalerie qui tente de franchir le foſſé, ſe rompt deux fois & ſe rebute. On commande les Mouſquetaires, reſſource (1) ordinaire dans ces ſortes d'occaſions; ils mettent pied à terre, marchent; & il ſemble que le foſſé s'eſt applani, que les haies ont diſparu devant eux, & que leur impé-

(1) Au ſiege d'Ypres, en 1678, à l'attaque de la contreſcarpe, *nos troupes*, dit Péliſſon (*), *n'allerent point avec leur vigueur ordinaire : un détachement des Mouſquetaires*, ajoute-t-il, *de cinquante ſeulement, rétablit l'affaire : ils ſe mirent au-devant de tous, ſans dire autre choſe que* garre, *comme s'il n'eût été queſtion que de paſſer quelque chemin.* Ils ſe jetterent dans la contreſcarpe, l'épée à la main, & forcerent l'ennemi de l'abandonner. Ypres capitula le lendemain.

En 1691, au ſiége de Mons, les deux bataillons chargés de l'attaque de l'ouvrage à corne, ayant été repouſſés, & paroiſſant rebutés, Louis XIV dit, avec quelque dépit, qu'*il y enverroit des troupes qui ne reculeroient pas.* En effet, les Mouſquetaires qu'il y envoya le lendemain, prirent cet ouvrage.

(*) *Tom.* 3, *pag.* 337.

tueuſe

Digitized by Google

tueuse célérité a devancé & rendu sans effet le feu de l'ennemi. Ils joignent ces colosses armés de piques, les enfoncent, les terrassent, & font voir que la véritable force dépend de la supériorité de l'ame. Laissant ensuite achever la défaite & le carnage aux bataillons qui les ont suivis, ils retournent promptement reprendre leurs chevaux, & se montrer prêts à exécuter les nouveaux ordres qu'on voudra leur donner. Il ne tarderent pas à en recevoir (1) ; ils chargerent & mirent en fuite un corps considérable de Cavalerie, qui faisoit différens mouvemens sur leur gauche, & dont l'objet étoit de s'approcher de Saint-Omer (2), & d'y jetter du secours. Le lendemain de cette mémorable journée, Monsieur, en envoyant quelques ordres aux Commandans des deux Compagnies, leur écrivit, *qu'elles avoient ébauché la victoire, & donné le branle à toute l'affaire.*

Je ne les suivrai point aux sieges d'Ypres, de Courtrai, de Philisbourg, de Mons, (3)

(1) *Mémoires des expéditions militaires de la guerre de Hollande.*

(2) Monsieur assiégeoit Saint-Omer, & avoit marché au-devant du Prince d'Orange, qui venoit pour secourir cette Place.

(3) A l'attaque de la Cassotte, M. de Maupertuis leur dit que, *si quelqu'un d'eux, avant l'action engagée, se précipitoit, & avançoit hors de son rang, il*

Digitized by Google

de Namur. Les actions qu'ils y firent ne méritent pas moins d'être consacrées dans les Fastes militaires de la nation, que celles que je viens de rapporter. Mais mon dessein n'a pas été d'entreprendre leur histoire; & il ne me reste qu'à les considérer dans ces momens malheureux, ces circonstances fatales qui sont peut-être l'épreuve la plus sûre du vrai courage. La bataille de Ramillies se donna le 23 Mai 1706, jour de la Pentecôte. Notre armée étoit de quarante mille hommes; celle des ennemis de soixante-cinq mille (1). Les Gardes-du-Roi, les Gendarmes, les Chevaux-Légers, les Mousquetaires & les Grenadiers à cheval, composoient la premiere ligne de notre aile droite. Ils percerent & enfoncerent quatre lignes de l'aile gauche des ennemis (2), firent des prisonniers & prirent six pieces de canon. Mais il n'étoit que trop facile à Mylord Marlborough, de leur arracher la victoire, en profitant des mauvaises dispositions qu'avoient fait nos Généraux, & des fautes qu'ils firent encore pendant l'action. Six bataillons, avec quelques Régimens de Dragons, qu'ils avoient mis

---

avoit ordre de le tuer, le Roi ayant remarqué, avec une extrême sensibilité, que leur trop d'ardeur leur étoit quelquefois funeste.

(1) *Larrey.*

(2) *Rapin de Toiras ; continuat.*

Digitized by Google

dans le vallon de Tavieres, ne pouvoient que foiblement protéger & couvrir le flanc de notre aîle droite. Un marais impraticable entre notre aîle gauche & l'aîle droite de l'ennemi, empêchoit qu'elles ne puſſent réciproquement agir l'une contre l'autre. Ainſi Marlboroug, ne riſquant rien en dégarniſſant cette aîle droite qui ne pouvoit être attaquée, en tira cinquante Eſcadrons pour fortifier ſon aîle gauche; de ſorte que la Maiſon du Roi qui avoit percé & enfoncé, comme je l'ai dit, quatre lignes de cette aîle gauche, vit tout-à-coup ſe former devant elle des eſcadrons tout frais, & derriere leſquels ſe rallioient les quatre lignes qu'elle avoit battues & diſperſées. Marlboroug fit en même-tems attaquer, par toute ſa réſerve, les ſix bataillons que nous avions dans le vallon de Tavieres: ils ne purent réſiſter à la ſupériorité du nombre; & par leur déroute, tout le côté de notre aîle droite ſe trouva découvert. La Cavalerie qui compoſoit la ſeconde ligne de cette aîle, derriere la Maiſon du Roi, tenta de préſenter le front, en appuyant ſur ſa droite, & faiſant un mouvement par ſa gauche; mais cette évolution ne put pas être aſſez prompte devant un ennemi qui s'avançoit avec rapidité & qui la prenoit en flanc. Les eſcadrons les plus proches furent culbutés; les autres prirent la fuite. La Maiſon du Roi, attaquée de front, en flanc & par derriere, ſe fit jour & joignit notre aîle gauche. On voit que,

Digitized by Google

tandis que Marlboroug tiroit des troupes de ſon aîle gauche, ſi nos Généraux en avoient pareillement tiré de leur aîle gauche pour fortifier leur aîle droite, & ſur-tout les ſix bataillons qui étoient dans le vallon de Tavieres, il y a toute apparence que la victoire nous ſeroit demeurée. On voit encore, par les relations mêmes des ennemis, que la perte étoit à-peu-près égale de part & d'autre; qu'ils ne penſoient point à nous pourſuivre; qu'ils n'auroient donc remporté de toute cette action, que le ſtérile honneur d'avoir gagné le champ de bataille; que notre aîle gauche, avec la Maiſon du Roi, fit tranquillement ſa retraite, & ne fut point entamée; que même l'Infanterie & la Cavalerie de l'aîle droite, quoique battues, ſe retiroient en aſſez bon ordre, lorſqu'un accident imprévu rendit cette journée une des plus funeſtes pour la France (1). Quelques charriots ayant rompu dans un défilé, & le paſſage étant embarraſſé, elles crurent entendre l'ennemi qui les pourſuivoit. La diſparition de leurs Généraux, & le peu de confiance qu'elles avoient en eux, ajouterent ſans doute à cette terreur panique: elles ſe débandent & fuient de tous côtés. Marlboroug, averti par les Coureurs qu'il avoit en avant, détache une partie de ſa Cavalerie & ſes Dragons qui tombent ſur des troupes en

(1) *Rapin de Toiras; continuat.*

Digitized by Google

désordre, & ne firent des prisonniers que lorsqu'ils furent las de tuer : bagages, artillerie, caissons, tout fut pris.

Je n'entrerai dans aucun détail sur la bataille de Malplaquet. La Maison du Roi chargea quatre fois la Cavalerie des ennemis, & quatre fois la replia, & la renversa sur son Infanterie. Quand nous abandonnâmes le champ de bataille, elle fit l'arriere-garde ; c'étoit le lion blessé qui se retire. Dès que l'ennemi, qui nous suivoit, s'avançoit de trop près, elle se retournoit ; & aussi-tôt il se replioit. Les Mousquetaires firent voir dans cette journée, à quel point l'honneur sçait captiver le naturel & commander le caractere. Cette troupe qu'on peint si vive, si ardente : toujours empressée d'attaquer, & frémissant d'impatience sous la main qui l'arrête, resta pendant cinq heures exposée au feu d'une batterie de trente pieces de canon. Sa contenance parut toujours ferme & tranquille dans cette position & ces momens critiques, où il n'est pas même permis de quitter son rang pour s'élancer contre la foudre qui s'allume, & n'en être du moins écrasé qu'en marchant pour l'attaquer. Ce mouvement si naturel seroit regardé comme un instant de foiblesse ; il faut attendre la mort, rester immobile devant elle, la voir, l'envisager pendant des heures entieres, toujours prête à nous frapper, & frappant sans cesse autour de nous.

Au siége de Philisbourg, en 1734, quand on

Digitized by Google

fit entrer la Maiſon du Roi dans les lignes, les Mouſquetaires furent encore expoſés pendant aſſez long-tems à une canonnade très-vive, & la ſoutinrent avec le même ſang-froid. Cependant nous ſortions d'une longue paix ; & la plupart voyoient la guerre pour la premiere fois. Pourrions-nous être avares d'éloges envers une troupe, dont l'honneur & la haute réputation ſemblent s'imprimer dans l'ame d'un jeune homme dès qu'il y eſt entré ? Lorſqu'à Ramillies, à Malplaquet, à Ettingen, elle ramene ſes débris ſanglans que l'ennemi n'oſe attaquer, nous paroîtra-t-elle moins recommandable, que lorſqu'elle éleve des trophées à ſon Maître dans la plaine de Fontenoi ?

TRAITS HISTORIQUES

Sur quelques villes de France.

ARLES.

ROLLAND, Archevêque d'Arles, eut le malheur d'être pris par les Sarraſins, & mourut dans leurs fers. Dieu le punit ainſi, dit un Auteur du tems, pour avoir acheté l'Abbaye de Saint-Céſaire. Si tous les Simoniaques avoient été condamnés à mourir dans les chaînes des Algériens, le Bey de cette

Digitized by Google

République pourroit se vanter d'avoir eu, dans certains tems, une chiourme plus nombreuse, que n'a jamais été celle de nos Galeres.

AUCH.

Il faut, pour être reçu dans le Chapitre d'Auch, faire preuve ou de noblesse ou d'érudition : *Nobilis sanguine, vel litteris.* Cette loi fait honneur à ce Corps; car, aux yeux de la raison, la gloire des Lettres vaut bien celle des Titres.

AVIGNON.

Jacques Fournier, étoit fils d'un Boulanger; il fut élu Pape, & prit le nom de Benoit XII. Il avoit une niece : plusieurs grands Seigneurs la rechercherent en mariage. Il répondit toujours qu'elle n'étoit point d'une naissance à recevoir l'honneur qu'ils vouloient lui faire; il la maria au fils d'un bon négociant de Toulouse. Ces deux Epoux étant allés le saluer à Avignon, il les reçut avec beaucoup d'amitié, les garda une quinzaine de jours auprès de lui, ensuite les congédia en leur donnant une somme assez modique, & leur disant : *que leur oncle Jacques Fournier leur faisoit ce petit présent; qu'à l'égard du Pape, il n'avoit de parens & d'alliés, que les pauvres & les malheureux.*

Digitized by Google

AUTUN.

Les égaremens de l'esprit humain sont quelquefois si ridicules, qu'on a de la peine à les croire. En Egypte, le maître de la maison où mouroit un chat, se rasoit le sourcil gauche en signe de deuil. Il n'y a pas deux cents ans qu'en France on procédoit contre les Rats, avec les mêmes formalités que contre les hommes. Le célebre Chasseneuz, qui fut depuis Premier Président au Parlement de Provence, n'étant encore qu'Avocat du Roi au Bailliage d'Autun, en Bourgogne, prit la défense des Rats contre une sentence d'excommunication, lancée contr'eux par l'Evêque d'Autun. *Il remontra*, dit M. de Thou, *que le terme qui leur avoit été donné pour comparoître, étoit trop court, d'autant plus qu'il y avoit pour eux du danger à se mettre en chemin, tous les chats des villages voisins étant aux aguets pour les saisir.* Il obtint qu'ils seroient cités de nouveau, avec un plus long délai pour comparoir.

BEAUVAIS.

Le Duc de Bourgogne, presque toujours en guerre avec Louis XI, avoit mis le siége devant Beauvais. Dès que son artillerie eut fait une breche assez considérable pour risquer l'assaut, il l'ordonna. Les Assiégés, après l'avoir sou-

Digitized by Google

tenu pendant trois heures avec beaucoup de valeur, commençoient à perdre courage. Les femmes accourent, les unes armées de piques, les autres de bâtons ferrés. Jeanne Hachette, (1) renverse dans le fossé un capitaine Bourguignon, qui venoit de planter sa banniere sur le rempart. Toutes combattent, toutes s'exposent avec tant d'intrépidité, qu'on diroit qu'el-

(1) Je m'en suis rapporté trop légerement à quelques Historiens peu exacts; & je me suis trompé; elle s'appelloit *Jeanne Lainé*, fille de *Mathieu Lainé*, comme le prouvent les Lettres-Patentes de Louis XI, données à Senlis le 22 Février 1473; & rapportées par Antoine Loisel dans ses Mémoires de Beauvais, pages 352 & 353. *En considération de la bonne & vertueuse résistance qui fut faite l'année derniere par notre chere & bien amée* Jeanne Lainé, *fille de* Mathieu Lainé, *demeurant en notre ville de Beauvais, à l'encontre des Bourguignons.... tellement qu'elle gagna aux assauts & retira devers elle un étendart desdits Bourguignons, ainsi que nous, étant dernierement en notre dite ville de Beauvais, avons été de ce duement informé: pour ces causes, & en faveur du mariage de* Collin Pillon & elle, *lequel par notre moyen a été n'a gueres traité, conclu & accordé, nous avons octroyé & octroyons, voulons & nous plaît de grace spéciale par ces présentes, que ledit* Collin Pillon & Jeanne *sa femme demeurent toute leur vie francs, quittes & exempts de toutes tailles qui sont ou seroient mises & imposées par nous en notre dit Royaume*, &c.

Digitized by Google

les croient que la mort respectera leur sexe. Les Bourguignons sont repoussés, & quelques jours après, leverent le siege. En mémoire de cette action, on institua & l'on fait tous les ans, le 10 Juillet, une procession, où les femmes ont la préséance, & marchent devant les hommes.

BÉZIERS.

Depuis la veille du Dimanche des Rameaux, jusqu'à la seconde fête de Pâques, il étoit permis, dans la ville de Béziers, de souffletter tous les Juifs qu'on rencontroit. Le peuple sur-tout usoit de ce privilége avec tant de zele, qu'enfin les principaux de la Synagogue établie dans Béziers, allerent à l'Evêque, & obtinrent, moyennant une somme considérable, qu'il ne seroit plus permis, en aucun tems, de les battre par pure dévotion.

Pendant les guerres contre les Albigeois, les Croisés assiégerent Béziers où il y avoit beaucoup d'Hérétiques, mais encore plus de Catholiques. Les chefs des Croisés, (1) en montant à l'assaut, demanderent au Légat du Pape ce qu'ils devoient faire dans l'impossibilité où l'on étoit de distinguer les Catholiques d'avec les Hérétiques : *tuez-les tous*,

(1) *Histoire de Languedoc.*

Digitized by Google

dit le Legat; *Dieu connoîtra ceux qui ſont à lui.* Femmes, enfans, vieillards, ſoixante-mille habitans de cette malheureuſe ville, paſſerent au fil de l'épée.

BREST.

Le Comte de Salberi, dit Froiſſart, c. 3, 15, t. 1, *étant devant Breſt, envoya un Hérault à Meſſire Bertrand Dugueſclin, Connétable de France, pour lui propoſer la bataille. Le Connétable répondit au Hérault qu'il lui apportoit de bonnes nouvelles, & accepta le parti de combattre; mais les Anglois ayant ajouté que ce ſeroit à condition que les François leur fourniroient des chevaux, attendu que les Anglois étoient gens de Mer, le Connétable dit qu'il ne vouloit point donner de chevaux à ſes ennemis, s'ils ne lui donnoient des otages ſuffiſans pour en répondre; ainſi on ne ſe battit point.*

CAEN.

On achevoit à Caën les funérailles de Guillaume le conquérant; on alloit le deſcendre dans ſon tombeau, lorſqu'on entendit tout-à-coup la voix d'un homme qui cria : *haro ſur le corps du Roi; ce terrein où vous voulez l'inhumer, appartenoit à mon pere; Guillaume, n'étant encore que Duc de Normandie, l'en dépouilla ſans lui en payer la valeur, & y fonda cette*

Digitized by Google

Abbaye (1); *je requiers & vous défends, par les loix, d'y enterrer son corps.* On interrompit les obsèques. Le Prince Henri (2) fit approcher cet homme; c'étoit le fils d'un Maréchal: il composa avec lui moyennant cinquante écus qu'il lui donna, & cinquante autres qu'il lui promit après l'enterrement. Heureux les siecles où l'on peut réclamer les loix sans ménagement & sans crainte! C'est une preuve qu'elles y sont dans toute leur vigueur.

CAHORS.

ANCIENNEMENT un Evêque de Cahors, disant la Messe, fut insulté & maltraité par des hérétiques: depuis ce tems-là, les Evêques de Cahors, quand ils officient pontificalement, ont toujours une épée & des gantelets auprès de l'Autel; & s'il arrive jamais que quelque Evêque de Cahors reçoive la palme du martyre, ce ne sera qu'à son corps défendant.

Quand Monseigneur l'Evêque de Cahors prend possession de son Evêché (3), *le Vicomte de Cessac, son premier Vassal, doit aller l'attendre à la porte de la Ville, tête nue, la jambe*

(1) L'Abbaye de Saint-Etienne de Caën.

(2) Un des fils de Guillaume le Conquérant.

(3) *Registres de l'Eglise de Cahors.*

Digitized by Google

droite nue, & le pied nud dans une pantoufle. Il doit prendre la bride de la mule sur laquelle Monseigneur est monté, & le conduire au Palais Episcopal. Il doit, pendant le dîner de Monseigneur, le servir à table, toujours tête nue, la jambe droite nue & le pied nud dans une pantoufle. Après le dîner, il prend le buffet de Monseigneur, qui doit être de vermeil, le met sur la mule & s'en va : ladite mule & ledit buffet lui appartenant en récompense des susdits services.

Il y a eu souvent des contestations sur la valeur de ce buffet; elle a été réglée, par plusieurs Arrêts, à trois mille livres.

CALAIS.

Dominique de Vic, Gouverneur d'Amiens, de Calais, & Vice-Amiral de France, s'informoit dans tous les lieux où il commandoit, des marchands & des artisans qui jouissoient d'une bonne réputation; il les visitoit comme un ami, & alloit lui-même les prier à dîner. C'est ce même de Vic dont l'histoire rapporte deux traits bien touchans. Ayant eu, en 1586, le gras de la jambe droite emporté d'un coup de fauconneau, & ne pouvant plus monter à cheval, quoique sa blessure fût bien guérie, sans ressentir les douleurs les plus vives, il s'étoit retiré dans ses terres en Guyenne; il y vivoit depuis trois ans, lorsqu'il apprit la mort de

Digitized by Google

Henri III, les embarras où ſe trouvoit Henri IV, & le beſoin qu'il avoit de tous ſes bons ſerviteurs; il ſe fit couper la jambe, vendit une partie de ſon bien, alla trouver ce Prince, & lui rendit des ſervices ſignalés à la bataille d'Ivri & dans pluſieurs autres occaſions. Deux jours après l'aſſaſſinat de ce bon Roi, de Vic, paſſant dans la rue de la Féronnerie, & regardant l'endroit où cet horrible attentat avoit été commis, fut ſi ſaiſi de douleur, qu'il tomba preſque mort, & mourut le lendemain.

CHAMPAGNE.

MESSIEURS de Sainte-Marthe aſſûrent que les chartres de la fondation de l'Abbaye de Signy en Champagne, portent expreſſément que Saint-Bernard promettoit autant (1) d'arpens dans le ciel, qu'on en donneroit ſur la terre à cette Abbaye.

DOLE.

UN Arrêt du Parlement de Dôle, qui condamne un Lyonnois à être brûlé vif, pour avoir dévoré de petits enfans pendant la nuit, prouve que, lorſque la Franche-Comté appartenoit à l'Eſpagne, on y croyoit aux loups garoux. Ces ſortes de pieces ne ſont pas toujours inutiles; elles font connoître le génie des différens Peuples.

(1) *Spatium.*

Digitized by Google

DOMFRONT.

Au siege de Domfront, en 1574 (1), un des principaux Officiers parmi les Assaillans, nommé Bons, reçut un coup de fusil qui lui perça la tête de part en part. On l'emporta dans sa tente; il y demanda par signe une plume & du papier, & mourut en achevant d'écrire de son sang une lettre à sa maitresse, Mademoiselle de Rabodange.

EVREUX.

Maximilien de Béthune, Marquis de Rosni, premier Duc de Sulli, Ministre & favori de Henri IV, avoit été Abbé, quoique Calviniste, de l'Abbaye de Saint-Taurin d'Evreux.

FALAISE.

La ville de Falaise étoit dans le parti de la Ligue. Henri IV l'avoit assiégée; on alloit donner l'assaut; la Chenaye, un marchand, étoit amoureux & aimé d'une fille de son état; il lui proposa un moyen qu'il imaginoit pour sortir de la ville & la mettre en sûreté. Comme je suis persuadée, lui répondit-elle, que vous ne pensez à abandonner vos compatriotes lorsqu'ils vont combattre, que parce que vous tremblez pour moi, la proposition que vous me faites ne vous ôte

(1) *Histoire de d'Aubigné, Tom. 21, Liv. 2, pag. 126.*

Digitized by Google

ni mon estime ni mon amour; &, pour vous le prouver, je suis prête à unir ma destinée à la vôtre; venez, je vais vous donner ma foi; mais ce sera sur la breche. Elle marche, en prononçant ces mots; les représentations, les craintes, les larmes de son amant sont vaines; elle arrive au rempart. *L'un & l'autre*, dit Mézeray, *combattirent avec tant de courage, que Henri IV, admirateur des belles actions, commanda qu'on leur sauvât la vie, s'il étoit possible; mais la Chenaye ayant été tué d'un coup de fusil, sa maitresse refusa quartier & continua de combattre jusqu'à ce que se sentant blessée à mort, elle s'approcha du corps de son Amant pour mêler son sang avec le sien & mourir en le tenant embrassé.*

FIGEAC.

L'ABBAYE de Figeac a donné son nom à une petite Ville dans le Querci. Quand l'Abbé de Figeac fait sa premiere entrée dans cette petite Ville, le Seigneur de Montbrun & de la Roque, habillé en Arlequin & une jambe nue, est obligé de le conduire jusqu'à la porte de son Abbaye, tenant sa jument par la bride; ensuite l'Abbé & l'Arlequin dinent ensemble.

Digitized by Google

FLEURUS.

Un des Officiers commandés pour faire enterrer les morts après la bataille de Fleurus, promenoit ſtoïquement ſes regards ſur cet amas de carnage: *Je ne vois*, dit-il, *que l'image de la mort toute plate ſur le viſage des Allemands & des Hollandois; au lieu que le fier & bouillant courage qui les animoit, eſt encore empreint ſur celui des François.* Sidonius Apollinaris, il y a plus de ſeize-cents ans, dans ſon panégyrique de Majorien, avoit fait la même remarque ſur notre nation:

Invicti perſtant, animoque ſuperſunt
Jam propè poſt animam.

Obſervons que, lorſque Sidonius Apollinaris écrivoit, à peine avoit-elle commencé de ſortir de la Germanie, ſa patrie, pour tâcher de s'établir dans les Gaules; comment cette Nation, qu'on accuſe de tant d'inconſtance & de légéreté, a-t-elle toujours conſervé le fond de ſon caractere? Et comment ſes freres, les Allemands, en ont-ils changé? Le François voit, regarde la mort, l'affronte avec audace: l'Allemand la donne & la reçoit froidement.

LE HAVRE-DE-GRACE.

Le Cardinal Mazarin ayant fait transférer

Digitized by Google

les Princes de Condé & de Conti de Vincennes à Marcouſſi, & de-là au Havre de-Grâce, les confia à un Gaſcon, nommé de Bar, qui s'acquittoit ſi ſcrupuleuſement de ſa commiſſion, qu'il vouloit obliger l'Aumônier de dire la Meſſe en François; car, comme il n'entendoit pas le latin, il craignoit qu'on ajoutât aux paroles de la Meſſe les nouvelles que l'on voudroit donner à ſes Priſonniers. Le Cardinal lui écrivit qu'il lui ſavoit gré de ſon zele; mais qu'il le pouſſoit un peu trop loin.

ISSOIRE.

La Marquiſe d'Eſtrées, mere de la belle Gabrielle, fut tuée dans une ſédition à Iſſoire en Auvergne : apparemment que ſon corps reſta dans la rue, très-indécemment expoſé, puiſqu'on s'apperçut d'une mode qui s'étoit introduite depuis quelque temps parmi les femmes du grand monde; ce n'étoient pas ſeulement leurs cheveux qu'elles treſſoient avec de la nompareille de différentes couleurs.

Par un Edit donné à Rouſſillon, Château en Dauphiné, en 1564, Charles IX fixa le commencement de l'année 1565, au premier de Janvier; au-lieu qu'auparavant l'année ne commençoit qu'à Pâques : il me ſemble qu'elle devroit commencer au 21 de Décembre, ou plutôt au 21 de Mars.

Digitized by Google

LANGON.

En 1587, au siége de Langon, la Salle de Siron, fut tué en se défendant jusqu'à la mort, quoiqu'abandonné de tous les siens, excepté de sa femme *qui lui fournit*, dit d'Aubigné (1), *d'armes de courage tant qu'elle put.*

LANGUEDOC.

En Languedoc, dans le treizieme, le quatorzieme & le quinzieme siecle, lorsque quelqu'un, homme ou femme, étoit surpris en adultere, on le condamnoit à courir tout nud, à l'heure de midi, d'un bout de la ville à l'autre.

LA ROCHELLE.

On vante Codrus chez les Grecs, Curtius chez les Romains; ils se dévouerent, dit-on, l'un & l'autre pour la patrie. Au siége de la Rochelle (2), en 1573, de Vins, Grand-Ecuyer du Duc d'Anjou, depuis Henri III, se jetta au-devant d'un coup d'arquebuse qu'un soldat visoit à ce Prince, & reçut la balle au travers du

(1) *Tom. 3, Liv. 2, pag. 16.*

(2) *P. Mathieu; histoire de Charles IX, Liv. 6, pag. 351.*

Digitized by Google

corps; il en guérit. Jean le Sénéchal (1) avoit fait la même action, & sauva la vie à François I à la bataille de Pavie; il fut tué du coup au-devant duquel il s'étoit jetté.

LIMOGES.

MÉZERAY & le Gendre (2) rapportent que Gui I, Vicomte de Limoges, ayant fait prisonnier Grimoalde, Evêque d'Angoulême, avec qui il avoit des contestations au sujet de l'Abbaye de Brantôme, cet Evêque, dès qu'il fut sorti de prison, l'ajourna devant le Pape; que Gui se rendit à Rome; que l'affaire fut plaidée le jour même de Pâques 1003; que le Pape le condamna, en réparation d'avoir retenu un Evêque prisonnier, à être traîné à la voirie, attaché par les pieds à la queue d'un cheval indompté; que suivant la coutume de ce tems-là, en attendant l'exécution qui devoit se faire le lendemain, on le donna en garde à sa Partie, c'est-à-dire, à l'Evêque, dont le cœur s'attendrit, & qui, l'ayant fait sortir secrettement de Rome pendant la nuit, l'emmena bien vîte en France, où ils vécurent depuis dans une entiere réconciliation.

---

(1) Carcado.

(2) *Mézeray*, *ann.* 1003. *Le Gendre*; *Tom.* 3, *pag.* 84.

Digitized by Google

LYON.

Les Chanoines de Saint-Jean-de-Lyon font preuve de quatre races de nobleſſe paternelle & maternelle, & ſont qualifiés *Comtes*. Il paroît qu'autrefois ils prétendoient que de bons Gentils-hommes comme eux, n'étoient pas obligés de ſe mettre à genoux à l'élévation de l'Hoſtie. La Faculté de Sorbonne condamna cette prétention comme arrogante & ſcandaleuſe : *probibitio quâ probibetur humi utroque genu flexio arrogans, impia & ſcandaloſa.* Ces Chanoines ſe pourvurent au Conſeil, diſant que la Faculté de Sorbonne n'avoit point de juriſdiction ſur leur Chapitre ; & le Conſeil, par Arrêt du 23 Août 1555, caſſa la cenſure de la Sorbonne. Il eſt vrai qu'on ne peint point les Chérubins à genoux, mais ſeulement inclinés devant le trône de Dieu.

Le maſſacre des Huguenots fut auſſi horrible dans pluſieurs Villes du Royaume, qu'il l'avoit été à Paris : il y en eut plus de deux mille d'égorgés à Lyon. Le bourreau de cette ville, à qui le Gouverneur ordonna d'aller en expédier quelques-uns qui étoient dans les priſons, lui répondit, *qu'il ne travailloit que judiciairement.* Voilà l'homme le plus vil par ſon état, qui a plus d'honneur qu'une Reine & ſon Conſeil.

Catherine de Médicis, les Guiſes, le Chan-

Digitized by Google

celier de Birague & les Gondis, étoient des étrangers qui gouvernoient le Royaume ; ils formerent & dirigerent le complot du massacre de la Saint-Barthelemi. Il me semble qu'on doit en reprocher un peu moins l'horreur à notre Nation, que celle des proscriptions aux Romains : Sylla & Auguste étoient Romains.

Ces guerres de religion firent rentrer beaucoup d'or & d'argent dans le commerce. Les Catholiques, comme les Calvinistes, convertissoient en especes l'argenterie des Eglises. Le conseil de la Ligue, pour soutenir le siége de Paris contre Henri IV, ordonna, de l'avis & du consentement de l'Evêque & du Légat, que tous les Religieux porteroient à la Monnoie l'argenterie de leurs Eglises, à l'exception des vases sacrés absolument nécessaires pour le service divin.

Extrait des Regiſtres de la Monnoie.

Le 29 Mai 1590, reçu de M. le Trésorier Rolan & des Religieux de l'Abbaye de (1) Saint-Denys, un Crucifix d'or pesant 19 marcs, 4 onces, 5 gros, lequel a été fondu....

De plus, le 16 Juin 1590, reçu des mêmes

(1) Ils en avoient transporté le trésor à Paris, & l'avoient mis en dépôt à Sainte-Croix de la Bretonnerie.

Digitized by Google

Religieux, une Couronne d'or pesant 10 marcs, 10 onces moins deux gros, laquelle a été fondue.

Vers l'an 1569, on trouva à Lyon dans des fondemens une pierre, sur laquelle un plaisant avoit écrit : „ Telle année, un tel jour, la „ Messe cessera." Les Génevois faisoient grand cas de cette inscription, & fondoient là-dessus de grandes espérances en faveur de la réforme de Calvin. Mais, tout bien calculé, on vit qu'en effet le jour marqué étoit le Vendredi-Saint, jour auquel on ne dit pas la Messe.

MASTRICK.

Au siége de Mastrick, en 1673 (1), un Officier du Régiment de Picardie étant tombé en montant à l'attaque de la demi-lune, un soldat lui tendit la main pour le relever, & reçut dans cet instant un coup de fusil qui lui perça le poignet : sans dire un mot ni paroître ému, il lui présenta l'autre main & le releva.

MELUN.

Jacques Amiot, fils d'un Corroyeur de Melun, s'étant échappé fort jeune de la maison

(1) *Lettres de Pélisson*; *Tom.* 1, *pag.* 331.

Digitized by Google

de son pere, s'égara & tomba malade en chemin. Un gentilhomme qui le vit étendu dans un champ, en eut pitié, le prit en croupe derriere lui, & l'emmena à Orléans où il le mit à l'hôpital. Comme sa maladie ne venoit que de lassitude, il fut bientôt guéri; on le congédia, & on lui donna douze sols. Ce fut en reconnoissance de cette charité, qu'étant devenu Grand-Aumônier de France & Evêque d'Auxerre, il légua douze cens écus à cet hopital d'Orléans. Il y a bien peu d'hommes qui conservent, dans l'opulence & l'élévation, une ame assez pure & assez ferme pour ne pas chercher à faire oublier, & à oublier eux-mêmes, l'état misérable où ils étoient nés.

LE MONT-SAINT-MICHEL.

AVANT que le Christianisme eût dissipé les ténébres de l'idolatrie, le Mont-Saint-Michel s'appelloit le Mont-Bellen, parce qu'il étoit consacré à Bélénus, un des quatre grands Dieux qu'adoroient les Gaulois. Il y avoit sur ce Mont un collége de neuf Druïdesses; la plus ancienne rendoit des oracles : elles vendoient aussi aux marins des fleches qui avoient la prétendue vertu de calmer les orages, en les faisant lancer dans la mer par un jeune homme de vingt-un ans, qui n'avoit point encore perdu sa virginité. Quand le vaisseau étoit arrivé à bon port, on députoit ce jeune homme pour porter

à

Digitized by Google

à ces Druïdeſſes des préſens plus ou moins conſidérables. Une d'entr'elles alloit ſe baigner avec lui dans la mer, & recevoit enſuite les prémices de ſon adoleſcence, en l'initiant aux plaiſirs qu'il avoit juſqu'alors ignorés. Le lendemain, en s'en retournant, il s'attachoit ſur les épaules autant de coquilles, qu'il s'étoit initié de fois pendant la nuit.

NANCY.

Louis XIII ayant pris Nanci, ſouhaita que le célébre Jacques Callot en gravât le ſiége. Callot s'excuſa ſur ce qu'il étoit né ſujet du Duc de Lorraine. Quelques Courtiſans lui dirent qu'il ne lui convenoit pas de refuſer le Roi, & qu'on le forceroit d'obéir; *je me couperois le pouce*, répondit-il. Louis XIII le loua de ſon affection pour ſon Prince, & l'aſſura de ſon eſtime & de ſa bienveillance.

NEVERS.

La fauconnerie, l'oiſeau ſur le poing, fait cortége dans toutes les marches de cérémonies de nos Rois, parce qu'anciennement les Princes & les perſonnes diſtinguées par leur naiſſance, alloient par-tout, même à l'Egliſe, l'oiſeau ſur le poing ou ſur l'épaule: c'étoit une marque de prééminence & de nobleſſe. Le Tréſorier de la Cathédrale de Nevers a le droit d'aſſiſter au chœur, *botté*, *éperonné*, *& l'é-*

Digitized by Google

pée au côté, & l'oiseau sur le poing; il met pour timbre, au-dessus de l'ecu de ses armoiries, l'épée & l'oiseau.

PICARDIE.

On a toujours beaucoup vanté ces trois cents Spartiates qui se dévouerent à la mort pour arrêter l'armée des Perses, au passage des Thermopyles. L'Archiduc Maximilien, en 1479, à la tête d'une armée de près de quarante mille hommes, s'avançoit à grands pas dans la Picardie. Il étoit très-important de retarder sa marche & de lui faire perdre quelques journées. Cent soixante Gascons, commandés par Raimond d'Ossaigne, se jetterent dans le Château de Malannoi, y soutinrent plusieurs assauts pendant trois jours, & se firent presque tous tuer sur la breche. Les noms des trois cents Spartiates furent gravés sur une colonne pour les consacrer à l'immortalité; ceux des cent soixante Gascons sont absolument ignorés. Raimond d'Ossaigne, affoibli par trois blessures, & que la mort avoit épargné malgré lui, fut pris; Maximilien le fit pendre. Les loix de la guerre authorisoient, dit-on, cet indigne traitement; elles ne permettent pas de se défendre contre une armée dans une Place, ou un Château, qui n'est pas tenable. Quoi! les Nations qui habitent aujourd'hui l'Europe, sont convenues entr'elles de condamner un brave homme à un

Digitized by Google

ſupplice ignominieux, parce qu'il aura voulu ſe ſacrifier à l'intérêt de ſa patrie!

REIMS.

PHILIPPE I eſt celui qui a commencé à ſe faire ſacrer à Reims. Louis-le-Jeune accorda à cette Egliſe cette glorieuſe prérogative, aux inſtances de la Reine Alix ſa femme, ſœur de Guillaume de Champagne, qui tenoit alors le ſiége de cette Métropole. Ainſi l'époque de ce privilége ne remonte pas plus haut que le douzieme ſiecle.

La cérémonie du Sacre, inconnue aux Rois de la premiere Race, fut introduite, pour la premiere fois, par Pepin-le-Bref, pere de Charlemagne; ſes Succeſſeurs, pendant leur regne, firent ſacrer les Princes qui devoient les remplacer. Ils juroient, à leur Sacre, de conſerver les loix & les uſages propres à chaque Nation qui leur obéiſſoit. Les Rois de la troiſieme race ont ſuivi l'exemple de ceux de la ſeconde. Sous celle ci, on ne découvre qu'une trace de prétention des Archevêques de Reims, pour le droit excluſif de ſacrer les Rois: ce ne fut que l'an 1059, que Henri I, voulant faire ſacrer & couronner ſon fils Philippe I, Gervais, Archevêque de cette Ville, produiſit une Bulle du Pape Victor, qui attribuoit à ſon Siége le droit de ſacrer les Rois de France. Ce Prélat ſoutint en même-tems, que cette Bulle n'étoit que con-

Digitized by Google

firmative d'une autre, qu'il prétendoit avoir été donnée par le Pape à Saint-Remi; mais il étoit aisé d'en imposer sur les Bulles & les Chartres dans un siecle d'ignorance profonde, où les Seigneurs Laïques se glorifioient de ne savoir ni lire ni écrire.

Indépendamment des prétentions de l'Archevêque de Reims, Louis-le-Gros, Successeur de Philippe I, fut sacré à Orléans par l'Archevêque de Sens. On croit que le regne de Louis-le-Jeune est la véritable époque du droit des Archevêques de Reims. Ce Monarque leur attribua cette prérogative, en considération de la personne qui l'occupoit alors; c'étoit le Cardinal de Sainte-Sabine, beau-frere du Roi, & frere de la Reine Alix. Ce Prince fixa en même-tems l'ordre & le cérémonial qui furent enregistrés en la Chambre des Comptes.

ROSOY.

HILDEGAUD, Seigneur de Rosoy en Thiérache, y fonda, vers l'an 1016, un Chapitre pour quinze Chanoines. Leurs revenus se trouvant dans la suite considérablement augmentés, ils demanderent au Pape d'augmenter leur nombre, ce qui fut fait en 1223: chaque prébende fut partagée en deux. Ainsi trente bons Ecclésiastiques vécurent honnêtement dans un lieu, où le trop de richesses auroit peut-être corrompu les mœurs de quinze.

Digitized by Google

ROUEN.

LORSQUE l'Archevêque de Rouen fait ſon entrée ſolemnelle pour prendre poſſeſſion de ſon Egliſe, il va d'abord à l'abbaye de S. Ouen, & de-là à la Paroiſſe de S. Herbland, où le Sacriſtain lui ôte ſes ſouliers & ſes bas; enſuite il s'achemine juſqu'à ſa Cathédrale, pieds nuds, pour ſignifier qu'on ne doit jamais déſeſpérer de la Providence, & que tel, dans l'Etat Eccléſiaſtique, qui s'eſt couché pauvre le ſoir, ſe trouve avoir le lendemain cent, deux cent, trois cent mille livres de revenu.

TOURS.

HENRI III prouve bien que l'aſſoupiſſement le plus long dans une vie molle & efféminée, n'étouffe point la valeur dans l'ame d'un François. On lit dans les Mémoires de Nevers (1), que ce Prince, quelques mois avant ſa mort, à cette furieuſe attaque du fauxbourg de Tours par le Duc de Mayenne, *s'avança juſqu'aux gabions qui formoient une partie de la barricade, & qu'ayant pouſſé du pied & renverſé un de ces gabions, il ſe mit devant, donnant ſes ordres avec le plus grand ſang-froid, au milieu d'une grêle de coups de fuſils; que le Roi de Navarre* (2), *revenant avec lui,*

(1) *Tom. 2. pag. 590.*
(2) Depuis Henri IV.

Digitized by Google

ſe mit ſur ſes louanges & lui dit : je ne m'étonne plus, après ce que je viens de voir, ſi nos gens perdirent les batailles de Jarnac & de Moncontour (1) ; *que Henri III lui répondit : mon frere, il faut faire par-tout ce qu'on eſt obligé de faire ; les Rois ne ſont pas plus expoſés que les autres ; & les balles ne viennent pas plutôt les chercher qu'un ſimple ſoldat.*

SAINT-JEAN-DE-LONE.

Les Impériaux & les Eſpagnols, le 25 d'Octobre 1636, aſſiégerent Saint-Jean-de-Lône, petite ville ſur les confins de la Bourgogne & de la Franche-Comté. Leur artillerie ayant fait à la muraille une breche de trente à quarante pieds, ils monterent à l'aſſaut le premier jour de Novembre ; il dura près de trois heures ; ils y furent toujours vigoureuſement repouſſés. Obſervons que leur armée étoit de quatre-vingt mille hommes ; que les fortifications de Saint-Jean-de-Lône étoient peu conſidérables, & qu'il n'y avoit, dans cette ville, qu'une centaine de ſoldats, & quatre cens habitans en état de porter les armes. Voici la délibération que firent les Habitans le lendemain de ce premier aſſaut :

(1) Henri III, n'étant encore que Duc d'Anjou, avoit gagné ces deux batailles contre les Huguenots.

Digitized by Google

„ Nous Pierre Desgranges & Pierre Lapre,
„ Echevins & Juges de la Ville de Saint-Jean-de-
„ Lône, savoir faisons à qui il appartiendra, que
„ ce jourd'hui Dimanche deux Novembre mil
„ six cent trente-six, nous nous sommes assem-
„ blés au Corps-de-Garde de la Porte de Saône,
„ environ l'heure de midi, avec les habitans
„ ci-après nommés, savoir, Maître Michel de
„ Toulorge, Avocat au Bailliage, Maître Jean
„ Pelletier, Procureur du Roi, & honorables
„ hommes, Claude Martenne, Jean de Lettre,
„ Jean du May, Etienne Robin, François Ver-
„ deret, Bénigne de Villebicot, Philibert Mi-
„ chelot, Claude Farou, Bénigne Ramaille &
„ Antoine Pussain, pour nous résoudre présen-
„ tement sur le siége qui nous a été formé, &
„ l'assaut donné le jour d'hier par les armées de
„ l'Empereur, des Rois d'Espagne & de Hon-
„ grie, & du Duc Charles de Lorraine; & même
„ sur ce que leurs tambours sont entrés dans
„ ladite Ville, il y a environ une heure, pour la
„ sommer une seconde fois de se rendre & sou-
„ mettre sous leur puissance; & comme leur ar-
„ tillerie continue de battre en breche & d'en-
„ voyer des grenades & des bombes, ce qui
„ pourroit étonner & affoiblir le courage de
„ quelques-uns, & qu'aussi lesdits Assiégeans
„ paroissent depuis le matin en escadrons &
„ bataillons le long de la riviere de Saône du
„ côté du bois de Langonge, & qu'il y a toute
„ apparence que c'est pour nous donner un se-

Digitized by Google

„ cond assaut, il est nécessaire de nous assurer „ tous & un chacun, par une prompte & ferme „ résolution, que nous sommes unanimement „ & constamment déterminés à continuer de „ témoigner notre inviolable attachement au „ Roi, à la patrie & à l'honneur. En consé- „ quence, par la voix générale de tous les sus- „ dits habitans, il a été conclu & arrêté de „ prêter de nouveau serment entre nos mains, „ comme en effet il a été à l'instant prêté, de „ sacrifier leurs vies pour la défense de la Ville, „ & contre toutes intelligences à ce contraires; „ & même qu'en cas qu'ils se visent prêts à „ être forcés, ils sont résolus de mettre le feu „ chacun à sa maison, & aux poudres & muni- „ tions de guerre qui sont dans la Maison-de- „ Ville, afin que l'ennemi n'en profite pas, & „ ensuite de mourir tous l'épée à la main, ou „ s'ils peuvent se faire jour à travers l'ennemi, „ de se retirer par le Pont de Saône, en brûlant „ après eux une arcade dudit Pont. Et comme „ il y a des principaux Habitans de ladite Ville „ qui sont en faction dans leurs postes sur la „ muraille, & qu'ainsi ils n'ont pu assister à „ la présente assemblée, il a été arrêté que la „ présente délibération leur sera incessamment „ portée & montrée par le Greffier commis, afin „ de savoir s'ils y veulent adhérer.

„ Et à l'instant, par moi Jean Gagnet Gref- „ fier commis, a été ladite délibération portée „ & montrée au Sieur Jannel, Lieutenant-Civil,

Digitized by Google

„ Commandant au poſte de la Tour-Creuchet, „ lequel a adhéré auxdits ſerment & réſolution, „ & a ſigné avec tous les habitans y étant, & „ ſachant ſigner. Enſuite, je me ſuis tranſporté „ à l'endroit de la breche où étoit Maître „ Claude Pouſſis, Procureur-Syndic, qui a de „ même adhéré auxdits ſerment & réſolution, „ & a ſigné avec les Habitans ſachant le faire, „ & étant à la breche ".

Le moment de ſoutenir cette généreuſe réſolution ne tarda pas. L'ennemi, vers les trois heures après-midi, donna le ſignal aux différens détachemens qui devoient aſſaillir la breche; cet aſſaut dura plus de quatre heures à différentes repriſes; les Habitans ſembloient avoir renouvellé de forces & de courage par le ſerment qu'ils venoient de faire; l'exemple même de leurs femmes & de leurs filles les auroit animés, s'ils avoient eu beſoin de l'être; elles prenoient les armes & la place de leurs maris, de leurs peres ou de leurs freres tués ou bleſſés, & combattoient avec tout l'acharnement du déſeſpoir & de la vengeance; enfin, l'ennemi rebuté par le mauvais ſuccès de toutes ſes attaques, les ceſſa, & leva entiérement le ſiége le lendemain trois Novembre, à deux heures après minuit, ſur la nouvelle que le Comte (1) de Rantzau venoit au ſecours de la Ville.

(1) Le Comte de Rantzau n'arriva que le deux de Novembre, vers les neuf heures du ſoir, une

Digitized by Google

SAINT-LO.

Au siége de S.-Lo, en 1574, Colombier, qui commandoit dans cette place, ne voulut jamais se rendre; il s'avança sur la breche, ayant à ses côtés ses deux fils, l'un âgé de dix ans, & l'autre de douze : *Mes compagnons*, dit-il à ses soldats, *avec votre vie & la mienne, j'offre encore à Dieu ce que j'avois de plus cher, celle de ces deux enfans ; j'aime mieux que leur sang pur & sans tache soit ici confondu avec le mien, que de les laisser au pouvoir des tyrans qui veulent forcer nos consciences & contraindre notre foi.* Il fut tué; ses enfans ne reçurent pas la moindre blessure.

SAINTONGE, LEUCATE, VILLENEUVE-D'AGENOIS.

Il semble que les tems des grands crimes, le soient aussi des grandes vertus. Pendant les guer-

---

heure après ce dernier assaut ; les Historiens qui le font arriver plutôt, ont été peu exacts dans leurs narrations ; la résolution & le procès-verbal que signerent les Habitans, & où il n'est point parlé de ce Général, démontrent évidemment qu'il n'étoit point dans la Ville ; d'ailleurs, les éloges que Louis XIII leur donna, & les distinctions honorables qu'il leur accorda, sont encore des preuves que tout l'honneur de cette belle défense ne fut dû qu'à eux.

Digitized by Google

res civiles ſous les regnes de Charles IX & de Henri III, on remarque à chaque inſtant des traits de la plus grande magnanimité.

D'Aubigné (1), un des Chefs du parti Huguenot, faiſoit la guerre en Saintonge; il tomba dans une embuſcade & fut fait priſonnier; il obtint de St.-Luc, qui commandoit les troupes Catholiques dans cette province, la permiſſion d'aller paſſer quelques jours à la Rochelle, ſur ſa parole. A peine étoit-il parti, que St.-Luc reçut ordre de la Cour de le faire transférer à Bordeaux, bien lié & bien gardé : il n'étoit pas douteux que Catherine de Médicis, & le Duc d'Epernon, vouloient le ſacrifier à leur vengeance : il les avoit mortellement offenſés par des ſatyres d'autant plus piquantes, qu'elles étoient vraies. St.-Luc, qui l'avoit fait avertir ſecretement de ne pas revenir, fut très-étonné & très-fâché de le voir arriver. Monſieur, lui dit d'Aubigné, je viens me remettre entre vos mains, conformément à la parole que je vous en avois donnée, & parce que d'ailleurs, ſi je ne l'avois pas tenue, je vous aurois compromis avec une Cour ſoupçonneuſe & cruelle : je ſais que ma mort y eſt réſolue; mes ennemis ſatisferont leur haine; j'aurai ſatisfait à ce que je devois à l'honneur & à la reconnoiſſance. L'action, tant vantée, de Régulus, eſt-elle plus

(1) Aïeul de Madame de Maintenon.

Digitized by Google

belle ? Guitaut, Lieutenant de Roi des Iſles de Rhé & d'Oléron, fut pris par les Rochelois ; ils menacerent de le jetter à la mer, ſi l'on transféroit d'Aubigné à Bordeaux ; ainſi St.-Luc eut un prétexte pour le garder & pour lui ſauver la vie.

En 1590, le parti de la Ligue, en Languedoc, demanda des troupes au Roi d'Eſpagne. Sur la nouvelle de leur débarquement, Barri de St.-Aunez, Gouverneur pour Henri IV à Leucate, en partit pour aller communiquer un projet au Duc de Montmorenci, Commandant dans cette province. Il fut pris en chemin par les Ligueurs qui marcherent auſſi-tôt, avec les Eſpagnols, vers Leucate, perſuadés qu'ayant le Gouverneur entre leurs mains, cette place ouvriroit tout de ſuite ſes portes, ou du moins ne tiendroit pas longtems. Mais Conſtance de Cézelli, ſa (1) femme, après avoir raſſemblé la Garniſon & les Habitans, & leur avoir repréſenté leur devoir & leur honneur, ſe mit ſi fiérement à leur tête, une pique à la main, qu'elle inſpira du courage aux plus foibles. Les Aſſiégeans furent repouſſés par-tout où ils ſe préſenterent. Déſeſpérés de leur honte & du monde qu'ils

(1) Elle étoit d'une ancienne & riche famille de Montpellier.

Digitized by Google

avoient perdu, ils envoyerent dire à cette vaillante femme, que, si elle continuoit à se défendre, ils alloient faire pendre son mari. J'ai des biens considérables, répondit-elle, les larmes aux yeux; je les ai offerts & je les offre encore pour sa rançon; mais je ne racheterai point, par une lâcheté, une vie qu'il me reprocheroit & dont il auroit honte de jouir; je ne le déshonorerai point par une trahison envers ma patrie & mon Roi. Les Assiégeans, après avoir tenté une nouvelle attaque qui ne leur réussit pas mieux que les autres, firent mourir Barri & leverent le siége. La garnison voulut user de représailles sur le Seigneur de Loupian, qui étoit du parti de la Ligue & qui avoit été fait prisonnier; notre héroïne s'y opposa. Henri IV lui envoya le brevet de Gouvernante de Leucate, avec la survivance pour son fils.

Marguerite-de-Valois faisoit la guerre à Henri III, son frere, & au Roi de Navarre, son mari; elle avoit campé sa petite armée devant Villeneuve-d'Agénois; elle ordonna à trente ou quarante soldats de conduire Charles de Cieutat au pied des murailles & de le tuer, si son fils, qui commandoit dans cette Place, refusoit d'en ouvrir les portes. Cieutat, après qu'on eut fait cette indigne sommation à son fils, lui cria: *Songe à la fidélité & au devoir d'un François; que, si j'étois capable de te dire de te*

Digitized by Google

vendre, ce ne seroit plus ton pere qui te parleroit, mais un traître, un lâche, un ennemi de ton honneur & de ton Roi. Ses gardes avoient déja le bras levé & alloient le frapper; le jeune Cieutat leur fit un signe; on ouvrit la porte; il sortit avec trois ou quatre hommes, feignit de parlementer, & mettant tout-à-coup l'épée à la main, il fondit avec tant d'impétuosité sur ceux qui tenoient l'épée nue sur son pere, il fut si soudainement secondé par plusieurs soldats de sa garnison, qu'il le délivra.

SAINT-QUENTIN.

Il y avoit cinq breches aux murailles de Saint-Quentin; & c'étoit l'onzieme assaut que les Espagnols y donnoient, lorsqu'ils prirent cette Ville en 1557. Les Chanoines refuserent de profiter de la permission que le Commandant Espagnol leur accordoit, d'y demeurer & de continuer de jouir de leurs Canonicats; ils se retirerent à Paris; *Nous ne voulons point*, dirent-ils, *demeurer dans une Ville, où il ne nous seroit pas permis de prier Dieu publiquement pour la prospérité des armes de la France.*

LE COMTÉ DE VALOIS.

Quelques Voyageurs rapportent qu'en Afrique, sur le haut des montagnes, on attache

Digitized by Google

des lions en croix pour servir d'exemple aux autres. Les Juges du Comté de Valois, firent le procès à un taureau qui avoit tué un homme d'un coup de corne, & le condamnerent, sur la déposition des témoins, à être pendu. La sentence fut confirmée par Arrêt du Parlement le 7 Février 1314.

SOISSONS.

Sous le regne du Roi Robert, un Boucher, pendant une affreuse famine, ayant exposé en vente de la chair humaine, fut condamné à être brûlé vif; mais il étoit permis en tout tems de vendre des hommes en vie. Le sixieme article d'un troisieme Capitulaire de Charlemagne, année 808, traite *des Serfs vendus dans les marchés, & qui y ont été amenés par leurs parens.* Hugues de Champfleuri, Evêque de Soissons, en 1155, cherchant un beau cheval à acheter pour faire son entrée dans cette Ville, on lui en amena un, pour lequel il donna cinq serfs (1) de ses terres.

Dans le douzieme siecle (2), un Moine de St.-Médard de Soissons, nommé Guernon, se voyant à l'heure de la mort, s'accusa publique-

(1) Deux femmes & trois hommes.

(2) *Journal de Trévoux, Mars* 1716.

Digitized by Google

ment d'avoir parcouru plusieurs Monasteres, & d'y avoir fabriqué de fausses chartres en leur faveur.

LE VEXIN.

PERSONNE n'ignore qu'autrefois les *serfs* en France ne pouvoient se marier, ni sortir de la terre de leur Seigneur sans sa permission, & qu'il étoit le maître de les vendre ou de les échanger, comme ses bœufs, ses vaches & ses chevaux. Un Seigneur qui possédoit une terre considérable dans le Vexin Normand, se plaisoit à faire parler de lui par ses idées singulieres & bisarres. Il assembloit, au mois de Juin, tous ses *serfs* de l'un & de l'autre sexe, en âge d'être mariés, & leur faisoit donner la bénédiction nuptiale; ensuite on leur servoit du vin & des viandes; il se mettoit à table, buvoit, mangeoit & se réjouissoit avec eux; mais il ne manquoit jamais d'imposer aux couples qui lui paroissoient les plus amoureux, quelques conditions qu'il trouvoit plaisantes. Il prescrivoit aux uns *de passer la premiere nuit de leurs nôces au haut d'un arbre, & d'y consommer leur mariage*; à d'autres, *de le consommer dans la riviere d'Andelle* (1), *où ils se baigneroient pendant deux heures, nuds en chemise*; à ceux-ci, *de*

(1) Riviere dans le Vexin Normand.

Digitized by Google

s'atteler à une charrue & de tracer quelques sillons; à ceux-là, *de sauter à pieds joints par-dessus des cornes de cerf*, &c. Il avoit une niece qui aimoit un jeune homme de son voisinage, & qui en étoit éperduement aimée; il déclara à ce jeune homme qu'il ne lui accorderoit sa niece, qu'à condition *qu'il la porteroit, sans se reposer, jusqu'au sommet d'une montagne qu'on voyoit des fenêtres de son Château.* L'amour & l'espérance firent croire à cet amant que le fardeau seroit léger : en effet, il porta sa bien-aimée, sans se reposer, jusqu'à l'endroit indiqué; mais il expira une heure après des efforts qu'il avoit faits; sa Maitresse, au bout de quelques jours, mourut de douleur & de chagrin. L'oncle, en expiation de leur malheur qu'il avoit causé, fonda sur la montagne un Prieuré, qu'on appelle *le Prieuré des deux Amans*; il est à une lieue du Pont-de-l'Arche, & à quatre lieues de Rouen.

VILLEFRANCHE.

Sous le regne de Henri III, dans le tems de nos guerres de religion, *les habitans de Villefranche en Périgord*, dit M. de Sully (1), *formerent le complot de s'emparer de Montpazier, petite Ville voisine; ils choisirent, pour cette expédition, la même nuit que ceux*

(1) *Mémoires de Sully, Tom.* I, *pag.* 44.

Digitized by Google

de Montpazier, sans en rien savoir, avoient aussi choisie pour s'emparer de Villefranche. Le hasard fit encore, qu'ayant pris un chemin différent, les deux troupes ne se rencontrerent point. Tout fut exécuté des deux côtés avec d'autant moins d'obstacles, que de part & d'autre les murs étoient demeurés sans défense. On pilla, on se gorgea de butin; les deux troupes triomphoient; mais quand le jour parut, elles connurent bientôt leur erreur. La composition fut que chacun s'en retourneroit chez lui, & que tout seroit remis dans son premier état.

Cette aventure, qui nous paroît plaisante & ridicule, est à-peu-près le tableau des guerres que se font les différentes Puissances de l'Europe.

Sous le dernier regne, dans le tems même de nos plus grands revers, il est constaté par un Mémoire de M. Desmarets, Ministre des Finances, que les Armateurs de St.-Malo, par les prises qu'ils firent dans la seule année 1709, indépendamment des précédentes, apporterent dans le Royaume plus de trente millions; ils en prêterent quinze à Louis XIV.

YPRES.

Au siége d'Ypres, en 1678, les Mousquetaires attaquoient un ouvrage. *Bon, à merveilles; continuons mes amis*, leur disoit (1)

(1) Il fut tué.

Digitized by Google

Tayac, un de leurs Officiers ; *ces gens-là se défendent vigoureusement ; mais ils ont affaire à nous ; nous l'emporterons ; & combien de fois nos Maîtresses, quand nous serons de retour à Paris, ne nous feront-elles pas raconter cette action?*

AUTRES VILLES.

Il y a encore quelques villes dans le Royaume où le Maire & les Echevins font mettre dans un panier une ou deux douzaine de chats, & les brûlent dans le feu de joie de la veille de la St.-Jean. Cette barbare coutume, dont j'ignore l'origine, subsistoit même dans Paris, & n'y a été abolie qu'au commencement du regne de Louis XIV. On lit dans un des exécrables libelles (1) du tems de la Ligue, *que les Ecclésiastiques qui avoient assisté à la prétendue conversion de Henri IV*, (2) *méritoient d'être attachés en Greve comme fagots, depuis le pied jusqu'au haut de l'arbre du feu de la Saint-Jean ; que ce Prince devoit être mis dans le panier où l'on met les chats ; & que cela seroit un sacrifice agréable au Ciel & délectable à la terre.*

Vers l'an 1225, un hérétique, nommé Tan-

(1) Le banquet d'Arete, par Louis d'Orléans.

(2) *Chronologie novenaire ; Tom. 2, pag. 226.*

Digitized by Google

chelin (1), étoit en si grande vénération dans quelques provinces, qu'on buvoit de ses urines, & qu'on gardoit ses excrémens comme des reliques : l'argent qu'en retiroient les principaux de sa secte, servoit à l'entretien de sa table qui étoit toujours délicatement servie. Les peres & les maris le prioient de coucher avec leurs filles & leurs femmes.

(1) *Mézeray*, *Tom.* 2, *pag.* 173.

Digitized by Google

DIALOGUE.

MERCURE ET MORPHÉE.

MORPHÉE.

MAIS; mon cher Mercure.

MERCURE.

Mais, mon très-cher Morphée, je te le dis en ami, on a beaucoup plaisanté de ton projet à la table des Dieux.

MORPHÉE.

Eh! qu'est-ce que mon projet a donc de si ridicule? Cette isle ne m'est-elle pas particulièrement consacrée?

MERCURE.

Il est vrai.

MORPHÉE.

J'en dois donc chérir les habitans.

MERCURE.

Sans doute.

MORPHÉE.

J'ai résolu de les rendre tous honnêtes-gens....

Digitized by Google

MERCURE, *riant.*

Tous honnêtes-gens.

MORPHÉE.

Oui, tous ; cela te fait rire : mais écoute, écoute-moi.

MERCURE.

Oh ! cela doit être si beau, que je t'écouterai tant que tu voudras.

MORPHÉE.

Jupiter (soit dit entre nous) s'y est mal pris pour bannir les vices de dessus la terre, & y faire régner les vertus ; car enfin le germe des passions est dans le cœur ; l'attrait en est puissant ; & les objets qui les font naître, se présentent sans cesse ; au lieu que les idées du Styx, de l'Achéron & du Tartare ne se montrent que dans l'éloignement. *Jouissons, divertissons-nous ; si nos actions irritent les Dieux, nous avons du tems devant nous pour les appaiser* ; c'est ainsi que parlent la plupart des hommes.

MERCURE.

Oui ; c'est assez leur langage.

MORPHÉE.

Mais, si ces mêmes hommes étoient punis presqu'aussi-tôt qu'ils ont commis une injustice, n'est-il pas vraisemblable qu'ils s'accoutumeroient bientôt à n'en point commettre ?

Digitized by Google

MERCURE.

Cela me paroît assez vraisemblable.

MORPHÉE.

Or, j'ai pensé qu'étant le Dieu du sommeil, & disposant par conséquent de la moitié de leur vie, je pourrois peu-à-peu les corriger. J'ai déclaré que, dès que quelqu'un dans mon Isle aura fait quelque action peu convenable, je le punirai la nuit par des rêves funestes.....

MERCURE.

Mais, cette punition n'est qu'un songe qui se dissipe avec les ombres.

MORPHÉE.

En est-elle moins réelle? En a-t-on moins souffert? Et crois-tu, que prêt à se livrer aux mouvemens d'une passion injuste, on ne sera pas retenu par la crainte d'être toute la nuit tourmenté par des songes effrayans? Crois-tu que les Coquettes & les Dévotes continueront leurs tracasseries & leurs noirceurs, quand elles penseront aux mauvaises nuits que je leur ferai passer, & que le lendemain elles auront le teint pâle & les yeux battus? Crois-tu que je ne corrigerai pas ce Financier de ses airs importans, en lui faisant rêver pendant quatre ou cinq nuits?.....

MERCURE.

Eh! mon ami, un Financier dort & ne rêve

Digitized by Google

point. Mais tu as ſans doute commencé par tâcher de corriger le Roi de cette Iſle, ſes Miniſtres, les Juges, les Pontifes; dis-moi, détaille-moi les ſonges que tu leur as envoyés.

MORPHÉE.

Tu vas en être inſtruit par eux-mêmes. Rendons-nous inviſibles; le jour commence à paroître; on ouvre les portes de ce Temple; tu ne tarderas pas à voir venir des hommes de tous états & de toutes conditions. La Prêtreſſe fera raconter à chacun en particulier le ſonge dont il eſt tourmenté depuis quelques jours, & finira par leur dire à tous, que ce n'eſt point par des ſacrifices qu'ils peuvent m'appaiſer, mais en changeant de mœurs & de caracteres. *

REQUÊTE

REQUÊTE

Présentée à M. le Lieutenant Criminel, par l'Auteur des ESSAIS HISTORIQUES SUR PARIS.

DISANT que dans un Journal qui a pour titre, *Journal Chrétien* (1), il y a une Lettre adressée au sieur Dinouart, un des Associés de ce Journal, dans laquelle le Suppliant, à l'occasion de ses *Essais Historiques sur Paris*, est traité de la façon la plus injurieuse. On l'accuse d'avoir, dans ces *Essais*, *attaqué la Religion*; de vouloir *détruire & renverser la Religion*; d'y avoir mis des *traits recherchés contre la Religion*; de tâcher de *répandre un ridicule affecté sur la Religion & ses Ministres*. Si ces accusations sont fondées, le Suppliant est un homme dangereux, scandaleux, un séditieux, un perturbateur dans la Société & dans l'Etat.

Il a dit, dans la Préface de ses *Essais*, que son objet, dans cet Ouvrage, étoit de faire connoître, par les faits, nos anciennes loix, nos mœurs, le caractere & le génie des François. Il entroit donc nécessairement dans son plan, de

(1) Mois de Mai 1760.

Digitized by Google

faire mention de tout ce qui pouvoit avoir influé, en différens temps, sur les mœurs & la façon de penser de la Nation; & il devoit, par conséquent, parler de la bonne ou mauvaise conduite, des actions utiles ou des fautes des Princes; de celles des Ministres, des Généraux d'armées, des Magistrats, des Ecclésiastiques, & des Religieux, les Religieux s'étant répandus dans le siécle où souvent ils ont joué de grands rôles.

Il va rapporter très-fidelement, avec ses réponses, les accusations dont il est chargé dans la Lettre adressée au sieur Dinouart.

JOURNAL CHRÉTIEN.

Où en seroit la Religion, si, attaquée de toutes parts, il n'y avoit pas, dans un Etat Catholique, des Journaux où il lui fût permis d'insérer ses défenses, de répondre à ses ennemis, & de se justifier aux yeux des personnes sages, de tout l'odieux dont on la charge?

RÉPONSE.

Si j'ai attaqué la Religion, le sieur Dinouart devoit me dénoncer au Ministere public. Il est contre toute Police & contre toutes les Loix, que trois Particuliers établissent une Inquisition en France, s'érigent un Tribunal, me jugent, me notent & me flétrissent publiquement. *Où en seroit la Religion*, s'écrie l'Auteur de la Lettre, *si, attaquée de toutes parts, &c.*;

Digitized by Google

c'eſt-à-dire, que les Magiſtrats ne veillent point à conſerver, à défendre & à venger la Religion, & qu'elle ſeroit perdue, ſi la Providence n'avoit pas envoyé à ſon ſecours trois Inquiſiteurs, qui ne ſont ni Evêques, ni Abbés, ni Curés, ni Vicaires, ni, je crois, habitués à aucune Paroiſſe.

JOURNAL CHRÉTIEN.

L'AUTEUR des *Eſſais* a cru, que ſon Ouvrage ne pourroit plaire, qu'autant qu'il feroit rire aux dépens de la Religion. Il parle des tombeaux de Quélus, de Maugiron & de S. Mégrin, *que le Peuple excité & devenu furieux par les Prédications des Moines*, détruiſit dans l'Egliſe de Saint-Paul. Sans doute que le Peuple fut très-coupable de manquer au Prince qui avoit fait conſtruire ces tombeaux. Jamais ſemblable démarche ne ſe peut juſtifier; mais pourquoi l'attribuer aux Prédications des Moines, & déguiſer que le Peuple, ſcandaliſé de voir dans une Egliſe, les ſtatues de ces Mignons, dont la réputation étoit moins qu'intacte, n'étoit que trop porté de lui-même à les ſouſtraire à ſes yeux, ſans avoir beſoin qu'on l'y excitât? Ajoutons que les inſcriptions qu'on avoit miſes à leurs tombeaux, étoient bien capables de le ſcandaliſer. On y parloit des Parques, de l'Amour, de Vénus; une de ces épitaphes étoit dans le ſtyle le plus galant, & par

Digitized by Google

conſéquent le plus indécent ; l'un & l'autre ſont ici ſynonymes.

Si un Evêque de Nevers, Arnaud de Sorbin, prononça leur oraiſon funebre, qu'en conclure? que tous les hommes ne rempliſſent pas toujours les devoirs de leur état : la Religion ne peut qu'en gémir.

RÉPONSE.

L'AUTEUR de la Lettre prétend que c'eſt pour faire rire aux dépens de la Religion & de ſes Miniſtres, que j'ai dit gratuitement, *que le Peuple excité & devenu furieux par les Prédications des Moines*, alla détruire les tombeaux de Quélus, de Maugiron, & de Saint-Mégrin. Le Pere Daniel vouloit-il faire rire aux dépens de la Religion & de ſes Miniſtres? Il dit : „ On peut imaginer l'impreſſion que „ faiſoient ces faux Paſteurs ſur l'eſprit du „ Peuple, par cet abus ſacrilége de leur miniſ„ tere. On en vit dès le lendemain les effets, „ lorſqu'une troupe de ces forcenés alla aux „ Auguſtins arracher le tableau où le Roi étoit „ peint avec l'habit de l'Ordre du Saint-Eſ„ prit ; ſon nom & ſes armes furent arrachés „ de tous les endroits ; les tombeaux de Qué„ lus, de Maugiron & de Saint-Mégrin, fu„ rent briſés ".

Après avoir parlé de leurs tombeaux, il étoit naturel que je fiſſe mention de leur oraiſon fu-

Digitized by Google

nebre, prononcée par Arnaud de Sorbin, Evêque de Nevers. Qu'en conclure ? demande l'Auteur de la Lettre; ce qu'il voudra; ce qu'il en a conclu. Je me ſuis contenté, ſans réflexion, ni concluſion, de rapporter des faits relatifs aux mœurs de ce ſiecle.

JOURNAL CHRÉTIEN.

En parlant de la rue de l'Arbre-ſec, l'Auteur des *Eſſais* rapporte une ſédition ſurvenue en 1505, à l'occaſion d'*une Marchande que le Curé ne vouloit pas enterrer, qu'on ne lui eût montré, ou à l'Evêque, le teſtament qu'elle avoit fait.* Mais ces abus viennent-ils de l'eſſence de l'eſprit de la Religion, ou des vices de quelques-uns de ſes Miniſtres ? Voilà ce qu'il faudroit diſtinguer, quand on rapporte ces ſortes de traits hiſtoriques, & ce qu'on diſtingueroit en effet, ſi les intérêts de la Religion étoient précieux à ceux qui les copient. Mais quand les vues ſont différentes, la plume court avec moins de retenue ; on ſe félicite même des découvertes en ce genre : un trait ridicule, indécent, révoltant, ſera ſaiſi avec chaleur, développé, expoſé avec tout l'art qui peut le rendre odieux. Que penſer de cette ſinguliere attention, ſinon qu'on cherche à faire juger de la Religion par la conduite de quelques-uns de ſes Miniſtres ; au-lieu qu'il faudroit juger leur conduite ſur l'eſprit de la Religion. Alors le

Digitized by Google

Miniſtre ſeroit condamné ſur ſes principes, s'il eſt condamnable; & l'opprobre d'un particulier coupable ne ſeroit que donner de l'éclat à la ſainteté, à la pureté de la Religion, dont il auroit violé les loix.

RÉPONSE.

On prétend qu'une preuve convaincante de mes criminelles intentions, c'eſt qu'en parlant des abus qui s'étoient gliſſés dans un aſſez grand nombre d'Egliſes, je n'ai pas averti que ces abus ne viennent point de l'eſſence & de l'eſprit de la Religion, mais des vices de ſes Miniſtres. Ainſi, par un avertiſſement particulier, j'aurois dû prévenir le Lecteur d'avoir grande attention à ne pas juger de la Religion par la conduite de quelques Eccléſiaſtiques. Le Lecteur m'auroit ſans doute répondu que je ne dois pas le croire un imbécille. Si j'avois ajouté que je prenois cette précaution, parce que, ſi je ne l'avois pas priſe, il auroit pu ſe trouver quelque homme aſſez méchant, pour m'accuſer de mauvais deſſeins contre la Religion, le Lecteur m'auroit repliqué qu'un pareil homme, par de ſemblables imputations, mettroit ſon faux zele à découvert, & feroit connoître que, ſous un voile ſacré, il cherche à ſatisfaire quelque reſſentiment particulier.

JOURNAL CHRÉTIEN.

L'Auteur des *Eſſais* nous fait paſſer par la

Digitized by Google

rue Saint-Barthélemi. Vous croyez ſans doute trouver ici quelques ſingularités, ou ſur la rue même, ou ſur l'Egliſe. Vous vous trompez. Vous ſerez ſeulement inſtruit que le Roi Robert alloit ſouvent faire la priere à la porte de cette Egliſe. Si ce trait n'eſt pas intereſſant, du moins peut-il édifier. Vous avez raiſon; mais pourquoi prendre de là occaſion de rapporter un long trait d'hiſtoire au ſujet du mariage de ce Prince avec Berthe, ſa couſine iſſue de germain; parler de l'excommunication prononcée contre ce mariage, & de l'accouchement de cette Princeſſe : *non erat hìc locus.* Que ces traits ſoient rapportés dans une hiſtoire ſuivie, ils ſont à leur place; l'Hiſtorien ne doit point les taire, quand ils ſont vrais. Mais à l'occaſion d'une rue, ſe jetter à corps perdu dans une ſemblable narration, c'eſt oublier ſon objet: c'eſt, j'en conviens, perdre l'objet du livre, mais non celui de l'Auteur. Il vouloit, à l'occaſion de cette excommunication particuliere, que je n'entreprends point de juſtifier, lâcher un trait que la malignité, ou l'ignorance pût appliquer à l'excommunication en général, & faire jouer à un prêtre & à deux femmes, un rôle qui ne pouvoient en impoſer qu'à l'homme le plus ſtupide. Cependant Robert ne le fut jamais, à moins que dans l'idée de l'Auteur, dévot & imbécille ne ſoient ſynonymes; & Robert étoit dévot.

Digitized by Google

RÉPONSE.

LA forme que j'ai donnée au premier volume de mes *Essais*, est très-simple : je parcours Paris; un endroit me rappelle un trait historique, j'écris ce fait. La porte de l'Eglise de Saint-Barthélemi me rappella celui du Roi Robert & de l'Abbé Abbon; je l'écrivis; *& erat hìc locus*; d'autant plus que les mœurs, les usages & les coutumes de la Nation depuis le commencement de la Monarchie étant le principal objet de mon ouvrage, il entroit nécessairement dans mon plan, de parler de l'impression que les excommunications faisoient anciennement sur les esprits, & que je ne pouvois pas mieux faire connoître les effets terribles qu'elles produisoient, que par l'exemple même d'un Roi. Je rapporte donc, page 49 (1), que, dès que le Roi Robert fut excommunié, non-seulement le Peuple, mais même les gens de la Cour se séparerent de lui; qu'il ne lui resta que deux Domestiques, & que ces deux Domestiques, pleins d'horreur pour tout ce qu'il avoit touché, passoient par le feu, pour les purifier, jusqu'aux plats où il avoit mangé, & jusqu'aux vases où il avoit bû. Je raconte ensuite, d'après trois Historiens que je cite, & dont deux étoient Moines, qu'Abbon, Abbé de Fleuri, suivi de deux femmes du Palais, qui

(1) Essais Hist. Tom. 1.

Digitized by Google

portoient un grand plat de vermeil, couvert d'un linge, alla trouver un matin Robert, qui disoit sa priere à la porte de l'Eglise de Saint-Barthélemi; qu'il lui annonça que Berthe venoit d'accoucher, & que, découvrant le plat il lui dit de regarder les effets de sa désobeissance aux décrets de l'Eglise, & le sceau de l'anathême sur ce fruit de ses amours; que Robert regarda & vit un monstre qui avoit le cou & la tête d'un canard.

L'Anonyme prétend que j'ai voulu, à l'occasion de cette excommunication particuliere, lâcher un trait que la malignité, que l'ignorance pût appliquer à l'excommunication en général. Dans l'article en question y a-t-il un mot qui puisse engager à m'accuser de ce dessein? Doit-on m'imputer ce que je n'ai point dit? est-il permis de m'attribuer de mauvaises intentions, sans en avoir des indices certains? On ajoute que j'ai voulu en même tems faire jouer à un Prêtre, & à deux femmes, un rôle qui ne pouvoit en imposer qu'à l'homme le plus stupide; que Robert ne le fut jamais, à moins que dans mon idée *dévot* & *imbécille* ne soient synonymes, & que Robert étoit dévot. Est-ce moi qui fais jouer un rôle à l'Abbé Abbon? Au contraire, j'ai tâché de le justifier; j'ai dit: „ qu'il n'est pas croyable que, par le plus abo„ minable complot, dans l'idée d'obliger Ro„ bert à se soumettre, & pour fortifier en mê„ me tems, parmi le Peuple, la terreur qu'inf-

Digitized by Google

„ piroient les excommunications, on eût ſubſ-
„ titué ce monſtre à la place du véritable en-
„ fant; & qu'il étoit plus naturel de penſer,
„ qu'une maſſe de chair d'une figure biſarre
„ a pu ſe former au ſein d'une femme dévo-
„ rée de chagrins pendant ſa groſſeſſe, & dont
„ l'imagination & la conſcience étoient trou-
„ blées par les menaces du Pape ".

Le Pere Daniel rapporte „ qu'Abbon ſut ſi
„ bien tourner l'eſprit de Robert, que ce Prin-
„ ce, ſoit qu'il fût frappé de cette eſpece de
„ prodige, ſoit pour mettre ſa conſcience en
„ repos, força enfin ſon inclination, & ſe ſé-
„ para de Berthe ". Apparemment que le Pere Daniel a cru que *fot* & *dévot* ſont ſynonymes, puiſqu'il fait entendre que Robert put être frappé de ce prodige.

JOURNAL CHRÉTIEN.

L'AUTEUR des *Eſſais* a tort de rapporter, avec une emphaſe qui tend au ridicule, la permiſſion que Gilles Dauphin, Général des Cordeliers, accorda à Meſſieurs du Parlement, de ſe faire enterrer en habit de Cordelier. L'hiſtoire nous parle de pluſieurs Souverains, qu'elle ne nous préſente pas comme des eſprits foibles, & qui ſe firent gloire d'être inhumés dans un ſemblable habit; mais l'Auteur des *Eſſais* auroit été fâché, en citant la rue des Cordeliers, d'oublier ce trait, & encore moins celui de Saint

Digitized by Google

François, qui descend, à ce qu'il rapporte, chaque année en Purgatoire.

RÉPONSE.

Les Cordeliers prêchoient, dit l'Abbé de Choisi dans son Histoire Ecclésiastique, & prêchent encore dans les Colonies, dit Fraizier, que Saint François descend chaque année en Purgatoire, pour en tirer les ames de ceux qui sont morts dans l'habit de son Ordre. Ainsi ces Religieux ne prétendoient pas faire une simple politesse, mais rendre un bon office à ceux à qui ils accordoient la permission de mourir en habit de Cordelier. On m'accuse d'avoir traité cet article avec une emphâse qui tend au ridicule. L'article est court; je vais le rapporter en entier.

(1) " En 1502, Gilles Dauphin, Général
„ des Cordeliers, en considération des bienfaits
„ que son Ordre avoit reçus de Messieurs du
„ Parlement de Paris, envoya aux Présidens,
„ Conseillers & Greffiers, la permission de se
„ faire enterrer en habit de Cordelier. En 1503,
„ il gratifia d'un semblable brevet le Prévôt des
„ Marchands & Echevins. Il ne faut pas regar-
„ der cette permission comme une simple poli-
„ tesse, s'il est vrai (2) que Saint François

(1) Essais Hist. Tom. 1, pag. 93.

(2) Hist. Ecclésiast. de Choisi, année 1333. Relat. de Fraizier.

Digitized by Google

„ fait régulièrement, chaque année, une des-
„ cente en Purgatoire, pour en tirer les ames
„ de ceux qui ſont morts dans l'habit de ſon
„ Ordre ". Peut-on raconter un fait, un uſage,
d'une façon plus ſimple ?

JOURNAL CHRÉTIEN.

Je ne m'arrêterai point aux réflexions de l'Auteur des *Eſſais*, ſur la bénédiction nuptiale donnée à Eliſabeth de France, & à Philippe II, Roi d'Eſpagne, à la porte de l'Egliſe de Notre-Dame, par l'Evêque ; à la comparaiſon qu'il fait des Miniſtres de notre Religion avec les Prêtres des Indes, à propos d'une prétention abuſive, qui n'étoit pas autoriſée par l'Egliſe, & qui n'étoit point générale, quoiqu'adoptée dans quelques lieux ; mais tout cela pourroit faire ſoupçonner les intentions de l'Auteur ; elles percent également bien dans les traits ſuivans.

RÉPONSE.

J'AI dit (1), à l'occaſion du mariage d'Eliſabeth de France, avec Philippe II, qu'on ne marioit les Grands, comme les Petits, qu'à la porte de l'Egliſe ; „ parce qu'apparemment on
„ trouvoit alors indécent de donner, dans l'E-
„ gliſe même, la permiſſion à un homme & à
„ une femme d'aller coucher enſemble ". Cette raiſon n'eſt-elle pas convenable ? D'ailleurs, l'ai-

(1) Eſſais Hiſt. Tom. 1, pag. 115.

Digitized by Google

je devinée? Est-ce moi qui ai dit le premier „ que telle étoit la pureté de l'Eglise, qu'on „ n'y marioit point "?

Quelques Curés de Picardie prétendoient que les nouveaux Mariés ne pouvoient pas, sans leur permission, coucher ensemble les trois premieres nuits de leurs noces, & vendoient cette permission. „ Nous ne pouvons vendre, ai-je „ dit (1), que ce qui nous appartient; croyoient-„ ils, comme certains Prêtres des Indes, que „ ces trois premieres nuits leur appartenoient „? A l'occasion de cette légere réflexion sur l'avarice de quelques Curés, condamnés par leurs Evêques, & notés par des arrêts, peut-on ôser m'accuser de comparer les Ministres de notre Religion aux Prêtres des Indes? Je me suis plû à leur rendre, en toute occasion, la justice qui leur est dûe; je ne rapporterai que cet endroit: „ Feu M. le Duc de Bourgogne, ai-je „ dit, Tom. III. de mes *Essais*, avoit „ la plus grande estime pour les Curés de Pa-„ ris; il étoit persuadé qu'il falloit leur faire „ l'accueil le plus favorable à la Cour, & leur „ accorder, autant qu'il étoit possible, les pe-„ tites grâces qu'ils demandoient pour des fa-„ milles, afin d'augmenter encore la considéra-„ tion & la confiance qu'ils s'attiroient par la „ décence de leurs mœurs, leur charité & leur „ bienfaisance ". J'ai ajouté que le Docteur Bur-

(1) Essais. Hist. Tom. 1, pag. 114.

Digitized by Google

net, à son retour à Londres, disoit qu'il ne „ connoissoit point d'hommes qui fissent plus „ d'honneur à l'Humanité, que les Curés de „ Paris ". L'Auteur de la Lettre, qui veut persuader que je cherche à faire rire aux dépens des Ecclésiastiques, n'a eu garde de citer cet article & autres semblables.

JOURNAL CHRÉTIEN.

L'AUTEUR des *Essais* trouve „ singulier de „ faire tous les ans la procession autour de „ deux ou trois-cents fagots, auxquels on met „ le feu pendant les plus grandes chaleurs de „ l'été. " C'est, selon lui, une ridicule cérémonie. Nous ne doutons pas que cette cérémonie, comme beaucoup d'autres pratiquées dans l'Eglise, ne paroisse ridicule aux yeux de nos Philosophes. Eh! qu'y-a-t-il de sage & de sensé à leurs yeux dans la Religion? Est-elle faite pour être respectée par les esprits d'une trempe peu commune, par ces hommes qui, accoutumés à interroger la nature, à sonder la profondeur des sciences, prétendent interroger Dieu lui-même, lui demander raison de l'hommage que la foi exige de nous? Croire & pratiquer ce qu'enseigne la Religion, respecter ses usages, cela est bon pour le peuple, pour les esprits subalternes, & faits pour le joug. Qu'offre donc de ridicule cette cérémonie? Chez les Payens, on faisoit des feux publics pour les cas extraordinaires qui intéressoient l'Etat.

Digitized by Google

L'Eglise a trouvé cet usage établi chez les Idolâtres, & appliqué à des fêtes, ou superstitieuses, ou purement profanes. Elle l'a conservé, en changeant d'objet. Rien de plus simple. Elle veut que les fideles témoignent leur joie, en célébrant la naissance de celui qui fut le Précurseur du Messie, & qui annonça au monde le tems du salut. Le feu public qu'elle allume devant les Eglises, en est le signal & le symbole; & les Peuples, représentés par leurs Chefs, en se réunissant autour de ce feu mystérieux, rendent hommage à leur mere commune, en même-tems qu'ils se prêtent à ses vues. En quoi cette cérémonie est-elle ridicule?

RÉPONSE.

DANS la Lettre on commence par tronquer ma phrase. Voici l'article des *Essais Historiques* (1) : „ Pendant la prison du Roi Jean, les „ Prévôt des Marchands & Echevins présente„ rent à Notre-Dame une bougie (apparem„ ment roulée) aussi longue que l'enceinte de „ Paris avoit alors de tour. Ce don, qu'on „ renouvelloit chaque année, fut suspendu du „ tems de la Ligue pendant vingt-cinq ou trente „ ans. En 1605, Miron, Prévôt des Mar„ chands, donna, à la place de cette longue „ bougie, une lampe d'argent qui brûle jour

(1) Tom 1, pag. 156.

Digitized by Google

„ & nuit devant l'autel de la Vierge. Cette dé-
„ votion eſt auſſi reſpectable, qu'il eſt ſingu-
„ lier de faire tous les ans la proceſſion autour
„ de deux ou trois-cents fagots, auxquels on
„ met le feu pendant les plus grandes chaleurs
„ de l'été. Après bien des recherches ſur cette
„ ridicule cérémonie, j'ai trouvé que les Grecs
„ & les Romains faiſoient des réjouiſſances aux
„ publications de paix, & aux nouvelles de
„ victoires remportées ſur l'ennemi, & que ces
„ réjouiſſances étoient toujours accompagnées
„ de ſacrifices, où l'on allumoit de grands
„ feux pour brûler les victimes. Nous avons
„ eu l'eſprit de conſerver les feux, ſans avoir
„ de victimes à brûler. "

JOURNAL CHRÉTIEN.

L'AUTEUR des *Eſſais* dit : „ qu'après que
„ le Chriſtianiſme eut diſſipé les ténebres de l'i-
„ dolatrie, on attribua à pluſieurs Saints les
„ mêmes fonctions que les Payens avoient at-
„ tribuées à leurs fauſſes Divinités. " Rien n'eſt avancé plus gratuitement. Jamais l'Egliſe n'a prétendu transférer aux Saints les emplois que les Payens donnoient à leurs idoles. Elle auroit nourri la ſuperſtition des Peuples, pour ne rien dire de plus. Jamais on n'a invoqué Saint-Michel comme *le Patron des morts & le défenſeur des tombeaux*. L'Egliſe croit que Saint Michel préſente les ames des Chrétiens au Tribunal de Jeſus-Chriſt, & qu'il les con-

Digitized by Google

duit au séjour de la félicité. L'invoquer sous ce point de vue, lui attribuer cette fonction, ce n'est pas l'invoquer comme *le Patron des morts & le défenseur des tombeaux*. Le premier est l'effet d'une pieuse créance; le second seroit le fruit de la superstition. Si les Peintres représentent Saint Michel sous des emblêmes ridicules, l'Eglise ne les y autorise point. On sait le mot d'Horace : *Pictoribus atque poetis, &c.* Nous pourrions aujourd'hui ajouter, à ces deux especes d'hommes, les Philosophes, qui, à la liberté de tout penser, joignent celle de tout écrire & de tout dire.

RÉPONSE.

Si j'ai dit (1) que l'Eglise attribua à plusieurs Saints, les mêmes fonctions que les Payens avoient attribuées à leurs fausses Divinités, j'ai eu tort; si je ne l'ai pas dit, les fausses & continuelles imputations de l'Auteur de la Lettre, sont très-condamnables. J'ai dit *qu'on attribua*, c'est-à-dire, que le Peuple attribua à plusieurs Saints les mêmes fonctions, que les Payens avoient attribuées aux fausses Divinités; & il n'est pas douteux, qu'élevé dans l'idolatrie, & toujours grossier dans son culte, le Peuple mêloit les idées qu'il avoit reçues dans l'enfance, aux idées pures de la nouvelle religion qu'on lui prêchoit & qu'il embrassoit.

(1) Essais Hist. Tom. 1, pag. 165.

Digitized by Google

On enterroit, avec le mort, de l'argent & quelques-unes des choſes précieuſes qui lui avoient appartenu. Il y avoit, dans chaque cimetiere, une petite Chapelle dédiée à Saint Michel ; cette Chapelle faiſoit imaginer au Peuple, que Saint Michel veilloit à ce qu'on ne fouillât point dans les Sépultures ; & il donnoit à cet Archange l'épithete de *Défenſeur des tombeaux & Patron des morts.*

Certainement l'Egliſe n'autoriſoit pas les Peintres & les Sculpteurs à repréſenter Saint-Michel ſous des emblêmes & avec des attributs ridicules ; mais les Peintres & les Sculpteurs ne l'auroient point repréſenté ſous ces emblêmes & avec ces attributs, ſi ce n'avoient pas été les idées du Peuple.

JOURNAL CHRÉTIEN.

„ L'Archevêque de Paris défendit qu'on „ fît pour le Duc de Nemours des prieres à „ Saint-André-des-Arcs, ſa Paroiſſe. Quel „ étoit cet Archevêque ? demande l'Auteur „ des *Eſſais* “. Le fameux Cardinal de Retz, répond-il, qui portoit ordinairement un poignard dans ſa poche pour bréviaire. Peut-être portoit-il l'un & l'autre. Il étoit repréhenſible en beaucoup de choſes, dans ſa conduite, nous l'avouons ; mais tout ce qu'on peut lui reprocher, prouve-t-il qu'il avoit tort d'avoir fait cette défenſe à l'égard d'un homme qui avoit été tué dans un duel avéré ? L'Egliſe l'obli-

Digitized by Google

geoit à faire cette défenſe de prier Dieu pour ce duelliſte. Un homme dont la conduite n'eſt pas exacte, ſe condamne lui-même, en ſe montrant ſévere dans l'obſervation des loix ; mais ce n'eſt pas dans ce dernier point, qu'il eſt répréhenſible. Il eût fait une faute de plus, s'il n'eût pas mis en exécution les Loix Eccléſiaſtiques.

RÉPONSE.

(1) Je penſe que le plus grand nombre de nos Evêques auroit cru, que Dieu pouvoit avoir fait la grace au Duc de Nemours, de lui donner un inſtant pour ſe repentir & lui demander pardon, & qu'ainſi, ils n'auroient point défendu de faire des prieres pour ce Prince. Plus un homme eſt d'une conduite dépravée, plus il ſcandaliſe en ſe montrant prompt & ſévere à condamner les autres ; on croit qu'il veut jouer Dieu & les hommes. D'ailleurs, je n'ai laiſſé entrevoir, comme hiſtorien, qu'une très-légere partie des diſcours qu'on tint dans ce tems-là ; & je n'ai point dit que le Cardinal de Retz eut tort ou raiſon dans les défenſes qu'il fit.

JOURNAL CHRÉTIEN.

J'AIME le reproche que l'Auteur des *Eſſais* fait à l'Abbé de Choiſi, au ſujet d'une Anec-

(1) Eſſais Hiſt. Tom. 1, pag. 254.

Digitized by Google

dote qu'il rapporte sur la Duchesse de Valentinois, par-rapport à une médaille qu'elle fit frapper, où elle étoit représentée, *foulant aux pieds l'Amour*. Rien n'est plus simple que ce détail ; cependant il paroît scandaleux à notre Auteur, parce qu'il est fait par l'Abbé de Choisi, que l'on devroit cependant considérer ici plutôt comme Historien, que comme Ecclésiastique.

RÉPONSE.

L'AUTEUR de la Lettre continue de falsifier tout ce que je dis : voici l'article tel que je l'ai mis (1) : „ La Duchesse de Valentinois est, je „ crois, la seule pour qui l'on ait frappé des „ médailles. L'Abbé de Choisi, dans son Hist„ toire Ecclésiastique, où il est assez singulier „ de trouver de pareils détails, prétend que „ cette Duchesse, fiere de sa vertu, vraie ou „ fausse, fit frapper cette médaille, où elle est „ représentée, foulant aux pieds l'Amour ". On voit que je n'ai point dit que ce détail étoit scandaleux, mais qu'il étoit assez singulier de le trouver dans une Histoire Ecclésiastique.

JOURNAL CHRÉTIEN.

LA langue Françoise est si modeste ! L'Auteur des *Essais* la fait rougir par des détails indécens, par des expressions libres & propres à faire frémir la pudeur. Quelle honnête femme

(1) Essais Hist. Tom. 1, pag. 245.

Digitized by Google

ne ſera point offenſée d'y trouver, par exemple, l'origine de la rue T... ? Qui engageoit l'Auteur à rendre dans les mots propres, les crimes dont les Templiers furent accuſés ? La langue ne lui fourniſſoit-elle pas des circonlocutions, ou plutôt ne ſuffiſoit-il pas de dire, en général, qu'on les chargeoit des crimes les plus énormes ! Quel récit pour des ames chaſtes, que celui de la férocité de ce gentilhomme, dont le baudrier, tel que l'Auteur le repréſente, ne peut faire rire que les libertins, & faire peine aux honnêtes-gens ! Que répondra l'Auteur à ces juſtes reproches? Qu'il a voulu rendre ſa lecture plus amuſante. Alors il reſtera toujours à lui demander qui ſont ceux qu'il a voulu faire rire, & à quel genre de Lecteurs il a voulu plaire? C'eſt, ſans doute, aux Philoſophes du tems.

RÉPONSE.

Lorsqu'un Hiſtorien, pour ſe faire entendre, eſt néceſſairement obligé de ſe ſervir d'un mot déshonnête, ce mot ceſſe de l'être, ou ne l'eſt pas plus dans ſon récit, que dans un rapport de Chirurgiens. L'Abbé le Beuf, un très-digne Prêtre, & de l'Académie des Inſcriptions, a mis à la ſuite de ſon Hiſtoire du Dioceſe de Paris une liſte des anciennes rues, & le nom de la rue T....., tout au long & avec toutes ſes lettres. Des Religieux, auſſi reſpectables par leur profond ſavoir que par leurs mœurs, viennent de

Digitized by Google

faire graver un plan de Paris, tel qu'il étoit sous le régne de François Ier.; le nom de la rue T..... y est tout au long, & avec toutes ses lettres. Pour moi, j'ai mis (1) des points; & j'ai donc été plus modeste, si c'est l'être. L'Abbé le Beuf & ces Religieux ont-ils voulu rendre leurs ouvrages plus amusants & faire rire les Philosophes du tems ?

L'Historien, en rapportant certains faits, est comme un Greffier qui écrit les dépositions telles qu'elles sont faites (2). J'ai écrit l'Histoire du procès des Templiers; & j'ai dû rapporter les différentes abominations qu'on leur imputoit, afin que le Lecteur pût juger de celles qui lui paroîtroient plus ou moins vraisemblables. „ „ Celui qui étoit reçu, ai-je dit, baisoit celui „ qui le recevoit à la bouche, ensuite (3) *in* „ *fine spinæ dorsi & in virgâ virili* " J'ai conservé ces mots dans le latin, pour mettre une gaze. Le Pere Daniel, qui vouloit apparemment faire rire les libertins & plaire aux philosophes modernes, n'a point mis de gaze: „ Celui qui „ étoit reçu, dit-il, baisoit celui qui le recevoit, „ à la bouche, puis au nombril & à l'anus. On „ lui défendoit, continue-t-il, d'avoir com- „ merce avec les femmes; mais en récompense,

(1) Essais Hist. Tom. 1, pag. 301.

(2) Essais Hist. Tom. 1, pag. 279.

(3) *Processus contra templar.* Dupuis.

Digitized by Google

„ on lui permettoit de s'abandonner avec ſes „ Confreres aux plus horribles déſordres „.

JOURNAL CHRÉTIEN.

L'AUTEUR des *Eſſais* eſt ſurpris que le Cardinal de Lorraine, malgré les mécontentemens qu'il avoit donnés aux Officiers, ou à leurs Veuves, ſoit mort dans ſon lit. Apparemment que, ſi on l'eût égorgé ou empoiſonné, il eût approuvé ce genre de mort.

RÉPONSE.

„ LE Cardinal de Lorraine, ai-je dit (1), „ étant à la tête du Conſeil, ſous le regne de „ François II, ſe trouva importuné du grand „ nombre d'Officiers eſtropiés, ou de veuves „ d'Officiers tués, qui ſollicitoient à la Cour „ quelques petites penſions pour vivre; il fit „ publier à ſon de trompe, pour ſe délivrer, „ diſoit-il, de ces mendians, que tous ceux qui „ étoient venus à Fontainebleau pour demander „ quelque choſe, euſſent à ſe retirer dans vingt-„ quatre heures, ſous peine d'être pendus à „ un gibet qu'il fit dreſſer devant la porte du „ Château. Il mourut dans ſon lit ". On dit tous les jours d'un parent, ou d'un ami d'un caractere violent, qu'on ſera étonné s'il meurt dans ſon lit. Veut-on dire, en parlant ainſi, qu'on ſouhaite que ce parent ou cet ami ſoit égorgé, & qu'on approuveroit qu'il le fût ? Que doivent

(1) Eſſais Hiſt. Tom. 1, pag. 309.

Digitized by Google

penſer de moi les perſonnes qui ne me connoiſſent pas, lorſqu'elles liſent dans un Journal Chrétien, que je reſpire le poiſon & l'aſſaſſinat, & que j'approuverois qu'on aſſaſſinât & qu'on empoiſonnât ? A-t-on jamais écrit de pareilles horreurs d'un homme, & d'un homme qui certainement ne paſſe pas pour être d'un caractere noir, & à qui on n'a jamais reproché la moindre apparence d'action contre l'honneur & la probité ? Je me tais; mes Juges me feront ſans doute Juſtice.

JOURNAL CHRÉTIEN.

L'ESPRIT de réforme ſaiſit l'Auteur des *Eſſais*. Les revenus des Carmes-Déchauſſés fourniſſent matiere à ſes plaiſanteries, &c.

RÉPONSE.

JE ne répondrai point à ce long article, où l'on ſoutient qu'il ne peut y avoir trop de Communautés de Religieux mendians; qu'elles ſont très-utiles à l'Etat & à l'Egliſe, & qu'elles ne ſauroient être trop riches. Pluſieurs ſaints Evêques, & des Docteurs très-célebres, n'ont pas été de cet avis.

JOURNAL CHRÉTIEN.

L'AUTEUR des *Eſſais* ne paroît pas reſpecter le corps de la Magiſtrature. A l'occaſion de l'uſage où étoient les Gaulois, de choiſir deux corbeaux pour décider leurs procès, il ſuppoſe qu'un Plaideur mécontent diroit peut-être :

„ Que

Digitized by Google

„ Que c'eſt un emblême, ſous lequel les Druï-
„ des ont prophétiſé la façon dont on rendroit
„ un jour la Juſtice dans les Gaules. Les cor-
„ beaux ſont voraces; leur plumage eſt noir;
„ & la partie qui gagne, eſt ſouvent preſqu'auſſi
„ ruinée, que celle qui perd ".

RÉPONSE.

Après m'avoir accuſé d'avoir attaqué la Re-
ligion, on tâche chrétiennement d'inſinuer à
tous les Juges que je les ai offenſés, & qu'ils
doivent être très-irrités contre moi. J'ai toujours
ſû reſpecter la Magiſtrature, & les ſentimens
qui l'ont animée dans tous les tems : „ Nous
„ avons, ai-je dit, une preuve bien auguſte
„ de la courageuſe fermeté qui régna dans les
„ délibérations du Parlement, lorſqu'il fut queſ-
„ tion de défendre les droits du Sang de nos
„ Souverains. Repréſentons-nous Paris, livré
„ au fanatiſme, aux Moines & aux Seize,
„ qui ne reſpiroient que maſſacres & nouveaux
„ aſſaſſinats; conſidérons le Parlement ſans ſe-
„ cours & ſans défenſe, environné de ces hom-
„ mes de ſang : il brave leur fureur; rien ne
„ l'intimide; il donne cet Arrêt du 28 Juin
„ 1593, qui ſauva l'Etat; qui nous rendit à
„ nos Princes légitimes & au meilleur des Rois.
„ Qu'on liſe toutes les Hiſtoires; on n'y verra
„ point d'action, qui marque davantage un
„ dévouement ſans bornes au bien de la Pa-

„ trie, & aux loix de la Juſtice & de l'honneur ".

JOURNAL CHRÊTIEN.

J'OBMETS ce qu'on lit, pag. 27, 2 Vol. où l'Auteur des *Eſſais* attribue à la ſeule avarice des Miniſtres du Seigneur, ce qui eſt autant l'effet de l'ambition des Grands, qui, juſqu'après leur mort cherchent des marques de diſtinction; & ce qu'il dit aux pages 38 & 39, où il met ſur le compte de l'Egliſe les abus des particuliers. Il faudroit (nous le répétons) montrer que ces abus ſont autoriſés par l'Egliſe, par ſes Conciles; qu'ils ſont une ſuite de ſa doctrine, ou qu'ils naiſſent des principes qu'elle admet; c'eſt ce qu'on ne fera jamais. Qu'en réſulte-t-il donc? Qu'il y a, parmi les Miniſtres du Seigneur, comme dans toutes conditions, des hommes qui oublient l'eſprit de leur état, & qui le déshonorent.

RÉPONSE.

„ LA plus ſordide avarice, ai-je dit (1), „ n'avoit point encore engagé les Miniſtres du „ Seigneur, à paver ſon Temple de cadavres. „ Saint-Grégoire le Grand, contemporain des „ Petits-Fils de Clovis, dans les permiſſions „ qu'il accordoit pour bâtir des Egliſes, ne „ manquoit jamais de marquer expreſſément:

(1) Eſſais Hiſt. Tom. 2, pag. 27.

Digitized by Google

„ pourvû qu'on ſoit bien aſſuré qu'aucun corps „ n'a été inhumé dans cet endroit. Le Concile „ de Nantes, en 656, en permettant d'enter- „ rer dans le veſtibule, & aux environs des „ Egliſes, défend toute inhumation dans l'in- „ térieur, & auprès des Autels ". On voit que l'Auteur de la Lettre m'accuſe toujours à faux & par des traits manifeſtement calomnieux. Il dit que je mets ſur le compte de l'Egliſe les abus des particuliers, lorſqu'au contraire je cite les déciſions des Papes & des Conciles, pour prouver que ces abus étoient condamnés par l'Egliſe.

JOURNAL CHRÉTIEN.

L'AUTEUR des *Eſſais*, pag. 91, fait une longue digreſſion contre le célibat des Prêtres.

RÉPONSE.

LOIN d'avoir fait une longue digreſſion contre le célibat des Prêtres, j'ai dit (1) „ „ que le haut Clergé de ce tems-là avoit, „ comme celui de ce tems-ci, la vertu de con- „ tinence; qu'il n'en étoit pas de même des „ Chanoines & des Curés; que la plupart ſe „ marioient & ſe flattoient d'éblouir, par de „ ſpécieux raiſonnemens, la politique du Mo- „ narque & des Seigneurs ".

(1) Eſſais Hiſt. Tom. 2, pag. 91.

Digitized by Google

JOURNAL CRÉTIEN.

Je ne m'arrêterai point à relever ce qu'il y a de répréhensible dans différentes pages de ce second volume : une critique prudente, qui voudroit s'étendre sur les trois volumes de ces *Essais*, en formeroit trois autres également remplis. Je passe sous silence le troisieme volume ; & je finis par les traits suivans.

RÉPONSE.

L'Auteur de la Lettre, en avançant d'un ton léger cette accusation en général, a sans doute espéré qu'on le croiroit sur sa parole, & qu'on n'examineroit pas les pages qu'il cite. Nos Juges voudront bien les lire, & reconnoîtront sa bonne-foi ordinaire.

JOURNAL CHRÉTIEN.

L'Auteur des *Essais* nous dit que, dans un Concile de Mâcon, „ on disputa vivement, „ & que les avis sembloient partagés sur les „ sentimens d'un Evêque, qui prétendoit qu'on „ ne pouvoit ni qu'on ne devoit qualifier les „ femmes de créatures humaines. " Nous avons consulté dans toutes les Editions des Conciles, ceux qui ont été tenus à Mâcon ; & nous n'y avons rien trouvé sur cet objet. Nous dirons plus ; c'est qu'une semblable question ne fut jamais agitée dans aucun des Conciles reçus & admis dans les collections qu'on nous a données. L'Auteur nous feroit plaisir de nous in-

Digitized by Google

diquer, dans quel Ouvrage il a lu cette dispute apocryphe. Comme il ne cite jamais aucun garant de tout ce qu'il avance dans le cours de son Ouvrage, on peut croire, ou que cette dispute est un rêve qui lui a passé par l'imagination, ou un conte inventé par quelque Ecrivain suspect, pour rendre mépriſables les Assemblées les plus respectables de l'Eglise.

RÉPONSE.

LA nécessité de me justifier m'oblige de dire que dans ce dernier article, on débite trois fausſetés avec la hardieſſe la plus étonnante. Je ne „ cite jamais, dit-on, aucun garant de tout „ ce que j'avance dans le cours de mon Ouvra„ ge. " Jamais Auteur n'a plus cité que moi; il n'y a qu'à ouvrir les trois volumes de mes *Essais*; on verra que les marges sont chargées de preuves & de citations, indépendamment de celles qui sont dans le corps de l'Ouvrage. „ „ L'Auteur des *Essais*, continue-t-on, nous „ feroit plaiſir de nous indiquer dans quel li„ vre il a lu cette dispute apocryphe, survenue dans le Concile de Mâcon. " J'ai cité au bas de la page 30, (1) non-seulement le livre où je l'ai lue; mais j'ai même cité tout le passage en latin. „ Nous avons consulté, ajoute„ t-on, dans toutes les Editions des Conci-

(1) Essais Hiſt. Tom. 2, pag. 30.

Digitized by Google

„ les, ceux qui ont été tenus à Mâcon; & „ nous n'y avons rien trouvé sur cet objet. " (1) Il faut qu'on ne les ait pas bien consultés; & il ne reste plus au Critique qu'à soutenir que cette dispute étoit un rêve qui avoit passé par l'imagination de Grégoire de Tours, & un conte que cet Evêque, notre premier Historien, avoit inventé pour rendre méprisables les Assemblées les plus respectables de l'Eglise. Grégoire de Tours, Livre 8, numéro 20, rapporte : *extitit enim, in hâc synodo, quidam ex Episcopis, qui dicebat mulierem hominem non posse vocitari, &c.*

Voilà mes réponses à un Libelle injurieux, & le plus violent qui, peut-être, ait jamais été fait. Chaque phrase y respire le fiel & l'amertume. On y voit un Ecrivain qui se propose de m'attaquer & de me noircir ; qui lit mes *Essais Historiques*, & qui, n'y trouvant pas ce qu'il souhaitoit d'y rencontrer, m'impute ce que je n'ai point dit, falsifie des endroits, en interprete d'autres d'une façon plus flétrissante, s'érige en scrutateur des cœurs, prétend avoir lû dans le mien, & répete à chaque article, „ qu'on peut soup- „ çonner que telle a été mon intention. " Il oublie ensuite qu'il a voulu persuader que

(1) Mezerai, Tom. 1, p. 135., édition de Thierry, 1685.

Digitized by Google

c'eſt le ſeul zele de la Religion qui l'anime ; il devient mon délateur ſur un autre objet, & me dénonce aux Magiſtrats, comme leur ayant manqué de reſpect. Ce procédé doit d'autant plus étonner, que je ne ſuis pas d'un caractere méchant ; & que je n'ai jamais attaqué perſonne dans mes ouvrages.

Je ne me permettrai pas des réflexions que mes Juges feront ſans doute, & qui prouveroient au public, que ma cauſe l'intéreſſe plus qu'on ne le croira peut-être d'abord ; je me contenterai de dire, qu'il y a plus de deux mois que le Libelle dont je me plains a paru ; que pluſieurs perſonnes ont repréſenté aux Auteurs du Journal Chrétien le tort qu'ils avoient eu de l'y inſérer à mon égard ; que leur tranquillité a mis le comble à l'injure ; & qu'enfin on pourroit un jour tourner en preuve, contre moi & contre mes ſentimens, l'indifférence que j'aurois marquée pour les accuſations dont me charge l'Anonyme.

Les Editeurs du Journal Chrétien ne ſont pas moins coupables que cet Auteur. Ils ſont reſponſables de ce qu'ils inſérent dans leur Journal ; & ils ne doivent point y mettre des imputations ſi atroces, ſans avoir examiné ſi elles ſont fondées.

CE CONSIDÉRÉ, Monſieur, attendu ce que deſſus, il vous plaiſe donner acte au Suppliant, de la plainte qu'il vous rend contre les Sieurs

Digitized by Google

D... & J... des injures, imputations fausses & calomnieuses qu'ils ont insérées & publiées dans un Livre qui a pour titre : JOURNAL CHRÉTIEN, *mois de Mai* 1760. Ce faisant, permettre au Suppliant de faire assigner au premier jour, pardevant vous, à l'Audience de la *Chambre Criminelle du Châtelet de Paris*, lesdits Sieurs pour voir dire que c'est méchamment & calomnieusement, que dans ledit JOURNAL CHRÉTIEN, qu'il rapporte, & dont il a prouvé par icelui, ils ont accusé le Suppliant d'avoir, dans ses ESSAIS HISTORIQUES SUR PARIS, *attaqué la Religion, d'avoir cherché à détruire & renverser la Religion ; d'y avoir mis des traits recherchés contre la Religion ; d'avoir cherché à répandre un ridicule affecté sur la Religion & ses Ministres.* Que défenses leur seront faites de plus récidiver à l'avenir, sous plus grieves peines, & pour l'avoir fait, lesdits Sieurs seront solidairement condamnés envers le Suppliant en mille livres de dommages & intérêts, ou à telle somme qu'il vous plaira arbitrer, applicable, de son consentement, aux pauvres honteux de sa Paroisse ; en telle amende qu'il appartiendra, & à faire réparation au Suppliant devant quatre Personnes notables ; de laquelle réparation sera passé acte au Greffe, & que la Sentence qui interviendra, sera lue, publiée & affichée aux frais & dépens desdits Sieurs, qui seront aussi solidairement condamnés aux dépens envers le

Digitized by Google

Suppliant, sauf & sans préjudice à Messieurs les Gens du Roi, dont le Suppliant requiert la jonction pour la vindicte publique, de prendre telles autres conclusions qu'ils aviseront bon être ; le tout, sous la réserve expresse de tous les droits & actions quelconques du Suppliant, & sans préjudice à lui, de se pourvoir contre qui & ainsi qu'il appartiendra, & prendre par la suite telles autres conclusions qu'il lui plaira ; faisant à cet effet, le Suppliant, toutes réserves de droits requis & nécessaires, & vous ferez justice. SAINT-FOIX.

DE BELLISSEN, Proc.

M. de Saint-Foix s'est contenté d'une Lettre d'excuse, insérée dans le JOURNAL CHRÉTIEN, du mois d'Août 1760.

LETTRE

De M. de Saint-Foix, à M. de Sartine, Lieutenant-Général de Police, tirée du Mercure d'Août, 1769, pag. 148, au sujet des ESSAIS HISTORIQUES.

MONSIEUR,

CE qui m'arrive est, je crois, inouï : un homme, sous le titre du *Géographe Parisien*,

Digitized by Google

a copié & fait imprimer, mot pour mot, phraſes pour phraſes, une grande partie des deux premiers volumes de mes *Eſſais Hiſtoriques ſur Paris*, ſans me citer, ni mettre mon nom en aucun endroit. D'ailleurs quand il l'auroit mis, le pillage eſt trop conſidérable, pour être toléré. Lorſqu'on copie trois ou quatre pages, ſans citer, c'eſt un plagiat; mais en copier un auſſi grand nombre, c'eſt un vol. Je me plains à un Magiſtrat trop éclairé, pour m'étendre en réflexions. Je ne doute point, Monſieur, d'une punition d'autant plus éclatante, qu'il n'y a perſonne qui ne diſe qu'elle eſt abſolument néceſſaire, ſur-tout dans un tems où de prétendus Ecrivains, ſous les titres de *Dictionnaires* & autres titres, trompent le Public, & tâchent de faire paſſer, comme étant d'eux, ce qu'ils ont pillaſſé dans les vrais Auteurs.

Je ſuis avec le plus profond reſpect,

Monſieur,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur, SAINT-FOIX.

Fin du Tome V, & des Eſſais Hiſtoriques.

Digitized by Google

TABLE
DES MATIERES

Contenues dans ce Volume.

PRÉFACE, page 1
GUERRES *entre la France & l'Angleterre.* 5
ROLLON, *Chef d'une bande de Normans, & ſes Succeſſeurs, juſqu'à Edouard III.* 6
EDOUARD III, *Roi d'Angleterre.* 69
PHILIPPE *de Valois.* 73
JEAN II, *Roi de France.* 117
LE PRINCE DE GALLES. 138
CHARLES VI, *Roi de France.* 148
HENRI IV, *Roi d'Angleterre.* 156
LE DAUPHIN, *qui fut depuis Charles VII, juſtifié du meurtre du Duc de Bourgogne.* 196
STATUE EQUESTRE *dans l'Egliſe de Notre-Dame de Paris.* 233
LETTRE *du Préſident Hénault à ce ſujet.* 241
RÉPONSE *de M. de Saint-Foix.* 245
RECUEIL *de tout ce qu'on a écrit ſur le Priſonnier maſqué.* 258
JOURNAL *de M. du Jonca, Lieutenant de Roi de la Baſtille.* 260
LETTRE *de M. de la Grange-Chancel, ſur le Priſonnier maſqué.* 266
RÉPONSE *de M. de Saint-Foix.* 269
LETTRE *de M. Palteau ſur le même ſujet.* 273
RÉPONSE *de M. de Saint-Foix.* 276

Digitized by Google

EXTRAITS *des Mémoires secrets pour servir à l'Histoire de Perse.* 280
RÉPONSE *de M. de Saint-Foix.* 283
RÉPLIQUES *du Pere Griffet.* 291
RÉPONSE *à ces répliques.* 295
SENTIMENT *de M. de Saint-Foix sur le Prisonnier Masqué.* 312
NOUVELLES REMARQUES *insérées dans le Journal Encyclopédique.* 318
OBJECTIONS *du Pere Griffet,* 325
RÉPONSE *de M. de Saint-Foix.* 328
LES DEUX COMPAGNIES *des Mousquetaires.* 349
TRAITS HISTORIQUES *sur quelques Villes de France.* 366
DIALOGUE *entre Mercure & Morphée.* 405
REQUÊTE *contre les Auteurs du Journal Chrétien.* 409
LETTRE *à M. de Sartine.* 442

Fin de la Table.

2866
Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google